

VOYAGE
EN SUISSE.

PAR M. VILLIAM COXE.

TOME TROISIEME.

VOYAGE EN SUISSE.

PAR M. VILLIAM COXE, Recteur de Bemetton, Membre de la Société impériale & économique de Pétersbourg; de l'Académie royale des Sciences de Pétersbourg, &c.

Traduit de l'Anglois.

TOME TROISIEME.



A PARIS;

Chez LETELLIER, Libraire, quai des Augustins, N°. 50.

1790.



VOYAGE EN SUISSE, &c.

LETTRE LXVII.

Como — Mendrisio — Lac de Como — Pliniana — Fort de Fuentes — Petit lac de Chiavenna. — Arrivée dans le pays des Grisons.

Chiavenna, le 21 juillet 1779.

MONSIEUR,

Depuis que j'ai parcouru une partie de la Suisse, l'envie m'a pris de voir le reste de ce pays, & sur-tout celui des Grisons. Etant sur le point de retourner en Angleterre, je ne veux pas manquer l'occasion de me satisfaire, & je continuerai à vous faire part de tout ce qui me paroîtra digne de piquer votre curiosité.

Je partis de Milan la ſemaine dernière, & je gagnai Como, en traverſant une campagne couverte de jolies collines, bien boiſée & fertile en blé & en vins. Les habitans de cette ville ont placé la ſtatue de Pline le jeune, qui y prit naiſſance, dans une niche, au-dehors de l'égliſe, avec une inſcription latine, datée de 1499.

Je n'ai pas beſoin de vous rappeller avec quel raviſſement & quel enthouſiaſme cet auteur décrit la ſituation délicieuſe de la ville où il reçut le jour, & les payſages charmans des environs, dans ces lettres dont vous avez donné au public une traduction ſi fidelle & ſi élégante.

Como eſt en effet très-agréablement ſituée dans un petit vallon couronné de collines, en pleine culture, & à l'extrémité méridionale du beau lac du même nom : elle eſt entourée de murailles défendues par des tours, dont l'aſpect eſt très-pittoreſque, & ſoutenue par une éminence de forme conique, ſur le ſommet de laquelle on voit les ruines d'un ancien fort. Les maiſons ſont jolies, bâties de pierre, & la cathédrale, qui eſt fort belle, eſt conſtruite en marbre blanc, que l'on a tiré des carrières des environs. Les habitans ont établi plu-

sieurs manufactures de coton & de soie, & commercent avec les Grisons.

Je quittai Como pour me rendre à Mendrisio, l'un des bailliages d'Italie appartenans aux douze * cantons Suisses. Ces bailliages formoient jadis une partie du Milanois, & furent cédés en 1512 aux cantons, par Maximilien Sforce, auquel les Suisses donnèrent la couronne ducale, après avoir chassé les troupes de Louis XII, & s'être emparé du duché. François Ier., successeur de Louis, ayant recouvré le Milanois, & assuré sa conquête par la victoire de Marignan, acheta l'amitié des Suisses, en confirmant leur droit à cette cession; droit que les ducs de Milan ont été depuis trop prudens pour disputer.

Mendrisio & Balerna forment un des plus petits bailliages au-delà des Alpes: le bailli

* Appenzel est exclu de la co-régence, parce que la cession en fut faite en 1512, & une année avant que cette république fût admise dans la confédération helvétique. Les autres bailliages d'Italie, outre Mendrisio & Balerna, sont Locarno, Lugano & Val-Maggia: Uri, Schwitz & Underwald ont trois bailliages, savoir; Bellinzona, Riviera & Val-Brenna, qui furent également démembrés du Milanois.

ou gouverneur eſt choiſi ſucceſſivement par chacun des douze Cantons, & demeure deux ans en charge; il prononce en dernier reſſort dans les affaires criminelles *, pouvoir trop grand, ſans doute, pour être confié à un étranger, qui ignore ordinairement les loix, & qui eſt intéreſſé à augmenter ſon revenu. Dans les cauſes civiles on en appelle au ſyndic de la Suiſſe; les habitans ont des privilèges conſidérables, tant civils & eccléſiaſtiques, que pour le commerce: tout ce diſtrict eſt extrêmement fertile en vins, en blé & en pâturages, & fournit quantité d'excellente ſoie.

Je revins à Como par le lac. Les rives, en approchant de la ville, ſont couvertes de bois ſuperbes, & ornées de maiſons de plaiſance & de petits villages ſitués au bord de l'eau ſur de petites collines: le lac à ſon entrée n'a guères qu'un quart de mille de largeur, mais nous le vîmes s'étendre quand

* Lorſqu'il s'agit de prononcer une peine capitale, il eſt obligé de conſulter le ſecrétaire, le notaire & les autres officiers du diſtrict; mais comme ceux-ci n'ont point de voix, ſon pouvoir devient par conſéquent arbitraire.

nous eûmes doublé une petite langue de terre, ſur laquelle eſt ſitué le petit village de Turnio.

C'eſt des environs de Turnio & des diſtricts qui bordent le lac de Como, que viennent pour la plupart ces Italiens vagabonds, qui parcourent l'Europe en vendant des baromètres & des thermomètres : il en arrive tous les ans un grand nombre en Angleterre, pour cet objet.

Après avoir vogué à force de rames pendant environ une heure, nous arrivâmes à Pliniana, où l'on remarque une fontaine ſingulière, qui ſe trouve encore telle que Pline l'a décrite. Pliniana eſt une maiſon de campagne appartenante à un gentilhomme Milanois ; elle eſt bâtie ſur le bord de l'eau, dans un ſite tout-à-fait pittoreſque, & ſe trouve entourée parderrière de roches couvertes d'arbres & de pâturages. Le propriétaire de la maiſon me reçut avec beaucoup de politeſſe, & eut la complaiſance de me conduire à la fontaine. C'eſt une ſource qui jaillit du rocher, près de la maiſon, & va ſe jeter dans le lac, où elle ſe précipite en caſcades naturelles. J'examinai avec attention pluſieurs des phénomènes rapportés dans la deſcription ſuivante ; & la perſonne avec qui j'étois, & qui avoit

eu le loisir de faire ses observations sur cette fontaine, me dit ce qu'elle avoit en outre de remarquable. Elle éprouve chaque jour trois flux & trois reflux, dont le mouvement est régulier, excepté quand le tems est mauvais. Pendant la dernière saison qui a été très-belle, ce changement étoit plus visible qu'à l'ordinaire; elle est d'abord presqu'à sec, puis elle se gonfle peu-à-peu jusqu'à ce qu'elle forme un ruisseau considérable; elle diminue ensuite par degrés jusqu'au retour du flux. Je l'ai vue dans le tems de ce flux, & j'en ai mesuré le progrès en plaçant à différentes distances des pierres qui étoient bientôt couvertes d'eau. Le passage original où Pline décrit le flux & reflux de cette source est écrit sur le mur d'une chambre qui se trouve auprès.

Fons oritur in monte, per saxa decurrit, excipitur cænatiunculâ manu-factâ; ibi paululùm retentus in Larium lacum decidit. Hujus mira natura: ter in die statis auctibus ac diminutionibus crescit, decrescitque, cernitur id palàm & cum summâ voluptate deprehenditur, juxtà recumbis & vesceris: atque etiam ex ipso fonte (nam est frigidissimus) potas: interim ille artis dimensisque momentis vel subtrahitur vel adsurgit, annulum seu quid aliud ponis in sicco alluitur sensim, ac

novissimè aperitur : detergitur rursùs paulatimque deseritur : si diutiùs observes utrumque iteriùs an tertiò videas *.

Après avoir satisfait ma curiosité à Pliniana, je me rembarquai pour aller à Clarice, où je passai la nuit. Le tems qui ces jours derniers étoit d'une chaleur étouffante, est changé tout d'un coup : ce matin un orage terrible nous a surpris sur le lac ; & comme l'eau étoit si agitée que nous ne pouvions sans danger continuer notre route, nous avons abordé à un petit village, sur la rive occidentale du lac, pour attendre que le tems fût remis. La navigation

* Lettres de Pline, livre IV, Lettre XXX. « Il » sort de la montagne une source qui, roulant à tra- » vers les rochers, entre dans un salon travaillé par » l'art, où après avoir fait quelques circuits, elle va » se jetter dans le lac Larius; elle est très-singulière ; » elle flue & reflue régulièrement trois fois par jour, » ce qui est très-agréable à voir. Etendu auprès de » cette fontaine, on peut faire un agréable repas & » boire de son eau qui est très-fraîche. Si l'on place » dans son lit un anneau ou quelque autre chose, » tandis qu'elle est basse, l'eau l'aura bientôt atteint, » mais elle ne tardera pas à se retirer, & si on attend, » on verra ce double changement se faire alternative- » ment trois fois dans la journée. » *Traduit de l'Anglois sur la traduction de Mulmoth, citée ici par M. Coxe.*

de ces lacs, resserrée entre des montagnes, est par fois dangereuse, suivant la description que Virgile fait du Benacus ou *Lago di Guarda.*

Tu lari maxime, tuque
Fluctibus & fremitu assurgens, Benace marino.

Les voyageurs, qui ont vu ces lieux dans un tems calme, sont tentés de croire que ces expressions sont exagérées; mais après la tempête dont je viens d'être témoin, je suis convaincu que cette description est très-juste.

Le lac de Como a environ trente-six milles de longueur, sur deux ou trois milles de largeur, & même jusqu'à quatre dans les endroits les plus larges, où il se divise en deux bras. Le plus étendu va droit à Como, & le plus petit, appellé lac de Lecco, reçoit l'Adda & communique à Milan, par le moyen de cette rivière, des saignées qu'on y a faites *, & du *canale Vecchio.*

Il est bordé de hautes collines couvertes de vignes, de châtaigniers d'Espagne, de noyers, d'amendiers & de quantité de villages & de petites villes. Ces collines s'élèvent peu-à-peu

---

* *Voyez* Lettre 87.

depuis Como qu'elles renferment dans leur enceinte, jusqu'à ces montagnes escarpées que l'on apperçoit à l'extrémité supérieure du lac.

L'orage étant appaisé, je me suis rembarqué pour Bellano, dont les ruès sont si étroites qu'à peine une charrette peut-elle y passer. Cette ville est située aux pieds d'un horrible précipice que coupe du haut en bas un torrent impétueux : on a jeté sur ce torrent un pont, d'où le spectateur peut contempler cet abîme, qui n'est guères moins profond que celui de Panton-Bruck * dans le canton de Glaris. On a pratiqué un aqueduc le long des côtés escarpés du rocher.

Je me suis rembarqué de nouveau, & je suis arrivé à Domasio, où j'ai attendu le gouverneur pour avoir la permission d'entrer dans le fort de Fuentes; ma demande ayant été accordée, j'ai traversé le lac, accompagné d'un soldat de Domasio, & je suis descendu à Collico.

Un peu au-dessus de Domasio, sur les deux rives du lac, commence la *Malaria*, ou

---

* *Voyez* Lettre 6.

le Mauvais-air. Là on ne voit plus de collines escarpées élever sur les bords du bassin leurs cîmes orgueilleuses ; ce n'est qu'un sol marécageux qui étoit autrefois couvert d'eau. les habitans sont sujets à des fièvres intermittentes ; & dans le cœur de l'été, pour éviter l'influence dangereuse de l'atmosphère, la plupart quittent les plaines pour se retirer dans les montagnes voisines. Nous avons trouvé Collico & ses environs presqu'entiérement déserts ; les maisons étoient fermées ; & si nous n'eussions pas apperçu un homme & une femme, nous aurions conclu que ce pays étoit entiérement inhabité.

Après avoir traversé Collico, & fait environ deux milles à pied, nous sommes arrivés au pied du rocher sur lequel est situé le fort de Fuentes. Avant d'aller plus loin, je vous tracerai une esquisse de l'histoire de ce fort, qui, au commencement du siècle dernier, étoit si célèbre dans les annales de l'Europe.

Un des articles du traité fait entre François Sforce, duc de Milan & les Grisons, portant expressément qu'aucun fort ne seroit construit dans le district de *Piantedio*, fut confirmé par la branche Espagnole de la Maison d'Autriche, qui succéda à Charles-Quint, dans

la possession du Milanois. Cependant, malgré cette convention, lorsque les querelles de religion, occasionnnées par l'introduction du protestantisme dans la Valteline, eurent fait naître, en 1603, de la jalousie entre la Maison d'Autriche & les Grisons, & sembloient faire craindre une rupture, le comte de Fuentes, gouverneur de Milan, jetta les fondemens de ce fort, qu'il appella de son nom; & il fut achevé en 1606. De ce lieu situé dans le *Piantedio*, il fit passer des troupes dans la Valteline, & s'en servit pour soutenir les habitans dans leurs hostilités contre les Grisons. Henri IV de France, faisant allusion à la construction de ce fort, situé sur les confins & de l'Italie & du pays des Grisons, avoit coutume de dire: *Il veut du même nœud serrer la gorge à l'Italie & les pieds aux Grisons.*

Si ce préliminaire ne vous a pas fatigué, nous monterons dans le fort, & nous en examinerons l'état présent. Il est bâti sur un rocher entouré d'eau de toutes parts, à environ un mille & demi de la chaîne de montagnes la plus voisine, & à deux milles du lac, de manière qu'il domine absolument le seul grand passage qui conduit dans la Valteline, soit en venant du Milanois ou du pays des Grisons.

ce poste étoit bien important, sans doute, lorsque la possession de la Valteline étoit un objet de si grande conséquence pour la Maison d'Autriche. Les ouvrages qui n'ont qu'un quart de mille de circonférence sont de pierre, très-bien construits; il n'y a pas d'autres édifices que quelques vieilles casernes pour les soldats, & la maison du gouverneur qui est presqu'en ruines. Toute la garnison consiste en trois soldats, relevés tous les trois jours par trois de leurs camarades; ceux qui descendent la garde retournent ensuite à Domasio. Le reste des habitans est composé d'un paysan & de sa femme qui y demeurent depuis un an, & qui ont presque toujours eu la fièvre.

Comme il n'y a aux pieds de ce rocher que des marais couverts de joncs, il s'élève, dans l'atmosphère, des exhalaisons pestilentielles, qui rendent le séjour de ce fort très-mal-sain. Sa situation le faisoit appeller, par les Espagnols, le *joug* des Grisons; tandis que ceux-ci le nommoient plus proprement, à cause du mauvais air qui y règne, le *tombeau* des Espagnols.

Du haut de ce fort on a la vue la plus magnifique; d'un côté, le pays riche de la Valteline arrosé par l'Adda, qui roule à grand bruit ses

flots majestueux; de l'autre, les lacs de Como & de Chiavenna dont les bords, couronnés de quantité de villes & de villages, offrent un coup-d'œil admirable; les collines qui bordent la Valteline & le lac de Como, les forêts, les Champs de blé, les prairies, présentent à l'œil un paysage aussi agréable que varié, & un contraste frappant avec les sommets toujours couverts de neige de cette branche des Alpes Rhétiennes, qui hérisse le pays des Grisons.

Après avoir pris congé des trois soldats, & d it adieu au paysan & à sa femme, je suis descendu dans la pleine, dont le sol fertile, mais sujet à de fréquentes inondations, n'est pas susceptible d'une culture suivie. L'espace entre le fort & le lac est si marécageux, que, quoiqu'il n'y eût guères plus de deux milles pour arriver à l'endroit où le bateau m'attendoit, j'ai été obligé de faire un circuit de cinq milles au moins. J'ai vu dans ma route une rangée de pierres quarrées qui servent à séparer le Milanois du pays des Grisons; on lit sur l'un des côtés de chacune de ce ces pierres *stato di Milano*, & sur celui qui lui est opposé *Grigioni* : elles furent placées d'après la date qu'elles portent, en 1763, année où le

traité, ou plutôt la *capitulation* de Milan fut conclue entre l'impératrice d'Allemagne comme souveraine de Milan, & les Grisons : par ce traité les limites des deux états furent enfin fixées ; & plusieurs autres objets de dispute se trouverent terminés à l'amiable.

Arrivé auprès de l'Adda, qui forme sur un espace de terrein assez petit une ligne de séparation entre le Milanois & le pays des Grisons, j'ai continué ma route le long du bord. Le lit de cette rivière est fangeux, & elle n'est navigable que pour des radeaux. La plupart des cartes du lac de Como sont fautives en ce qu'elles représentent ce lac & le petit lac de Chiavenna comme ne faisant qu'un seul & même bassin, & l'Adda comme se jetant dans le premier ; au lieu que ces deux lacs sont séparés l'un de l'autre, & que l'Adda se joint à une petite branche qui sort du petit lac, & va se jetter avec elle dans le lac de Como.

Je me suis ensuite embarqué près de Dacio, dernier village du Milanois, où tous les bateaux chargés de marchandises sont obligés de s'arrêter & de payer un droit léger, & je suis entré dans le lac de Chiavenna, qui appartient aux Grisons. Les différentes perspectives de ce lac sont agrestes & magnifiques ;

entourées de rochers nuds & escarpés, qui s'élèvent en pyramides couvertes de neige. Les bases de ces masses affreuses se perdent dans une eau morte, tristement ombragée, dangereuse à cause des vapeurs malignes qui s'élèvent de sa surface, ne présentant aucun asyle, & à peine un endroit abordable aux barques, fragiles jouets des tempêtes auxquelles ce laç est très-sujet. Je suis ensuite descendu à Riva, qui n'est habité que par les propriétaires de quelques magasins très-pauvres, & quelques chaumières que l'on y trouve éparses çà & là.

Après m'être procuré des chevaux, je suis venu à Chiavenna à l'aide d'un beau clair de lune ; les villages étoient presque tout-à-fait déserts, les paysans s'étant retirés au milieu des montagnes ; car le mauvais air, qui règne dans toute cette saison, les effraie tellement, que les bateliers qui m'ont amené de Como, quoiqu'épuisés de fatigue, sont repartis pour Domasio, après avoir employé toute leur éloquence pour me détourner de l'intention de rester dans la plaine ; ce n'est que d'après leurs importunités réitérées que je me suis décidé à continuer mon chemin à Chiavenna : & en effet pour juger de la malignité de l'air, il ne faut que voir les habitans. Le peu de

payſans que j'ai rencontrés dans les villages, tant auprès du fort de Fuentes que dans la vallée de Chiavenna, étoient la plupart maigres & d'une pâleur livide. Cette vallée étroite, que j'ai traverſée pour venir du lac à Chiavenna, eſt reſſerrée entre la première chaîne des Alpes Rhétiennes, qui eſt en même tems la plus baſſe; elle eſt arroſée par le torrent de Maïra, & produit du blé de Turquie, des pâturages, des châtaigners, des mûriers & quantité de ſaules. En approchant de Chiavenna, le terrein s'élève avec rapidité, & cette ville eſt bâtie dans un lieu beaucoup plus élevé & beaucoup plus ſain.

LETTRE LXVIII.

Plurs — détruit dans le ſiècle dernier par la chûte d'une montagne — Vallée de Pregalia.

25 juillet.

J'AI fait partir ma dernière de Chiavenna, dont je diffère de vous envoyer une deſcription, me propoſant d'y revenir en allant à Coiro. Dès le matin du lendemain de mon arrivée, je montai à cheval pour me rendre à quatre milles de là, à l'endroit où étoit autrefois

trefois située la ville de Piuro ou Plurs, qui fut entiérement écrasée par la chûte de la montagne Conto, au-dessous de laquelle elle étoit construite : cette terrible catastrophe arriva le vingt-cinq août 1618.

Plurs étoit une ville grande & florissante, appartenant aux Grisons, ainsi que Chiavenna. Les auteurs contemporains rapportent qu'elle avoit trois églises, plusieurs belles maisons & un pont de pierre sur le Maïra, & que sa population montoit à 1500 habitans, qui faisoient un commerce considérable. La vallée où elle étoit située est très-étroite, & la ville fut entiérement ensévelie ; une histoire écrite à cette malheureuse époque rapporte que la poussière, qui s'éleva dans l'air, fut si considérable qu'elle forma un nuage épais qui s'étendoit jusqu'à Chiavenna, & que les habitans de cette ville, alarmés par ce phénomène, le furent encore davantage lorsqu'ils virent se tarir le torrent de Maïra qui cessa de passer au travers de la ville pendant près d'une heure ; il s'ouvrit enfin un chemin par-dessus les éclats de rochers qui arrêtoient son cours. La crainte que l'on eut, pendant quelques momens, que le torrent n'eût passé par-dessous la ville, & qu'il ne l'inondât bientôt, fut si générale,

que la plupart des habitans s'enfuirent à la hâte dans les montagnes.

Je marchai sur le lieu ou Plurs avoit été bâtie. Des portions de murailles & les ruines d'une maison de campagne qui appartenoit à la famille des Franci, la plus riche de l'endroit, sont les seuls vestiges de son ancienne existence, & ils pourroient facilement échapper à l'œil du voyageur. Un paysan, qui a sa chaumière tout près de ces ruines, me donna, sur chaque endroit particulier, les indications qu'il tenoit de son grand-père, il me montra où étoient les églises & les maisons principales, l'endroit où passoit la rivière, & celui où le pont avoit été bâti ; il me dit aussi qu'en creusant on avoit trouvé plusieurs corps morts & principalement les ossemens d'un prêtre, couvert de lambeaux d'ornemens, qui indiquoient que l'on étoit à célébrer le service divin lorsque la montagne s'écroula sur la ville; on trouve souvent des ustensiles de ménage ; &, il y a quelques jours, on a découvert plusieurs cadavres, dont un avoit à son doigt deux bagues d'or & une d'argent : des vignes, des châtaigniers & des maisons couvrent le terrein où étoit autrefois cette ville infortunée.

La vallée forme dans cet endroit un ovale,

& est bordée d'un beau bois de châtaigniers; les montagnes des environs sont rudes & escarpées, & du haut du mont Savonne l'*Acqua-Fragia*, torrent considérable, se précipite d'abord en un seul jet, & se divise ensuite en trois branches qui font ressortir la beauté ravissante de la vallée.

Je suivis ensuite mon guide chez un particulier, qui demeuroit auprès de Chiavenna, pour y voir une carte de Plurs; ses ancêtres avoient été les plus riches de cette ville; il me montra cette carte & la position respective des divers édifices; il eut aussi la complaisance de m'accompagner, sur ses terres, à une manufacture de pots de pierre, appellée *Lavezzi*, qui se trouve près de Chiavenna, & fournit des ustensiles de cuisine à tous les environs, & même à une partie de l'Italie: cette manufacture est très-ancienne. Pline donne à la pierre *, dont ils sont faits, le nom

---

* *Lapis Ollaris*. Le *Lapis Comensis* de Pline est rangé, par Vallerius, dans la classe des Stéatites, & par Linnée dans celle des Talcs.—Cette pierre est opaque, douce au toucher, & composée de *Mica* & de Stéatites; lorsqu'elle sort de la carrière elle se coupe, & se travaille aisément au tour; mais lorsqu'elle est restée

de *Lapis Comenſis*, parce que ces pots étoient envoyés à *Como*, d'où on les exportoit enſuite dans les différentes villes.

Voici la manière dont ſe font ces pots ; les ouvriers tirent de la carrière des blocs de pierre demi-circulaires, dont ils forment un vaſe d'environ un pied de diamètre, par le moyen d'un outil ſemblable à celui dont ſe ſervent les tourneurs : en procédant de la même manière, ils forment un autre uſtenſile de moindre grandeur, & continuent leur travail juſqu'à ce qu'ils aient tiré du même bloc une certaine quantité de pots, dont le dernier n'eſt plus qu'un petit bocal.

De plus je me rendis à la vallée de Santa Croce, & j'entrai dans le pays des Griſons par le petit village de Caſta Segna dans la vallée de Pregalia.

Le comte de Salis, ancien miniſtre du roi d'Angleterre près des Griſons, a fait bâtir une maiſon grande, commode & abſolument dans le goût anglois, à Bondo, petit village de la vallée de Pregalia : cette vallée eſt ſituée au bout d'une petite plaine, qui a à peine un

---

quelque tems expoſée à l'air, elle ſe durcit & ne prend plus le poli.

mille de longueur & environ quatre cents pas de largeur, bornée de chaque côté par une branche des Alpes Rhéticnnes, dont le sommet est couvert de forêts, entrecoupées de riches pâturages. Cette plaine se termine à des rochers escarpés, derrière lesquels on en voit s'élever d'autres d'une hauteur prodigieuse & toujours couverts de neige. Ce petit vallon produit d'excellens pâturages, de l'orge, du seigle, toutes sortes de légumes & quelques arbres fruitiers; le torrent de Maïra le traverse en roulant avec fracas par-dessus les éclats de rochers entassés les uns sur les autres.

Je parcourus la vallée de Pregalia & les montagnes voisines, & j'observai les usages des paysans: leur nourriture principale consiste en viande salée, en pain de seigle, en lait, en fromage & en châtaignes qui s'y trouvent maintenant en si grande quantité, qu'elles forment le principal plat qu'ils mettent sur leur table. La manière la plus commune de les préparer est de les faire bouillir & de les servir avec de la mie de pain; ou de les broyer en pâte, & ensuite d'y mêler un peu de lait chaud.

Les paysans sont bien vêtus, ils font chez eux leur toile & quelques draps grossiers;

chaque famille ayant un métier auquel elle travaille pendant l'hiver. Leur meilleur drap, qu'ils ne portent que les fêtes & dimanches, leur vient d'Allemagne.

La vallée de Pregalia s'étend depuis la Podesterie de Plurs jusqu'aux confins de la haute Engadine, & peut contenir 1800 habitans : c'est une haute jurisdiction dans la ligue de la Maison-Dieu, divisée en deux communautés indépendantes, appelées *Sopra* & *Sotto Porta*; ainsi appelée d'une muraille percée, appelée *Porta*, par où passe la grande route, & qui sépare cette vallée en deux parties égales. Le gouvernement de ces deux communautés est démocratique. Un apperçu concis suffira pour vous donner l'idée de la manière dont les affaires sont administrées dans ces petits états.

Chaque communauté a son assemblée générale, en qui réside le pouvoir souverain; & tout homme y a voix dès l'âge de dix-huit ans: les magistrats & les représentans de la diète sont choisis à la pluralité des voix. On donne leurs instructions aux représentans, & tous les appels de la diète y sont décidés en dernier ressort. Pour les causes civiles, les deux communautés ont des tribunaux séparés, com-

posés du *Landamme* qui y préside, & de douze assistans, & on peut appeller de l'un à l'autre. Pour les affaires criminelles, il y a une cour de justice, composée d'un *Podestat* & de juges choisis en nombre égal, dans l'une & dans l'autre communauté : voici comment se fait l'élection du Podestat; chaque communauté nomme deux personnes, qui à leur tour en nomment neuf autres, & ces neuf personnes choisissent deux candidats qui tirent au sort : il arrive souvent que la même personne est nommée Podestat par les deux partis, & alors on tire au sort, pour savoir à laquelle des deux il appartiendra. Cette cour criminelle de justice se tient toujours à Vico Soprano dans Sopra Porta; le moindre crime est très-sévèrement puni; mais les juges peuvent adoucir la rigueur de la loi, & même remettre tout-à-fait la peine, qu'ils commuent en une amende pécuniaire: il en résulte que si le coupable est pauvre, il subit le supplice, & que s'il est riche, il se rachete à force d'argent.

LETTRE LXIX.

Description de la Marmotte.

LA marmotte est très-commune dans les montagnes de la Suisse, sur-tout dans cette partie du pays des Grisons; & comme on a donné plusieurs détails faux sur ce petit animal industrieux, je vous envoie l'extrait suivant, tiré d'une description écrite en allemand par le D. Girtaner *; elle ne peut manquer d'être très-intéressante pour tous ceux qui aiment à épier la nature jusques dans ses plus petites opérations.

Le docteur Amstein de Zitzers, dans le pays des Grisons, est le premier naturaliste qui ait fait des recherches particulières sur le caractère de la marmotte. Depuis la description qu'il nous a donnée de cet animal, dans l'ouvrage du professeur Schreber, il a fait lui-même plusieurs nouvelles observations, & reçu celles de messieurs Aporta & Catani, deux ecclésiastiques du pays des Grisons.

La marmotte habite les montagnes les plus hautes & les plus inaccessibles; elle préfère

* On en trouve une traduction françoise dans le journal de M. l'abbé Rosier, de l'année 1786.

les vallées petites & étroites, ſur-tout celles qui ſont expoſées au ſud ou à l'oueſt, comme étant les plus chaudes, & elle évite les endroits humides. Au commencement du printems, ſortie de ſon trou où elle a dormi tout l'hiver, elle deſcend dans les lieux plus bas, où la végétation eſt précoce, & remonte en été ſur les ſommets iſolés des rochers, & dans des cavernes ſolitaires; elle ſe nourrit d'herbes & de racines, ſur-tout du plantain des Alpes, de l'anétis des montagnes, du pié-de-lion des Alpes, de l'oſeille des montagnes, du lin des Alpes, du treffle des Alpes, & de la camomille des Alpes *. Lorſqu'elle eſt privée, elle mange preſque de tout, excepté de la chair; quand elle boit elle élève la tête à chaque trait, comme les oiſeaux, & regarde de tous côtés avec une attention craintive; elle boit très-peu, & c'eſt, ſuivant le D. Amſtein, ce qui la rend ſi graſſe; elle préfère à toutes choſes le beurre & le lait.

Au point du jour les vieilles marmottes ſortent de leurs trous pour aller paître; & vont enſuite chercher leurs petits qui courent de

* *Plantago Alpina, Phellandrium mutellina, Archimilla Alpina, Rumex digynus, Antirrhinum Alpinum, Trifolium Alpiccum, arter Alpinus.*

tous côtés, se poursuivent les uns les autres, s'asseyent sur leurs pattes de derrière, & restent dans cette attitude en regardant le soleil avec un air de satisfaction. Les marmottes aiment beaucoup la chaleur, & quand elles se croyent en sûreté, elles demeurent étendues au soleil pendant plusieurs heures. Avant de ramasser l'herbe, soit pour leur nourriture, soit pour garnir les trous où elles passent l'hiver, elles s'asseyent toutes en cercle, sur leurs pattes de derrière, & examinent longtems de tous côtés: à la moindre alarme, la première pousse un cri aigu qui se communique de l'une à l'autre, & elles s'enfuient sans le répéter une seconde fois. Les chasseurs, en imitant ces sifflemens successifs les approchent facilement à une portée de fusil.

La marmotte a la vue perçante, & découvre un objet de très-loin; elle ne fait jamais le moindre mal aux autres animaux, & elle fuit quand elle est poursuivie. Quand ces animaux craignent d'être inquiétés, ils quittent en troupes leurs trous, & courent de montagne en montagne, jusqu'à ce qu'ils trouvent un endroit pour se creuser de nouvelles demeures: mais lorsqu'ils voient que la fuite est devenue impossible, ils se défendent courageusement

contre les hommes & contre les chiens, & attaquent, à coups de dents & de griffes, tous ceux qui osent les approcher.

Les marmottes vivent toujours en société, & ont, pour l'été & pour l'hiver, des demeures qu'il est facile de distinguer, les premières restant ouvertes pendant toute l'année, & les dernières étant fermées vers la fin de septembre. Dans leurs habitations d'été on trouve quantité de fumier & point de foin; dans celles d'hiver, on trouve au contraire beaucoup de foin & jamais de fumier. On voit, auprès de ces dernières, un monceau considérable de terre qui s'accroît tous les ans en raison de la grandeur de l'habitation & de l'augmentation de la famille.

Pour former ces habitations elles creusent la terre avec beaucoup de vîtesse & de dextérité. Elles en rejettent une partie, donnant au reste de la consistance, & s'ouvrent un passage étroit & solide; un trou de six à sept pouces de diamètre leur suffit. L'intérieur du terrier a depuis huit jusqu'à vingt pieds de longueur; il y a d'abord un passage qui, à environ cinq ou six pieds de l'entrée, se divise en deux galeries, dont l'une conduit à une petite cavité, & l'autre

au dortoir. Le paſſage & les deux galeries ſont toujours ſur une ligne droite, à moins qu'un rocher ou quelqu'autre obſtacle n'oblige l'architecte de donner une autre direction à ſon ouvrage. La chambre eſt ronde ou ovale, voûtée & aſſez ſemblable à un four. Elle a depuis trois juſqu'à ſept pieds de diamètre, & eſt plus grande ou plus petite, ſuivant que la famille eſt plus ou moins nombreuſe. Le plancher eſt couvert de foin, & c'eſt ſur ce lit que les marmottes paſſent l'hiver à dormir.

Lorſqu'elles ſe retirent, vers le commencement d'octobre, dans cette habitation, elles prennent bien ſoin d'en boucher l'entrée, de manière que l'air ne puiſſe y pénétrer, avec un ciment compoſé de terre mêlée de pierres & de foin. Si l'on ouvre cette chambre trois ſemaines après qu'elle eſt fermée, on trouve les marmottes placées ſur le foin les unes auprès des autres, & roulées en boules ſur elles-mêmes comme des hériſſons; elles ne donnent pas la moindre apparence de vie. On en trouve ordinairement depuis cinq juſqu'à ſeize enſemble. Quelquefois, mais rarement, deux familles occupent le même terrier; il eſt beaucoup plus rare encore de

trouver une marmotte ſeule dans un trou. Si on les expoſe à la chaleur elles ſe réveillent. Les marmottes privées ne dorment pas pendant l'hiver, mais à l'approche de cette ſaiſon, un inſtinct naturel les excite à ramaſſer des matériaux pour ſe faire une demeure. Les marmottes ſauvages entrent au mois d'octobre dans leurs habitations d'hiver, qu'elles ne quittent que vers la fin de mars ou au commencement d'avril. Lorſqu'elles ôtent le ciment qui les tenoit enfermées, elles ne le pouſſent pas au-dehors, elles le tirent au contraire dans l'intérieur, & tranſportent probablement, dans la petite cavité, les matériaux qui autrement obſtrueroient le paſſage principal.

Elles s'accouplent auſſi-tôt qu'elles ſont ſorties de leurs trous. On voit, dans le mois de juin ou de juillet au plus tard, de jeunes marmottes groſſes comme des rats.

Il eſt vraiſemblable qu'elles ne mangent pas tant que dure leur léthargie; car on trouve, au printems, la même quantité de foin dans leurs habitations d'hiver qu'en automne. Celles que l'on prend pendant l'hiver ſont minces & ont l'eſtomac abſolument vide.

La chair de la marmotte eſt bonne à manger, & ſa peau ſert à faire des fourrures.

LETTRE LXX.

Paſſage du Malloggia — Lac de Siglio — Selva Piana & St. Morezzo — Expédition aux colonnes Juliennes — Bevio.

St. Morezzo, le 31 Juillet.

LA route de Pregalia à Coire eſt praticable pour les voitures, mais aſſez mal pavée. Je traverſai le village Promontogno, puis paſſant la Porta, je vis Stampa, Vico-Soprano, Borgo-Nuovo & Caſancia. Les maiſons de cette vallée ſont de pierre, & blanchies au-dehors; elles ne ſont pas éparſes çà & là comme dans les petits cantons de la Suiſſe, mais à chaque mille de diſtance on rencontre un groupe d'habitations.

Après avoir paſſé Bondo, je remarquai que la campagne ne produiſoit plus de châtaigniers, mais plutôt des ſapins & des mélèſes; je vis auſſi des pâturages, de l'orge & du ſeigle. Auprès de Caſancia eſt la montagne ſtérile & élevée de Set. Je quittai ici la grande

route qui tire du côté de Coire, & finit à environ un mille & demi au-delà de la vallée, & je commençai à monter un chemin très-escarpé, le long du torrent de Maïra, qui se précipite au milieu d'une forêt de sapin, y descend du glacier du Malin, chaîne formée par les Alpes, & qui sépare la Valteline du pays des Grisons. En continuant ma route, j'arrivai au sommet du Malloggia, & je vis l'Orlenga, torrent très-limpide, s'élancer du haut du Mont Lungin, & former la première source de l'Inn. Le Malloggia est le point de séparation entre les eaux qui vont se jeter dans la mer Noire, & celles qui prennent leur cours vers la mer Adriatique. Les sommets des montagnes voisines sont la plupart escarpés & couverts de neige; dans leur partie inférieure, des taillis, des sapins, des pâturages présentent un aspect agréable.

Je m'arrêtai dans une maison isolée, espèce d'auberge construite pour la commodité des voyageurs. L'hôte & sa famille parlent un jargon italien, semblable au dialecte Milanois, qui est commun dans la vallée de Pregalia. L'endroit que l'on trouve ensuite est Siglio, dans la haute Engadine, où le langage le plus ordinaire est le romans. Ayant

demandé à l'hôte si le patois étoit semblable à l'italien que l'on parloit dans la vallée de Pregalia, il me répondit que ces deux langues étoient tout à fait différentes, & la servante m'assura qu'elle pouvoit à peine comprendre un mot quand elle entendoit parler les habitans de Siglio. En quittant Malloggia j'eus beaucoup à descendre ; je traversai l'Orlenga & je suivis les rives du lac de Siglio. Nous eûmes un chemin mauvais & rude, jusqu'à ce que nous fussions arrivés sur les frontières de l'Engadine, où la route commence à devenir très-bonne.

Le petit lac de Siglio a environ cinq milles de circonférence, & est dans une très-belle situation au milieu de grands rochers perpendiculaires. Il prend son nom de Siglio que nous laissâmes à quelque distance de là sur notre droite. Je traversai l'Inn vers l'endroit où il sort du lac, & je poursuivis ma route sur le lit desséché du torrent Fait, qui se jetoit autrefois dans l'Inn ; mais qui a, depuis peu, changé son cours, & va rouler ses eaux dans le lac de Selva - Piana. Il n'y a rien de plus commun que de voir ces torrens abandonner leur ancien lit ; & j'ai eu lieu d'observer des traces certaines de cou-

rans

rans d'eau qui avoient autrefois arrosé la petite plaine qui sépare les lacs de Siglio & de Selva - Piana. Le village de ce nom est agréablement situé sur une petite éminence, & le lac de Selva-Piana, quoique plus petit que celui de Siglio, le surpasse pour la beauté de ses rives bordées de sapins & de mélèses, qui se réfléchissent dans ses eaux. L'Inn est beaucoup plus considérable lorsqu'il sort de ce lac; mais il va se jeter à peu de distance dans celui de Saint-Morezzo, d'où se précipitant d'abord avec fracas à travers d'affreux rochers dans la plaine de Celerina, il prend ensuite un cours plus paisible. Ces petites plaines ou vallées sont plus larges & plus longues que celle de Bondo, & sont très-fertiles en foin, que l'on est maintenant occupé à faucher.

Je tâchai de m'entretenir avec quelques-uns des habitans de Selva-Piana, mais je pouvois à peine les comprendre. J'essayai aussi de converser avec les habitans de cet endroit-ci, le lieu étant assez fréquenté par les étrangers à cause de ses eaux; on en trouve plusieurs qui parlent italien, mais la plupart ne savent que le romans. Comme c'est aujourd'hui dimanche, je me suis rendu ce ma-

tin à l'église ; mais le ministre ayant prêché en langue vulgaire, je n'ai guère entendu que le texte, pris du vingt-deuxième chapitre de S. Luc. Le sermon qui forme la partie principale du service a duré environ une heure, & les prières sont fort courtes ; les filles ont chanté des psaumes, quelques-unes avoient des voix charmantes & beaucoup de goût ; aussi le pays n'est-il pas éloigné de l'Italie.

Saint-Morezzo, ou, comme on l'appelle plus communément Saint-Maurice, est situé sur le penchant d'une colline, & se réfléchit dans un petit lac enclavé au milieu des montagnes, & dont les rives élevées sont bordées de bois & de pâturages. C'est un village de la haute Engadine*, remarquable par une source abondante d'eau minérale très-estimée pour les cures qu'elle opère dans plusieurs espèces de maladies. Cette source sort de terre à environ un demi mille de l'autre côté de la rivière d'Inn ; elle est assez considérable & contient beaucoup de vitriol. Y ayant plongé le thermomètre de Réaumur, il descendit de douze degrés à quatre degrés & demi. J'ai appris qu'un amateur s'étoit assuré, d'après des observations réitérées, que le thermo-

mètre varioit, suivant que l'eau étoit plus haute ou plus basse, mais que le mercure restoit toujours entre quatre & sept degrés.

Je suis logé dans une pension. Il s'en trouve une grande quantité dans tout ce pays pour la commodité des personnes qui viennent prendre les eaux. Notre table n'est composée que de deux marchands d'Appenzel, qui sont établis à Gênes, & d'un ecclésiastique de la basse Engadine. Comme je n'ai pas été long-tems sans m'appercevoir que ce dernier avoit des connoissances, j'ai eu avec lui plusieurs conversations sur la langue romanne; mais je ne m'étendrai sur ce sujet que lorsque j'aurai acquis des connoissances plus particulières. Nous avons parlé aussi de l'état de la religion dans la partie réformée du pays des Grisons, & sur-tout des *piétistes*, secte qui vient de faire de grands progrès dans ces cantons. D'après ce que me dit cet ecclésiastique, qui penchoit évidemment de leur côté, ces piétistes sont à-peu-près ce que sont nos méthodistes en Angleterre; ils attribuent, par exemple, beaucoup plus d'efficacité à la foi qu'aux bonnes œuvres; ils affectent d'être extrêmement rigides & pieux; ils condamnent toute espèce d'amusemens;

les cartes & les assemblées sont, selon eux, des passe-tems criminels ; ils désespèrent souvent d'être sauvés ; ils s'imaginent avoir des visions, être éclairés d'une grace surnaturelle, & emploient tant de tems à prier, qu'ils négligent le soin de leurs affaires. Les prêtres de cette secte sont la plupart très-ignorans & très-vains ; ils déclament beaucoup en chaire ; ils menacent de la damnation éternelle, & annoncent un bonheur sans fin ; mais ils oublient d'indiquer à leurs auditeurs les moyens d'éviter l'enfer & de mériter le paradis.

Ces prédicateurs, malgré leurs prétentions à une indifférence entière pour les biens de ce monde, ne bornent pas leurs vues à des spéculations de théologie ; ils prennent une grande part aux affaires politiques ; & comme leur ministère leur donne beaucoup d'influence sur les suffrages de leurs paroissiens, ils sont recherchés & même adulés par les principaux d'entre les Grisons.

Ici & dans les environs, l'habillement des femmes est singulier & même agréable. Il consiste en un corset noir ou bleu, avec des manches rouges, une juppe à raies bleues & blanches, & en un petit bonnet de velours noir, bordé en or ou en argent, avec un

ruban noir ou blanc qui leur pend ſur le front.

Pendant mon ſéjour ici, je ſuis allé voir les colonnes Juliennes, dont Scheuzer a donné une deſcription & une gravure dans ſon ouvrage, intitulé *Itinera Alpina.* Il croit qu'elles furent érigées par Jules-Céſar, pour ſervir de limites aux conquêtes qu'il avoit faites dans ce pays, & il aſſure que l'on y lit les deux inſcriptions, *nec plus ultra*, & *omitto Rhetos indomitos.*

De Saint-Morezzo, je me rendis à Selva Piana, d'où je pris un ſentier qui conduit aux Alpes Juliennes; après une marche d'environ deux heures à travers des rochers eſcarpés, j'arrivai aux Colonnes Juliennes, ſi elles méritent ce nom diſtingué. Elles ſont de forme circulaire, aſſez ſemblables aux bornes que les Romains employoient pour marquer les milles, placées à environ quarante pieds de diſtance les unes des autres; leur hauteur eſt de quatre pieds, & elles ne paroiſſent pas en avoir plus d'un en terre; leur circonférence eſt de cinq pieds; elles n'ont ni baſe ni chapiteau, mais ſont applaties vers la ſommet, & on y remarque au milieu un petit trou rond d'environ quatre pouces de diamètre & ſix

pouces de profondeur. On reconnoît la main de l'art dans leur construction, mais c'est ce qu'on lui doit de plus grossier. J'ai cherché avec beaucoup de soin à découvrir les inscriptions prétendues *nec plus ultrà*, & *omitto Rhetos indomitos* ; mais je n'ai pu appercevoir les moindres traces de lettres, & je ne vois aucune raison de conclure que ces colonnes aient été érigées par Jules-César, pour servir de limites à ses conquêtes ; au moins il n'existe pas de preuves sur quoi l'on soit autorisé à appuyer cette assertion. Je ne suis pas fâché cependant d'avoir fait cette course, car quoique mon attente ait été trompée en voyant ces colonnes, j'ai eu beaucoup de plaisir à arrêter mes regards sur la perspective sauvage & romantique que presentent les Alpes.

Les Alpes Juliennes produisent beaucoup de pâturages, mais point de bois, ce qui est une preuve de la hauteur de leurs cimes. Auprès des colonnes que nous venons de décrire, il y a une pièce d'eau appellée le Lac Julien ; il est entretenu par un glacier qui se trouve au sein d'une montagne dont il est couvert, & se précipite en torrent jusqu'à Selva-Piana, où il se perd dans le lac du même nom : on

peut considérer ce lac comme une des sources de l'Inn.

Je m'arrêtai ensuite dans une chaumière, la seule maison qui se trouve dans toute l'étendue de ces Alpes; elle n'est occupée que pendant l'été, les habitans y font rentrer toutes les nuits le bétail qui paît dans les montagnes, & se procurent une quantité considérable de beurre & de fromage : après avoir bu une jatte d'excellente crême, je commençai à descendre, & j'observai une infinité de petits ruisseaux, dont quelques-uns, jaillissant des rochers & d'autres des glaciers, forment les premières sources du petit Rhin. Le chemin étoit si rude & si escarpé, que je donnai mon cheval à tenir au guide, aimant mieux marcher ; j'arrivai bientôt à Bevio, village sur le petit Rhin, à environ cinq milles de distance des colonnes, & sur la grande route de Coire ; comme on étoit alors dans le tems de la fanaison, je ne pus trouver une auberge, mais quelques moines m'offrirent un gîte & à dîner, & m'empêchèrent de retourner, comme j'en avois l'intention, à la cabane des Alpes Juliennes.

Sur les questions que je fis à ces religieux, concernant la constitution de la république de

Bevio, il me dirent que Bevio & Valmorara formoient une communauté gouvernée par onze magiſtrats, quoiqu'il n'y eût guères que quarante ſuffrages pour les élire : le chef appellé *miniſtrale*, eſt réintégré tous les ans, & pour cet acte de politeſſe, chaque voteur reçoit annuêllement un florin: Près d'un tiers marchandiſes tranſportées de Como à Coire paſſent par Bevio, mais la plus grande partie eſt envoyée par Splugen : après-dîner, je retournai à Saint-Morezzo par les Alpes Juliennes.

LETTRE LXXI.

Haute Engadine — Bever — Zutz — Scamfp.

Zutz, 2 Août.

LA route de Saint-Morezzo à Zutz, en paſſant par Celerina, Samada, Ponto & Madulein, eſt extrêmement agréable pour un homme à cheval; ces villages ſont la plupart ſitués ſur le penchant des montagnes, qui s'élève en pente douce, au-deſſus d'une pleine d'un mille de large, en quelques endroits, & ſi étroite dans d'autres qu'elle eſt entiérement couverte par l'Inn. Le vallon eſt bordé des deux côtés

par une chaîne d'Alpes couronnées jusqu'à une hauteur très-considérable, de bois & de pâturages, & dont les sommets sont couverts de neige. La rivière, qui dans cet endroit ne forme point de cascades, est grossie par quantité de torrens qui viennent s'y précipiter du haut des rochers, ou qui jaillissent du sein de la terre.

L'Inn, dans cet endroit, est bien différente de la plupart des rivières que j'avois observées dans mon premier voyage. Le Rhône, le Reuss & l'Aar, ne forment auprès de leur source qu'une cascade continuelle; leurs eaux se précipitent de rochers en rochers, & traversent les plages les plus désertes & les moins praticables, au lieu que celle-ci coule sur un beau lit, dans un pays bien peuplé & bien cultivé, & dont les points de vue, par-tout pittoresques, offrent des beautés d'un genre plus riant que celles que l'on rencontre ordinairement dans ces régions montagneuses. Les bourgs ou villages sont agréablement semés autour de la plaine, à la distance d'environ un mille les uns des autres; chacun de ces villages contient depuis cinquante jusqu'à cent maisons contiguës les unes aux autres, toutes construites en pierre, &

blanchies en-dehors, de manière qu'on croiroit qu'elles viennent d'être achevées. L'esprit de propreté, en effet, est si général dans la haute Engadine, que j'ai à peine remarqué, dans tout le pays, une seule maison en mauvais état : les granges mêmes ont plus d'apparence que les maisons dans bien d'autres pays.

En traversant Bever à cheval, je fus salué par le curé du lieu, qui fumoit devant sa porte ; étant entré avec lui en conversation, il m'engagea à voir sa bibliothèque ; je mis pied à terre, & il me montra quelques livres anglois, & plusieurs autres livres écrits en langue romane, entr'autres la bible *, imprimée à Coire, & dédiée à Georges II, lorsqu'il n'étoit que prince de Galles : il eut la complaisance de m'accompagner ensuite à une certaine distance ; à environ un demi-mille de Bever, il me montra une seule maison appellée Alles Angnes, où les députés des deux communautés de la haute Engadine s'assemblent pour juger en dernier ressort dans les causes civiles. Un peu plus loin, il me pria de faire attention à une petite fontaine qui se jette dans l'Inn à

* Cette bible est dans le dialecte des Grisons.

quelques pas de sa source, on l'appelle Fontana Merla, & elle ne seroit pas digne de remarque, me dit-il, si elle ne séparoit les deux communautés de la haute Engadine. Un moment après je pris congé de cet ecclésiastique, je remontai à cheval, & je continuai ma route vers Zutz. Je traversai plusieurs fois l'Inn, sur des ponts d'une seule arche, qui ont une aspect imposant; ils ont éte construits par des disciples du fameux Grubenman *, & sont tout-à-fait plats, les garde-fous des deux côtés sont très-élevés & à jour dans le milieu.

Zutz, quoique n'étant pas la plus grande ville de la haute Engadine, est regardée comme la principale, parce qu'il y a une cour criminelle de justice. Le *Landamme* de Sotto Fontana Merla, qui préside à cette cour, est choisi alternativement dans la famille des Planta, établie à Zutz : ce privilége, qui ne laisse pas de donner à cette maison beaucoup d'influence dans les affaires politiques du pays, lui fut accordé jadis par un évêque de Coire, qui étoit oncle d'un Planta. A mon arrivée à Zutz, j'allai voir M. Planta, autrefois envoyé de la république des Grisons près celle de Venise; il avoit été nommé à cette commission

* Voyez vol. 1., lettre 2.

pour renouveller l'ancienne ligue qui avoit anciennement subsisté entre ces deux états, mais qui avoit été interrompue par le dernier traité de 1763, entre l'impératrice d'Allemagne & les Grisons, traité dont les Vénitiens furent si vivement offensés, qu'ils chassèrent les Grisons de dessus leur territoire. Cette négociation, quoique conduite avec beaucoup d'habileté, n'eut cependant aucun effet. M. Planta me reçut avec beaucoup de politesse & de franchise; il m'invita à souper, & comme il n'étoit pas encore tard, il m'accompagna jusqu'à l'endroit appellé le camp de Drusus, que j'étois curieux de voir.

Vous vous ressouvenez de la campagne que fit Drusus, fils adoptif d'Auguste & frère de Tibère, contre les sauvages habitans de ces montagnes, & à laquelle Horace, pour flatter son protecteur, fait allusion dans les passages suivans:

Videre Rhæti bella sub Alpibus,
Drusum gerentem & vindelici.

Et plus avant:

Alpibus impositas tremendas,
Dejecit acer plus vice simplici.

Cette campagne de Drusus contre les Rhè-

tes fut très-heureuſe, il fit un grand carnage de ces barbares, que juſqu'alors on avoit cru indomptables (*indomitoſque Rhætos.*) Les reſtes ſuppoſés de ſon camp, conſiſtent en pluſieurs excavations, & un grand monceau de terre d'environ trente pieds de hauteur & de ſoixante pas de circonférence. Ces ouvrages ne me parurent pas avoir été faits par les Romains; ce n'eſt probablement rien de plus qu'une eſpèce de fortification, conſtruite dans le tems de trouble, où les barons du pays étoient continuellement en guerre les uns contre les autres; & le deſir de leur donner quelque choſe de plus vénérable en en reculant l'origine, & en y attachant le nom Romain, eſt peut-être la ſeule raiſon qui les ait fait attribuer à Druſus. Après avoir ſatisfait ma curioſité, je retournai à Zutz, & je paſſai agréablement la ſoirée avec M. Planta.

De Scampf, le 3 Août.

Les petits villages du pays d'où je vous écris ſont ſitués ſi près les uns des autres, que mon voyage n'a été qu'une promenade; & les mœurs des habitans me plaiſent tellement que je deſirerois de tout mon cœur pouvoir faire

ici un plus long séjour. Arrivé à Scampf, j'ai porté une lettre de recommandation à M. Perini, qui m'a présenté à M. Aporta, curé de l'endroit, natif de la basse Engadine, & qui sort de l'ancienne & illustre famille des Aporta. Il a étudié * quelque tems à Deprezin en Hongrie, & de retour dans son pays natal, il ne tarda pas à être nommé à la cure de Scampf. Il n'a qu'un très-petit revenu annuel, qui s'élève à peine à vingt livres sterling, & cependant son bénéfice est regardé comme un des meilleurs de l'Engadine ** : avec une rente aussi modique, il peut entretenir une femme & une famille nombreuse. Son principal ouvrage, & qui peut donner une idée suffisante de l'étendue de ses connoissances, & de son application infatigable au travail, est l'histoire de la réforme parmi les Grisons, en deux volumes *in-quarto*. C'est une compilation latine très-exacte & très impartiale, écrite dans un style brillant & modelé sur les bons auteurs.

* Je crois qu'il a été élevé dans l'université de Bâle.

** En considérant les différentes manières de vivre, & la valeur de l'argent dans les divers pays; cette somme, peut équivaloir à soixante livres sterling en Angleterre.

Cet excellent ouvrage ne contient pas ſeulement des faits relatifs aux affaires eccléſiaſtiques; l'hiſtoire de la religion étant ſouvent étroitement liée avec celle des événemens politiques, cette dernière paroît dans tout ſon jour aux divers époques de changement dans la réforme. Le lecteur trouvera, dans ce fruit des études de M. Aporta, un récit fidèle & circonſtancié des querelles entre la France & l'Eſpagne, par rapport aux Griſons; de la rebellion de la Valteline, du maſſacre des proteſtans, & des guerres qui ſuivirent, ſous prétexte de la religion. Ce détail intéreſſant embraſſe preſque tous les événemens importans de l'hiſtoire des Griſons, depuis le commencement de la réforme juſqu'à la paix de Valteline.

J'ai conçu une eſpèce de vénération pour ce ſavant auteur, en voyant qu'il a pu achever un ouvrage auſſi pénible, malgré la difficulté de l'exécution, celle de ſe procurer des livres, & le peu d'encouragement que peut offrir une fortune auſſi médiocre que la ſienne. Le ſeul profit qu'il retira, ſi on en excepte la gloire, fut un préſent de vingt-cinq guinées qui lui procura le moyen de faire un voyage à Zurich, afin de raſſembler

les matériaux qu'il puisa dans les manuscrits de la bibliothèque publique. Cet ouvrage, imprimé à Coire aux dépens de la société typographique, n'a jamais valu un sol à son auteur. Ce respectable théologien, outre qu'il possède une connoissance profonde des langues mortes, parle italien & allemand, lit le françois & a une notion suffisante des langues hongroise & wallaque. Dans le peu de tems que je passai avec lui, j'eus souvent lieu d'être surpris de sa vaste érudition & de son grand jugement; & c'est à lui à qui je suis sur-tout redevable de plusieurs apperçus concernant la langue romane, dont je vous ferai part dans une des lettres qui suivront.

La haute Engadine se divise en deux communautés, appelées Sotto & Sopra Fontana Merla, d'après leur situation au-dessus & au-dessous de la fontaine. Elles ont l'une & l'autre la même cour de justice criminelle qui se tient à Zutz, & qui est composée du Landamme de Sotto qui la préside, & de seize jurés appelés Tronadors, également choisis dans chaque district. La justice est mieux administrée dans cette cour que dans aucune autre de tout le pays des Grisons,

excepté

excepté à Coire. Le code des loix criminelles fut composé en 1563, par un certain Juvalta qui avoit été envoyé de la république des Grisons à Venise où il avoit acquis dans la jurisprudence des connoissances ignorées jusqu'alors de ses grossiers compatriotes. Cet excellent code, écrit en latin, fut traduit en romans en 1644. Les amendes pour les fautes criminelles ne sont pas ordonnées par les juges, mais par la communauté. Les procès ne coûtent aucun frais aux parties, & les juges reçoivent leur salaire du fonds public; par ce moyen ils sont moins intéressés à convaincre le prisonnier, & moins prompts à avoir recours au cruel expédient de la question.

Une autre cause de l'équité que l'on observe dans cette cour est la manière dont les juges sont élus; ils ne sont pas choisis comme dans plusieurs autres communautés, par le peuple réuni en une assemblée générale, mais par seize députés qui représentent les divers districts. De cette manière, ces élections se font avec beaucoup plus de sagesse & plus d'attention à la capacité & au caractère des juges, qu'on n'en pourroit at-

tendre au milieu de la confusion d'une assemblée populaire.

Les mêmes députés choisissent tous les magistrats civils à la pluralité des voix, & décident définitivement toutes les questions de droit civil & public qui ont été d'abord proposées séparément aux divers districts qu'ils représentent. Ils peuvent chacun en particulier (& ils usent souvent de ce pouvoir) donner péremptoirement leur suffrage. Un réglement bien important dans un état purement démocratique, c'est que la masse entière de la nation ne peut s'assembler dans le même lieu, mais qu'elle agite les diverses questions en petits corps séparés, & envoie par des représentans le résultat de ses délibérations.

La haute Engadine est une très-belle vallée qui cependant, à cause de son extrême élévation, ne produit que des pâturages avec un peu de seigle & d'orge. L'hiver commence de bonne heure, finit très-tard, & tant qu'il dure on ne se sert guères de traîneaux. A présent même l'air est froid & très-piquant, & dans le cœur même de l'été, les gelées blanches font souvent beaucoup de

tort aux moissons. De là le proverbe italien :

Engadina terra fina
Se non fosse' la pruina. *

Comme ce district ne produit pas de quoi nourrir ses habitans, il en passe un grand nombre chez l'étranger. La bourgeoisie entre ordinairement au service, comme c'est l'usage dans toute la Suisse. Les autres classes du peuple s'appliquent aux arts mécaniques, au commerce, ou à quelqu'autre profession semblable. Il y a sur-tout une grande quantité de limonadiers & de pâtissiers de ce pays dans les diverses parties de l'Italie & de la France. Ils sont en général deux associés, dont l'un reste dans le pays, tandis que l'autre fait la besogne du dehors pendant un an : il revient ensuite dans sa famille ; & son compagnon part pour le même espace de tems. Ces associés sont ordinairement aussi fidèles qu'ils sont industrieux. Ils rapportent tous les ans des sommes considérables dans ce district, qui est regardé comme le plus riche du pays des Grisons.

Une grande partie des habitans nourrissent

* Sans les frimats l'Engadine seroit un beau pays.

en été, dans les hautes Alpes, de nombreux troupeaux de bœufs & de brebis, & exportent une grande quantité de beurre & de fromage. A l'entrée de l'automne, lorsque les pâturages commencent à n'être plus aussi abondans, ils envoient vendre dans le Tyrol une grande partie de leur bétail. Ils consomment beaucoup de viandes salées, surtout en hiver, à cause de la cherté des fourrages. Leur pain est presque bis; ils le font cuire en forme de petits gâteaux ronds, & seulement deux ou trois fois dans le cours de l'année; de sorte qu'il devient si dur qu'on est quelquefois obligé de le couper avec la hache. Mangé avec du beurre & du fromage, dont le pays abonde, c'est un aliment assez agréable. La plus grande quantité de beurre se fait dans les Alpes; on le fond & on le met ensuite dans des bouteilles, où il se conserve souvent très-bien pendant toute l'année. Le vin de la Valteline est très-estimé, & on en récolte beaucoup dans ce pays; il se conserve très-long-tems. J'ai goûté du vin de cinquante ans, d'une pièce qu'on venoit de mettre en perce; il avoit une saveur excellente, mais assez ordinairement il tourne à l'aigre au bout de

trois ans, ſous le climat chaud de la Valteline.

Les habitans ſont la plupart très-polis, & ont reçu une bonne éducation. Ils me font, dans les rues, de profondes révérences, & s'empreſſent de la manière la plus obligeante à rendre tous les ſervices qui dépendent d'eux. Cette hoſpitalité & cette bienveillance ne me charment pas moins que les payſages délicieux qui s'apperçoivent de tous les points de cette campagne. Quoique pluſieurs des naturels paſſent une grande partie de leur vie ſous un ciel étranger, ils ceſſent rarement d'aimer l'Engadine, & après une abſence de pluſieurs années, ils vont avec tranſport revoir leurs familles & leurs amis.

On fait monter le nombre total des habitans de la haute Engadine, à environ quatre mille, & il y en a, outre cela, au moins quatre ou cinq cens qui gagnent leur vie chez l'étranger.

LETTRE LXXII.

Basse Engadine — Cornetz — Huldric, Campel — Trasp — Remus — Arrivée dans le Tyrol — Santa-Maria.

Cernetz, le 4 août.

LA vallée de la haute Engadine, depuis Celerine jusqu'à quelques milles au-delà de Scampf, forme un pays presque tout uni. Elle est resserrée entre deux chaînes de montagnes qui sont plus hautes à Celerine, & qui deviennent peu-à-peu plus basses & moins escarpées. La portion la plus belle de la vallée se trouve aux environs de Zutz & de Scampf, où elle produit un peu de seigle & d'orge, & où les montagnes sont couvertes de verdure jusqu'à leurs cimes. La plaine finit au-delà de Scampf; & l'Inn, qui avoit jusqu'alors coulé paisiblement au milieu d'une belle campagne, se resserre dans un lit étroit, & forme plusieurs cataractes très-voisines les unes des autres. La route se projète sur le flanc des montagnes, & tout ce pays est couvert de forêts épaisses de pins & de sapins.

Je traversai plusieurs villages semblables à ceux que j'ai décrits dans ma lettre précédente, & auprès de Brail je passai un petit pont jeté sur un précipice vis-à-vis une cataracte qui tombe à gros bouillons. Le pont s'appelle, dans le langage du pays, *Pont Alta* ou Haut-Pont, & sépare la haute de la basse Engadine. Quand même les limites de ces deux districts n'auroient pas été ainsi marquées, le changement subit de la route qui devient très-mauvaise, m'auroit fait soupçonner que j'avois quitté la haute Engadine. Depuis le lac de Siglio jusqu'à Pont-Alta, la route est semblable à nos chemins de traverse en Angleterre, & assez large pour permettre à deux ou trois voitures de passer de front, chose qui ne se voit pas communément dans ces contrées montagneuses. En conséquence, d'une proposition faite par la maison d'Autriche, lors du dernier traité de Milan, on doit réparer les routes qui passent par le Pregalia & les deux Engadine, afin que les marchandises qui vont dans le Pregalia ou qui en viennent puissent être transportées par le Tyrol au lieu de passer par Coire.

La maison d'Autriche s'étoit offerte à payer

tous les frais de cette entreprise, & les habitans de la haute Engadine, quoiqu'ayant refusé avec un désintéressement peu connu dans les états démocratiques, les offres d'indemnisation qui leur étoient faites, se mirent aussi-tôt à exécuter ce plan dans leur pays; cependant par les intrigues des habitans de Coire, à qui ce nouvel arrangement auroit fait beaucoup de tort, & en conséquence du vieux préjugé que de bonnes routes rendroient le pays trop accessible aux puissances voisines, on empêcha les habitans de Pregelia & de la basse Engadine de se prêter à l'exécution de cet utile projet, & la portion de la route qui passe sur leur territoire est restée dans le même état où elle étoit auparavant.

Après avoir traversé le Pont Alta, je marchai dans une forêt sauvage & presqu'inhabitée, & j'arrivai à Cernetz, où j'ai un appartement fort commode dans la maison de M. Planta. Il est maintenant dans son gouvernement de Morbegno dans la Valteline, & l'ayant vu par hasard à Chiavenna, il me fit la faveur de me donner une lettre de recommandation pour son oncle qui ne voulut pas souffrir que je restâsse à l'auberge.

Cernetz est situé dans une petite plaine riche, bornée par deux chaînes de montagnes qui se rapprochent par les deux bouts. Cette plaine est fertile en froment, en orge, en seigle, en lin & en excellens pâturages. Je trouve une grande différence entre le climat de cette petite plaine & celui de la haute Engadine; il est infiniment plus chaud, & toutes les productions naturelles y sont beaucoup plus près de leur maturité. On fait, sur ces montagnes, des coupes immenses de bois que l'on flotte sur l'Inn jusqu'à Inspruck. Dans cette plaine, l'Inn est grossie par le grand torrent de Spœlg, qui descend des Monts-Bormio. Sur le bord de ce torrent, & à l'extrémité d'un passage étroit qui conduit à Bormio & à Munster, j'ai vu une tour carrée, où le marquis de Cœuvres jeta, en 1624, un gros de François & de Grisons, pour arrêter les mouvemens de l'armée Autrichienne, postée à Munster. Le passage est encore fortifié par une muraille de pierre qui s'étend depuis un rocher inaccessible jusqu'à la tour, & de là jusqu'au torrent.

Le marquis de Cœuvres, à qui fut commise la garde de ce passage important, étoit

fils du marquis d'Etrées. Il avoit été élevé dans l'église, & étoit parvenu à l'épiscopat de Noyon, mais à la mort de son frère aîné, il quitta l'état ecclésiastique pour embrasser la profession des armes. Il se distingua dans plusieurs campagnes sous Henri IV, & fut depuis employé sous le règne de Louis XIII, en qualité d'ambassadeur à Turin & à Rome. En 1624 il fut nommé ambassadeur extraordinaire de la république des Grisons, & commandant en chef d'une armée composée de François & de Suisses, envoyés au secours des Grisons pendant la guerre de la Valteline. Il pénétra par Coire dans la basse Engadine, & se saisit du passage important que nous venons de décrire. Par cette manœuvre il assura la seule avenue par laquelle il pouvoit s'ouvrir un passage à Bormio, dont la conquête fut suivie presqu'aussitôt de celle de toute la Valteline. En récompense de ses services, le marquis, à son retour en France, fut créé duc d'Etrées, & élevé aux plus grands honneurs. Il mourut en 1670, dans la cent-deuxième année de son âge.

Je me suis occupé presque toute la matinée à faire des extraits de l'histoire des

Grisons par Campel, que l'on regarde comme ce qu'il y a de mieux pour la topographie, & pour la politique de ce pays. Elle est composée de trois gros volumes *in-folio*, écrits en latin, & n'a jamais été imprimée, ce qui la rend très-rare. J'avois eu la satisfaction de trouver à Milan une copie de cet ouvrage dans la bibliothèque du comte Firmian ; ce seigneur, si prompt à obliger, me permit d'en faire usage ; mais mon séjour dans cette ville ayant été très-court, & m'étant d'ailleurs toujours trouvé occupé d'autres recherches, je n'avois pas profité de cette permission comme je l'aurois desiré ; je viens de trouver le même manuscrit dans la bibliothèque de M. Planta, & je saisis l'occasion d'en parcourir les endroits les plus intéressans. J'y ai déjà rencontré de beaux morceaux relatifs à la géographie, aux révolutions & aux divers gouvernemens de ce pays, objets qui y sont traités avec la plus stricte exactitude.

Huldric Campel, auteur de cet ouvrage précieux, naquit au commencement du seizième siècle à Suss dans la basse Engadine : il étoit l'homme de son tems le plus savant & le mieux versé dans la littérature ; l'un

des premiers réformateurs en ce pays; par son zèle actif & par sa vaste érudition, il contribua infiniment à répandre sa doctrine dans tout le canton. C'est à un événement de peu d'importance qui eut lieu dans sa famille, que l'on doit attribuer les progrès que firent dès-lors le protestantisme, & qui détruisit par-tout jusqu'aux traces de la religion catholique.

Tandis qu'il étoit absent en 1537, dans la vue d'acquérir de nouvelles connoissances, sa femme accoucha d'une fille si foible qu'elle paroissoit sur le point d'expirer. Gaspar Campel, père d'Huldric, homme très-attaché à la réforme, ne voulut pas que l'enfant fût baptisé par le curé de la paroisse qui étoit catholique, ni même que les sages-femmes l'aspergeassent d'eau bénite, suivant l'usage de l'église romaine : il n'y avoit dans l'endroit aucun ministre de la religion réformée, & il fit en conséquence lui-même la cérémonie du baptême. Cette action fut regardée d'un si mauvais œil par les catholiques romains de Sufs, qu'ils s'assemblèrent en tumulte & attaquèrent avec furie Gaspar, qui faillit périr entre leurs mains. Ils portèrent ensuite une accusation contre lui devant la diète :

elle mit d'abord la cauſe à l'arbitrage ; mais ce procédé ne donnant aucune déciſion ſatisfaiſante, une conférence publique fut convoquée dans l'égliſe de Suſs devant les députés des différentes communautés, pour réſoudre la queſtion ſuivante : ſavoir, « ſi » lorſqu'un enfant qui vient de naître, eſt » en danger de mourir avant qu'on ait le » tems d'appeler un prêtre, il vaut mieux » qu'un laïque ou les ſages-femmes admi-» niſtrent le baptême » ?

Cette queſtion ridicule fit naître des diſcuſſions très-ſérieuſes. Les miniſtres de la réforme refuſèrent de reconnoître aucune autre autorité que celle de l'écriture ſainte, tandis que les catholiques regardoient comme infaillibles les écrits des ſaints pères & les décrets de l'égliſe. Chaque parti, conſidérant l'objet de la diſpute ſous un point de vue différent, ne put ſe réſoudre à adopter les argumens du parti oppoſé, & la querelle dura ſept jours ſans que l'on parût prêt à donner une déciſion ; heureuſement cependant on s'arrêta à un ſyſtême d'accommodement que l'on n'auroit jamais pu attendre en conſidérant la manière de raiſonner uſitée alors. Les députés agiſſant avec toute la modération poſſible,

parvinrent à faire prononcer qu'en cas de néceſſité extrême, où il n'y avoit pas de prêtre préſent, un laïque ou les ſages-femmes pouvoient adminiſtrer le baptême; que cependant il valoit mieux que ce ſacrement fût conféré par le laïque que par les ſages-femmes; dans cette même aſſemblée ils convinrent d'un point plus important encore, & fondé ſur la raiſon; c'eſt que quant aux autres articles de religion conteſtés, pendant le cours de la diſpute, chacun pouvoit en toute ſûreté s'attacher à la doctrine qu'il croyoit venir de Dieu.

Cette conférence produiſit l'effet que les réformateurs pouvoient en attendre; le peuple qui y étoit accouru de toutes parts, apprit à conſidérer l'écriture comme la ſeule autorité admiſſible dans des points de controverſe. Il eſt facile de voir où tendoit cette maxime; auſſi produiſit-elle ſur le champ même des effets ſi rapides, qu'en moins de vingt ans la réforme ſe répandit dans toute l'Engadine. *

Pour revenir à Huldric Campel, non-ſeulement il approuva la conduite de ſon

* Excepté le petit village de Samun.

père touchant le baptême de sa fille, mais il devint zélé prosélyte de la nouvelle doctrine. Ayant pris les ordres, il se chargea d'une église de réformés dans la vallée de Pretigan, & il travailla avec une ardeur infatigable à remplir les devoirs commis à ses soins & à propager le protestantisme. En 1550 il fut appelé à Sufs par les partisans de la réforme, comme l'homme le plus en état de combattre l'église catholique. Ses efforts furent couronnés du plus grand succès & à peine fut-il de retour dans son pays, que la messe y fut abolie, & la réforme hautement adoptée. Sufs ne fut pas le seul théâtre de ses succès; à Cernetz & dans plusieurs autres endroits le charme de son éloquence & la force irrésistible de ses argumens lui attirèrent un grand nombre de prosélytes.

Il passa ses vieux jours à Schlins, dont il étoit ministre, & il continua jusqu'au dernier moment de sa vie à propager & à défendre la doctrine de l'église réformée, autant par ses discours que par sa conduite exemplaire. Au milieu de tant d'occupations, il trouva le moyen de continuer son histoire des Grisons jusqu'en 1580, & mourut

l'année ſuivante * à Schlins, accablé de vieilleſſe, & laiſſant un nom remarquable dans les annales de la religion, & dans celles de la littérature de ſon pays.

Cette hiſtoire de Campel eſt, comme je l'ai obſervé ci-devant, en trois volumes. Le premier roule en grande partie ſur la topographie du pays des Griſons, & décrit les différens diſtricts & les différentes villes. Il trace la nature des divers gouvernemens, & les formes variées de juriſprudence civile & criminelle, adoptées dans les petites républiques dont ce pays eſt compoſé. Le ſecond volume contient l'hiſtoire de la Rhetie, depuis les périodes les plus anciens, juſqu'à la guerre de Souabe en 1499, ſous l'empereur Maximilien premier. Il a principalement tiré ſes matériaux de Tchudi, de Stumpf & d'autres hiſtoriens Suiſſes. Le troiſième volume, qui traite de l'hiſtoire du pays juſqu'à l'époque où il a vécu, eſt le plus intéreſſant & remarquable pour ſa fidélité. Campel, après avoir ſoumis ſon ouvrage à l'examen & à la critique de Bullinger & de Simper, en

* Quelques auteurs placent l'époque de ſa mort en 1582.

présenta, en 1577, une copie à la diète des trois ligues, & reçut les remercîmens publics; mais comme sa fortune ne le mettoit pas en état de fournir aux frais de l'impression, & qu'aucun libraire ne voulut entreprendre d'imprimer un ouvrage aussi volumineux, il n'a jamais été publié.

Remus, le 4 Août.

La route qui conduit de Cernetz à Scuol n'offre par-tout qu'un terrein inégal, si pierreux & si mauvais, que je mis plus de huit heures pour faire vingt milles à cheval. La petite plaine de Cernetz ne finit que pour faire place à une masse informe de rochers & de forêts.

Suss est situé dans une gorge que forme l'Inn, & une chaîne contiguë de rochers, presque sous les ruines d'un vieux château: auprès est une petite plaine fertile, qui offre un contraste agréable avec l'aspect sauvage des rochers & des bois.

La route pour aller à Ardetz suit le cours de l'Inn, dont les eaux resserrées dans un canal étroit & profond n'indiquent leur mouvement que par leur murmure. d'Ardetz, (au-dessus duquel se voient les ruines d'un

vieux château apppellé Steinberg, * construit sur un rocher qui le domine : je descendis par un sentier très-escarpé sur le bord de l'Inn, que je traversai, & je montai un chemin très-rapide, laissant à ma droite la vallée de Scharla, où il y a des mines d'argent, appartenant à la maison d'Autriche : elles étoient autrefois très-riches, & produisoient un revenu considérable ; mais elles sont épuisées aujourd'hui. Je passai à travers le village isolé de Trasp, & ensuite auprès d'un château du même nom, situé sur la cime d'un rocher presque perpendiculaire. Le comte Dietrichstein, comme possédant le château, est prince du Saint-Empire : il fut donné à sa famille par l'empereur Léopold, à condition que celui à qui il appartiendroit, voteroit toujours dans la diète de l'empire pour la maison d'Autriche. La garnison de ce château est composée d'un seul soldat Autrichien.

De Trasp je descendis de nouveau vers la riviere, & je montai à Scuol, où j'arrivai très-tard, & d'où je suis parti de bonne heure ce matin.

---

* Montagne de pierre.

En allant de Scuol à Remus, on observe que les montagnes qui sont sur la gauche diminuent peu à peu de hauteur, & sont très-bien cultivées : elles produisent quantité de froment, de seigle, d'orge, de lin & de chanvre : les arbres ne sont presque tous que des pins, des sapins, de petits bouleaux confondus au milieu d'une forêt de noisettiers & de rosiers sauvages. Les champs de blé se projètent sur le penchant des collines, comme les vignes dans le pays de Vaud. Les côtes des montagnes sur la droite au-delà de l'Inn sont escarpées, & en plusieurs endroits élevées à pic ; elles n'offrent que très-peu d'apparence de végétation.

C'est maintenant le tems de la moisson, & j'ai vu plusieurs ecclésiastiques occupés à couper les blés. Le clergé est très-pauvre dans la basse Engadine, & beaucoup plus nombreux qu'en aucun autre endroit du pays des Grisons ; les plus riches bénéfices ne rapportent par an qu'environ vingt livres sterling, & le revenu des cures inférieures ne s'élève guères au-delà de huit ; encore cette modique somme se subdivise-t-elle quelquefois entre deux, trois ecclésiastiques, & même autant qu'il s'en trouve sans emploi dans la même paroisse.

Je m'arrêtai à Remus pour rafraîchir mes chevaux ; près de cet endroit il y a un vieux château ruiné, qui appartenoit autrefois à l'évêque de Coire, & fut donné anciennement par un de ces évêques aux Planta de Zutz, en droit de laquelle donation ils réclament le privilége de recevoir le ferment du Landamme de Sotto - Tafna. Les feuls reftes de ce château font deux tours quarrées, dans l'une defquelles il y a un miférable appartement, où M. Planta donne, tous les ans, à dîner au Landamme.

La forme du gouvernement de la baffe Engadine eft plus compliquée que celle de la haute Engadine, & il m'eft affez difficile de la faifir & de la développer. Je ne vous ennuierai pas d'un détail circonftancié de ce qui m'a frappé le plus, & je renfermerai le compte que je veux vous rendre de mes recherches, dans un cercle auffi étroit qu'il me fera poffible.

La baffe Engadine fe divife en trois communautés, qui envoient trois députés à la diète générale ; la première communauté eft compofée des paroiffes de Cernetz, Sufs, Lavin, Guarda & Ardetz ; la feconde comprend Vettan, Scuol & Sent ; & la troifième,

Remus Schlins & Samun : les deux premières communautés forment une haute jurisdiction ; & la troisième forme avec Bevio, Valmorara & Avers une autre haute jurisdiction.

Pour les causes civiles il y a deux cours de justice séparées, l'une pour la partie septentrionale du pays, l'autre pour le district qui s'étend au midi du torrent de Tasna ; c'est ce torrent qui a fait donner aux deux divisions les noms de *Sopra* & de *Sotto Tasna*. De l'une & de l'autre de ces cours il y a appel en dernier ressort, au tribunal civil de Sotto Fontana Merla, dans la haute Engadine, ou bien à la communauté voisine de la vallée de Munster.

Pour les causes criminelles il y a de même deux cours séparées, mais sans appel, l'une pour l'étendue de pays qui s'étend au nord du Mont-Falon, l'autre, pour le pays du midi, & c'est en conséquence de cette division que ces deux portions s'appellent *Sopra* & *Sotto-Mont-Falon*.

Par cet arrangement compliqué, Vettan est réuni à Scuol & à Sent, dans ce qui concerne les affaires politiques ; relativement aux affaires civiles à Scuol, à Sent, à Remus, Schlins & Samun ; & relativement aux affaires criminelles à Cernetz, & aux autres villes de la

première communauté. Ce conflict d'intérêts occasionne dans l'élection des députés, des magistrats & des juges, tant civils que criminels, des difficultés dont le détail ne peut pas être fort intéressant.

Il y a néanmoins un fait qui ne peut manquer de frapper l'observateur le moins attentif; c'est que, quoique la manière d'élire les juges soit à-peu-près la même que celle employée dans la haute Engadine, la justice n'y est cependant pas administrée avec autant d'impartialité. Je ne puis m'empêcher d'attribuer cette différence essentielle dans une affaire de si grande importance, à l'état différent des deux peuples; les habitans de la haute Engadine, étant plus éclairés & plus riches, sont moins ouverts à l'influence des bas préjugés & d'une vile corruption.

Il règne un esprit de parti très-vif entre les habitans de la haute & de la basse Engadine: on voit dans ces districts quelques familles considérables, dont les principales sont celles des Salis & des Planta, subdivisées l'une & l'autre en beaucoup de branches collatérales. L'histoire de ce pays est remplie des disputes & des troubles qui se sont élevés entre ces maisons rivales, & ne présente guères, dans

beaucoup de circonſtances, qu'un tableau difforme des triſtes effets de la haine domeſtique. Ces deux partis ſe diſtinguent, l'un, ſous la dénomination de *Scarbonada* (noir) & l'autre ſous celle d'*Alba* (blanc); la première, appartenant aux Planta, & l'autre aux Salis. Dans le tems des élections de députés & de magiſtrats, les habitans de la baſſe Engadine manquent rarement de faire naître des querelles, qui ne s'éteignent que dans le ſang.

J'ai eu plus d'une fois occaſion de parler du degré de politeſſe qui diſtingue les habitans de la haute Engadine de ceux de la baſſe. Cette prééminence vient probablement des émigrations conſtantes des premiers chez les autres nations, & de leur commerce avec les étrangers. Je trouve auſſi entre ces deux diſtricts beaucoup de différence par rapport aux aiſances de la vie. Quoique la baſſe Engadine produiſe en abondance tout ce qui peut être néceſſaire pour la conſommation intérieure du pays, cependant on y remarque moins d'induſtrie & plus de miſère. Dans la haute Engadine je pouvois me procurer, dans les auberges de la plus mince apparence, de la viande fraîche, de la bonne huile & d'excellent vin, & dans le bas pays il ne

m'a pas été possible d'en avoir à prix d'argent. Les villages sont moins agréables, & les maisons des paysans ne sont pas à beaucoup près aussi propres, aussi jolies, ni aussi commodes. Cette différence dérive peut-être, jusqu'à un certain point, de la nature du pays. La haute Engadine ne produisant que très-peu, les habitans sont obligés de chercher au-dehors quelques moyens de subsistance, & l'industrie une fois excitée, amène bientôt l'opulence, sa compagne presqu'inséparable, tandis qu'au contraire, un sol qui produit tout ce que l'on peut desirer, dispense les habitans de la basse Engadine d'employer pour vivre aucun moyen extraordinaire, & d'avoir recours à un commerce étranger.

5 Août, Santa-Maria.

En allant de Remus au pont Saint-Martin, surpris par une pluie violente, je me refugiai dans une chaumière où je fus reçu très-poliment par une vieille femme d'assez bonne mine. On mit mon cheval sous un appenti, & je me trouvai à couvert de l'ondée dans une maison très-propre, très-jolie, & beaucoup mieux fournie que je ne l'avois cru

d'abord. La vieille femme, outre le romans, parloit allemand, & possédoit sur-tout très-bien l'italien. Comme il continua à pleuvoir pendant plusieurs heures, j'eus le tems d'entamer avec elle une conversation, & je fus agréablement surpris de la manière dont elle s'exprimoit sur les différentes matières que nous eûmes à traiter. En prenant congé d'elle je lui demandai mille excuses d'avoir un peu sali sa maison; je la remerciai de la réception honnête qu'elle m'avoit faite, & je voulus lui glisser dans la main une pièce de monnoie qu'elle refusa d'accepter.

Ces circonstances réunies excitant ma curiosité, je voulus savoir ce qu'étoit cette vieille femme, & voici ce que l'on m'en apprit: elle est née dans la basse Engadine, d'une bonne famille, & a joui autrefois d'une fortune honnête; dans un âge encore très-tendre elle avoit épousé un gentilhomme d'une des premières familles de Milan, qui vint s'établir dans l'Engadine, renonça à la religion catholique & embrassa le protestantisme; ils vécurent ensemble plusieurs années dans la plus parfaite harmonie, jusqu'à ce qu'ayant dissipé presque toute la fortune de sa femme, le mari la quitta un jour, en

lui promettant de venir bientôt la rejoindre. Depuis ce moment elle ne l'a pas revu, & elle n'en a reçu aucune nouvelle directe, mais après bien du tems elle a su qu'il étoit allé en Italie, où étant rentré dans le sein de l'église romaine, il avoit pris l'habit religieux. C'est alors qu'elle rassembla les débris de sa fortune & se retira dans l'endroit où je l'ai vue.

Vers la frontière de la basse Engadine je traversai l'Inn sur le pont Saint-Martin, à un petit village du même nom, & j'arrivai dans le Tyrol, où cette rivière coule avec bruit dans un lit très-étroit, resserré entre deux lisières de rochers très-hauts & très-escarpés. Après l'avoir suivie depuis sa source, je lui dis un dernier adieu. Au pont Saint-Martin elle sépare l'Engadine du Tyrol, & à l'endroit où elle reçoit le torrent de Schargenbach elle quitte le territoire des Grisons. Après avoir ensuite traversé le Tyrol & l'électorat de Bavière, elle se jète dans le Danube à Passau, où elle porte un volume d'eau si considérable qu'elle égale en largeur si elle ne le surpasse, le fleuve célèbre où elle se perd. C'est ce qui engagea Scheutzer à essayer de prouver que le Da-

nube doit à juste titre être regardé comme prenant sa source dans les Alpes Rhétiennes, plutôt que dans les montagnes de la Souabe, puisque la masse d'eau qui lui vient des premières montagnes est plus grande que celle qui lui vient des dernières.

On parle romans à Saint-Martin, & lorsque l'on a passé le pont, l'allemand devient la langue du pays. Des rives escarpées de l'Inn, j'arrivai au sommet d'une haute montagne. La route qui y conduit est très-bonne & vient d'être faite aux frais de l'empereur pour faciliter la communication entre Milan & le Tyrol. De là j'eus une perspective superbe de l'Inn & de la basse Engadine, & je descendis ensuite à Nauders, où je mangeai, pour mon dîné, une volaille froide, que M. Planta avoit eu le soin de faire prendre au domestique, sans quoi j'aurois fait un pauvre repas.

De Nauders je suivis une petite vallée très-agréable, bordée à gauche par une chaîne de montagnes qui séparent le Tyrol de l'Engadine. Cette vallée, qui est presqu'unie, a environ un quart de mille de largeur; elle est couverte de riches pâturages, & arrosée d'un beau torrent qui se jète dans l'Inn.

J'arrivai ensuite à une jolie colline, au côté opposé de laquelle je trouvai un lac qui forme une des premières sources de l'Adige ; au-delà de celui-ci j'en rencontrai un autre, & plus loin un troisième ; les bords de ces lacs offrent de charmans paysages, & sont parsemés d'une infinité de villages, dans l'un desquels (le village de Hohat) je passai la nuit.

Comme il y a, de ce village à Bormio, pour une grande journée de chemin, je suis parti ce matin à cinq heures, & j'ai côtoyé le torrent qui découle des lacs & forme l'Adige. La campagne est agréable & très-bien cultivée, sur-tout au-delà de Mals, où elle présente une perspective aussi brillante que vaste. Laissant cette ville à quelque distance sur ma droite, j'ai pris la route qui conduit dans la vallée de Munster. Au pied de la première colline j'ai traversé Laitch, sujet de la maison d'Autriche pour le temporel, & quant au spirituel, soumis à l'évêque de Coire. De là j'ai monté à Santa-Maria, au milieu d'une vallée qui s'élève insensiblement. Tauven est le dernier village du Tyrol où l'on parle allemand. Un peu plus avant j'ai repassé la frontière, & suis rentré sur le

territoire des Grisons, où le romans est la langue vulgaire du pays.

Je me suis arrêté à Munster pour voir un monastère de femmes *, d'où cette ville & la vallée tirent leur nom. Ce monastère qui est très-ancien, a été fondé, dit-on, par Charlemagne; il ne me fut pas permis de le visiter, une règle strictement observée dans tous les couvens de femmes en défendant l'entrée aux hommes. De là je suis arrivé à Santa-Maria d'où je vous écris.

Cette vallée de Munster contient Santa-Maria, Munster, Valdera, Cierfs & plusieurs autres villages qui forment une communauté dans la ligue de Cadée ou de la maison de Dieu. Autrefois l'évêque de Coire avoit beaucoup d'influence & de pouvoir dans le gouvernement de cette vallée. La justice s'administroit en son nom, & il recevoit les amendes pour les fautes criminelles; mais ayant eu de fâcheux démêlés avec les habitans en 1727, il vendit ses droits à l'empereur Charles VI; cependant la république des Grisons protestant contre cette translation d'immunités

---

* Monasterium.

qu'elle regardoit comme inaliénables, l'évêque fut obligé de les racheter & d'en disposer en faveur des habitans qui jouissent aujourd'hui d'une parfaite indépendance. Ils sont en partie catholiques & en partie protestans; les premiers occupent la ville de Munster & ses dépendances immédiates, & les autres le reste de la vallée. Les magistrats & les juges sont choisis en nombre égal dans les partisans des deux religions, & ils vivent en assez bonne intelligence. La langue du pays est le romans, tel qu'on le parle dans la basse Engadine, mais il n'y est pas tout-à-fait aussi pur, le commerce & le voisinage du Tyrol y ayant introduit beaucoup de mots allemands.

LETTRE LXXIII.

Passage du Mont-Bralio — comté & ville de Bormio.

Bormio, le 7 Août.

LA route de Santa-Maria, à l'endroit d'où je vous écris, est très-ennuyeuse, j'aurois même couru quelque danger, si j'eusse re-

tardé mon voyage d'un seul jour, les pluies considérables qui viennent de tomber, ayant rendu les sentiers des Alpes extrêmement glissans, je mis deux heures à monter de Santa-Maria au sommet du Mont-Bralio, qui sépare la vallée de Munster du comté de Bormio. On croit que c'est cette partie des Alpes, dont parle Tacite, sous le nom de *Juga Rhætica* *. Je montai toute la côte le long du torrent Ramo, le même qui passé auprès de Lairch, & se jète dans l'Adige **, au-dessous de Mals, & je m'avançai jusqu'à sa source: elle jaillit d'un glacier environné de rochers. A quelques pas plus loin, ayant atteint le sommet du Bralio, je vis se précipiter du même glacier, mais dans une direction toute contraire, un autre torrent qui forme la première source de l'Adda.

De cet endroit on ne fait presque que descendre jusqu'à Bormio. Les cimes de ces montagnes ne produisent point de bois, mais elles sont fertiles en excellens pâturages, & nour-

---

* Hist. liv. I.

** Ou plutôt deux torrens forment l'Adige par leur réunion.

rissent une grande quantité de bétail ; les endroits les plus élevés sont de granit, mais le grain n'en est pas aussi beau que celui que l'on trouve sur le Mont-Saint-Gothard, & dans quelques autres parties des Alpes de la Suisse. Je descendis ensuite par un sentier très-roide & fort étroit, & j'arrivai au bout d'une heure dans une petite plaine du comté de Bormio, d'environ un mille de longueur. On voit au milieu une seule maison, à laquelle on donne le nom d'auberge, & qui est la première que j'ai rencontrée après avoir quitté la vallée de Munster ; je n'y trouvai qu'une femme & ses deux enfans qui parloient un italien corrompu. La femme se trouva très-offensée de ce que je lui demandai si elle parloit le romans ; étant catholique romaine elle paroissoit regarder la connoissance de cette langue comme une espèce d'héréfie.

Je suivis le cours de l'Adda, qui traverse la plaine ; ce n'est d'abord qu'un petit torrent, mais il ne tarde pas à grossir par le tribut continuel qu'il reçoit des montagnes voisines. Au bout de cette petite plaine on recommence à descendre, & tout l'espace de terrein qu'il faut parcourir avant d'arriver à Bormio, est aussi inégal que les régions les plus élevées de la Suisse.

Suisse. Depuis que je suis dans le pays des Grisons, je n'ai pas encore vu de site aussi sauvage, ni d'aussi belles horreurs qu'aujourd'hui. S'il est difficile de décrire les tableaux les plus ordinaires que nous offre la nature, à combien plus forte raison ne doit-on pas manquer d'expressions pour représenter cette combinaison singulière d'objets sublimes, dont je vais essayer de vous donner une esquisse ?

Je n'ai pas eu plutôt quitté la petite plaine dont je viens de parler, que je me suis trouvé au milieu d'un pays le plus inculte & le plus sauvage possible; j'avois à ma droite des groupes informes de montagnes, & à ma gauche une étendue immense de glaces & de neiges entassées. Près du chemin, l'Adda tombe de précipice en précipice, en formant d'horribles cataractes; plus bas, il roule sur une suite de degrés taillés dans le roc par les mains de la nature, mais que l'on seroit disposé à croire l'ouvrage des hommes; à environ un mille il est resserré dans un canal étroit, le long duquel il s'échappe en faisant un bruit affreux. Cet abîme est surmonté d'un petit pont de bois, soutenu en partie par un éclat de rocher, & en partie posé sur le flanc des montagnes opposées: quand nous le traversâmes il

trembloit ſous nos pas ; je continuai à m'avancer ſur le bord d'un gouffre profond, dans le ſein duquel les rugiſſemens de l'Adda qui y roule ſans être apperçu, repréſentoient à mon imagination des cataractes plus effrayantes que toutes celles que j'avois encore vues. Son lit eſt coupé à pic dans le roc, que le frottement continuel des eaux a creuſé à pluſieurs centaines de pieds de profondeur.

Nous ſommes enſuite arrivés dans un endroit déſert, où la vallée eſt entiérement enclavée dans une montagne impraticable. D'une petite ouverture ménagée dans le rocher, jaillit une ſource ; elle s'accroît dans ſa chûte, & forme un torrent conſidérable, qui roule à gros bouillons à travers de grands éclats de rochers. Nous avons pris tout à coup ſur la gauche par une iſſue, à travers laquelle l'Adda paroît s'être ouvert un paſſage, & nous avons alors apperçu, ſur la côte d'une montagne éloignée, quelques champs fertiles, qui faiſoient le plus beau contraſte avec les ſites ſauvages & incultes que nous venions de quitter : à quelques pas plus loin une plaine magnifique, s'étendant juſqu'à Bormio, s'eſt déployée devant nous. L'Adda qui, un moment auparavant rouloit avec fracas ſes on-

des dans sa retraite souterraine, avoit perdu toute sa fureur, & serpentoit paisiblement sur un terrein presqu'uni : au bout d'une demi-heure, à-peu-près, je suis arrivé aux bains de Saint-Martin, dans la vallée de Premaglia. Ils sont formés par plusieurs sources d'eau chaude, qui naissent près de Molina, & sont très-fréquentes dans cette saison; ils sont de la même nature que ceux de Bath, mais ils ne m'ont pas paru aussi chauds.

De là je suis descendu dans la plaine qui produit un peu de blé & d'excellens pâturages, & j'ai été bientôt à Bormio; tout est ici à l'italienne. Le villages ne valent pas à beaucoup près, ceux des Grisons; les maisons sont crépies en plâtre, & ont une apparence si malpropre, que la remarque de mon domestique étoit assez juste, en disant qu'il sembloit que la plupart des habitans des villages étoient morts, & que les maisons étoient désertes.

Cette route, à travers le Bralio, quoique si difficile, étoit autrefois le principal passage pour les marchandises que l'on envoyoit du Tirol, par la Valteline, dans le Milanois: aujourd'hui elle est beaucoup moins fréquentée.

Le comté de Bormio, appartenant aux Gri-

fons, est située au pied & au milieu des Alpes Rhétiennes, & est bordé par l'Engadine, la vallée de Munster, la Valteline, le Tirol, Trente, & le territoire de Venise; excepté vers un défilé qui conduit dans la Valteline, il est par-tout entouré de montagnes; les chemins qui y sont pratiqués, sont semblables à celui du Bralio, & très-souvent inaccessibles en hiver.

Ce comté, qui formoit autrefois une portion du Milanois, fut laissé aux Grisons en 1512: la lettre suivante, sur l'histoire de la Valteline, fera mention du concours de circonstances extraordinaires qui occasionnèrent cette révolution: ce dernier pays ayant été soumis aux Grisons, vers le même tems & pour les mêmes causes: ces deux histoires sont si intimement liées ensemble, qu'on ne peut les séparer.

Ce comté est divisé en cinq districts, 1°. Bormio qui comprend la capitale & la banlieue; 2° la vallée de Furba; 3°. la vallée de Pedinosa; 4°. la vallée de Cepino; 5°. la vallée de Luvino. Les habitans de Luvino ont plusieurs privilèges, nommément celui de juger les causes civiles qui ne sont pas de la première importance: cependant ils ne nom-

ment aucun des magiſtrats, qui ſont tous choiſis dans les quatre autres diſtricts.

Le comté de Bormio jouit de très-grandes prérogatives, dont quelques-unes ne lui font pas communes avec la Valteline ni avec Chiavenne ; en vertu de ces priviléges les habitans ſont exempts de payer les impôts, dont les gouverneurs griſons accablent, avec tant de tyrannie, les autres pays qui leur ſont ſoumis. 1°. Ils paient aux Griſons une contribution fixe qui eſt très-modique, & qui ne peut-être augmentée. 2°. Les droits auxquels ils ſont aſſujettis ſont levés ſur des objets d'exportation & d'importation, ce qui les met à l'abri de taxes injuſtes & pénibles. 3°. C'eſt la communauté qui jouit des amendes pour les fautes criminelles ; circonſtance très-favorable à l'adminiſtration de la juſtice ; car le gouverneur n'en ayant aucune part, comme il arrive pour les autres provinces ſujettes, n'eſt point intéreſſé à convaincre les coupables. 4°. Le privilége principal qui diſtingue ce pays de la Valteline ; c'eſt la liberté de ſon gouvernement & les reſtrictions miſes à l'autorité du Podeſtat.

Bormio, de même que les autres pays ſoumis aux Griſons, eſt gouverné par un ma-

giſtrat ſuprême, appellé *Podeſtat*: il eſt envoyé par les Griſons, & demeure deux ans en charge; mais ſon pouvoir eſt ſi borné, qu'il n'a preſque aucune influence, ſi ce n'eſt conjointement avec les conſeils où il préſide, ſans voter, excepté en cas d'égalité. Il ne peut ni faire arrêter un criminel, ni pardonner, ni adoucir la punition, & reçoit du comté un ſalaire annuel d'environ 80 livres ſterling, qui lui eſt payé, partie en argent, partie en ſeigle, & partie en frais déduits des affaires civiles & criminelles; mais l'eſquiſſe ſuivante du gouvernement, tel qu'il eſt établi, donnera une idée plus juſte des entraves impoſées à ſon autorité.

Le pouvoir ſuprême réſide dans le podeſtat & dans les conſeils, qui conſiſtent en un tribunal civil & criminel: les membres en ſont élus tous les ans par le peuple.

La cour criminelle, ou le conſeil des ſeize, qui ſe change tous les quatre mois, eſt compoſée de deux régens, du tréſorier, du notaire, & de ſeize conſeillers, dont dix ſont de la ville, & deux des vallées de Furba, Pedinoſa & Cepino; de ces vingt membres il n'y a que les ſeize conſeillers qui aient voix. A la requête des deux régens, le po-

destat convoque le conseil. Pour arrêter un criminel, le conseil, ou au moins sept de ses membres, doivent s'assembler; mais dans un cas important, le podestat & les deux régens peuvent ordonner prise de corps: comme cet acte cependant est contraire à la loi, il doit être rapporté à la première assemblée du conseil, qui, en cas d'approbation, prononce les mots de forme, *malè captus, benè detentus*; l'arrêt étoit illégal, mais utile. On informe le procès, & le prisonnier est examiné par le podestat & les deux régens, qui soumettent la procédure au conseil.

Si le coupable est convaincu, & ne veut pas avouer son crime, on décide par majorité de suffrages; si les preuves sont assez fortes pour qu'on doive appliquer à la question, & si cet horrible expédient est jugé nécessaire, on l'emploie en présence du podestat, des deux régens, du trésorier & du notaire.

Les amendes sont au profit de la communauté qui paie les frais du procès si le prisonnier est insolvable. Si les preuves ne sont pas suffisantes pour convaincre l'accusé, ni le podestat, ni les conseillers n'ont rien

à prétendre pour leur peine. Ce réglement, qui fut d'abord établi dans le dessein d'empêcher des poursuites frivoles, a produit ce mauvais effet, qu'il induit les juges à regarder les circonstances les plus legères comme des preuves de crime, & qu'il occasionne souvent le supplice de la question *.

Le tribunal civil consiste en douze membres tirés de la ville de Bormio, qui jugent en premier ressort toutes les causes civiles. De leur jugement il y a appel au syndicat des Grisons.

Les membres de ces conseils sont choisis tous les ans de la manière suivante, par l'assemblée du peuple qui consiste, 1°. en tous ceux qui ont été magistrats; 2°. en soixante personnes de la ville, nommées par les deux chefs du peuple; 3°. en soixante personnes choisies par les trois vallées en nombre égal; 4°. en trois députés de la vallée de Luvino. Tous ces représentans s'assemblent le 15 juin dans la chambre de ville de Bormio. L'élec-

* Il ne s'agit guères, pour réformer à Bormio le code criminel, que de rendre les examens publics, de payer les juges, que l'accusé soit innocent ou coupable, & d'abolir la question.

tion se fait de la manière la plus démocratique sur un plan calculé, pour empêcher toute espèce de partialité, & néanmoins ce vice s'est glissé dans une forme d'élection la plus compliquée qui ait jamais été inventée.

Sans m'étendre sur la manière de voter par ballotte, usitée à Bormio, je vais, pour la singularité du fait, décrire comment on choisit les deux régens. Lorsque les conseillers sont nommés, le régent qui sort de charge désigne avec le doigt quelqu'un de l'assemblée; au même instant le trésorier dit un nombre, dix, quinze, &c. & aussi-tôt le régent compte ce nombre en commençant par la personne qu'il a désignée d'abord; les six dernières personnes comptées se retirent dans une chambre particulière, & choisissent six membres de l'assemblée, nommément trois du district de Bormio, & trois des vallées, qui marquent six candidats dont les noms sont jetés dans six sachets; on balotte ensuite, & les deux candidats qui réunissent le plus de suffrages en leur faveur sont régens. Ils ne demeurent que quatre mois en charge, pour qu'il ne leur soit pas possible d'abuser de leur pouvoir qui est très grand.

Les dépenses du gouvernement sont réglées avec une jalousie tout-à-fait démocratiques, & les comptes sont tous les ans soumis à l'examen de chaque district, de la manière suivante. Lorsque les régens sortent de charge, le trésorier produit un tableau abrégé des dépenses & des recettes durant leur administration. Ce tableau lu dans le conseil des seize doit avoir le sçeau de leur approbation. Au mois d'octobre le conseil élit trois examinateurs, dont deux sont toujours choisis parmi les habitans de la ville, & le troisième dans chacune des trois vallées, alternativement. Ces examinateurs font un rapport qui est présenté à une députation de la ville & des vallées, le 3 mai, & on en distribue cinq copies aux différens députés qui y trouvent tous ceux dont leur corps est composé. Ce rapport est enfin lu devant l'assemblée des représentans qui concourent à l'élection des magistrats, où alors il est approuvé ou rejeté.

Le revenu du pays de Bormio quelque médiocre qu'il soit, cadre, à peu de chose près, avec les dépenses courantes. Voici en quoi il consiste :

	liv. ster.	sols.	den.
Les droits sur les marchandises ont monté cette année à . . .	29	5	0
Loyer des pâturages des monts Frederiga, Gallo & Braglio.	30	13	4
Pour la liberté de couper du bois.	6	13	4
Profit provenant de la vente du blé, accordé par le gouvernement de Milan.	25	4	0
Rente sur les bains.	13	6	8
Amendes réalisées.	14	0	0
Dîmes sur les blés.	103	12	0
	222	14	4

Table des dépenses, année commune.

	liv. ster.	sols.	den.
Construction & réparation des ponts & des routes. . . .	83	6	8
honoraires des magistrats. . .	71	8	0
honoraires du Podestat & du Syndic.	57	7	6
	212	2	2

J'ai omis dans ce calcul quelques dépenses casuelles qui font que le montant des rentrées est plus qu'absorbé ; le déficit est rempli par une contribution générale. Il y a à

cet effet un comité perpétuel composé de douze membres de la ville, & de deux de chaque vallée, convoqué par les régens. Ils examinent le montant de la somme dont on a besoin, & fixent les contributions suivant la valeur des biens.

Les endroits montagneux de ce pays ne produisent que du bois & des pâturages; le bas district aux environs de Bormio donne du blé, mais non pas en quantité suffisante pour fournir à la consommation des habitans. Il se fait quelqu'exportation de bétail, de fromage & de fer qu'on tire de la mine de Freli, dans la vallée de Pedinosa; cette mine est exploitée aux frais & au profit d'un particulier qui paie tous les ans à la communauté une petite rente. Ce comté tire du vin de la Valteline, du blé du Tirol, du blé & du riz de Milan, des toiles de Bergame & d'Appenzel, & des draps d'Allemagne.

Le catholicisme y est la religion dominante, & tout autre culte y est défendu. Le podestat lui-même, s'il est protestant, n'a aucune faveur à attendre sur cet article. *

* Quant aux causes de cette défense, qui a lieu

Le spirituel est soumis à la juridiction de l'évêque de Coire, qui a à Bormio un vicaire & une cour où s'informent toutes les affaires ecclésiastiques.

Les prêtres ont plusieurs priviléges qui s'étendent même sur ceux qui n'ont que l'habit de clerc. Quoiqu'il résulte bien des abus de tant de prérogatives, cependant la nature du gouvernement est ici plus efficace pour les prévenir que dans la Valteline.

La plupart des paysans possèdent une petite portion de terre, & en conséquence de la liberté dont ils jouissent, ils sont beaucoup plus heureux que les habitans de la Valteline & de Chiavenna.

La ville de Bormio est assez agréablement située au pied des montagnes, près du torrent de Fredolso, qui se jète à quelque distance dans l'Adda. Elle contient environ mille habitans*, mais elle offre un aspect assez pauvre. Les maisons sont de pierre crépies en plâtre, & il en est fort peu d'une jolie apparence. Plusieurs ont aux fenêtres

---

dans toutes les provinces soumises aux Grisons, *voyez* la lettre suivante.

des carreaux de papier, & d'autres, comme les chaumières en Italie, n'ont que des volets de bois. Cet usage peut être commode sous le doux climat de l'Italie, mais assurément il n'est pas agréable dans un pays sujet à des changemens de tems qui s'opèrent subitement, & où il fait quelquefois très-froid au cœur même de l'été, lorsque le vent souffle du sein des Alpes.

Le maître de l'auberge où je loge est régent, &, comme je vois, un homme d'assez grande importance. Je mange avec lui, le podestat & sa femme. Le podestat vient d'être nommé à ce gouvernement, & autant que je puis en juger d'après les conversations que nous avons eues ensemble, il ignore entiérement les loix & la constitution du pays. Il rapporte toutes les questions que je lui fais à mon hôte, qui est très-versé dans la théorie & dans la pratique des cours de justice, & qui possède une profonde connoissance des circonstances les plus minutieuses relatives à l'administration des affaires.

Il a plu à verse toute la journée, & les ondées dans les régions alpines tombent avec tant de violence que je m'estime très-heureux d'être à couvert. Le mauvais tems néanmoins

ne m'a pas empêché de voir tout ce qu'il peut y avoir de curieux à Bormio, & de faire plusieurs visites dans les principales maisons où j'ai été comblé d'attentions & de politesse, car ici l'on regarde un anglois comme une espèce de phénomène.

Le palazzo, ou hôtel-de-ville, consiste en plusieurs appartemens d'une très-mince apparence, où le podestat fait sa demeure, en une chambre pour les cours de judicature, & enfin en un appartement où s'assemblent les représentans du peuple. Dans une des chambres il y a une machine dont, en dépit du sens commun & à la honte du genre humain, on se sert pour arracher des criminels l'aveu de leurs crimes vrais ou prétendus.

Ayant demandé à voir les archives, je reconnus que ma curiosité donnoit, à ceux qui s'empressoient de la satisfaire, beaucoup plus de peine que je ne l'avois d'abord soupçonné. La porte de l'endroit où elles sont déposées a plusieurs serrures différentes, & il falloit que tous les magistrats qui en avoient des clefs fussent présens. On ne fit cependant aucune difficulté de me les montrer, & tous les membres nécessaires à la cérémonie furent assemblés dans un instant.

Ces archives qui sont dans le plus mauvais état possible contiennent plusieurs actes relatifs à l'histoire & à la constitution de Bormio, les codes civil & criminel, & plusieurs chartes des souverains de Milan, qui confirment les priviléges anciens, & y en ajoutent de nouveaux. Le plus ancien de ces statuts est daté de 1378, & signé par Jean Galeazzo, visconti.

Le plus important est la charte par laquelle les Grisons confirment de la manière la plus positive, les immunités accordées à ce pays par les ducs de Milan. Elle fut passée dans la diète d'Islantz, sous Paul, évêque de Coire en 1513, année qui suivit celle où les Grisons ajoutèrent Bormio à leurs possessions. Plusieurs circonstances ont concouru à les empêcher d'enfreindre cette charte; mais les deux raisons principales sont la situation de Bormio & l'esprit de liberté qui distingue ses habitans. Située sur les frontières du Tirol, cette ville, en cas du plus léger mécontentement, ne manqueroit pas d'être excitée à la révolte, & soutenue par la maison d'Autriche. Cet avantage local lui avoit procuré, lorsqu'elle dépendoit de Milan, un traitement beaucoup plus doux que celui qu'éprouvoient

qu'éprouvoient leurs voisins dans la Valteline, & c'est le même motif qui dirige la conduite des Grisons.

L'esprit de liberté qui règne dans sa constitution n'a pas moins contribué à en assurer les priviléges. Ce petit peuple à toujours vu d'un œil jaloux les démarches les plus legères qui tendoient à enfreindre ses droits, & n'a jamais manqué de faire des remontrances d'une voix unanime, toutes les fois que le podestat a laissé entrevoir la moindre disposition à passer les bornes de son autorité. De là les Grisons ont toujours montré beaucoup de modération envers ce petit état, & donné à ses représentations l'attention la plus prompte & la plus judicieuse.

LETTRE LXXIV.

Tirano — Tableau abrégé de l'histoire de la Valteline.

JE suis parti ce matin de Bormio sur les dix heures. Les torrens sont considérablement gonflés par les dernières pluies, & les côtes des montagnes sont couvertes de la neige qui est tombée hier. De Bormio j'ai suivi

la vallée étroite de Cepino, & traversé plusieurs misérables villages, parmi lesquels Cepino lui-même est un des plus pauvres, ne consistant qu'en quelques chétives chaumières, dont plusieurs tombent en ruine. Après avoir traversé l'Adda & suivi la rive gauche du torrent qui se précipite avec violence à travers une longue étendue de rochers, je suis arrivé au bout de trois heures à un défilé appellé la Serra, dont, si l'on en excepte un petit sentier, coupé à travers des rochers affreux, l'Adda occupe tout l'espace.

Ce chemin est pratiqué sous l'entrée d'une vieille tour, & conduit du comté de Bormio dans la Valteline. A Sondalo, qui est situé près de la rivière, sur une éminence, au pied d'une montagne très-richement cultivée, la vallée devient plus large, & offre une campagne plus fertile à mesure que l'on gagne du terrein. En quelques endroits elle a environ un mille de largeur, & dans d'autres à peine cent toises. Auprès de Tirano, la fertilité la plus extraordinaire y règne de toutes parts. La côte des montagnes, sur la gauche, est couverte sur-tout de bois de châtaigniers entrecoupés de quelques vigno-

bles, & surmontés de prairies & de forêts de sapins.

La côte qui fait face au midi étale de riches vignobles qui s'étendent presque jusqu'à son sommet, & sont parsemés çà & là de bouquets de grands arbres; de chaque côté l'on voit des églises & des maisons à moitié cachées par les arbres, qui ajoutent à la beauté de la perspective. Dans le fond coule l'Adda. La plaine sur chacune de ses rives produit quantité de blé & de pâturages, des mûriers, des noyers & d'autres arbres fruitiers, avec des vignes qui couronnent les champs & les prairies en passant d'un arbre sur l'autre, & formant de magnifiques festons.

Tirano est la capitale du haut Terzero, & le lieu de la résidence du podestat. Quoiqu'il y ait dans cette ville plusieurs beaux édifices, cependant les rues sont si étroites, & il y a tant de vieilles maisons qu'en général elle paroît fort pauvre. L'Adda la divise en deux parties qui se touchent par le moyen d'un pont de pierre d'une seul arche. J'ai remarqué les ruines d'un mur de pierre dont elle étoit autrefois entourée. Ces murailles, ainsi qu'un fort qui y étoit contigu,

ayoient été bâties par Louis Sforce, pour s'oppoſer aux incurſions des Griſons ; mais ceux-ci démentelèrent la ville lorſqu'ils furent maîtres de la Valteline.

Tirano ne fait qu'un commerce peu étendu, ſi ce n'eſt pendant la foire qui s'y tient. Les marchandiſes que cette ville tire de ſon propre territoire ſont le vin & la ſoie. Le premier article & le plus conſidérable eſt envoyé dans le pays des Griſons, à Bormio & dans l'état de Veniſe. La ſoie que produit le diſtrict de la Valteline, n'eſt pas de la meilleure qualité ni très-abondante. On en exporte une partie à Veniſe, & le reſte par Chiavenna, en Allemagne.

A environ un demi-mille de la ville ſur la rive oppoſée de l'Adda, eſt l'égliſe de Madonna ou de la Vierge, très-viſitée par les pélerins catholiques. C'eſt un édifice grand, beau, bâti en marbre & incruſté de pierre. Une partie eſt fort ancienne, car j'y ai remarqué la date de 1206 ; les ſculptures ſont dans cet endroit ſingulièrement bizarres, mais tout-à fait bien finies. La partie moderne eſt d'un beau genre d'architecture ; l'entrée principale eſt formée par deux colonnes d'ordre corinthien, ornées de feuil-

lages & de feftons de fleurs, les pillaftres offrent de jolis bas reliefs d'un ftyle antique. J'ai vu par une infcription, qui fe trouve fur la porte, que cet ouvrage avoit été achevé en 1533.

Sur la grande place, qui eft devant l'églife, fe tient, au mois d'octobre, la foire de Tirano, fameufe par la quantité de bétail qu'on y amène de toutes parts; ce bétail engraiffé fur le fommet des Alpes, y refte jufqu'au commencement de la chûte des neiges, & alors on l'envoie particuliérement en Italie. La foire dure trois jours, pendant lefquels l'autorité du Podeftat eft fufpendue, tandis que le gouverneur de la Valteline a une jurifdiction abfolue fur la ville & fur tout le diftrict.

Je ne faurois vous dire combien mon imagination eft travaillée par une multitude de langues dont je fuis obligé de me fervir: je parle italien ou françois avec les gens comme il faut, & quelquefois je fuis obligé de faire la converfation entiérement en latin: je parle un mauvais allemand avec mon domeftique, qui ne fait point d'autre langue, & avec mon guide & les gens du peuple une efpèce d'ita-

lien corrompu, semblable au Milanois. J'écris mes observations en anglois, & pendant tout mon séjour dans l'Engadine, je me suis occupé de former un vocabulaire de langue romane. Je dois donc vous avertir de ne pas être surpris si vous trouvez dans mes lettres une confusion d'idiomes différens.

La Valteline appellée par les habitans *valle Tellina*, s'étend depuis les confins du Bormio jusqu'au lac de Chiavenna, à environ cinquante milles : elle est entiérement enfermée par deux chaînes de hautes montagnes, dont celle qui va au nord la sépare du pays des Grisons, & celle qui va au midi, de l'état de Venise : à l'est, elle est bornée par le comté de Bormio, & à l'ouest, par le duché de Milan.

La Valteline, y compris les comtés de Chiavenna & de Bormio, (qui avoient été longtems une source d'hostilités entre les évêques de Como & de Coire) fut rangée en 1336, au nombre des possessions d'Azzo Visconti, souverain de Milan, qui le transmit paisiblement à ses successeurs. A la mort de Jean Visconti, l'un des successeurs d'Azzo, ses vastes domaines furent partagés entre ses

neveux Galeazzo & Barnabas *. A la mort de Galeazzo, son fils Jean Galeazzo s'assura par stratagême de la personne de son oncle Barnabas, & l'ayant enfermé pour le reste de ses jours, dans le château de Thevio, où il mourut en 1395, il s'empara de ses biens, & devint le plus grand & le plus puissant prince de l'Italie. Mastino, fils de Barnabas, voyant son père dans les fers, ne songea qu'à se cacher, avec Hartman, évêque de Coire; & mourut en exil sans avoir récouvré aucune portion de son héritage. Avant sa mort, il céda formellement tous ses droits & ses titres sur la Valteline, Chiavenna & Bormio, à l'évêque de Coire, comme une marque de reconnoissance pour la protection que celui-ci lui avoit accordée.

C'est à cette cession, frivole alors, que les Grisons sont redevables de la possession de ces provinces. Il ne fut question de rien pendant plus d'un demi-siècle: quelques mécontentemens s'étant élevés dans la Valteline, en 1487, les Grisons y firent une irruption pour

* Je ne parle pas de Mathias, le frère aîné, parce qu'il mourut aussi-tôt après.

défendre les droits de leur évêque; mais le succès de leurs armes n'ayant pas été heureux, ils achetèrent la paix, en renonçant à toutes prétentions sur la Valteline. Cependant ils les réclamèrent de nouveau, en 1512; lorsque Louis surnommé le Maure, duc de Milan, fut fait prisonnier par Louis XII, & que tout le Milanois, y compris la Valteline, tomba entre les mains de ce monarque.

Lors de cette révolution, les Grisons conjointement avec l'évêque de Coire entrèrent dans la Valteline, dont ils s'emparèrent après avoir chassé les François: ils furent reçus avec plaisir par les habitans, qui firent hommage à leurs nouveaux maîtres, & ceux-ci à leur tour confirmèrent tous leurs priviléges. L'évêque de Coire convint aussi-tôt avec les trois ligues de partager la souveraineté de ce pays. L'année suivante Maximilien Sforce, élevé sur le trône ducal de Milan après l'expulsion des François, céda à perpétuité la possession de la Valteline, de Chiavenna & de Bormio à l'évêque de Coire & aux Grisons, & cette cession fut ratifiée par François Ier. au traité de paix qu'il conclut avec les Suisses & leurs alliés les Grisons, en 1516, où il obtint la possession du Milanois.

En 1530, la république des Grisons acquit la souveraineté entière de la Valteline, à l'exclusion de l'évêque de Coire, sous prétexte qu'il n'avoit pas fourni ce qu'il devoit en hommes & en argent, dans la guerre contre Jacques de Médicis, pour défendre ces contrées. Ils forcèrent en conséquence l'évêque à vendre sa portion de droits sur la Valteline, Chiavenna & Bormio, moyennant la somme annuelle de 577 florins, qui devoit être payée à l'évêque & à ses successeurs, sur les domaines de Chiavenna. Depuis ce tems les Grisons possédèrent paisiblement ces provinces, jusqu'à ce que la rivalité d'intérêts entre la France & l'Espagne, les intrigues de la cour de Rome, l'enthousiasme de la religion, l'esprit de parti & les vexations des gouverneurs Grisons excitassent une révolte, qui éclata par le massacre de tous les protestans, & qui les rendit, pendant plusieurs années, le théâtre des scènes les plus affreuses.

Dans aucun pays, l'esprit de la discorde & de la superstition n'a été poussé aussi loin ; il s'est communiqué même jusqu'aux écrivains, qui nous ont laissé l'histoire de ces événemens. Attachés à la cause qui favorisoit *le mieux* leurs vues, ils représentent différemment les

mêmes faits, suivant les intérêts qu'ils ont épousés. Dans cet embarras, je n'ai trouvé d'autre moyen pour connoître la vérité, que de comparer les récits contradictoires, & d'en tirer avantage pour me garantir des traits de l'imposture. Je vois avec peine que des deux côtés on s'est servi du voile de la religion, pour autoriser les actions les plus atroces; & que la tyrannie d'un côté, & de l'autre la rebellion ont également cherché par ce nom spécieux à excuser leurs forfaits.

Comme la Valteline, Chiavenna & Bormio, appartenoient autrefois au Milanois, les souverains de ce duché ont toujours vu les Grisons d'un œil jaloux, & embrassé en secret toutes les occasions de fomenter les troubles intestins, qui, comme il arrive dans tous les états démocratiques, les agitent quelquefois.

Lorsque la famille des Sforce fut éteinte par la mort de François second, l'empereur Charles-Quint s'empara du Milanois, comme d'un fief reversible à l'empire; & dédaignant les réclamations du roi de France, il en donna l'investiture à son fils Philippe, en héritant du Milanois. Philippe hérita des prétentions de son père sur la Valteline; & quoiqu'il ait fait

avec les trois ligues, ainsi que son successeur Philippe III, plusieurs traités d'alliance, par lesquels il renonçoit à tous ses droits sur le pays, cette démission ne fut jamais sincère; ils n'abandonnèrent jamais l'intention de recouvrer une province, qui avoit été jadis démembrée du Milanois, & que les querelles entre la France & l'Espagne leur rendoient plus précieuse qu'elle ne l'avoit été à leurs prédécesseurs, sur le trône de Milan.

Durant les guerres continuelles dont l'ambition inquiète de la cour d'Espagne embrasa l'Europe, depuis l'avènement de Philippe second à la couronne, les branches allemande & espagnole de la maison d'Autriche, furent inséparablement unies, & les conseils de Vienne n'étoient dirigés que par le cabinet de Madrid. Dans ces conjurations, la Valteline qui, en joignant le Tirol avec le Milanois, étoit le seul passage sûr pour faciliter la réunion des troupes espagnoles & autrichiennes, devint un objet de grande importance. De là les gouverneurs espagnols de Milan, très-jaloux d'acquérir de l'influence parmi le peuple, fomentoient en secret l'esprit de mécontentement que la conduite des gouverneurs grisons n'avoit que

trop excité ; ils promirent des secours aux mutins, & surent ainsi se faire un parti puissant. Les esprits se trouvant peu-à-peu disposés en faveur de la cour d'Espagne, le comte de Fuentes, gouverneur de Milan, osa braver les Grisons jusqu'à bâtir le fort * qui porte son nom, pour commander le passage de la Valteline.

Les mêmes raisons qui faisoient desirer aux Espagnols de s'assurer de la Valteline, engagèrent les François à traverser leurs desseins. Henri IV, avec sa vigueur accoutumée, embrassa ardemment le parti des Grisons, & se préparoit à opposer de puissantes barrières aux efforts de Fuentes, lorsqu'il fut malheureusement assassiné ; les divisions intestines qui suivirent sa mort, détournèrent entiérement pendant un tems l'attention de la France de ce pays ; de sorte que les Espagnols se voyant délivrés de leur rival le plus formidable, poursuivirent tranquillement l'exécution de leurs projets sur la Valteline, & tirèrent avantage des dissentions domestiques qui régnoient alors entre ce pays & celui des Grisons.

---

* *Voyez* la Lettre 67.

Les Griſons, animés par un zèle très-peu judicieux, & ne faiſant pas aſſez d'attention aux préjugés d'un peuple ſuperſtitieux, avoient long-tems fait de vains efforts pour introduire la réforme dans la Valteline. On y conſtruiſit des égliſes pour les proteſtans, & on y envoya des miniſtres. On établit à Sondrio des écoles pour les enfans proteſtans, malgré les repréſentations des prêtres romains, & la réſiſtance du peuple. On ôta aux eccléſiaſtiques catholiques pluſieurs de leurs privilèges ; * qui, quoiqu'exorbitans & répugnans à tous les principes d'un gouvernement ſage, étoient approuvés par l'uſage, & ne pouvoient être aboli ſans occaſionner un mécontentement ngééral.

A ces motifs religieux de méſintelligence s'en joignoit d'autres provenans des procédés tyranniques des gouverneurs griſons, que les partiſans de la révolte ne manquoient pas de repréſenter avec juſtice, comme on

* Ils étoient (comme ils ſont encore aujourd'hui) indépendans de l'autorité civile, lorſqu'ils commettoient des crimes, & ne pouvoient être cités que devant l'évêque de Coire.

n'a que trop lieu de le présumer, sous les couleurs les plus odieuses. « La loi, s'é-
» crioient-ils, établit un systême d'avarice
» & d'exactions ; les magistrats achètent
» leurs charges & s'indemnisent en pillant
» le pays. Tout est devenu vénal, la vie,
» l'honneur, la conscience même sont mis
» à prix. Les gouverneurs ont comblé la
» mesure de leurs iniquités, & le peuple
» ne peut souffrir de plus grands maux. »

Ces plaintes justes devinrent plus graves de jour en jour, lorsque le feu de la rebellion fut allumé tout d'un coup par un acte de l'injustice la plus criante. Plusieurs habitans de la Valteline soupçonnés de favoriser la cour d'Espagne ; & particuliérement ceux qui s'étoient opposés avec le plus de zèle à l'introduction de la réforme, furent arrêtés & emmenés dans le pays des Grisons. On établit en plusieurs endroits de fausses cours de justice où les prisonniers furent condamnés à de grosses amendes, & où quelques-uns furent cruellement appliqués à la question.

Parmi les persécutés étoit Nicolas Rusca, prêtre de Sondrio, qui avoit mérité l'estime universelle des catholiques par sa résistance

infatigable aux progrès de la religion protestante, & que l'austère sévérité de ses mœurs faisoit regarder comme un saint par la populace. La mort * d'un personnage aussi respecté, arrivée au milieu des plus cruels supplices, excita dans les esprits une rage dont l'accès étoit trop violent pour être appaisé; les émissaires d'Espagne ne manquèrent pas d'attiser la fermentation générale, & de suggérer les motifs les plus plausibles, de lever l'étendard de la révolte. Ils observèrent que les Grisons étant déchirés par des factions, & la France par des guerres intestines, il ne pouvoit se présenter d'occasion plus favorable pour secouer un joug indigne. Animés par ces instigations, les habitans résolurent de commencer les hostilités par un massacre général des protestans.

Le 20 juin 1620, fut le jour marqué pour l'exécution de cet horrible dessein. Au milieu de la nuit, Robustelli, chef de la conspiration, accompagné d'environ une centaine de factieux, arriva à Tirano, où ayant assemblé sur la place les principaux catholiques, il leur communiqua le projet de dé-

---

* *Voyez* la Lettre 79.

truire les proteſtans. Cette affreuſe propoſition fut embraſſée avec tout le zèle du reſſentiment échauffé par le fanatiſme. Au point du jour, le ſignal pour le maſſacre, ayant été donné au ſon des cloches, une grande partie des habitans, pleins de frayeur & d'inquiétude, coururent à la place du marché. Dans cet inſtant de trouble, les conjurés chargèrent les proteſtans & encouragèrent le peuple à ſuivre leur exemple en exterminant les ennemis de la foi catholique. Il n'y avoit pas beaucoup à faire pour animer une multitude indignée & ſuperſtitieuſe; tout ſervit d'armes en ce moment, les rues furent inondées d'aſſaſſins, les maiſons miſes au pillage, & le ſang coula à grands flots.

Pendant cette ſcène d'horreur, le podeſtat, ſa famille, & quelques principaux proteſtans ſe refugièrent dans la maiſon de ville, dont ils barricadèrent les portes; mais les catholiques s'ouvrirent bientôt un paſſage, & ſe précipitèrent dans l'endroit où étoient raſſemblés les fugitifs. Leur furie néanmoins demeura un inſtant ſuſpendue à la vue touchante du podeſtat & de ſa femme à genoux, préſentant leurs petits enfans, & tenant les bras tendus vers le ciel. Mais telle fut la barbarie

barbarie de cette multitude, qui demandoit à cris redoublés la mort du podestat & de sa famille, que ce court intervalle ne servit qu'à prolonger leur tourment; ils furent jetés en prison, & ensuite mis à mort sans distinction d'âge ni de sexe.

Une autre scène de ce massacre se passa à Teglio, où quelques-uns des conjurés furent envoyés de Tirano. Ils étoient habillés de rouge pour servir de signal aux habitans, que le complot avoit réussi à Tirano. Aussitôt les catholiques s'assemblèrent & se rendirent à l'église où les protestans célébroient l'office. Un d'entr'eux fit feu sur le ministre qui prêchoit; mais l'ayant manqué, les protestans se levèrent, repoussèrent les catholiques & fermèrent les portes. Les assassins s'attachèrent aux fenêtres d'où ils tirèrent sur leurs ennemis comme sur un troupeau de victimes. Les portes ne tardèrent pas à être enfoncées, & tous les protestans furent passés au fil de l'épée, excepté ceux qui renoncèrent à leur religion.

Un troisième parti de catholiques prit le chemin de Sondrio, où résidoit le gouverneur de la Valteline. Ce magistrat ayant été instruit de leur dessein, fit mettre les ci-

toyens sous les armes & appella à son secours les paysans des environs. En conséquence, protestans & catholiques commencèrent à s'assembler, mais on coupa le chemin aux premiers, sur lesquels on fit main-basse. Quelques-uns, qui cherchoient leur salut en se sauvant du côté de l'Engadine & de Pregalia, furent saisis & enveloppés dans la ruine commune. Les femmes oubliant leur douceur naturelle, & endurcies par la superstition, exerçoient mille outrages sur les cadavres. Cependant les troupes catholiques entroient dans Sondrio, & criant : « *périssent les ennemis de la foi ca-» tholique* », ils excitoient leurs partisans à faire le massacre général des malheureux protestans. On épargna cependant le gouverneur & sa famille, d'une manière qui fait honneur aux chefs de la révolte qui conduisoient l'attaque de Sondrio. Il fut d'abord mis en prison ; mais ensuite, en considération de ce qu'il avoit toujours traité les catholiques avec douceur, il fut renvoyé avec sa famille sous une escorte formidable qui l'accompagna jusqu'aux frontières de la Valteline.

Ce seroit faire un tableau trop attristant pour l'humanité que d'entrer dans de plus

grands détails sur ce massacre, ou d'en peindre les funestes effets dans les différentes villes de la Valteline. Il dura pendant trois jours consécutifs, & les conjurés ne bornèrent pas leurs fureurs aux victimes qui se présentèrent sous le glaive assassin. Plusieurs qui s'étoient sauvés dans les campagnes furent tués à coup de fusil comme des bêtes féroces; d'autres qui avoient échappés à la fureur de leurs persécuteurs, périrent de faim & de fatigue; on trouva quantité de corps morts dans les bois, dans les cavernes, dans les torrens. Plusieurs catholiques qui étoient alliés aux protestans furent enveloppés dans le désastre général; les femmes mêmes, les enfans furent égorgés avec le plus grand sang froid. Plusieurs protestans achetèrent leur vie en abjurant leur religion, & d'autres qui refusèrent d'employer ce moyen furent brûlés vifs.

Au milieu de ce carnage horrible, on peut citer un trait d'humanité qui mérite d'être rapporté: Bartholemeo Peretti, principal catholique de Berbeno, ayant été exhorté à mettre à mort tous les protestans de cette ville, les avertit du danger, & leur facilita les moyens de se sauver. Mais cet

acte généreux de clémence causa sa perte ; il fut exécuté comme ennemi de la religion.

Tous les protestans étant ainsi ou massacrés, ou chassés du pays, le reste des habitans refusa d'obéir plus long-tems aux Grisons, & s'étant donné une nouvelle forme de gouvernement, ils se jetèrent sous la protection du roi d'Espagne qui envoya une armée à leur secours.

Les naturels de Bormio suivirent l'exemple de la Valteline, excepté cependant qu'ils ne massacrèrent pas les protestans ; ils se contentèrent de les chasser. Après avoir fait avec cette vallée une alliance offensive, & défensive, ils s'érigèrent aussi en république indépendante.

Les Grisons divisés entr'eux étoient tout-à-fait hors d'état de châtier leurs sujets révoltés. Les catholiques desiroient d'employer la médiation de l'Espagne pour recouvrer la Valteline, tandis que les protestans prenant des mesures plus vigoureuses, s'adressèrent aux cantons Suisses, à Venise & à la France.. Après de violens débats qui ne se terminèrent point sans qu'il y eût eu beaucoup de sang versé ; le parti protestant l'em-

porta & députa vers les puiſſances que je viens de nommer.

Zurich & Berne envoyèrent auſſi-tôt un corps de troupes, les cantons catholiques refuſant d'agir contre des gens de leur croyance. Veniſe alarmée de l'accroiſſement de forces qu'acquéroit par là la maiſon d'Autriche, donna des eſpérances flatteuſes à la ſupplique des Griſons, mais avec la lenteur qui caractériſe toutes les opérations de cette république : elle négligea d'envoyer des ſecours effectifs. La France auſſi, qui ſortoit d'une guerre civile, étoit plus diſpoſée à négocier qu'à porter un coup déciſif. Baſſompierre fut envoyé à Madrid pour ſolliciter la reſtitution de la Valteline, & quoiqu'il y eût eu une ligue formée depuis peu entre le roi de France, le duc de Savoie & la république de Veniſe, pour aider les Griſons jusqu'à ce que la Valteline leur fût rendue, néanmoins tout ce qu'on put obtenir de l'Eſpagne fut que les forts de la vallée ſeroient remis entre les mains du pape ; mais comme le pape étoit ſecrètement attaché à la maiſon d'Autriche, & diſpoſé à favoriſer ſa rebellion de la Valteline, il étoit évident qu'à la première occaſion il rendroit les forts

aux Espagnols. Sur ces entrefaites, les troupes réunies des Grisons, de Zurich & de Berne, ayant été entiérement défaites, la Valteline sembloit sur le point d'être à jamais démembrée du pays des Grisons, lorsque la cour de France changeant tout d'un coup son plan d'opérations, se mit de la partie avec une ardeur aussi sincère que politique, & s'interposa vigoureusement en faveur des Grisons.

Cette révolution dans le cabinet de Versailles étoit due à l'ascendant du cardinal de Richelieu, qui ne commença pas plutôt à y présider, que tout le royaume parut s'éveiller de cette profonde léthargie où il étoit tombé durant la foible administration des d'Ancre & des Luynes. Ce grand ministre vit de quelle importance pouvoit être la Valteline; & sans perdre un moment à délibérer, il demanda que ce pays fût restitué sur le champ, envoyant en même tems au secours des Grisons un corps de troupes sous la conduite du marquis de Couvres, qui, animé de l'esprit du nouveau ministre, pénétra dans ces contrées, réunit son armée à celle des Suisses & des Grisons, & en deux campagnes chassa les Espagnols de la Val-

teline, de Chiavenna & de Bormio. Ces deux dernières provinces furent rendues aussitôt: mais lorsque les députés des Grisons vinrent à Sondrio demander au général françois la cession de la Valteline, Gouvres exigea que l'exercice de la religion protestante fût aboli dans toute la vallée, que les habitans élussent leurs magistrats, & payassent un tribut annuel de 40,000 écus, & se montra si disposé à circonscrire l'autorité des Grisons sur les habitans de la Valteline, qu'on le soupçonna d'avoir été corrompu par eux. Il parut bientôt que cette conduite avoit été dirigée par la cour de France, qui, à l'insu des Grisons, s'étoit reconciliée avec l'Espagne.

Richelieu, l'ame de la monarchie françoise, ayant laissé mûrir son projet de dompter les huguenots, étoit trop grand politique pour s'engager dans une guerre étrangère, à l'instant d'une guerre civile; & n'ignorant pas qu'il ne pouvoit garder la Valteline sans troupes, dont il avoit besoin lui-même, il temporisa & fit des propositions à Philippe IV, qui, fatigué d'une longue suite d'hostilités, parut ne pas moins desirer d'en venir à un accommodement; en conséquence,

les parties contractantes ouvrirent les préliminaires d'un nouveau traité, à Mosson en Arragon. Il fut convenu que la Valteline seroit rendue aux Grisons aux conditions suivantes; qu'aucune autre religion n'y seroit permise que la catholique romaine; que les habitans choisiroient leurs gouverneurs & leurs magistrats soit parmi eux, soit parmi les Grisons, mais toujours parmi des catholiques romains; que les gouverneurs seroient confirmés dans leurs charges par les Grisons. En retour de ces priviléges, il fut stipulé que les Valtelinois paieroient tous les ans une somme, dont le montant seroit fixé par voie de médiation. En conséquence de ce traité conclu le 5 mars 1626, les François remirent les forts de la Valteline aux troupes du pape, & se retirèrent.

Les Valtelinois ayant, en raison de ce traité, élu gouverneur Robustelli, qui les avoit menés au carnage, & nommé douze magistrats, envoyèrent des députés à Coire pour demander la confirmation des Grisons. Ceux-ci se montrèrent bien éloignés d'acquiescer à un arrangement si destructeur des droits de souveraineté qu'ils avoient sur la Valteline. Excités ouvertement par la répu-

blique de Venise, & secrètement encouragés par le ministre françois, ils refusèrent de reconnoître le traité de Mosson. Mais comme ils n'étoient pas en état de soutenir leurs demandes à force ouverte, ils furent obligés de s'en tenir à des remontrances & à des négociations qui ne produisirent aucun effet positif.

Les affaires traînèrent ainsi pendant trois ans, jusqu'à ce que Richelieu, ayant achevé de réduire les huguenots par la prise de la Rochelle, se vit à même de pouvoir tourner toutes les forces de la France contre la maison d'Autriche, dont il avoit depuis long-tems médité d'humilier l'orgueil. Il leva le masque; les terres autrichiennes furent envahies de toutes parts; l'Europe entière devint le théâtre de ses desseins ambitieux. Au milieu de ses autres entreprises la Valteline fixa une grande partie de son attention. Le duc de Rohan fut envoyé avec une armée formidable dans le pays des Grisons; & ayant battu les Espagnols en plusieurs rencontres, il les dépouilla de la Valteline.

Après cette expédition décisive, les François témoignèrent beaucoup moins d'empressement pour les intérêts des Grisons, &

quoiqu'ils eussent commencé la guerre en demandant positivement la restitution franche de la Valteline, ils n'en furent pas plutôt maîtres, qu'ils montrèrent, comme auparavant, beaucoup de craintes pour les privilèges des habitans. Ils refusèrent de remettre le fruit de leurs conquêtes aux Grisons, ou plutôt ils attachèrent à cette cession des conditions plus favorables aux habitans, que celles même qui leur avoient été offertes par le traité de Mosson.

Les Grisons, qui n'avoient aucune autre espérance de secours, se virent obligés d'acquiescer à ces stipulations humiliantes, & les François, dans le dessein peut-être de garder la Valteline, continuèrent de retarder à s'en dessaisir, & embarrassèrent d'articles encore plus durs les négociations qui suivirent relativement à cet objet.

Les Espagnols, tirant adroitement avantage de ces circonstances, firent les ouvertures les plus flatteuses d'accommodement aux Grisons, qui, encouragés par les offres, & indignés des exemples réitérés de duplicité qu'ils venoient d'éprouver, prirent les armes & chassèrent les François du pays. Le traité de Milan suivit cette révolution, une alliance

étroite fut conclue entre les Espagnols & les Grisons, & ces derniers se remirent en possession de la Valteline, sous la garantie de la puissance même qui avoit d'abord excité les habitans à la révolte.

Ce traité, fait en 1635, assura aux Espagnols le passage de la vallée, qui avoit été le grand objet de la guerre, & rendit aux Grisons la Valteline, Chiavenna & Bormio, aux conditions suivantes: que tout le passé seroit oublié; que les immunités de ces provinces recouvrées, seroient confirmées comme elles existoient avant la révolution de 1620; qu'aucune autre religion n'y seroit permise, que la catholique; qu'aucune personne d'une autre communion ne pourroit y résider; excepté les gouverneurs, durant les deux années qu'ils seroient en charge, & les protestans qui y possédoient des terres, & qui ne pourroient y passer que trois mois de l'année; qu'enfin les privilèges des ecclésiastiques seroient rétablis dans leur premier état.

On fit quelques changemens dans le gouvernement de la Vallée, & l'on introduisit quelques statuts pour arrêter le torrent de l'iniquité & de la corruption qui règnoit dans les cours de justice avant la révolution. Ils con-

ſiſtoient ſur-tout dans une nouvelle manière de nommer des gouverneurs, & dans l'établiſſement de la charge de greffier. Ces articles furent garantis par l'Eſpagne, & inſérés dans la capitulation ou traité ratifié à Milan, en 1639, en préſence des députés de la Valteline, dont le ſilence & les larmes reprochoient aux Eſpagnols de les avoir fait venir à Milan, pour être témoin de la deſtruction de leur liberté.

Lorſque ces articles furent annoncés dans la Valteline, le déſeſpoir s'empara des eſprits; tous ſe plaignoient d'avoir été excités à la rebellion, par des promeſſes trompeuſes; d'avoir dépenſé, durant cette guerre funeſte, plus de vingt-cinq millions de florins *, pour ſe procurer un alliance avec l'Eſpagne & les Griſons, & de ſe voir rendus à leurs premiers maîtres, indiſpoſés par les guerres paſſées, & prêts à recommencer les anciens actes d'injuſtice & de tyrannie, qui les avoient forcés à la révolte. Ces murmures n'étoient pas en effet ſans fondement, car ſi on en excepte la prohibition de la religion proteſtante,

* Près de 2,000,000 livres ſterling.

l'état de cette Vallée restoit à-peu-près, le même qu'auparavant.

Depuis ce traité les loix ont été de nouveau boulversées, les exactions des gouverneurs ont été criantes comme autrefois, & l'iniquité & la corruption se sont emparées du temple de la justice : le changement opéré dans l'administration n'a apporté aucun soulagement ; la création de la charge de greffier n'a servi qu'à donner la sanction de la loi aux procédés les plus iniques, & à changer le mode d'oppression. Cette innovation a produit même un très-mauvais effet, relativement à la masse des habitans, en ce qu'avant la révolte les nobles étoient sur-tout exposés à la rapacité des juges grisons, & que depuis que les affaires sont devenues tranquilles, c'est le peuple qui souffre seul de leurs vexations.

Je vous ai tracé l'histoire de la Valteline, jusqu'en 1637 ; depuis cette époque il n'est arrivé aucun changement essentiel dans les affaires politiques de ce pays. Les ducs de Milan ont toujours eu à cœur de cultiver l'amitié des Grisons, & les misérables Valtelinois dépourvus de tout secours étranger, n'ont eu qu'à souffrir, & gémissent encore sous le joug d'un état libre.

LETTRE LXXV.

Gouvernement de la Valteline.

LA Valteline se divise géographiquement en trois districts principaux, & politiquement en cinq gouvernemens.

Les trois districts sont, 1°. *Terzero di sopra*, ou haut district ; 2°. *Terzero di mezzo*, ou moyen district ; 3°. *Terzero di sotto*, ou bas district.

Les cinq gouvernemens sont, 1°. celui du haut district; 2°. celui du moyen district, appellé le gouvernement de Sondrio; 3°. celui de Teglio; 4°. celui de Morbeguo, & celui de Traona.

Chacun de ces cinq gouvernemens est soumis à un magistrat nommé par les Grisons; & ce magistrat est changé tous les deux ans. Le magistrat du district moyen s'appelle *gouverneur* de la Valteline, & jouit en quelque manière d'un certain degré de supériorité au-dessus des autres qui sont appellés *podestats*. Il est aussi capitaine-général de la Valteline.

Mais avant de vous décrire la forme du gouvernement de ce pays, il est essentiel de

vous dire la manière dont on élit le gouverneur & les podestats sur qui les Grisons déposent leur autorité sur cette province.

En 1602, la vénalité & l'injustice de ces magistrats s'étoient portées à un tel point, qu'il paroissoit absolument nécessaire d'y apporter quelque remède. La cause de cette injustice provenoit évidemment de ce que les gouverneurs étoient vendus à l'encan, & de ce que les amendes pour les fautes criminelles tomboient partie entre les mains des Grisons, partie entre celles des gouverneurs. * Pour empêcher les exactions, & que la corruption ne se glissât dans la distribution de ces charges, on fit deux changemens importans. Au lieu de choisir une personne pour remplir la place vacante, la communauté nomma quatre candidats qui devoient être élus chacun à leur tour, & qui tiroient au sort pour savoir lequel entreroit en charge. Mais ce changement n'eût pas produit un effet très-avantageux, s'il

---

* Il est bon d'avertir le lecteur que quand j'emploie le mot *gouverneur* simplement, cette dénomination s'étend indifféremment au gouverneur de la Valteline & aux quatre podestats.

n'eût été ſuivi d'un autre ; nommément que les honoraires des gouverneurs ſeroient triplés, & qu'ils n'auroient plus aucune portion dans les amendes : cependant ces réglemens ſalutaires, parce qu'ils empêchoient les Griſons de vendre les gouvernemens à un prix auſſi haut qu'auparavant, furent quelques années après abolis par la diète. Afin cependant de garder quelqu'apparence d'impartialité dans le choix des magiſtrats, il fut ſtipulé dans le traité de Milan que la communauté nommeroit trois candidats dont un ſeroit choiſi gouverneur par la diète. Ce mode d'élection n'eſt, malgré tout, qu'une pure formalité ; on préſente trois candidats, mais la diète ne manque jamais de choiſir celui qu'a déſigné la communauté. On peut acheter ces magiſtratures. En général, une partie de la ſomme entre dans le tréſor de la communauté, & le reſte ſe diſtribue parmi le peuple qui a le droit d'élection, & qui donne rarement ſa voix ſans qu'elle ſoit payée. Il eſt facile de concevoir quelle ſource funeſte de corruption * découle d'une pareille

* Tous les auteurs, tant natifs qu'étrangers, qui ont écrit ſur les Griſons, n'ont pas manqué de faire l'énu-

conduite, & combien de fois il arrive qu'on nomme aux gouvernemens des personnes entiérement dépourvues des qualités requises, pour remplir un pareil emploi. Ces magistrats, comme représentans de l'état souverain, jouissent de l'autorité suprême, & ont

---

mération des mauvais effets qui résultent de cette vente des gouvernemens, autorisée par la loi; mais aucun n'a exprimé son mécontentement en termes plus forts que Fortunatus Juvalta dans le passage suivant, tiré d'une histoire manuscrite des Grisons.

Qui ad honores & præsertim ad quæstuosás illas præfecturas aspirabant, non aliter quam ambitu & largitionibus voti compotes fierint. Omnia enim venalia prostabant, non secùs ac aliæ merces.

Neque verò privati tantùm homines mercimonia illa exercebant, sed communitates integræ etiam cauponabantur, neque erubescebant præfecturam communitatis cùm legationibus ad dietas seu conventus publicos, quarum in ipsorum manu erat electio, cùm officiis ad subditos & aliis emolumentis communitati provenientibus, consilio publico, solemniter, constituto pretio in multos annos vendere, & ne quid ambigi posset, publicis tabulis perscriptis consignare. Indignæ prorsùs aureâ libertate, ut pote quæ illam tam turpiter & scelerati profanarent ac prostituerent. Emptores isti emebant, ut cariùs venderent, idéoque ubi spes aliqua lucri affulgebat, merces suas venales exponebant, & plus offerentibus addicebant.

droit de vie & de mort sur les citoyens; & si la loi les contrarie en apparence, ils savent trouver les moyens de l'éluder. Mais le détail des cours civiles & criminelles de justice établies dans ce pays, fera mieux connoître l'étendue de leur pouvoir.

Le tribunal criminel est composé du gouverneur, du sous-gouverneur & de l'assesseur.

Le gouverneur fait arrêter & examine le coupable, quoiqu'en suivant la lettre de la loi, il ne doit y avoir d'examen qu'en présence du sous-gouverneur & de l'assesseur. Le criminel étant convaincu, & la sentence passée, le gouverneur peut pardonner ou commuer la peine, excepté en cas de haute trahison, d'assassinat, ou d'autres crimes énormes. La Valteline lui accorde quelques honoraires, mais la plus grande partie de son revenu lui vient des amendes pour les fautes criminelles, dont il a les deux tiers. Dans tous les procès il doit suivre les loix pénales, qui sont exprimées avec beaucoup de précision & de clarté.

Le sous-gouverneur est toujours un grison. Il est choisi successivement dans les diverses communautés de la manière suivante: on

présente trois candidats aux Valtelinois, qui en nomment un à l'emploi vacant. Cette méthode fut adoptée au traité de 1639, pour arrêter la corruption, mais on n'en a pas eu l'effet qu'on en desiroit. La communauté à qui il appartient de choisir les trois candidats, laisse à la personne qui a acheté l'emploi le pouvoir de nommer ses deux associés ; & la diète, en donnant les trois noms, marque celui de la personne qui a été désignée par la communauté ; cette recommandation a toujours son effet. Le sous-gouverneur doit assister en personne à tous les examens que fait le gouverneur des prisonniers ; mais cet usage n'est plus employé ; & au lieu d'assister il reçoit tous les ans du gouverneur de la Valteline & de chacun des quatre podestats, la somme de 1127 florins du pays, ce qui revient à 83 livres sterling ; abus honteux, l'objet principal de cette place étant de servir d'une espèce de conseil au prisonnier, & d'empêcher qu'il y ait de l'injustice dans l'examen. Lorsque le prisonnier est convaincu, on rapporte la procédure au sous-gouverneur, qui confirme la sentence : on ne peut jamais appliquer à la question sans son consentement, & sa présence

à cette cérémonie est indispensable. Outre un petit salaire & la somme de 1127 florins dont je viens de parler, il a un émolument fixe pour chaque consultation qu'il donne, & pour chaque fois qu'il assiste au supplice de la question.

L'assesseur doit être de la Valteline, il est choisi par le sous-gouverneur, parmi trois candidats, que nomment tour à tour chacun des trois *terzeros*. Son suffrage doit concourir avec celui du sous-gouverneur, pour ordonner la question : il doit être présent, lorsque le supplice est infligé, & approuver la sentence passée contre les coupables : il na point de salaire fixe, mais ses profits dépendent du nombre des procès dans lesquels il est consulté. C'est la seule charge qui donne quelque part aux Valtelinois dans la jurisprudence criminelle.

L'assesseur, suivant l'intention primitive des statuts, doit connoître à fond les loix du pays, & servir d'avocat à l'accusé, mais comme il est redevable de sa nomination au sous-gouverneur *, & est pour l'ordinaire une de

* Ordinairement le greffier achete son emploi du sous-gouverneur, ou bien il lui remet tous les émolumens fixes qui y sont attachés.

ses créatures ; rarement il le contrarie dans son suffrage : en effet on ne sait point encore si le concours de l'assesseur est absolument nécessaire pour passer une sentence définitive. Ce cas, qui ne s'est point encore rencontré, fut une fois seulement sur le point d'être décidé. L'assesseur étoit d'un avis opposé au gouverneur & au sous-gouverneur, & refusoit de concourir à la conviction & au supplice d'un criminel : dans ce dilemme l'affaire fut rapportée successivement aux deux autres candidats pour la charge d'assesseur, qui avoient été présentés au sous-gouverneur, avant la nomination. Quoiqu'ils fussent de l'avis de l'assesseur lui-même, on discuta si le dernier, comme soumis au sous-gouverneur, pouvoit s'opposer à son opinion & l'emporter sur lui : ce cas étoit si extraordinaire, qu'on proposa d'en appeller à la diète, mais quelques principaux nobles de la Valteline, craignant que les Grisons ne décidassent en faveur de leurs représentans, engagèrent le sous-gouverneur à ne pas faire cet appel ; & l'affaire resta comme elle étoit.

Telle est la théorie générale de la jurisprudence criminelle de ce pays, d'où il paroît que le pouvoir du gouverneur est borné autant par

la lettre positive de la loi, que par l'interven-
tion du sous-gouverneur & de l'assesseur, qui doivent concourir avec lui, pour prononcer une peine capitale; mais cette restriction n'existe que dans la théorie, car les loix sont aisément éludées; on les fait même servir à la conviction de l'innocent, aussi-bien que du coupable. Quelque scrupuleux que soient le sous-gouverneur & l'assesseur, ils peuvent rarement s'opposer à l'oppression des juges, & s'ils sont enclins à la rapine, ils partagent les dépouilles, en devenant les fauteurs de l'injustice du gouverneur.

Comme j'ai acquis quelques idées sur l'usage des cours de justice, je vais vous exposer la manière générale de procéder, depuis le moment où le criminel est arrêté, jusqu'à ce que la sentence soit prononcée, entremêlant mon récit de quelques remarques qui serviront à faire voir les abus qui se sont introduits dans l'administration de la justice.

Le gouverneur envoie ordre d'arrêter, & fait mettre le criminel en prison, où il le retient autant de tems que bon lui semble, précipitant ou retardant l'information du procès suivant, qu'il le juge à propos : l'examen se fait en secret, & personne n'y assiste que le

gouverneur ou son substitut, & le notaire qui écrit la procédure. On voit combien il est aisé à des personnes versées dans la chicane d'atterer des ignorans, & de troubler des prisonniers qui n'ont point de conseil. Si l'accusé est coupable, quel que soit son crime, il peut composer avec le gouverneur avant que l'affaire soit portée au sous-gouverneur : ou pour me servir d'autres termes, comme l'examen se fait secrétement, le gouverneur peut donner à la procédure la couleur la plus favorable, & interpréter l'affaire comme il lui plaît.

S'il ne se fait aucun arrangement, l'affaire est rapportée au sous-gouverneur & à l'assesseur, qui sont obligés de donner leur suffrage, suivant la lettre de la loi; & comme les statuts sont très-sévères, les peines sont ou de grosses amendes, ou des supplices. Dans le premier cas, le gouverneur reçoit les deux tiers de l'amende, & comme dans le dernier il peut absoudre, excepté lorsqu'il s'agit de crimes atroces, il accepte en général, pour la grace accordée, une certaine somme d'argent si le prisonnier peut la payer : par ce moyen bien des fautes peuvent être aisément rachetées, circonstance qui met le riche à même de commettre impunément des crimes. Il importe

fort peu cependant au gouverneur, que le prisonnier soit riche ou pauvre : dans le premier cas il accepte les propositions du criminel, & dans le second, celles de la paroisse ; car lorsque la peine attachée au crime est corporelle, il faut des dépenses considérables pour l'infliger, ce droit appartenant à l'exécuteur de la justice de Coire ; c'est pourquoi le gouverneur remet la peine, moyennant une somme d'argent que lui donne la paroisse, & qui est un peu moindre que l'objet auquel auroit monté les frais de l'exécution.

Au nombre des abus dont nous avons fait mention, on peut ajouter le pouvoir qu'ont les magistrats de déléguer leur autorité sans résider dans leur gouvernement : si ce délégué est grison, il s'appelle *assistente*, s'il est valtelinois, il s'appelle *tenente* ; ou bien il achete les amendes sur un calcul fait à l'amiable, ou les reçoit pour le gouverneur : il y a quelques endroits où la délégation est presque toujours achetée par la même personne, qui y est résidente, & qui devient pour ainsi dire juge perpétuel. Dans d'autres endroits, une société se réunit pour prendre à titre de ferme les profits de la magistrature ; ils nomment un délégué, & dirigent secrétement les procédu-

res ; une pareille délégation peut être appelée du nom de tyrannie, & suivant l'expression d'un auteur élégant, « *établit un trafic en gros entre* » *les criminels & les cours de justice.* »

De cet apperçu général de la jurisprudence criminelle de la Valteline, il est facile de de déduire quel est l'état des habitans, dans un lieu où le magistrat suprême achete à un prix exorbitant une charge précaire, & dont le revenu fixe est très-médiocre ; où les principaux émolumens, attachés à cette charge, viennent des amendes pour les fautes criminelles ; où il peut faire un procès & convaincre, suivant que son intérêt l'exige, & où enfin il est lui-même l'interprète de loix qu'il ne connoît pas, pour l'ordinaire, l'accusateur de la partie & son juge.

J'ai déja parlé du pouvoir qu'a le gouverneur de pardonner tous les crimes, excepté les plus atroces. Un pardon de cette nature s'appelle *liberatione*, & il y a des feuilles imprimées * qui en contiennent la forme, & sur lesquelles on a laissé du blanc pour mettre le nom de la personne, le crime commis, la

* Eden. Principes des loix pénales, p. 6.

la date & la signature du juge. En voici une copie * qui me rappelle ces actès d'indulgence, que les catholiques obtiennent de la cour de Rome, pour la rémission de leurs péchés, avec cette différence que ceux-ci sont des passeports

---

* Forme d'un acte de pardon :

Podestà regente della giurisdizione di Tirano. e sue Pertinenze, &c. Giudice de'malefici con mero, e misto impero, e con autorità di Spada, &c.

Per tenor della presente, ed in ogni altro miglior modo, &c. abbiamo liberato ed assolto, siccome liberiamo ed assolviamo, libero ed assolto essere vogliamo, e dichiariamo, che sia.

Ici on met le nom de la personne.

Da ogni, e qualsisia pena pecuniaria, arbitrária, o affli'ttiva del corpo nella quale sia incorso, o abbia potuto incorrere per avere.

Ici on mentionne le crime.

Item. Da ogni altra cosa annessa, connessa; incidente; risultante; emergente, e dipendente dalle premesse & Però cassando, &c. annullando, &c. commendando, &c. imponendo, & restituendo, &c. supplendo, &c. essendo Noi alla subdetta liberazione divenuti atteza l'autorita; con cui, ed attesa una terme composizione con noi, in nome ancora dell' E. C. D. fatta, e pegataci.

Dat. in Tirano dal pretorio questo giorno anno

pour la vie future, tandis que les premiers ne servent que pour la vie présente.

Le prix de ces pardons varie suivant l'énormité du crime, l'état de la personne qui l'a commis, & plus particuliérement, suivant le tems où il est accordé; car la somme est plus considérable, lorsque le gouverneur ne fait qu'entrer en charge, que lorsqu'il est sur le point d'en sortir.

Quelquefois dans les deux ou trois heures avant l'expiration de l'investiture, on peut se procurer des pardons à très-bon marché, & des personnes, dont le témoignage est très-respectable, m'ont assuré que pour environ huit sous on a souvent obtenu le pardon d'un homicide.

N'allez pas vous imaginer que ce récit de la vénalité qui règne dans toute la Valteline, soit exagéré, car j'ai cherché à savoir au juste la vérité, & elle m'a été confirmée par des personnes de tous les rangs, tant du pays des Grisons que de la Valteline même.

Ne croyez pas non plus que tous les gouverneurs soient également avides & injustes, comme les proconsuls à Rome, quelques-uns ne mettent point de bornes à leurs rapines; d'autres commettent moins d'exactions, & il

y en a quelques-uns à qui on n'a jamais fait le plus léger reproche.

Il nous reste à considérer les cours civiles de justice.

Quoique le gouverneur préside dans ces cours & passe la sentence, cependant par un privilége assez singulier, la cause ne dépend pas toujours de la décision absolue; il examine les témoins, & interprète la procédure; mais si les deux parties le requièrent, la cause peut être rapportée à un arbitre, qui est appellé *savio*. Cet arbitre est nommé par l'accusateur & le défendeur, ou bien s'ils ne s'accordent pas, il est choisi de la manière suivante: les deux parties défendantes nomment chacune six personnes; l'accusateur en choisit une de celles qu'a nommées le défendeur, qui à son tour en choisit une d'entre celles qu'a nommées l'accusateur; & ces deux personnes tirent au sort lequel sera l'arbitre. Celui-ci examine les actes de la procédure, donne son opinion, qui est appellée, dans les statuts du pays, *il consiglio del savio*, & le gouverneur est obligé de se soumettre à sa décision. L'obligation du gouverneur de suivre l'opinion de l'arbitre, est si forte que, suivant les statuts, s'il refuse de passer sentence d'après

cette opinion elle devient elle-même un jugement *ipso facto*.

Il y a appel de ce jugement à deux arbitres, appelés *probi*, qui sont choisis par les parties de la manière que nous avons rapportée ci-dessus. Si ces deux arbitres ne s'accordent pas, alors les parties nomment à l'amiable un conseiller qui réunit son opinion à celle des deux *probi*, & cette sentence est décisive si elle est la même que celle du *savio*, autrement il y a un second appel, soit au syndic ou à la diète, & enfin aux différentes communautés des trois ligues.

Lorsque le gouverneur juge en premier ressort, il a trois pour cent de la valeur de l'objet en question, mais il n'a qu'un pour cent quand on en vient à un arbitrage, les autres deux pour cent étant payés au *savio*. Par ce privilége singulier de s'en rapporter à un arbitrage dans toutes les causes d'intérêt, les cours civiles de justice ne sont pas exposées à autant de corruption que les tribunaux criminels; cependant la vénalité a de si profondes racines dans les affaires de ce malheureux pays, que l'argent s'ouvre un chemin jusques dans les chambres civiles.

Lorsque les affaires civiles sont portées à

la cour du gouverneur, & décidées sans l'intervention du *savio* & des *probi*, il peut y avoir appel au syndicat, corps dont je vais expliquer l'office.

A la fin de chaque seconde année, lorsque les magistratures expirent, la république des Grisons nomme des syndics pour examiner l'administration des différens gouverneurs, & pour entendre les appels que l'on fait aux jugemens qu'ils ont portés. Cette cour est composée de neuf membres, y compris le président. Les communautés en choisissent réciproquement trois dans chaque ligue. Ils visitent toutes les provinces, envoyant des déclarations qu'ils sont prêts à entendre toutes les accusations contre les gouverneurs, à confronter les témoins, à décider les appels, & qu'ils peuvent adoucir les amendes imposées, sans l'intervention du sous-gouverneur ni de l'assesseur. Cependant ils ne jugent pas en dernier ressort dans les causes civiles, dont on peut appeler à la diète après qu'ils ont prononcé. Le syndic dont les fonctions sont de s'opposer à la corruption & à l'injustice, est néanmoins le grand soutien de l'un & de l'autre, & cela ne peut guère être autrement; car les syndics achètent leurs

charges des diverses communautés ; & comme ils n'ont que de très-minces appointemens, ils ne peuvent se rembourser des frais de leur acquisition qu'en recevant de l'argent des juges ou des parties qui appellent. Ils achètent leurs charges plus ou moins cher, suivant qu'il y a plus ou moins d'appels soumis à leur arbitrage ; & ce qui occasionne encore de plus grands abus, lorsqu'une cause de grande importance doit-être portée au syndic, les gouverneurs achètent souvent des communautés qui doivent cette fois avoir le droit d'élection, le privilége de nommer des syndics, & choisissent par conséquent ceux qui leur sont dévoués ; la corruption de cette cour est telle, qu'elle a donné lieu à ce proverbe, « aussi vénal que le syn» dicat ».

Après avoir essayé de vous tracer une esquisse de la jurisprudence civile & criminelle de ce pays, je vais parler de l'administration des affaires domestiques.

Tous les intérêts publics qui ne tombent pas sous la juridiction des Grisons, sont discutés & déterminés par un conseil composé de cinq représentans, un de chaque district, qui s'assemble à Sondrio en cas de besoin.

Avant qu'il soit convoqué, le notaire public écrit aux différentes paroisses des cinq gouvernemens, pour les instruire de l'affaire qui sera traitée. Chaque paroisse a son assemblée où tous les particuliers donnent leur suffrage; & chaque district a de même ses assemblées composées de députés des diverses paroisses, qui choisissent les représentans. Dans toutes les affaires d'importance, les représentans sont forcés de voter conformément aux informations qu'ils reçoivent de leurs constituans & toutes les affaires, se décident à la pluralité des suffrages. Le conseil peut réclamer contre les vexations des Grisons & faire des remontrances sur les infractions des priviléges accordés aux habitans par la capitulation de Milan. Le gouverneur de la Valteline est présent, mais n'a point de voix.

Le tribut que paie la Valteline aux Grisons est si petit, les appointemens des gouverneurs si minces, & tous les droits si minutieux que la plupart des écrivains qui ont eu occasion de parler de cette vallée, l'ont décrite comme la plus heureuse & la moins opprimée de toutes les provinces des Grisons, sans réfléchir que, malgré ces avan-

tages

tages, il sort tous les ans de ce pays une somme qui excède de beaucoup les facultés des habitans.

Il est difficile d'en fixer exactement le montant, car elle est produite sur-tout par les émolumens secrets & publics des cours de justice ; mais lorsqu'on considère que la plus grande partie est extorquée à force de vexations, qu'on ne fait presqu'aucune distinction entre le crime & l'innocence, que les grands forfaits sont commis avec impunité, & les fautes les plus legères sévérement punies, on peut ajouter que le mode de ces exactions cause en lui-même beaucoup plus de détriment à l'état, que la perte de l'argent, une administration corrompue de la justice, étant le pire de tous les maux.

Le clergé de la Valteline n'est point soumis aux cours ordinaires de justice, ses priviléges étant si exorbitans qu'il est presque indépendant de l'autorité civile. Il ne peut être cité qu'à la cour de l'évêque de Como. Si un prêtre a fait quelque faute on ne peut s'assurer de sa personne sans le consentement de l'évêque & du gouverneur du pays où le crime a été commis. Ainsi il est extrêmement difficile de traduire un ecclésiastique

en justice, étant dans le cas d'obtenir très-aisément sa grace, en s'assurant de la faveur du grand-vicaire de l'évêque ou du magistrat. Ces priviléges pernicieux ne se bornent pas au clergé, ils s'étendent encore à tous ceux qui portent l'habit de clerc par permission de l'évêque de Como.

Les Grisons ont souvent tâché d'anéantir ces priviléges, mais ils n'ont jamais pu y réussir. Les nobles de la Valteline sont intéressés à soutenir les prérogatives du clergé, parce qu'ils peuvent obtenir bien facilement la permission de porter l'habit ecclésiastique, & en même tems mettre en sûreté leurs biens en les léguant au clergé pour en jouir après le dernier de tous les héritiers en ligne de succession. De pareils biens appelés *beneficia gentilitia*, sont très-communs dans la Valteline, & on ne peut ni les saisir pour dettes, ni les confisquer.

Toutes les causes civiles du clergé qui ne passent pas deux cents liv. * sont décidées par le vicaire de l'évêque de Como; au-delà

* Il faut soixante-quatre livres de la Valteline pour faire une livre sterling.

de cette ſomme, elles ſont portées devant l'évêque. On peut appeler de ſon jugement au nonce du pape, réſidant à Lucerne, de ce dernier à Aquilée, au tribunal eccléſiaſtique, & enfin à Rome.

LETTRE LXXVI.

Teglio — Sondrio — Anecdotes du Peintre Ligario — Morbegno — Delebio.

AU lieu de prendre la route la plus courte de Tirano à Sondrio, je fis un circuit pour voir Teglio. Je traverſai la plaine de Tirano, qui eſt riche en toutes les productions de la nature, & je ſuivis quelques tems le pied de la chaîne ſeptentrionale des montagnes, qui ſont très-bien cultivées juſqu'à leur ſommet. Plus bas, vers le ſud-eſt, & plus avant, du côté du nord-eſt, on voit les cimes eſcarpées des Alpes, ſurchargées de neige. Le chemin par où je paſſai n'étoit qu'une vigne, dont le ſol eſt ſi fertile, qu'on ſème du blé, du millet, du lin & du chanvre parmi les ceps qui couvrent ces champs en formant de magnifiques feſtons. Tous les villages ſont enſévelis dans des boſquets épais

de châtaigniers, dont le feuillage riche & sombre produit un effet charmant.

Teglio, capitale du gouvernement du même nom, est situé au sommet d'une montagne à environ neuf milles de Tirano & à douze milles de Sondrio. C'est un long boyau de ville qui contient environ trois cents maisons. Près de la ville sont les ruines d'une forteresse bâtie sur la pointe d'un rocher isolé, & qui étoit très-forte autrefois. Ce site élevé domine une perspective magnifique qui s'étend depuis Tirano jusqu'à Morbegno, dans la partie inférieure de la vallée, au-delà de Sondrio. On dit que le gouvernement de Teglio forme la douzième partie de la Valteline. C'est le district le plus peuplé, & il contient environ huit mille ames. Dans une bonne année il donne beaucoup plus de blé qu'il n'en faut pour la consommation des habitans, & ne le cède ni à Sondrio ni à Tirano pour la bonté de ses vins.

Ne trouvant guère à Teglio d'autre objet que la campagne pour exciter ma curiosité, je continuai ma route à Sondrio à travers des champs aussi bien cultivés que ceux par où je venois de passer. Je descendis par

une pente douce, jusqu'à ce que je fusse arrivé au bord de l'Adda, que je suivis dans tous ses détours, & qui roule avec bruit ses ondes dans la plaine, tantôt resserré en en un lit étroit, quelquefois couvrant une vaste étendue de terrein, & menaçant d'inonder la campagne.

Sondrio est la capitale de la vallée. Le gouverneur de la Valteline & le sous-gouverneur y font leur résidence; mais, comme toutes les villes que j'ai rencontrées jusqu'ici dans cette vallée, celle-ci a l'air dépeuplée, il n'y a que très-peu d'apparence de commerce & point de mouvement: bâtie en partie dans une plaine, & en partie sur les flancs d'un rocher, elle se trouve dans une situation très-pittoresque, à l'extrémité d'une vallée étroite, & sur les deux rives du Malenco, torrent furieux, qui se déborde souvent. Plusieurs des maisons sont très-anciennes, car j'ai remarqué sur les murailles les armes des Visconti, anciens souverains de cette contrée; ces armes qui représentent un serpent énorme, déchirant un homme à belles dents, sont trop singulières pour ne pas être remarquées.

Le goût de l'Italie pour les beaux arts s'est étendu dans la Valteline, où on trouve plu-

fieurs collections de tableaux, qui ne font pas fans mérite, elle a cependant produit peu d'artiftes diftingués. Pietro Ligario eft prefque le feul peintre digne d'être cité, encore fon nom eft-il à peine connu au-delà de fon pays.

Ligario naquit à Sondrio, en 1686, de l'ancienne famille de Ligario, ainfi appellée d'un village voifin qui porte ce nom: comme il montroit un génie vif & du goût pour les beaux arts, il fut envoyé à Rome, dans fa première jeuneffe, pour étudier fous Lazaro Baldi: il y acquit cette exactitude de deffein qui caractérife l'école de Rome: De là il alla à Venife, où il paffa quelque tems à apprendre fous les maîtres de cette école l'art de donner le coloris, pour lequel ils font principalement diftingués. Il fe fit connoître d'abord à Milan, où il trouva quelqu'encouragement, & retourna, en 1727, dans la Valteline: cependant il ne trouva que peu d'occupation, jufqu'à ce que le comte de Salis, envoyé de la Grande-Bretagne vers la république des Grifons, l'honora de fa protection: Sa réputation s'étendant de jour en jour, tout le monde vouloit avoir de fes tableaux; mais comme il fut toujours très-pauvre, la néceffité l'empêcha fouvent de donner à fes ouvra-

ges ce degré de perfection dont ils étoient susceptibles : de là cette différence si remarquable dans ses tableaux.

Il y a à peine, dans la Valteline, une seule église où il ne se trouve au moins un de ses ouvrages. Son chef-d'œuvre est le martyre de St. Grégoire, que l'on voit dans une des églises de Sondrio, & St. Benoît, dans la chapelle d'un couvent de femmes, près de la ville.

Ce furent ses derniers ouvrages ; & ayant contre son usage employé beaucoup de soins & de travail à les perfectionner : on peut les considérer comme le modèle d'après lequel il est permis de juger ses talens en peinture ; les figures sont bien groupées ; les principaux caractères très-distinctement exprimés, & les têtes sont admirables ; la manière est gaie sans être affectée, & chaste sans être triste. Quelques jours après avoir fini son St. Benoît, il fut saisi d'une fièvre violente, & mourut en 1752, dans la soixante-septième année de son âge.

Les connoisseurs regardent Ligario comme un peintre qui joignoit la correction du dessein à la beauté du coloris : il a sur-tout le talent de faire ressortir ses groupes avec le plus

d'avantage possible, & de donner à ses têtes une simplicité noble : on lui reproche pourtant d'être trop imitateur des anciens ; ses figures ressemblent souvent à des statues, & ses draperies tombent avec trop de précision, & comme celle qui caractérise les morceaux antiques de sculpture : il donne, en général, à ses visages une forme grecque ; mais on observe qu'ils sont trop ressemblans les uns aux autres, & qu'ils paroissent tenir à la même famille, circonstance assez commune à ceux qui copient servilement l'antiquité.

Outre la peinture, Ligario excelloit dans la musique, dans la méchanique & dans l'agriculture, & il a laissé des marques d'une connoissance profonde dans chacun de ces arts. Il a fait, pour s'amuser, un orgue très-grand, & une horloge avec une pendule cylindrique, dont les mouvemens sont extrêmement exacts. Il aimoit la culture des plantes & des simples, & donnoit tant à l'étude de l'agriculture, qu'il écrivit, pour sa famille, des instructions sur la manière de cultiver, la meilleure & la moins coûteuse : il tâcha d'inspirer le goût des arts libéraux à ses deux enfans, César & Victoire, qui suivirent l'un & l'autre la profession de leur père, mais qui

n'atteignirent pas à sa réputation, quoi qu'ils eussent sans doute du mérite : sa fille sur-tout étoit très-habile dans la partie vocale & instrumentale de la musique.

Je suis allé ce matin à cheval, voir le tableau de St. Benoît, au couvent des religieuses, à environ un mille & demi de Sondrio, après que j'eus examiné ce bel ouvrage, l'abbesse m'envoya dire qu'elle seroit charmée de me voir : vous pouvez bien croire que j'acceptai l'invitation avec plaisir. En entrant dans le parloir je saluai cette dame, qui étoit assise avec deux religieuses de l'autre côté de la grille. Après quelques complimens de part & d'autre, & m'avoir demandé comment je trouvois le tableau, on apporta du vin & des gâteaux; le vin, qui étoit excellent, étoit du cru de leurs vignes, & les gâteaux avoient la forme d'os & de crânes.

L'abbesse & ses amies montrèrent beaucoup d'usage & de politesse; elles me firent, relativement à l'Angleterre, des questions bien naturelles à des personnes séquestrées de la société; & l'une d'elles justifia la curiosité de toutes, en observant que les femmes, pour être renfermées dans un monastère, n'en aimoient pas moins à jaser & à apprendre des

nouvelles. Celle qui fit cette remarque étoit pâle, mais jouissoit d'une assez bonne santé ; elle avoit des traits extrêmement délicats, & paroissoit avoir été très-belle : un amour malheureux, comme je viens de l'apprendre, fut la raison qui l'engagea à prendre le voile, & à ensévelir dans un couvent tant de beautés & de noblesse. Ses manières, sa conversation me touchèrent tellement que je ne pus m'empêcher de desirer que jamais elle n'eût à se repentir du sacrifice qu'elle avoit fait, & qu'elle pût jouir de ce calme, de cette paix de l'ame qu'espère, mais que ne trouve pas toujours un être sensible qui se voue pour jamais à un genre de vie semblable.

Je viens de rentrer à Sondrio, après une petite course que j'ai faite à Morbegno & jusqu'à Delebio, vers les confins de la Valteline. Auprès de Sondrio, la vallée a près de deux milles de largeur, étant extrêmement fertile en vin, & en toute espèce de grains : les montagnes à droite ne sont presque couvertes, depuis le pied jusqu'à la cime, que de vignes qui produisent le vin le plus estimé de la Valteline. J'ai parcouru à cheval la plaine qui s'étend, sans interruption, depuis Sondrio jusqu'au lac de Como : la partie moyenne de cette

plaine eſt ſouvent inondée par le fougueux Adda qui la traverſe, & comme elle eſt très-marécageuſe, elle ne produit preſque que de maigres pâturages : les bords s'élèvent en pente douce, & étalent une riche variété de productions naturelles.

Morbegno eſt ſitué ſur la rive gauche de l'Adda, au pied de la chaîne la plus méridionale des montagnes : c'eſt la plus belle ville de la Valteline ; elle paroît avoir plus de boutiques & faire plus de commerce que toutes les autres enſemble. M. Planta, podeſtat de Morbegno, n'a pas plutôt appris que j'étois arrivé, qu'il eſt venu à l'auberge, & m'a emmené chez lui : voyant que j'étois réſolu de pouſſer juſqu'à Delebio, il a voulu abſolument m'accompagner ; & ayant donné ordre qu'on préparât ſa voiture, il m'a propoſé de partir ſur le champ, afin que nous pûſſions être de retour chez lui pour ſouper. C'eſt ce même M. Planta qui me traita avec tant d'hoſpitalité à Cernetz, où il réſide, & je ſuis flatté d'apprendre de toutes parts, qu'on peut le mettre du petit nombre de ceux qui, dans ce pays de vexations, ont toujours mené une conduite intègre & irréprochable. Lorſqu'il étoit ſous-gouverneur de la Valteline, il

s'acquit beaucoup d'honneur dans l'exercice de cet emploi important, & il entra dans son gouvernement, en y portant le même esprit. Il y a du plaisir à recevoir des marques de politesse dans un pays étranger, mais c'est une satisfaction bien douce d'avoir des obligations à des personnes dont le caractère mérite la plus grande estime.

La route de Morbegno à Delebio suit le pied de la chaîne de montagnes qui séparent la Valteline des états de Venise : cette chaîne, tournée vers le nord, produit peu de vin, mais est couronnée de riches bosquets de châtaigners, entrecoupés de prairies & de champs de blé. La Valteline prend peu-à-peu du large, à mesure qu'on avance vers le lac de Como : dans cet endroit toute la plaine n'est presque qu'un marais exposé aux inondations de l'Adda, qui la couvre dans sa plus grande partie. La soie qui commence à devenir dans cette vallée un objet de commerce de grande importance, est exportée, sur-tout de Delebio, par Chiavenna, en Allemagne. De retour à Morbegno, j'ai soupé avec M. Planta, & nous avons eu après le repas un concert délicieux.

En revenant à Sondrio j'ai traversé l'Adda,

vis-à-vis de Morbegno, ſur un beau pont de pierre; & j'ai pris une route pratiquée au pied & ſur la côte de la chaîne ſeptentrionale des montagnes: ce n'étoit preſque qu'une vigne, avec du millet, du blé de Turquie, du lin & du chanvre, qui croiſſoient dans l'intervalle des treilles.

Les reſtes de vieilles fortereſſes & de vieux châteaux, que l'on rencontre en grand nombre dans la Valteline, ne contribuent pas peu à en augmenter la beauté: tous ces lieux de réſiſtance furentdémantelés auſſi-tôt après la capitulation de Milan*, l'impuiſſance des Griſons d'y jeter des garniſons aſſez fortes, les rendant, comme on venoit d'en faire une triſte expérience, une conquête facile à faire, & plus propres à nuire qu'à ſervir de boulevard. On pourroit croire qu'il eût été expédient de conſerver quelques-uns de ces forts, au moins pour tenir les Valtelinois en reſpect; mais telle eſt la confiance des Griſons dans la protection de la maiſon d'Autriche, qu'ils n'ont pas un ſeul ſoldat dans tout le pays.

---

* *Voyez* Lettre 88.

LETTRE LXXVII.

Commerce — Productions — Population — de la Valteline.

LE principal commerce de la Valteline se fait avec Milan & les Grisons; ce pays exporte principalement du vin & de la soie, qui font pencher en sa faveur la balance du commerce, mettant les habitans à même de se procurer une existence sans avoir de manufactures, & de fournir aux sommes que les gouverneurs leur extorquent.

Ce vin est transporté dans le pays des Grisons, en Allemagne, dans les états de Venise, à Bormio, & par fois à Milan. On peut calculer, en général, que l'exportation annuelle monte à 73,000 charges de cheval; la charge se vendoit cette année une livre sterling, valeur que l'on peut prendre pour un terme moyen.

On envoie la soie en Angleterre, à Zurich & à Bâle. Le district de Delebio & de Talomara produit celle de la meilleure qualité: vient ensuite celle des environs de Sondrio, & celle du district de Tirano est la moins

bonne: on en exporre tous les ans en Angleterre, par Ostende, trois mille livres de la plus belle, que l'on estime autant que celle du Piémont.

La plus grande partie de cette soie se file dans la Valteline, & il y a à cet effet dans les principaux districts des moulins à soie.

Outre ces objets de commodité, la Valteline exporte des planches, du fromage, du beurre & du bétail, en échange de quoi elle tire, de Milan, du blé, du riz, du sel, des étoffes de soie; de l'Allemagne & de la Suisse, des draps & des toiles, & de Gênes, des épices, du café & du sucre.

Il n'y a point de manufactures dans la Valteline, & presque tout le commerce de l'intérieur du pays se fait par des étrangers.

On peut estimer la population de la Valteline d'après le calcul suivant.

Haut district.	20,000 ames
Gouvernement de Teglio.	8,000
District du milieu.	18,000
Bas district.	16,000
Total de la population.	62,000

Les maisons des paysans, bâties de pierre,

ſont grandes, mais ſombres, & en général ſans fenêtres vitrées : je ſuis entré dans pluſieurs, & j'ai toujours été dégoûté de l'apparence de miſère & de mal-propreté qui y règne. Les payſans ſont la plupart couverts de haillons, & les enfans ont le plus ſouvent l'air malade, ce qui provient de la mauvaiſe nourriture qu'on leur donne. La ſécheresse de l'année dernière a occaſionné une telle diſette de vivres, que ces malheureux ont été réduits à la plus extrême néceſſité ; le blé étoit monté à un ſi haut prix, que dans pluſieurs cantons les payſans ne pouvoient s'en procurer, & pendant quelque tems ils ne ſoutinrent leur malheureuſe exiſtence qu'en broyant du marc de raiſin, dont ils formoient une pâte, en y mêlant un peu de farine. Cette famine, ajoutée à l'état d'oppreſſion dans lequel vivoient ces infortunés, les réduiſit au plus déplorable anéantiſſement où puiſſe tomber l'eſpèce humaine; un grand nombre périt de faim; mais la nature ſemble avoir pris pitié de leurs peines, par la riche récolte qu'elle leur promet cette année.

Il n'y a peut être pas en Europe de pays plus fertile que la Valteline, & il n'y en a pas où le payſan ſoit plus malheureux : on peut attribuer

buer à plusieurs causes la misère à laquelle ils sont réduits ; la première & la principale est la forme du gouvernement. Les gouverneurs, comme je l'ai fait voir dans une lettre précédente, abusent en général du pouvoir exorbitant qui leur est confié par les loix ; à la moindre plainte le paysan est mis en prison ; & comme toutes les fautes sont punies par des amendes, l'accusé se trouve rarement innocent ; de sorte que les cours de justice en ruinent tous les ans un grand nombre.

Outre les individus qui souffrent souvent pour des crimes qu'ils n'ont pas commis, les paroisses sont souvent exposées à de grosses taxes, pour payer les frais de procès & d'emprisonnemens des pauvres paroissiens ; car si ceux-ci ne sont point en état de faire la somme qu'on exige, la paroisse d'où ils sont en est responsable. Pour comble de malheur, dans ce dernier cas, il arrive souvent encore que ces taxes, au lieu d'être imposées sur les propriétaires des terres, le sont sur chaque feu, de manière que le pauvre a plus à souffrir par cet arrangement.

Une autre cause de cette misère dérive de l'état présent de propriété. Parmi les paysans, il y en a peu qui soient propriétaires ; les

exactions continuelles, sous lesquelles le peuple a gémi depuis plus de deux siècles, ayant fait tomber peu-à-peu les terres entre les mains des nobles & des Grisons ; car on compte que ces derniers possèdent la moitié de la Valteline. Les fermiers ne paient pas le prix de leur fermage en argent, mais en nature, ce qui prouve la pauvreté de la masse du peuple : le tenancier est chargé de tout ce qui est nécessaire à la culture, & rend au propriétaire près de la moitié du produit net. Le reste feroit une triste compensation à ses labeurs & à ses dépenses, s'il n'étoit pas dédommagé en quelque sorte par la fertilité du sol. Un champ reste rarement en jachères, & les endroits les plus riches de la vallée donnent deux récoltes; la première consiste en froment, en seigle ou en épeautre, dont on donne la moitié au propriétaire : la seconde récolte consiste en général en millet, en blé sarrasin, & en maïs ou blé de Turquie ; ces dernières espèces de grains servent ordinairement à la nourriture du pauvre cultivateur : la plus grande partie de cette récolte appartient au paysan, & le met à même, dans une bonne année, de soutenir sa famille avec assez d'aisance.

Les paysans qui habitent les cantons de

vignobles, sont les plus misérables ; car le soin de la vigne demande bien de la peine, & les frais de vendanges ne laissent pas d'être considérables ; ajoutez à cela qu'ils sont tellement disposés à faire eux-mêmes la consommation de la part qui leur revient, que si ce n'étoit le grain qu'ils sèment au milieu des vignes, ils se trouveroient eux & leur famille presque dépourvus de tous moyens de subsistance.

Outre l'agriculture, quelques-uns des paysans nourrissent des vers à soie ; le propriétaire leur donne les œufs, ils élèvent les vers, & ont une moitié de la soie : cette occupation n'est pas peu lucrative, car quoiqu'il faille beaucoup d'attention pour soigner ces insectes, comme ce soin est en général confié aux femmes, les hommes peuvent vaquer pendant ce tems à leur travail journalier.

Cependant, avec tous les avantages qu'il tire de la fertilité du sol, & de la variété de ses productions, le paysan ne nourrit sa famille qu'avec bien de la peine, & il est toujours réduit à une extrême misère, lorsque l'année n'est pas favorable.

A ces causes de misère, dans la classe la plus commune du peuple, dont nous venons

de faire l'énumération, on peut ajouter l'indolence naturelle des habitans, & leur dévotion outrée qui les détourne de leurs travaux. En un mot, dans tous mes voyages je n'ai point vu de pays, excepté en Pologne, où le paysan soit autant à plaindre que la classe inférieure des habitans de cette vallée : ils ont cependant un grand avantage sur les Polonois, en ce qu'ils n'appartiennent pas à leurs maîtres, qui peuvent les transférer d'un lieu à un autre, comme des troupeaux ; ils ont la liberté de vivre où ils veulent, de s'expatrier, & de chercher dans d'autres climats à améliorer leur sort : c'est une ressource à laquelle le besoin les oblige souvent d'avoir recours.

Chiavenna ; 15 Août.

Je partis de Sondrio hier après dîner, & je montai la vallée de Malanco qui produit du vin, des châtaignes, du seigle, de l'avoine & des pâturages : en allant, j'observai que les côtes des montagnes étoient couvertes de bouleaux & de sapins, & que sur leurs sommets il ne croissoit qu'un peu d'herbe. Les habitans de cette vallée paroissent avoir plus d'embonpoint, être mieux vêtus, & plus industrieux

que les autres paysans de la Valteline. En conséquence de leur éloignement du siège du gouvernement, ou de ce qu'ils sont en général trop pauvres pour exciter la cupidité des gouverneurs grisons, ils sont peut-être moins opprimés, & possèdent la plupart un morceau de terre. La vallée est étroite, & arrosée d'un torrent qui forme une cataracte continuelle; la route n'est qu'un petit sentier, pratiqué sur le bord d'un précipice, & à travers des fragmens escarpés de rochers.

Je passai la nuit dans une cabane solitaire au pied du Mont-Muret; ce matin j'ai gravi un chemin fort rude, au milieu même du lit d'un petit ruisseau, ne voyant autour de moi que des rochers nuds, qui n'offroient pas la moindre apparence de végétation. Je suis enfin arrivé à la cime du Muret, & j'ai traversé une grande étendue de neige & de glace.

Au milieu de ces montagnes, le voyageur voit, dans l'espace de peu d'heures, la nature sous toutes ses formes; car dans la Valteline elle est riche & fertile, & ici elle est stérile & même effrayante. Ces contrées sont si désertes & si sauvages, que sans quelques voyageurs que la curiosité attire, sans des bandes d'oi-

seaux passagers qui les fréquentent, sans les chèvres qui broutent au faîte des Alpes, & les pâtres qui les gardent, la nature seroit entiérement morte. Dans ces sites élevés, placés au-dessus de la région où se forment les orages: je remarquai l'effet agréable produit par les vapeurs & les brouillards qui flottoient dans l'air au-dessous de mes pieds; beauté très-bien sentie & très-élégamment décrite par l'auteur du *Minstrel* (Troubadour).

« Souvent il aimoit à grimper à la cime des » montagnes, & à s'élever au-dessus des nua-» ges qui enveloppent le globe, suspendu à » la pointe d'un rocher qui domine une côte » déserte, comme un marin échappé du nau-» frage. Quel plaisir effrayant de voir une » mer immense de vapeurs embrasser l'horizon, » & offrir par le mouvement de ses flots, tan-» tôt des gouffres profonds, & tantôt d'épou-» vantables écueils »! *

« * And oft the craggy cliff he lov'd to climb,
» When all in mist the world below was lost:
» What dread ful pleasure there to stand sublime,
» Like shipwreck'd mariner on desart coast,
» And wiew the enormous sea of vapour, tost
» In billows lengthening to the horizon round,
» Now scoop'd in gulphs, with mountains now emboss'd.

Du sommet du Muret je suis descendu pendant près de trois heures, ne retrouvant autour de moi que des plages désertes, impraticables & inhabitées, & j'ai remarqué que la végétation augmentoit à mesure que j'approchois de la route qui conduit à Chiavenne, un peu au-dessus de Casazza. Ce passage, par le Muret, qui sert à transporter le vin & les autres marchandises de la Valteline, dans le pays des Grisons, n'est praticable qu'environ cinq mois de l'année.

LETTRE LXXVIII.

Chiavenna — Vallée de Saint-Giacomo — Chapelle de Saint-Gulielmo.

Chiavenna, le 16 Sept.

Une maladie qui vient de me retenir plus de six semaines dans ce pays, a interrompu ma correspondance avec vous. Le lendemain du jour où je quittai la Valteline, j'éprouvai une lassitude, que j'attribuai à la fatigue du voyage; elle se termina en une douleur très-vive, & une inflammation à la main droite, effet d'un rhumatisme dont je fus vraisembla-

ment attaqué pendant la nuit que je passai au pied du Muret : n'ayant pu y trouver de lit, j'avois couché dans le fenil, & javois eu beaucoup à souffrir du vent du nord qui souffloit du glacier. Le lendemain j'avois eu l'imprudence de marcher pendant sept heures, sans prendre de rafraîchissement, depuis le sommet du Muret jusqu'à Bondo, de manière que le froid & la fatigue m'ont occasionné une douleur de rhumatisme qui m'a retenu six semaines à la chambre : pendant presque tout ce tems j'ai porté mon bras en écharpe, ce qui ne m'a pas permis de prendre la plume. Je regrette d'autant plus ce contretems fâcheux, qu'il m'a empêché d'assister à la diète générale des Grisons, qui s'est tenue à Davos, vers la fin du mois dernier.

Le comté de Chiavenna tomba au pouvoir des Grisons, de la même manière, & à la même époque que la Valteline. Durant la guerre de la Valteline, il changea souvent de maître ; mais à la paix de Milan il fut enfin rendu aux Grisons ; il est gouverné, comme les autres provinces soumises, par un gouverneur grison appelé commissaire, & qui est revêtu d'un pouvoir à peine inférieur à celui des juges de la Valteline.

La cour criminelle de justice est formée de cet officier, & de l'assesseur qui est choisi par le commissaire, parmi les trois candidats nommés par le comté; ce dernier doit assister à tous les examens, concourir à ordonner la question pour convaincre le criminel; être présent lorsqu'elle est appliquée, & ratifier la sentence définitive: mais comme il doit son emploi au commissaire, & a part aux fruits de ses exactions, il n'est qu'un zéro, & n'ose jamais hasarder de s'opposer à ses démarches; circonstance qui rend la cour de justice de Chiavenna plus uniformément inique, que celle même de la Valteline. L'union étroite qui règne entre le commissaire & l'assesseur, ôte presque toute probabilité de remède, & ouvre un champ libre à l'oppression. Il seroit inutile de décrire la forme de procédure établie dans cette cour de justice, parce qu'elle est la même que celle qui a lieu dans la Valteline. Dans les causes civiles le commissaire a cinq pour cent de l'objet en contestation, & on peut appeller de son jugement au syndicat.

Chiavenna, capitale de ce comté, est situé au pied & sur le flanc d'une montagne, & contient environ 3000 ames; son commerce est très-borné: le principal objet d'exportation

(si on en excepte les pots de pierre dont nous avons parlé dans une lettre précédente *) est la soie crue ; le district entier en produit, tous les ans, environ 3,600 livres. On vient d'établir dans cette ville une manufacture de soie, qui est la seule qui s'y trouve : les environs sont couverts de vignobles ; mais le vin est très-médiocre, & il s'en exporte fort peu. La grande ressource de Chiavenna est le transport des marchandises, cette ville étant le lieu principal de communication entre le Milanois & l'Allemagne : de cet endroit les marchandises sont envoyées, soit par Coire, en Allemagne, soit dans le Tirol, par Pregalia & les deux Engadine. Les Grisons ont établi un droit sur tous les articles de commerce, qui passent par Chiavenna ; mais ce droit est si médiocre, que toutes les douanes, y compris celles de la Valteline, sont affermées à 17,000 florins par an ; c'est-à-dire, à environ 1260 livres sterling tous les ans.

Le principal objet de curiosité dans les environs de Chiavenna, sont les ruines de la citadelle, située sur la pointe d'un rocher qui

---

* *Voyez* Lettre 67.

domine la ville ; elle eſt célèbre dans l'hiſtoire des Griſons, & eſt regardée comme preſqu'imprenable, le ſeul chemin qui y conduit eſt rude & eſcarpé, les murailles embraſſent une vaſte étendue de terrein, & ſont en partie couvertes aujourd'hui de vignobles. L'endroit le plus fort de la citadelle fut conſtruit ſur un rocher iſolé, détaché, ſuivant l'opinion, de quelques-uns de la Montagne voiſine, par une ſecouſſe violente de la nature : il eſt de tous côtés abſolument perpendiculaire, & ne communiquoit, avec le reſte du château, que par un pont levis jeté par-deſſus l'abîme qui l'en ſépare. D'autres * penſent que ce rocher a été ſéparé par la main de l'homme, de l'autre portion du château, & aſſurent qu'il fut taillé en 1343, par l'ordre de Galeazzo Viſconti : il a environ 250 pieds de longueur & 200 de hauteur, & ſon plus grand éloignement du rocher voiſin eſt d'environ 20 pieds.

Ce fort, quoique regardé comme imprenable, fut pris à différentes époques, quel-

* Il eſt peut-être poſſible de concilier ces deux opinions, en n'admettant qu'une commotion violente de la nature poſa autrefois la baſe de ce rocher, qui fut depuis travaillé par la main de l'art.

quefois par assaut, mais plus souvent par famine ou par stratagême; il fut enfin démoli par les Grisons eux-mêmes.

Près de Chiavenna il y a un rocher d'asbeste, substance minérale de couleur grisâtre, que l'on peut tirer dans la filière, & dont on fait un fil très-fin, que l'on croit incombustible. C'est une espèce d'amiante, les anciens en formoient un tissu semblable à de la toile. Pline fait souvent mention de cette sorte de drap, dont on se servoit principalement pour faire des linceuls, dans lesquels on enveloppoit les corps des grands avant de les placer sur le bûcher, & qui, étant incombustibles par le feu, conservoient les cendres du cadavre, sans les laisser se confondre avec celles du bois. L'art de faire de la toile d'asbeste n'est pas perdu, comme quelques auteurs l'ont dit; mais ce travail exigeant de grandes dépenses, & l'usage de brûler les corps, qui lui donnoit toute sa valeur, étant perdu depuis longtems, on l'a entiérement négligé. Outre le rocher d'asbeste dont je viens de parler, on trouve le même minéral dans plusieurs montagnes de ce pays: la vallée de Malenco en fournit la meilleure espèce, & j'en ai vu de très-beaux échantillons.

En partant de Chiavenna j'entrai dans la vallée de Saint-Jacques, qui est étroite & arrosée par le torrent Lira : cette vallée, qui est sous la jurisdiction du commissaire, fait partie du comté de Chiavenna; elle contient environ dix paroisses, & a plusieurs priviléges importans, qui garantissent les habitans de l'oppression sous laquelle gémissent leurs voisins.

On connoît de toutes les affaires dans la vallée; les loix criminelles sont les mêmes que celles de Chiavenna, avec cette différence seulement qu'au lieu de l'assesseur, la vallée choisit quatre personnes qui sont toujours présentes à l'examen, & sans le concours desquelles on ne peut appliquer la torture, ni prononcer la sentence.

La vallée a son code de jurisprudence civile, & des cours indépendantes du commissaire, du jugement desquelles il y a appel à la diète.

La partie inférieure de la vallée produit du vin & du blé : la partie supérieure produit du seigle, de l'orge & des pâturages avec de grands bois de sapins & de pins. Je laissai sur ma gauche l'église de Saint-Gulielmo, dont je fais mention, parce qu'on croit qu'elle a été élevée en l'honneur de Guillaume, roi de

Sicile : Ce Guillaume fut le dernier souverain de la branche mâle de la famille Normande, dont le chef fut le comte Roger, qui conquit la Sicile sur les Sarrasins, vers la fin du onzième siècle.

Roger étoit le douzième fils de Tancrede de Hauteville, baron normand, & frère du célèbre Robert Guiscard, le plus brave de ces valeureux aventuriers normands, qui quittèrent leur pays, formèrent pour un tems un établissement florissant dans la partie méridionale de l'Italie, & fournirent par leurs exploits une matière si riche aux poëtes & aux historiens. Le fils du comte Roger, qui hérita du nom & de l'esprit de son père, érigea la Sicile en royaume, & à l'extinction de la ligne mâle de Robert Guiscard, dans la personne de Guillaume, duc de Pouille, il annexa la Pouille & la Calabre à la Sicile, & gouverna, comme roi des deux Siciles, ce territoire qui comprend aujourd'hui les royaumes de Naples & de Sicile. Le trône de Roger fut occupé successivement par son fils Guillaume I[er]. surnommé le Mauvais, & par son petit-fils Guillaume II, appellé le Bon. Ce dernier étant mort sans enfans mâles les Siciliens ne voulurent pas reconnoître Constance,

fille de Roger & femme de Henri VI, & élurent Tancrède, issu d'un fils naturel de Guillaume-le-Mauvais. Tancrède mourut en 1193, & Guillaume, le seul de ses fils qui lui survécût, fut couronné lorsqu'il n'étoit encore qu'enfant : détrôné par l'empereur Henri VI, qui réclamoit les deux Siciles au nom de sa femme Constance; il fut mis en prison avec sa mère Sibille, dans la forteresse d'Ems près de Coire. Quelques auteurs assurent qu'on lui creva les yeux; d'autres, qu'il fut mutilé par l'ordre de Henri. Plusieurs écrivains racontent qu'il mourut en prison, & d'autres encore, qu'on lui rendit la liberté ainsi qu'à sa mère Sibille; qu'il passa avec elle en France; mais que lassé du monde il se retira dans cet endroit, où on lui a depuis bâti une église; qu'il y passa la fin de ses jours comme un hermite, & vécut dans un tel état de sainteté, qu'il fut canonisé après sa mort.

On trouve souvent de pareilles contradictions dans l'histoire des siècles un peu reculés. Muratori qui, par sa connoissance profonde des événemens les plus obscurs, seroit le plus capable de résoudre cette difficulté, nous laisse dans l'incertitude sur ce fait; il paroît néanmoins plutôt disposé à croire que

Guillaume fut élargi de sa prison, & que par la suite il mena une vie solitaire.

Comme la généalogie de cette famille normande est très-compliquée & très-obscure, & que plusieurs écrivains en ont donné une histoire très-erronée, je joindrai ici une table des souverains qu'elle a fourni, & de leurs principaux descendans.

J'ai

J'ai mis près de trois heures à monter de Chiavenna dans la charmante plaine de Campo Dolcino, de l'extrémité de cette plaine, je continuai ma route toujours en montant jusqu'à Isola, dernier village de la vallée de Saint-Giacomo, d'où je vous écris.

Dans ces contrées où les montagnes s'élèvent au-dessus des montagnes, & les Alpes sont entassées sur les sommets des Alpes; ces chûtes de neige que je vous ai décrites dans une de mes premières lettres *, sous le nom d'*Avalanches*, sont très-communes. Je ne puis résister à l'envie de vous rapporter ici la description qu'en fait notre inimitable Thompson.

« Dans ces pays montueux, où le Grison
» fortuné est enfermé dans de paisibles vallons,
» soudain, détachées de la cime des Alpes,
» des montagnes de neige s'écroulent & répan-
» dent au loin la terreur : cette masse énorme,
» roulant avec un fracas horrible de précipice
» en précipice, entraîne avec elle les trou-
» peaux, les bergers, les voyageurs, & sou-
» vent des bataillons entiers de troupes dans
» leur marche; des villages tranquilles ont

---

* *Voyez* la Lettre 31.

» été ensevelis sous d'immenses ruines, au » milieu du silence de la nuit *. »

LETTRE LXXIX.

Splugen — la ligue grise — Rheinwald — Via mala — Tusis — Nicolas Rusca.

DEPUIS Isola, la montée est très-rude jusqu'au sommet du mont Splugen. J'ai côtoyé le torrent Lira, qui se jète d'abîme en abîme en formant d'effroyables cataractes. Le chemin est coupé dans le roc vif. En plusieurs endroits il offre des espèces de degrès, & dans d'autres il est creusé à travers les montagnes. En avançant dans ces contrées affreuses, je me rappellois souvent

* Among these hilly regions, where embrac'd
In peaceful vales the happy Grisons dwell;
Oft, rushing sudden from the loaded cliffs,
Mountains of snow their gathering terrors roll.
From steep to steep, loud thund'ring down they come,
A wintry waste in dire commotion all;
And herds, and flocks, and travellers, and swains,
And sometimes whole brigades: of marching troops,
Or hamlets sleeping in the dead of night,
Are deep beneath the smothering ruins hurled.

là descente des Jumeaux. * Vers le sommet du Splugen il y a une plaine, de forme ovale, d'environ deux milles de longueur & d'une de largeur, toute entourée de sommets isolés. Elle ne produit point d'arbres, mais elle est fertile en riches pâturages. En arrivant vers sa cime, je remarquai plusieurs blocs informes d'une espèce de marbre blanchâtre.

Je fis rafraîchir mes chevaux dans une petite auberge qui se trouve au bout de la plaine ovale, & qui est la seule maison que l'on rencontre entre la vallée de Saint-Giacomo & Splugen. Je vis devant la porte au moins cent chevaux chargés de marchandises. On dit qu'il en passe tous les jours trois cents, dans la saison actuelle.

Après avoir quitté cette plaine ovale, en suivant une montée douce, je vis la source du Lira, qui va se jeter dans le lac de Chiavenna, & aussi-tôt après je traversai la chaîne la plus élevée de l'autre côté de laquelle les torrens dirigent leur cours vers le Rhin.

Tout ce pays est sauvage, & produit à

* *Voyez* Lettre 33.

peine un ſeul arbre. En deſcendant je commençai à rencontrer des ſapins, d'abord épars çà & là ſur des rochers, & enſuite formant peu-à-peu de grandes forêts. Ce paſſage du mont Splugen eſt ſur-tout fréquenté pour le tranſport des marchandiſes qui vont à Coire & qui en viennent; il eſt praticable en hiver, quoique très-difficile dans cette ſaiſon. Les marchandiſes ſe tranſportent ſur des traîneaux, & il en paſſe tous les jours quarante ou cinquante.

Le territoire de la ligue griſe ſur lequel je viens d'entrer, occupe toute l'étendue orientale de ce pays montagneux, & eſt de beaucoup la plus conſidérable & la plus peuplée des trois ligues des Griſons. L'étymologie du mot griſe qui diſtingue cette ligue, & toute cette contrée, eſt très-incertaine. Quelques auteurs ont conjecturé que les habitans de ce diſtrict étoient les plus anciens de tout le pays, & qu'ils furent appelés *gris* pour les diſtinguer des peuples plus modernes qui viennent s'établir dans le pays, par alluſion à des cheveux *gris*, emblême d'antiquité. D'autres au contraire rapportant cette appellation à des tems plus modernes, aſſurent que les premiers auteurs

de la révolution qui, en 1424, donnèrent la liberté aux différentes communautés de la ligue grise, étoient habillés d'un drap gris & grossier, que l'on fabrique dans le pays, & qu'en mémoire de ce grand événement, la ligue fut surnommée Grise. Il est certain cependant que cette dénomination est très-ancienne, & qu'elle a été donnée long-tems avant la révolution en question. Tacite appelle les habitans de ce pays *Rhætos Griseos, id est canos ;* & Ammianus Marcellinus appelle les environs de Coire *Canos Campos*, campagnes *grises ;* d'où l'on voit combien doivent être inutiles nos recherches sur la vraie étymologie d'un mot dont l'antiquité échappe à toute notre pénétration. Sans entrer trop minutieusement dans ces discussions étymologiques, on peut remarquer en général que le mot Grisons ou peuple gris fut le nom sous lequel on distinguoit les habitans de la Rhétie, & qu'il ne se bornoit pas à ce canton que l'on appelle encore aujourd'hui Ligue Grise. Voici comment on pourroit rendre raison de la restriction de ce nom au pays qui la conserve encore aujourd'hui. Lorsque les habitans de ce district prirent les armes dans le dessein

d'assurer leur indépendance. Ils dûrent naturellement donner à leur ligue le nom qu'ils portoient, c'est-à-dire, celui de ligue *grise*, tandis que ceux des deux autres ligues qui se joignirent à eux dans la suite, quoique connus également sous le nom de Grisons, prirent d'autres appellations pour se distinguer des premiers confédérés.

Le territoire occupé aujourd'hui par la ligue grise a appartenu autrefois à l'abbé Disentis, aux comtes de Werdenberg, de Saxe, de Masox & au baron de Rhætzuns. Il paroît que les habitans possédoient autrefois de grands priviléges qui leur furent peu-à-peu enlevés, & que violèrent plus d'une fois leurs chefs & leurs barons. Ceux-ci étant continuellement en guerre les uns avec les autres, vexoient leurs sujets pour se mettre en état de payer leurs troupes qui ne pouvoient être retenues au service qu'à force d'argent. Ces exactions furent à la fin poussées à un tel excès, & le peuple se trouva si indignement opprimé par la tyrannie de ces petits despotes, qu'animés par l'exemple des Suisses ses voisins, il résolut de secouer le joug accablant sous lequel il gémissoit.

L'assemblée des insurgens ne fut pas ac-

compagnée de ces excès qu'on attend naturellement d'une populace effrénée, mais elle fut conduite avec la plus grande prudence. Les chefs des diverses communautés ayant d'abord concerté le plan, on envoya une députation en forme aux divers souverains qui étoient assemblés à Truns. Là les députés exposèrent leurs divers motifs de plainte; non-seulement on y fit droit, mais ils furent même réintégrés dans leurs anciens priviléges, & en reçurent plusieurs autres qu'ils n'avoient jamais eus auparavant. En considération de ces concessions, les chefs se réservèrent certaines prérogatives que quelques-uns de leurs descendans ou successeurs conservent encore aujourd'hui, caractère particulier à cette ligue, & qui en rend la constitution générale en quelque manière plus aristocratique que celle des deux autres ligues.

Ces prérogatives consistent à assister à la diète que tient tous les ans la ligue, & à proposer alternativement trois candidats, un desquels est nommé par les députés, pour choisir le *Landrichter* * ou chef de la ligue. Les comtes de Werdenberg n'existant plus,

* Landrichter, en allemand, signifie juge du pays.

les prérogatives dont nous venons de faire mention, se bornent à l'empereur d'Allemagne, comme baron de Rhæzuns, à l'abbé de Disentis & au comte momentanée de Saxe; mais il n'y a plus, à présent de comte de Saxe, car à l'extinction de cette famille, certaines communautés * de la ligue grise saisirent les domaines, & continuent d'exercer les droits dont jouissoient autrefois les comtes de Saxe.

Voici comment on crée un comte pour lui donner titre à exercer ces droits: quelques jours avant l'assemblée de la diète de la ligue réunie à Truns, les communautés en question choisissent tour à tour une personne qui représente le comte. On l'appelle en roman ** *Zau de Saxe*, & quoique ce ne soit souvent qu'un simple paysan, il siège à la diète, sur le même banc que les représentans de la maison d'Autriche, & que l'abbé de Disentis. On lui donne le titre qui est dû à sa dignité supposée, il nomme tous les trois ans le *Landrichter*, & après s'être ac-

* Ces communautés sont Lungnets & Vals, Ilants & Grub, Flims & Castris.

** Littéralement *tête* de Sax. On croit que *Cau* est dérivé par corruption du mot caput.

quitté de ſon emploi, au bout de quelques jours il reprend le rang qu'il avoit d'abord.

Je ne dois pas omettre une autre diſtinction particulière à la ligue griſe. Comme dans les autres ligues, chaque diſtrict a ſes cours de juſtice criminelle pour connoître des affaires en dernier reſſort; mais dans toutes les cauſes civiles qui excèdent une certaine valeur, il y a appel des différentes cours, aux ſeize députés qui s'aſſemblent tous les ans à Truns. Je me borne ici à faire mention de ce fait, mais j'aurai occaſion de le développer davantage dans une lettre ſuivante.

Splugen, ſitué ſur le penchant d'une colline; au pied d'une chaîne eſcarpée des Alpes, eſt l'endroit principal de la vallée de Rheinwald qui forme une haute juridiction de la ligue griſe. Le Rheinwald tire ſon nom du haut Rhin qui prend ſa ſource ſur le Vogelsberg à environ douze milles, & parcourt cette vallée. J'avois intention d'aller voir cette ſource, mais la maladie que je viens d'avoir ne me permet pas à préſent de me fatiguer trop en marchant dans ces contrées montagneuſes.

Les habitans du Rheinwald parlent alle-

mand, quoique de tous côtés autour d'eux on parle une langue différente. Vers le midi, au-delà des montagnes de Splugen & de Saint-Bernardin, dans les vallées de Saint-Giacomo & de Masox, on parle communément italien ; au nord & à l'est, dans les vallées de Schams, de Saint-Pierre & de Lugnetz, on parle roman. Cette circonstance remarquable a induit plusieurs auteurs à conjecturer que les habitans de ce district & des autres districts grisons, qui parlent allemand, descendent des *Lepontii*, que l'on croit avoir été une branche des Celtes, & les premiers qui habitèrent ce pays avant l'établissement des Rhètes. Comme j'aurai occasion d'examiner plus particuliérement ce sujet dans une lettre subséquente sur les différentes langues des Grisons, je me contenterai pour le moment d'observer que, quoique les habitans de ce district soient immédiatement entourés de peuples qui parlent roman & italien, cependant on parle allemand à Avers, à Cepina, à Tusis & à Furstenan, endroits qui ne sont que très-peu éloignés du Rheinwald.

Arrivé de l'autre côté du mont Splugen, je ne retrouvai plus ni les productions, ni

le climat de l'Italie ; l'air de cette vallée est si pénétrant, qu'on ne peut disconvenir de la vérité du proverbe « qu'il y règne neuf mois d'hiver & trois mois de froid. » Deux grandes routes se réunissent à Splugen, l'une venant de Chiavenna, & que je traversai hier, & l'autre conduisant en Bellenzone, par-dessus le mont Saint-Bernard.

Depuis Splugen jusqu'à Arder, la route suit la rive du haut Rhin, à travers de plages montagneuses qui offrent à chaque pas les perspectives les plus imposantes & les plus magnifiques.

Les habitans de Suffers, dernier village du Rheinwald, parlent allemand, & à quelque distance de là j'entrai dans la vallée de Schams, où j'entendis les paysans parler roman. Je me fis entendre assez bien au moyen d'une espèce de jargon composé d'allemand, d'italien & de roman. Je pris mon vocabulaire de la langue parlée dans l'Engadine, & je comparai les différens modes d'expression & de prononciation. Les habitans appellent leur langue la langue romane, mais elle diffère beaucoup du roman de la vallée de Surset, & encore davantage de celui des deux Engadine. La bible & les autres livres dont

on se sert dans cette vallée sont écrits dans le même dialecte que celui dont on fait communément usage dans les autres parties de la ligue grise, & la langue est la même, à fort peu de différence près dans la prononciation.

La vallée de Schams, communauté de la ligue grise, contient huit ou neuf petits bourgs ou villages situés à peu de distance les uns des autres, sur chacune des rives du Rhin. Elle est beaucoup plus basse & plus fertile que le Rheinwald. Je traversai le Rhin à Zillis, laissant sur ma gauche Donat, où le peuple s'assemble tous les ans pour choisir ses magistrats & régler toutes les affaires civiles & politiques. Bientôt après j'arrivai dans la *Via Mala*, ainsi appellée à cause de la difficulté & du danger prétendu qu'il y a de la passer. Divers voyageurs en avoient fait une description si affreuse que je m'attendois à trouver la route la plus mauvaise que j'eusse jamais vue; mais je fus agréablement trompé, car je ne la trouvai pas plus incommode que celle de Splugen à Anders; je ne jugeai pas même à propos de descendre une seule fois de cheval, si ce n'est lorsque je m'arrêtois pour considérer plus par-

ticuliérement quelque objet particulier qui me frappoit l'imagination : cette route eſt même praticable pour les voitures. Je ne vois aucune raiſon pourquoi on a diſtingué ce chemin par le nom de *Via mala*, à moins qu'il ne faſſe alluſion à des tems très-reculés, & que les auteurs modernes aient adopté de pareilles idées ſur le ſimple récit d'anciens voyageurs. Peut-être l'obſcurité frappante de cette vallée par où paſſe la route, a-t-elle contribué à inſpirer quelques ſentimens de crainte à des perſonnes qui ne ſont pas accoutumées à voyager au milieu des Alpes.

La *Via mala* eſt pratiquée dans une vallée ſombre & inhabitée, couverte en pluſieurs endroits de forêts épaiſſes, qui repouſſent juſqu'aux plus foibles rayons du jour, & ſi étroite, que les rochers qui s'élèvent des deux côtés, ſemblent preſque ſe toucher vers leurs cimes. Dans le fond, le Rhin roule à gros bouillons, quelquefois inviſible, quelquefois à peine apperçu « entre de ſombres pins qui, ſuſpen-» dus ſur les rochers, agitent leurs têtes ſour-» cilleuſes, & murmurent ſous le ſouffle des » vents *. »

« * — Darkſome pines, that o'er the rocks reclined
» Wave high, and murmur to the hollow wind. » POPE.

A environ trois milles du commencement de la *Via mala*, nous arrivâmes à un pont de pierre d'une seule arche, jeté sur un précipice; tableau sublime que je ne pouvois me lasser d'admirer, & que je ne quittai qu'avec regret. Le Rhin tombant en formant une belle cascade, dans un bassin étroit, à plus de quatre cents pieds de hauteur perpendiculaire, roule avec fureur sous le pont, s'étend en une large nappe d'eau, & se perd sous un rocher, à travers lequel il s'est ouvert un passage; les montagnes qui recourbent leurs cimes sur cet abîme, partie nues, & partie rembrunies par les sapins dont elles sont couvertes, répandent une belle horreur sur cette majestueuse perspective.

Je fus fortement frappé d'une circonstance que j'examinai avec beaucoup d'attention, & que j'avois observée dans plusieurs autres vallées de la Suisse, mais qui n'étoit pas aussi remarquable que dans cet endroit. Le Rhin, qui est à présent de quatre cents pieds plus bas que le pont, paroît évidemment avoir coulé autrefois sur un lit aussi élevé, & même plus élevé que l'endroit où ce pont est bâti, avoir miné peu-à-peu le rocher, & s'être creusé l'affreux précipice dans lequel il roule.

Lorsque j'eus traversé le pont, je m'avançai

ſous un ſouterrain de quelques pas de longueur, creuſé dans le rocher qui le couvre, & un peu plus avant je paſſai un ſecond pont ſemblable au premier.

Un moment après je quittai le Rhin, & je commençai à monter. Cette partie de la campagne eſt ſi abſolument inhabitée que je ne rencontrai pas une ſeule maiſon juſqu'à ce que j'arrivaſſe à Roncalia, village dans la communauté de Tuſis, ſitué au ſommet d'une montagne aſſez rude. De là je deſcendis à Tuſis, bâti près du torrent Nolla, au commencement de la vallée de Tomliaſca : on dit que cette ville a été conſtruite par les Toſcans, lorſqu'ils cherchèrent un aſyle dans ces contrées ſous la conduite de Rhætus.

Tuſis eſt très-connu dans l'hiſtoire des Griſons pour le *Staff-Gericht* *, où la cour de juſtice, qui s'y tint en 1618, pour informer le procès des perſonnes accuſées d'entretenir correſpondance avec l'Eſpagne, & de s'oppoſer à l'introduction du proteſtantiſme dans la Valteline. Parmi ceux qui furent victimes de ce tribunal inique, celui qui mérite le plus

* Staff gericht, en allemand loi du bâton.

d'être connu, fut Nicolas Rusca, dont j'ai eu occasion de parler dans une de mes lettres, en rendant compte des troubles de la Valteline, & dont la mort, accompagnée des cruelles circonstances qui la précédèrent, excita le ressentiment général des catholiques, qui ne tardèrent pas à lever l'étendard de la rebellion.

Nicolas Rusca, natif de Bedano, dans le bailliage de Locarno fut élevé dans le collége des jésuites à Milan, aux frais du cardinal Boromée, & fit des progrès si rapides dans ses études, qu'en 1589 il fut nommé principal de l'église de Sondrio, quoiqu'il ne fût encore que dans la vingt-quatrième année de son âge, il se signala aussi-tôt par son zèle à prêcher contre la réforme, & fut un de ceux qui défendirent la foi romaine contre les ministres protestans, dans deux conférences publiques tenues à Tirano, en 1595 & 1596. Les deux partis opposés ont représenté son caractère sous deux jours bien différens: l'un l'a peint comme un saint; l'autre, comme un meurtrier, mais si on l'examine avec impartialité, on verra que quoiqu'il fût emporté par un zèle fanatique, il n'y a aucune raison de supposer qu'il se rendît jamais coupable des crimes

atroces

atroces dont ses ennemis l'ont accusé ; il fut à peine monté sur le siège de Sondrio, qu'il s'éleva entre lui & les protestans une querelle qui ne fit qu'augmenter durant les querelles de religion, & que la conjoncture suivante porta au plus haut degré d'animosité.

Un certain Chiappinus & trois gondoliers de Venise furent arrêtés, pour avoir été soupçonnés d'avoir formé le complot d'assassiner Scipio Calandrinus, ministre protestant de Sondrio, à l'instigation de Rusca; le supplice de la question tira de Chappinus l'aveu de son crime, dont il ajouta que Rusca étoit le fauteur. Le gouverneur de la Valteline ayant rapporté l'affaire à la diète des Grisons, Rusca fut cité devant cette assemblée ; mais il ne parut pas, soit, comme ses ennemis le prétendent, parce qu'il se sentoit coupable, soit, comme disent ses amis, parce qu'il craignoit de se mettre entre les mains des Grisons, si courroucés contre lui : s'étant sauvé de la Valteline, il se retira à Bedano, où il resta pendant que son affaire étoit plaidée publiquement devant douze juges députés par les Grisons : ayant été absous il retourna à Sondrio, où son zèle, animé par la persécution qu'il venoit d'éprouver, continua à se déployer en

s'opposant vigoureusement à ce qu'on établît une école protestante à Sondrio, projet que le parti opposé avoit à cœur de mettre en exécution.

Ses ennemis, traversés dans leurs entreprises, formèrent contre lui une plainte d'une nature plus grave que la première, ils l'accusèrent de s'opposer aux ordres des Grisons, & d'exhorter les habitans de Morbegno à refuser de porter les armes contre le roi d'Espagne, protecteur de la religion catholique. En conséquence de ces insinuations, il vint de nuit à Sondrio une troupe de soixante grisons, qui se saisirent de Rusca & l'emmenèrent à Tusis, où il fut non-seulement écroué, pour crime de haute trahison, par ordre de la cour de justice de cet endroit, mais où, contre toutes les loix de la justice, on informa de nouveau contre lui, pour avoir été le fauteur de l'assassinat médité de Calandrinus. Comme il nia toute accusation formée contre lui, on le condamna à la torture, & il y fut appliqué trois fois consécutivement; dans le silence d'une même nuit. La rigueur des tourmens ne pouvant lui arracher le moindre aveu de crime, la nuit suivante on eut encore recours deux fois à cette horrible moyen, & comme il étoit

d'une conſtitution foible & accablé d'infirmités, il ſuccomba à l'excès de la douleur, & expira au milieu du ſupplice *.

Quelques écrivains ont aſſuré que Ruſca mourut de poiſon qu'il avoit pris avant ſon ſecond examen; mais cette ſuppoſition paroît abſolument ſans fondement, & n'a été avancée que pour laver les juges de l'odieux de l'avoir laiſſé mourir au milieu des tortures. Si l'on conſidère que ſuivant la manière ordinaire d'infliger ce ſupplice dans ce pays, il fut cinq fois élevé par le moyen d'une poulie, les bras liés par derrière, de manière que ſes épaules étoient diſloquées; qu'il reſta dans cette douloureuſe attitude plus d'une demi-heure chaque fois, & qu'il étoit d'une conſtitution foi-

* Die dominicâ, quæ auguſti 23 erat, ter ſine tamen pondere elevatus fuit; perſtititque in negativâ, ſæpiùs miſericordiam Dei, ac hominum implorans, quas voces dolor tormentorum ipſe exprimebat, erat enim homo crebris febribus vexatus ac proinde ſuſtinendi torturam impos erat. Sequente die lunæ, facies illi velo obtegitur ne à quoquam ſignum habere queat ullum, & bis abique tamen pondere elevatur: tumque obſervatus eſt ſpiritus deficere, & eum ſolveretur tortura jam expiraverat, tenens linguam dentibus admorſam ſicut ſanguis appareret. Aporta, hiſ. Ref. Eccl. Ræt. vol. 2, p. 268, 269.

ble & infirme, il n'eſt pas néceſſaire d'aller chercher d'autre cauſe de ſa mort.

Les ſectateurs du parti proteſtant tâchent en vain de diſculper les juges de Ruſca d'un eſprit intolérant de bigoterie, en diſant que ce procès n'étoit qu'une affaire civile, & qui ne touchoit en rien à la religion; car il eſt évident qu'une rancune théologique, quelque déguiſée qu'elle puiſſe paroître ſous le voile ſpécieux du patriotiſme, fut le motif principal de cette pouſuite barbare; mais indépendamment des argumens de la théologie, tout chrétien raiſonnable, de quelque religion qu'il puiſſe être, frémira d'horreur en apprenant des atrocités ſi contraires aux premiers principes de l'humanité, & ſi peu conformes à l'eſprit de douceur d'une religion qui doit faire la règle de notre conduite. *

* M. Aporta, avec l'impartialité d'un hiſtorien honnête homme, dit en parlant des actes d'injuſtice qu'a commis ce tribunal: Deum immortalem! quid eſt carbones irritare, hoſtes ſtudio conquirere ac in ſe concitare ſummis ima miſcere, ſi hoc non erat? nullus tamen actus majorem huic tribunali invidiam conciliavit quam ſubita mors. Nicolaï Ruſca, qui tormentis ſolutus ſub judicum oculis expiravit: Hiſt. ref. eccl. ræt. vol. 2, p. 266.

LETTRE LXXX.

Vallée de Tomliafca — Retzuns — Reichenau.

Coire, 21 Septembre.

DE Tufis je continuai mon chemin le long de la vallée de Tomliafca, en fuivant le Rhin, qui, dans cet endroit, fépare la ligue grife de celle de Cadée. Cette vallée eft ornée de quantité de villes, de villages, de châteaux * qui offrent les perfpectives les plus charmantes. Je traverfai Catyis, laiffant fur ma gauche la montagne fertile d'Heuzenberg, appelée en roman *Montagnia*, & remarquable de ce côté, pour fa fertilité & le nombre de fes habitans. De là j'allai à Retzuns, & je me détournai un peu de ma route pour voir le château de ce nom, fameux dans l'hiftoire des Grifons. Les antiquaires font dériver le mot Retzuns de *Rhætium* ou *Rhætia Ima*, (baffe Rhætie), & rapportent, de la manière fuivante, l'hif-

* Guler qui a écrit l'hiftoire de la Rhétie, dit qu'il n'y a pas d'endroit en Europe où l'on trouve autant de châteaux que dans le pays des Grifons, ajoutant qu'il y en a plus de dix-fept dans la petite vallée de Tomliafca, qui n'a pas plus de deux lieues de longueur, & d'une demi-lieue de largeur.

toire de ſa conſtruction. Dans les premiers ſiècles de l'empire Romain, une groſſe armée de gaulois pénétra en Lombardie, & s'empara d'une grande partie de ce pays, qui étoit alors occupé par les Toſcans. Un corps conſidérable de ces derniers ſe trouvant chaſſé de ſon pays, ſuivit ſon chef Rhætus juſques dans les Alpes, & s'y établit. Rhætus donna ſon nom à toute cette contrée, & bâtit ce fort qu'il appella Rhætia Ima, & qu'on nomma depuis Retzuns par corruption. Tite-Live rapporte l'émigration des Toſcans dans ces contrées, ſans faire mention du nom de leur chef que Pline & Juſtin appellent Rhætus, & le nombre des places qu'on trouve dans cette partie des Alpes, qui ont une dénomination ſemblable à ce mot Rhætus, ſemble fortifier ce témoignage.

Des événemens d'une antiquité auſſi reculée étant faits pour reſter toujours très-douteux, deſcendons à des tems plus modernes, où les faits ſe montrent ſous un jour inconteſtable. Ce château a été habité par un baron à qui appartenoit le territoire adjacent, & qui s'appelloit le baron de Retzuns. On trouve ſouvent ſon nom dans les vieilles chroniques des griſons, lorſque ce

pays étoit divisé en petites souverainetés ; on le rencontre encore parmi ceux des chefs qui s'assemblèrent à Truns en 1424, & qui confirmèrent & étendirent les priviléges du peuple lorsque diverses communautés réunies formèrent la ligue grise. Alors le baron se réserva certaines prérogatives dont ses successeurs jouissent encore aujourd'hui. Cette famille n'ayant laissé aucun descendant mâle, la baronnie passa, en 1459, à une branche collatérale, & fut achetée en 1470, par l'empereur Maximilien premier. Ferdinand premier l'hypothéqua pour la somme de 14,000 florins à Jean de Planta, à la maison duquel il resta attaché jusqu'en l'an 1679, où il fut racheté par l'empereur Léopold. Il appartient à présent à Joseph II, empereur d'Allemagne, arrière petit-fils de Léopold. Les revenus de ce territoire sont très-modiques, ne montant qu'à deux mille florins, c'est-à-dire, tout au plus 200 liv. sterling, mais il donne à la maison d'Autriche une grande influence dans les affaires des Grisons.

Le délégué de l'impératrice qui porte le titre d'administrateur, a une voix dans la diète de Truns, & nomme tous les trois ans le *landrichter*, ou chef de la ligue grise.

Curieux de voir le château, j'envoyai saluer de ma part le délégué d'Autriche qui parut aussi-tôt, & eut l'honnêteté de m'accompagner par-tout. L'édifice actuel fut bâti par Léopold sur les fondemens de l'ancien fort, dont il reste à peine quelques débris. La plus scrupuleuse attention ne put me faire découvrir aucunes traces du travail des Romains.

Ce château est le lieu ordinaire de la résidence de l'envoyé de la cour d'Autriche à la république des Grisons; mais comme l'envoyé actuel demeure dans sa propre maison à Reichenau, il est occupé par le délégué de la même cour. Il est situé sur une éminence d'où on a une vue magnifique sur la campagne qu'il domine. La plaine riche qui s'étend jusqu'à Reichenau est bornée de tous côtés par de hautes montagnes, & donne entr'autres productions, quantité de froment. Le bas-Rhin la traverse en coulant sur un lit large & pierreux.

Le délégué apprenant que j'avois une lettre de recommandation du comte Firmian pour l'envoyé d'Autriche à Reichenau, m'invita à dîner & me fit l'offre honnête de venir avec moi à Reichenau dans l'après-dînée;

invitation que je n'héſitai pas à accepter. La table étoit compoſée de l'adminiſtrateur, de ſa femme & d'un capucin. La dame ne ſavoit que la langue romane, de ſorte que je ne pus jouir que bien peu de ſa converſation. Je ne pouvois que boire à ſa ſanté, & lui faire quelques complimens que j'avois appris par routine. J'eus, ſur la baronnie de Retzuns, une longue converſation en françois avec l'adminiſtrateur, qui me donna ſur ce ſujet les connoiſſances ſuivantes.

Comme délégué de l'impératrice, il a une eſpèce de juridiction territoriale ſur le village, & le diſtrict de Retzuns. La baronnie de Retzuns comprend les villages de Retzuns, de Bonadutz, d'Hubs & de Feldſberg, qui forment une haute juridiction dans la ligue griſe, & envoyent deux députés à la diète générale des griſons. Les habitans ſont libres. Ils s'aſſemblent tous les ans dans la cour du château pour élire leurs magiſtrats, & tout homme a ſuffrage à l'âge de quatorze ans. Le délégué choiſit le landamme parmi trois candidats préſentés par le peuple. L'impératrice touche les amendes pour les fautes criminelles, & paie les frais du procès; le château ſert de priſon aux

accusés qui sont examinés par des juges choisis par le peuple.

Après dîné, mon hôte & moi nous nous rendîmes à Reichenau, par une plaine riche & fertile, & nous allâmes voir l'embassadeur d'Autriche, M. Buol, qui me témoigna mille attentions, & me pressa de rester quelque tems à Reichenau, mais je ne pus répondre à sa politesse; impatient d'arriver à Coire, où je m'attendois à trouver des lettres de mes amis d'Angleterre, dont je n'avois pas reçu de nouvelles depuis mon départ de Milan. Reichenau est situé au confluent des deux bras qui forment le Rhin; le bras inférieur est le même que je suivis dans presque tout son cours, depuis Splugen; le bras supérieur naît près du Mont Saint-Gothard, & arrose la vallée de Sopra Selva. La maison de M. Buol est placée dans un site très-pittoresque, sur une petite éminence, un peu au-dessus du confluent, & les jardins s'étendent jusques vers le Rhin. Dans cet endroit il y a deux ponts bâtis par le neveu de Gruberunan, qui méritent d'être remarqués; l'un, jeté sur la branche inférieure du Rhin, à trente-cinq pas, c'est-à-dire, environ cent cinq pieds; le second, traverse le Rhin au-

dessous du point de jonction, & forme un beau coup-d'œil: il est de bois, bâti d'une seule arche, couvert comme celui de Schaffouse, & construit sur le même plan, avec cette différence pourtant, que le chemin n'est pas aussi uni; l'arche a deux cent vingt pieds, & comme les bords du Rhin, dans cet endroit, sont beaucoup plus hauts qu'à Schaffouse, le pont de Reichenau est beaucoup plus au-dessus de la surface de l'eau *; ajoutez que, ne présentant de même qu'une seule courbe, son ensemble est beaucoup plus pittoresque, & il fait un effet plus frappant; mais ce n'est pas un aussi beau morceau d'architecture que le pont de Wettingen, qui est le chef-d'œuvre de Gruberunan **. Plus j'examine ces ponts, plus je suis frappé de la simplicité sublime de leur structure, & plus je m'émerveille que celui qui le premier en conçut le dessein, n'ait été qu'un simple charpentier, ignorant absolument la théorie de la mécanique, & ne devant qu'à son génie naturel l'honneur d'avoir poussé l'architecture à un aussi haut degré de perfection.

---

* *Voyez* Lettre 1re.

** *Voyez* Lettre 13.

En allant de Reichenau à Coire, je m'arrêtai à Hubs, pour m'informer s'il restoit encore quelques vestiges d'un vieux château, où Guillaume fils de Tancrède, roi de Sicile fut enfermé. On ne voit plus rien de cet édifice, mais, suivant la tradition du pays, il étoit autrefois situé sur une colline où est aujourd'hui l'église.

La vallée depuis Reichenau jusqu'à Coire a environ deux milles de largeur, & produit du blé, des pâturages, & quelques vignobles qu'on commence à rencontrer en approchant d'Embs. Le Rhin la traverse avec la rapidité d'un torrent. Plusieurs rochers isolés jetés çà & là sur les bords de la rivière, les uns élevant leurs têtes nues, d'autres hérissés de bois, diversifient la beauté de la perspective. La chaîne des montagnes qui regardent le nord, est parsemé de bouquets de sapins, en même tems que la côte opposée étale de riches forêts de chênes, & élève avec orgueil une cime couronnée de pins & de sapins. Un peu plus avant j'entrai dans la ligue de Cadée, & j'arrivai de bonne heure à Coire.

LETTRE LXXXI.

Ligue de Cadée — Ville & Evéché de Coire — Couvent de Saint-Lucius.

TOUT le territoire qui forme aujourd'hui la ligue de Cadée, dépendoit autrefoi de l'évêque de Coire, jusqu'à ce que les habitans, opprimés par leurs petits tyrans, secouèrent le joug, & s'étant réunis en une ligue générale, forcèrent l'évêque à ratifier leur indépendance.

Les annales du pays ne marquent pas précisément l'époque de cette importante révolution ; quelques historiens assurent qu'elle arriva vers la fin du quatorzième siècle, & qu'elle précéda la formation de la ligue grise : mais cette opinion ne paroît pas être fondée sur des preuves bien fortes, & les faits allégués pour l'appuyer ne signifient guères autre chose, si ce n'est que l'evêque accorda plusieurs immunités aux habitans. On n'a pas lieu de présumer que les communautés aient formé une ligue dans un tems aussi reculé, ni

donné dans ces contrés le *premier* * exemple de la liberté, & il n'y a pas de doute que cet honneur ne soit dû à la ligue grise : il est probable que cette révolution, qui donna enfin à cette ligue la liberté dont elle jouit aujourd'hui, arriva entre 1424, époque de la formation de la ligue grise, & 1436, année où la ligue des dix droitures assura son indépendance.

Cette ligue s'appelle en langue romane *la ligia della Chiada* ** en allemand *gotts hans bund*, d'où nous l'appellons *ligue de la Maison de Dieu*, ou Cadée, dénomination qui lui a été donnée, tant à cause de la cathédrale qui se trouve dans la capitale, que parce qu'elle a été jadis sous la jurisdiction de l'évêque de Coire.

---

* Campell épouse cette idée, & son autorité est sans doute d'un grand poids ; mais il faut considérer qu'il ne fonde son opinion que sur une conjecture, & que comme membre de la ligue de Cadée, il étoit naturellement disposé à reculer l'antiquité de cette ligue, au-delà de celle de la ligue grise.

** *Chiada*, ou comme on l'écrit quelquefois *ca de* signifie cathédrale, d'où lui vient le mot françois de *ligue de Cadée*.

Elle se divise en onze districts dont chacun, Coire excepté, est subdivisé en deux petites républiques ou communautés, de manière que par cet arrangement la ligue contient vingt-deux républiques *, & envoie vingt-deux députés à la diète générale.

Autre fois le bourguemestre de Coire étoit chef perpétuel de la ligue, sans avoir besoin d'être élu, mais à la fin du dernier siècle les autres communautés réclamèrent le droit de nommer tour à tour à cet emploi. L'affaire ayant été soumise au jugement de Zurich, il fut décidé qu'à l'avenir les vingt-deux députés de cette ligue choisiroient deux candidats parmi les membres du sénat de Coire, & que ces deux candidats tireroient au sort, mode d'élection qui est aujourd'hui en usage. Ce chef s'appelle *bunds-président*, ** & a plusieurs priviléges qui le distinguent des chefs des deux autres ligues; il reçoit toutes les lettres des puissances étrangères adressées à la république des Grisons, & il est président perpétuel du congrès, parce que cette assemblée se tient toujours à Coire.

---

* *Voyez* l'introduction.

** *Bunds*, en allemand ligue.

Coire eſt ſitué au pied des Alpes, dans une plaine riche, qui a entre deux & trois milles de largeur; étendue de vallée très-conſidérable au milieu de ces régions montagneuſes: vis-à-vis eſt la chaîne de montagnes qui ſéparent le pays des Griſons du canton de Glarus. On regarde le Calendar comme le point le plus elevé de ces montagnes, mais il le cède infiniment à pluſieurs des montagnes de Suiſſe & de Savoie, que j'ai parcourues dans mon dernier voyage; il ne porte pas d'ailleurs ce témoignage aſſuré d'une hauteur extraordinaire, d'être perpétuellement couvert de neige.

La ville eſt ſituée partie dans la plaine, & partie ſur la côte eſcarpée d'un rocher, & eſt ceinte d'un vieux mur de brique, flanqué de tours rondes & quarrées, dans le genre des fortifications en uſage avant qu'on eût inventé la poudre à canon: les rues ſont ſales & étroites. Pluſieurs villes de la haute Engadine, quoiqu'elles ne ſoient pas auſſi grandes, ont l'air plus propres & plus belles, elle contient environ trois mille ames.

On fait pluſieurs contes ſur la fondation de Coire: l'hiſtoire la plus probable eſt que cette ville doit ſon origine à l'empereur Conſtantin, qui dans la 355ème. année de l'Ere chrétienne, pénétra

pénétra dans la Rhétie, & séjourna quelque tems près de l'endroit où Coire existe aujourd'hui ; peut-être construisit-on alors une ville auprès du camp, comme il arrivoit souvent en pareilles occasions, & l'on croit que c'est de là qu'elle prit le nom de *Curïa* qu'elle portoit autrefois, & qui s'est changé par corruption en celui de *Coira* & de *Coire*. Les restes de deux ou trois tours, qui paroissent clairement avoir été construites par les Romains, attestent son antiquité, & servent à établir la vérité de ces conjectures sur son origine.

Coire étoit autrefois une ville de l'empire d'Allemagne, soumise à ses propres comtes, qui tomba, dans le neuvième siècle, sous la jurisdiction de l'évêque, comme plusieurs autres villes d'Allemagne, elle obtint des priviléges considérables des divers empereurs ; & les habitans, après avoir restreint peu à peu l'autorité de l'évêque, l'établirent à la fin en une république indépendante

La forme du gouvernement de Coire est mixte, partie aristocratique, partie démocratique ; le pouvoir législatif est entre les mains des citoyens, dont le nombre, montant à deux cent quatre-vingt-quatorze, est divisé

en cinq tribus. Tout citoyen âgé de vingt ans a une voix; les suffrages ne sont jamais recueillis dans une assemblée de tout le peuple réuni en un même endroit; mais on expose devant chaque tribu l'objet en délibération, & il est décidé à la majorité des suffrages.

Le pouvoir exécutif appartient au conseil des 70, composé de quatorze membres choisis tous les ans de chaque tribu. Ce conseil souverain est divisé en plusieurs départemens moins considérables, dont le principal est le sénat ou le conseil des quinze, qui a la direction principale des affaires, soit en particulier, soit conjointement avec les autres membres du conseil souverain. Les chefs de Coire sont deux bourguemestres tirés du sénat, & qui, quoiqu'ils puissent être déposés, ont toujours conservé leur emploi toute leur vie: ces deux magistrats jouissent tour à tour de l'autorité suprême, pendant un an, durant lequel celui qui est en exercice sous le titre de bourguemestre, préside dans les conseils. Le tribunal criminel est composé du sénat & de quinze autres membres du conseil souverain. Les prisonniers sont examinés, & le procès est instruit par le conseil secret, formé des sept membres les plus anciens du sénat; il faut

qu'il y ait majorité de voix dans ce conseil, pour condamner à la question : lorsque le criminel est examiné & convaincu, on dépose la procédure devant le tribunal criminel, qui juge définitivement, mais, excepté dans les cas les plus graves, les fautes se rachetent ordinairement par une amende.

Ce matin, je suis allé voir la salle où se tient, tous les trois ans, la diète générale des Grisons : quoiqu'elle ne contienne rien de digne d'être décrit, néanmoins elle n'a pas laissé de fixer mon attention, comme étant le lieu où s'assemble le parlement d'une nation libre.

Coire envoie à cette diète deux députés, qui sont ordinairement les deux bourguemestres : & si un de ces bourguemestres est chef de la ligue, l'autre député est choisi tour à tour dans les cinq tribus, mai il doit être au moins membre du conseil des soixante-dix.

De la salle où se tient la diète je suis passé dans la chambre de ville, pour voir la manière dont on faisoit prêter le serment au nouveau *bunds-président* : la cérémonie se fait orninairement immédiatement avant l'assemblée de la diète, en présence des députés de la ligue

O 2

de Cadée, mais comme la perſonne qui devoit ſuccéder à cette charge, n'étoit pas préſente à la diète, il a fallu la remettre. Tous les membres étant aſſemblés, M. Tſcharner dernier préſident, accompagné du notaire public, étoit debout au haut de la ſalle; celui qui alloit lui ſuccéder ſe tenoit également debout au bas de la ſalle, avec le *bunds-weiber*, ou ſecrétaire, vêtu d'un manteau à moitié noir & à moitié blanc, c'eſt la livrée de la ligue; M. Tſcharner a adreſſé à ſon ſucceſſeur un diſcours en allemand, d'environ dix minutes, lui diſant que les députés de la ligue l'avoient choiſi bunds-préſident pour l'année qui alloit commencer, le félicitant de ſa promotion, & louant la ligue d'avoir jeté les yeux ſur une perſonne auſſi en état par ſon intégrité & ſa capacité de remplir les devoirs attachés à cette charge : à la fin de ce diſcours le notaire public a lu les divers ſermens que devoient prêter le préſident lui-même & le ſecrétaire; puis M. Tſcharner leur a dit de lever trois doigts de la main droite, & de répéter après lui ces mêmes ſermens; après quoi le nouveau préſident a dit dans un diſcours très-concis, qu'il étoit extrêmement flatté de l'honneur qui venoit de lui être conféré,

& qu'il ne négligeroit rien de ce qui feroit en fon pouvoir pour contribuer au bien de la ligue dont il venoit d'être élu préfident : l'ancien préfident faluant enfuite le nouveau chef, celui-ci eft forti le premier de la falle, & la cérémonie s'eft ainfi terminée.

Il eft à propos de remarquer que, quoique la nomination des magiftrats, du préfident & des députés foit entiérement entre les mains du pouvoir ariftocratique, cependant la promotion aux gouvernemens vacans des provinces fujettes, dépend abfolument du hafard; lorfque c'eft à Coire à faire l'élection, les cinq tribus s'affemblent féparément, & chacune nomme un candidat, enfuite on jette le fort, & celui en faveur de qui la fortune fe déclare, peut vendre fon emploi, avec cette reftriction pourtant que la préférence doit être donnée d'abord à un des membres de la même tribu; fecondement à un citoyen de Coire, & enfin à un individu de la ligue de Cadée. Il arrive fouvent que les cinq perfonnes qui doivent tirer au fort pour le gouvernement, conviennent de partager entre elles le bénéfice de la vente.

Dans l'endroit le plus élevé de la ville font

le palais de l'évêque, la cathédrale & les maisons du chapitre.

L'évêché de Coire est très-ancien, & il est probable qu'il fut érigé peu de tems après l'établissement du christianisme en ces contrées, sous Constantin ou son fils; ce diocèse embrassoit autrefois toute la province des Romains, appellée Rhétie, comprenant le pays des Grisons, la Valteline, Chiavenna, Bormio, le district oriental de la Suisse jusqu'au lac de Constance, & une partie du Tirol. Les biens territoriaux de l'évêque étoient aussi très-considérables, & ses revenus n'étoient disproportionnés ni à son pouvoir, ni à sa dignité. Il seroit fort peu intéressant de suivre la décadence de son autorité & de sa juridiction sur la ville de Coire & sur les diverses républiques de cette ligue : je me contenterai d'observer que son autorité fut sur-tout diminuée par la formation de la ligue de Cadée, & les bornes imposées à ses prérogatives, en 1527 : par la première révolution il fut obligé de ratifier l'indépendance des communautés; par la seconde, les principales prérogatives, qui ne laissoient pas de lui donner beaucoup d'influence dans les affaires politiques des Grisons, furent à la fois anéanties ; & il se

vit réduit à l'état d'un ſimple particulier dans ce même pays où jadis il avoit été prince ſouverain. Ces priviléges conſiſtoient à être admis à voter dans la diète générale des Griſons, à nommer pluſieurs députés pour cette aſſemblée, à élire les principaux magiſtrats des diverſes communautés, & à prononcer définitivement ſur les affaires civiles, dont on appelloit à lui du jugement des cours provinciales de juſtice. Tous les priviléges furent abrogés par une diète générale des Griſons, tenue en 1527; & les autres droits qui lui reſtoient encore, ont été depuis ou achetés ou accumulés. L'introduction du proteſtantiſme a porté le dernier coup à ſon pouvoir; car ſon revenu a été conſidérablement diminué par la perte des dîmes dont s'emparèrent les comunautés réformées.

L'évêque de Coire eſt prince du Saint-Empire, dignité annexée à ce fiège, en 1170, par l'empereur Fréderick Ier, & il porte le titre de ſeigneur de Furſtenberg & de Furſtenau: ſes revenus montent à 2000 livres ſterling; il les tire ſur-tout de ſes domaines des environs de Coire & du Tirol; il reçoit auſſi tous les ans une ſomme d'environ 70 livres ſterling des douanes de Chiavenna, pour avoir

cédé ſon droit ſur la Valteline, Chiavenna & Bormio à la république des trois ligues *. Les ſeules prérogatives qu'il ait encore, ſont le droit de battre monnoie, & une juriſdiction abſolue dans les affaires tant civiles que criminelles, du petit diſtrict où ſe trouvent ſon palais & le chapitre. Il n'a pas le moindre pouvoir au-delà de ce diſtrict, & loin d'avoir droit de ſe mêler des affaires de la ville, il ne pourroit pas même y mettre le pied, s'il plaiſoit aux habitans de lui en fermer les portes : ils en donnèrent une preuve, en 1764, à l'occaſion ſuivante. Un catholique s'étoit ſauvé dans la cathédrale, de peur d'être arrêté pour un crime qu'il venoit de commettre, & les habitans indignés de ce que l'évêque ne vouloit pas le leur donner, firent une porte devant la ſeule avenue qui conduit dans le diſtrict épiſcopal, de manière que le chemin pour arriver au palais étoit intercepté : cette manœuvre triompha de l'opiniâtreté de l'évêque, qui rendit le criminel : la porte exiſte encore, & on peut s'en ſervir à la première occaſion.

L'évêque eſt élu par le chapitre. Les chanoines

---

* *Voyez* Lettre 74.

& la ligue de Cadée ont eu plusieurs disputes concernant cette élection. La ligue en vertu d'un traité, contracté en 1541, avec l'évêque, affirme qu'il n'y a qu'un natif de la ligue qui puisse être placé sur le siège. Ce traité fut observé jusqu'en 1692, où un étranger fut promu; & depuis ce tems les chanoines ont négligé le droit que réclame la ligue, & ont voté sans réserve, pour des étrangers. A chaque nouvelle élection la ligue fait ses remontrances, mais inutilement. L'évêque d'aujourd'hui est François-Denis, de l'ancienne famille de Rost dans le Tirol.

Ce district épiscopal n'a que quelques centaines de pas de circonférence, & est entouré de hautes murailles : j'ai examiné le palais de l'évêque; la plus grande partie de l'édifice est moderne, à l'exception d'une tour quarrée, que l'on croit avoir été construite par les Romains, elle est d'un travail solide mais grossier, & ne mérite d'être regardée que comme un monument de l'antiquité.

Je n'ai vu dans la cathédrale aucun objet de curiosité, à moins qu'on ne regarde comme tel les os de St. Lucius, très-richement enveloppés, comme le sont les reliques de l'église romaine.

Le chapitre est composé de vingt-quatre chanoines, dont six résident ; les habitans de ce district sont tous catholiques.

Au-dessus du palais, & à l'extrémité la plus élevée de la ville, est le couvent de Saint-Lucius, qui tire son nom d'une petite chapelle dédiée à ce saint, qui, suivant les légendes de l'église romaine, fut roi d'Angleterre vers la fin du second siècle. Après avoir embrassé le christianisme, brûlant d'un saint zèle, il quitta son trône, & errant dans ces cantons, il bâtit un hermitage dans l'endroit même où la chapelle existe aujourd'hui ; & par ses sermons & son exemple il convertit un grand nombre d'infidèles à la foi évangélique : on l'appelle l'apôtre des Grisons, & les catholiques le regardent comme un grand saint, tandis que les protestans de la ville ne lui paient pas le moindre respect. Burnet, dans ses voyages, raconte qu'il tacha « de faire voir au bon évêque » que la légende de Lucius n'étoit qu'une » pure fable, sur-tout en ce qui concerne les » Grisons ; & qu'alors il n'y avoit point de » rois dans la Bretagne, qui étoit une pro- » vince des Romains ; qu'aucun auteur ancien » n'en parle, Bede étant le premier qui en » fasse mention, & que sa prétendue lettre

» au pape Eleuthere, avec la réponſe de » celui-ci, a des caractères évidens de fauſſeté. » Tout ceci, ajoute-t-il, ne prouvoit rien » pour l'évêque qui m'aſſura que cette hiſ- » toire étoit rapportée dans la tradition de » l'égliſe; qu'elle étoit inſérée dans le bré- » viaire, & qu'ainſi il y croyoit fermement. »

Comme je jugeois que mes efforts, pour convaincre les moines de la fauſſeté de la légende, euſſent eu auſſi peu de ſuccès que le raiſonnement de Burnet, je me ſuis bien gardé de l'imiter: mais, ſans entrer dans la diſcuſſion du vrai & du faux de cette hiſtoire, je me ſuis contenté d'admirer le beau point de vue qui m'avoit engagé à aller à ce couvent. Les environs de Coire ſont délicieux, la plaine eſt richement variée de champs de blé & de pâturages; les collines, qui ſe projettent inſenſiblement en pente juſqu'au pied des montagnes, ſont couvertes de vignobles, qui donnent un vin aſſez agréable, mais ſans corps; les perſpectives ſe diverſifient à l'infini, tantôt douces, tantôt pittoreſques, tantôt ſauvages. Le Rhin qui roule rapidement dans la plaine, à environ un mille de la route, commence à porter des trains, & à ſervir au tranſport des marchandiſes du côté de Lindau & de Zurich.

LETTRE LXXXII.

Château d'Haldenſtein, — Collège.

J'AI fait ce ſoir avec deux meſſieurs de Coire, dont j'ai reçu pluſieurs marques particulières d'attention & de politeſſe, une cavalcade à Haldenſtein qu'on peut appeler la plus petite ſouveraineté de l'Europe. Nous avons longé la côte des collines, & franchi des rochers extrêmement élevés pour arriver à ligue des dix droitures : dans toute la route nous avons joui de la vue d'une belle campagne, qui s'étend depuis Coire juſqu'à Embs ; le verd des prés, les vignobles qui s'étendent au loin ſur le flanc des collines, le bel aſpect des montagnes ici couvertes de vignes, là, hériſſées de forêts, plus loin, n'offrant qu'une cime nue, formoient dans leur enſemble un coup-d'œil frappant. Nous avons paſſé le Rhin à Haldenſtein, petit village d'environ ſoixante feux, & nous ſommes allés au lieu de la réſidence du baron Rodolphe de Salis, qui m'a fait beaucoup de civilités, & a ſatisfait à ma curioſité, en me montrant ſon petit territoire, & en s'empreſſant

de répondre d'une manière obligeante à toutes mes questions. Le baron, homme d'un profond savoir, & d'une ardeur infatigable pour le travail, a ramassé une nombreuse collection de manuscrits relatifs aux Grisons, d'où il a tiré beaucoup de matériaux pour un ouvrage dont il s'occupe à présent; il se livre sur-tout à des recherches biographiques *, son but étant de jeter du jour sur les mémoires des principaux personnages qui se sont distingués parmi les Grisons, par leurs actions & leur capacité.

Quant à la baronnie d'Haldenstein, il m'a dit qu'elle étoit autrefois sous la protection des sept anciens cantons de la Suisse; que depuis l'année 1568 elle fut souveraineté indépendante, sous la garantie des trois ligues; au milieu du seizième siècle elle échut par droit de mariage à Jean de Castron, ambassadeur de France près la république des Grisons, & à sa

* Cet ouvrage est annoncé comme n'étant pas encore fini dans la bibliothèque suisse de Haller, vol. 2, p. 364, sous les titres qui suivent: 1°. *Rhætia illustrata*, contenant l'histoire ou les principaux événemens de la vie des hommes célèbres qui ont paru dans le pays des Grisons; 2°. *Rhætia litteraria*, ou catalogue de tous les auteurs grisons, de leur vie & de leurs ouvrages.

mort, en 1565, tomba en partage à la famille de Chanenſtein : à l'extinction de la ligne mâle elle fut partagée entre deux filles deſcendues d'une branche collatérale, dont l'une s'unit à la maiſon des de Salis, & l'autre à celle des Hartmannis ; & au commencement de ce ſiècle, les deſcendans de la première achetèrent la portion de celle-ci, & réunirent ce bien en un ſeul patrimoine.

Toute la baronnie conſiſte en une petite plaine demi circulaire, qui s'étend depuis le Rhin juſqu'au pied du Calendar, dans une eſpace d'environ cinq milles de longueur ; & d'un mille tout au plus de largeur : elle comprend auſſi une partie de la montagne, qui eſt ſi eſcarpée qu'elle eſt entiérement inhabitable. Deux villages, Haldenſtein & Sewils forment toutes les dépendances de cette communauté, qui contient tout au plus trois ou quatre cents habitans : ils reſtèrent ſerfs où vaſſaux juſqu'en 1701, époque à laquelle l'aïeul du baron d'aujourd'hui leur accorda pluſieurs immunités ; à préſent le ſeigneur a une juridiction territoriale, le privilége excluſif de chaſſer & de pêcher, le droit d'exiger deux journées de travail de chacun de ſes ſujets, & une charge de fumier de chaque payſan : il nomme le juge

de la cour criminelle, & reçoit les amendes, sur lesquelles il paie les frais de la procédure; il a aussi le pouvoir de faire grace aux criminels, & nomme le président & une partie des jurés dans les causes civiles & dans tous les cas d'appel, il juge en dernier ressort.

Le baron me montra plusieurs pièces de monnoie que ses prédécesseurs avoient fait battre; la plus ancienne, qui étoit d'or, datoit de 1611, année où l'empereur Matthias conféra au baron d'Haldenstein le privilége de battre monnoie, dont il jouit encore aujourd'hui.

Le vieux château d'Haldenstein, d'où les barons ont pris leur titre, est maintenant en ruines, mais on en trouve encore des restes sur le flanc de la montagne: au-dessus on voit les ruines d'un autre château appelé Lichtenstein de Vienne, qui, dit-on, tire son origine de cet édifice. Ce prince est si convaincu qu'il descend des anciens maîtres de ce château, & si orgueilleux de l'antiquité de sa noblesse, qu'il a fait venir à grands frais une pierre tirée de ses ruines, pour servir de première pierre à un palais superbe qu'il a bâti à Vienne, afin qu'on pût dire qu'il contenoit

quelques matériaux du château où ſes ancêtres avoient autrefois réſidé.

La maiſon qu'occupe aujourd'ui le baron d'Haldenſtein, fut bâtie, en 1545, par Jacques de Caſtrio; elle eſt dans une ſituation fort agréable ſur le bord du Rhin, d'où l'on a un beau point de vue de la ville de Coire & de la campagne.

Il y a quelques années que l'on fit du château d'Haldenſtein une école pour l'éducation de la jeuneſſe. Curieux de connoître l'origine de cet établiſſement & la cauſe de ſa décadence, je ſuis parvenu à acquérir quelques idées de l'état général de la littérature de ce pays.

On s'étoit long-tems plaint que dans tout le pays des Griſons il n'y eût pas une ſeule école Publique pour compléter l'éducation de la jeuneſſe, & que tous ceux qui ſe deſtinoient à une profeſſion ſavante fuſſent obligés d'aller dans des académies étrangères. M. de Salis de Marſchlins & quelques autres perſonnes de haute conſidération parmi les Griſons, conſidérant ce défaut comme une honte pour leur pays, projetèrent un plan pour l'inſtitution d'un collège; & après avoir obtenu la ratification

tification de la diète générale, qui s'assembla à Davos, en 1761, ils l'exécutèrent sur le champ & à leurs frais, avec un zèle pour la littérature, qui réfléchit le plus grand honneur sur leur conduite.

Ce plan étoit vaste & utile, & sembloit assurer le succès de l'exécution qui, pendant quelque tems, prit une apparence assez brillante; mais ce commencement n'eut aucune suite avantageuse, le peu d'encouragement donné à la littérature, les disputes continuelles qui s'élevèrent parmi les professeurs, firent échouer le projet, & en 1779 cette institution fut détruite dans la quinzième année de son établissement.

La littérature parmi les Grisons est en général très-peu cultivée : voici comment s'exprime sur ce point un des plus savans hommes de ce pays, qui se garderoit bien de déprécier, sans raison, les connoissances de ses concitoyens. — « Comme l'administration des affai-
» res est entiérement entre les mains du peu-
» ple, la plupart des habitans, ne considérant
» que leur intérêt, affectent de mépriser au-
» tant les arts libéraux, que l'honneur & les
» avantages qui y sont attachés. Les profes-
» seurs ne reçoivent aucun salaire, ni aucune

» marque de reconnoiſſance; de ſorte que ceux » qui cultivent les ſciences, n'y ſont excités » que par l'amour de la gloire, & par une ar» deur déſintéreſſée pour le travail *. » S'il en eſt ainſi, il ſeroit ridicule de s'attendre à voir les ſciences & les arts fleurir ſur un ſol ingrat; mais cependant, malgré ces obſtacles, ce pays a produit & produit encore des hommes doués d'une ame ſupérieure, qui ont conſacré leur vie à l'étude des lettres, & qui ſont dignes des plus grandes louanges, ayant cultivé ce terrein précieux, ſans eſpoir d'en retirer aucun profit.

---

* *In Rhætia noſtra rerum adminiſtratio omnium à plebe dependet, cujus numerus potior non niſi quæ ante naſum ſunt, aut lucrum adferunt, ſapit, quicquid de reliquo agatur, litteras politiores, cum omni gloriâ & commodis quæ ex illis ſubſequuntur quaſi rejicienda contemnit; nullum earum profeſſoribus præmium, nullum meritum, laudem nullam tribuit; ſic ut qui litteras ament & excolant, ex generoſo quopiam animi impetu id agant, ſe poſito omni alio fine, & abſque ullo ad eas calcari, & his tamen nonobſtantibus, reperti & apud nos qui generoſi ediderunt pectoris documenta; reperti etiam qui ſcientiarum culturam ac amorem quibus vis aliis prætulerunt, licet illorum labores ac memoria fere cum ipſis intereat, nec ſit qui eam ab interitu vindicet.* Apoſtà hiſt. reformat Ræt. præfat.

Ceux des proteſtans qui, voulant étudier les beaux arts, vont la plupart à Zurich ou à Bâle, & les catholiques à Milan, à Pavie ou à Vienne.

Il y a dans chaque communauté une petite école, où on enſeigne aux enfans à lire, à écrire & à compter ; mais ces écoles ne ſont ouvertes qu'en hiver, depuis le 9 novembre juſqu'au 7 de mars ; les parens qui deſirent de donner à leurs enfans une meilleure éducation, & qui peuvent fournir aux frais qu'elle exige, ſont obligés ou de les envoyer chez l'étranger, ou d'avoir chez eux un précepteur.

Il y a à Coire un ſéminaire pour les enfans des bourgeois, & un autre inſtitué en 1763, pour l'éducation des jeunes gens qui ſe deſtinent à l'état eccléſiaſtique : & quoique ces établiſſemens ſoient aſſez mal rentés, ils ont produit quelques avantages littéraires : il y a en outre à Coire une ſociété typographique pour le latin, l'allemand & le roman ; on imprime auſſi dans la baſſe Engadine & à Diſeutis, des livres dans cette dernière langue.

LETTRE LXXXIII.

Ligue des dix droitures — Fatzerol — Bains d'Alvenew — Davos — Vallée de Pretigau — Malantz — Mayenfield — Bains de Pfeffers.

HIER matin je sortis de Coire pour aller faire une course dans la ligue des dix droitures : mais avant que d'entrer dans le détail de cette expédition, je veux vous envoyer un précis historique de cette ligue, depuis le tems de sa fondation, jusqu'à l'époque où elle a acquis une parfaite indépendance.

On devroit proprement appeller cette ligue (& en effet on lui donne souvent ici cette dénomination) la ligue des *onze* juridictions, du nombre des communautés qui la composent. Mais comme elle ne consistoit d'abord qu'en dix juridictions, elle a retenu le nom qu'elle portoit alors, quoiqu'une de ces juridictions ait été depuis divisée en deux.

Le territoire de cette ligue étoit autrefois sous la dépendance des barons de Vats, dont l'autorité étoit très-bornée, le peuple ayant des priviléges considérables. A la mort de

Donatas, dernier baron, le comte de Toggeburg, qui avoit épousé la fille aînée de ce souverain, succéda à ses domaines, & Fréderic, un de ses descendans, étant mort sans enfans, en 1436, diverses communautés se réunirent, formèrent une alliance offensive & défensive, & s'érigèrent en ligue. Quoique par ce traité elles eussent augmenté leurs immunités, elles ne jouissoient cependant pas d'une parfaite indépendance; car les héritiers mâles du comte de Toggéburg obtinrent la souveraineté de ces juridictions, après avoir confirmé tous leurs priviléges, & leur en avoir donné de nouveaux. Sigismond, archiduc d'Autriche & comte de Tirol, acheta depuis les droits attachés à la baronnie, droits qui dévolurent, à sa mort, à son héritier Maximilien Ier, & ensuite aux successeurs de cet empereur. Ces prérogatives consistoient à nommer le juge criminel de plusieurs communautés, à pouvoir pardonner, à recevoir une partie des amendes, à choisir entre trois candidats présentés, les principaux magistrats; & en d'autres priviléges semblables, qui donnoient à la maison d'Autriche une influence considérable dans l'administration intérieure des affaires: ces droits exercés par un gouver-

neur qui résidoit à Castels, mais qui ne pouvoit être élu sans le concours de la ligue, furent peu-à-peu annulés, soit par achat, soit par concession ; les diverses communautés devinrent entiérement indépendantes, & cette indépendance fut solemnellement ratifiée par l'empereur Ferdinand III, aussi-tôt après la paix de Westphalie.

Sorti de Coire, après avoir monté pendant environ une demi-heure, j'entrai dans la ligue des dix juridictions ou droitures, auprès de Malix ; je passai par la vallée & la communauté de Churchwalden, où les hameaux épars autour de la vallée & sur la côte des montagnes, forment un aspect agréable : je fis un petit circuit afin de traverser le village de Fatzerol, qui ne consiste qu'en cinq ou six maisons, & qui est enclavé dans des montagnes hautes & escarpées ; il est célèbre dans l'histoire des Grisons, comme étant le lieu où, en 1471, le premier traité d'alliance perpétuelle fut ratifié par les députés des trois ligues. J'étois avec un des principaux habitans, qui fut charmé de l'enthousiasme que je témoignai en voyant l'endroit où leur liberté avoit pris naissance : la maison tombe aujourd'hui en ruines, & il ne reste plus rien de la salle où se tint l'assemblée

des députés. Mon compagnon m'ayant aidé à en trouver l'emplacement, je considérai avec respect le morceau de terre qui fut jadis sanctifié par la ratification de l'union générale ; je vis avec peine qu'on laissât dépérir un édifice aussi digne de vénération ; & je fus trompé dans l'attente où j'étois de trouver quelqu'inscription, qui consignât au moins à la postérité la date de cette ratification, & qui consacrât ce lieu qui avoit été témoin d'un événement le plus important que l'on puisse citer dans les annales de ce pays.

Après avoir satisfait ma curiosité en examinant ces restes respectables, je descendis par Brientz aux bains d'Alvenew : c'est une source sulphureuse qui a le goût & l'odeur de l'eau d'Harrowgate. La situation de ces bains situés sur la rive du torrent Albula, au pied des Alpes majestueuses, est des plus pittoresques.

Après avoir traversé Alvenew & Anderwissen, je montai un chemin tres-rude, pratiqué à travers une épaisse forêt, & de là je suivis un sentier étroit, sur la côte d'un rocher appellé Zug, qui s'avance sur un précipice creux, au fond duquel coule un torrent. Ce rocher, en grande partie nu, n'est couvert que des troncs épars de quelques sapins, restes d'une

forêt qui fut jadis détruite par le feu, d'où on lui a donné le nom de *Bois-brûlé*. Il offre un aspect très-désert : au pied de ce rocher, près du torrent, il y a des mines d'argent, qui étoient autrefois exploitées : j'entrai dans la juridiction de Davos, au village de Glarus, & je me logeai dans une maison assez agréable.

Le district de Davos est une longue plaine d'environ un quart de mille de largeur, sur laquelle s'élèvent peu-à-peu des collines, qui se terminent en hautes montagnes. Elle est assez semblable à la vallée de la haute Engadine, mais elle est beaucoup plus fertile. Près de l'église Saint-Jean il y a un petit groupe de huit ou dix maisons contiguës les unes aux autres ; ailleurs, elles sont bâties en grand nombre dans la plaine & sur de petites éminences, comme dans le canton d'Appenzel, chacune ayant son petit territoire ; la campagne produit de l'avoine, du seigle, quantité de riches pâturages, & donne deux récoltes de foin en une saison : nous sommes à présent dans le tems de la seconde fanaison, & les prés sont couverts de travailleurs; les montagnes voisines sont garnies, jusqu'à leur sommet, de forêts de sapins & de melèses entre-coupées de prairies, & au-dessus, les Alpes élèvent leurs

cimes inaccessibles : une eau bien limpide serpente en murmurant agréablement au milieu de la plaine ; ses rives sont embellies de maisons tout-à-fait jolies & commodes, dont quelques-unes sont bâties d'arbres entassés les uns sur les autres ; d'autres ont des fondations de pierre, & la partie supérieure en bois ; d'autres enfin sont construites en pierre, & crépies en plâtre. J'avançai dans la vallée de Diesma qui conduit à Scampf, dans la haute Engadine, & qui est fermée à quelque distance de là par une haute montagne couverte de neige, que l'on dit être une des plus élevées du pays des Grisons : on l'appelle le Swart - Horn ; & elle forme une partie du mont Scaletta, qui communique avec le mont Julien, le Set, & la chaîne qui sépare la Valteline de la haute Engadine & de Pregalia : tout près de l'auberge où je logeois est la maison de ville, où s'assemblent, tous les trois ans, les députés qui composent la diète générale des Grisons : c'est aussi le lieu où se tient, tous les ans au mois de mai, l'assemblée des députés de cette ligue, pour choisir le *bunds landamme*, ou chef de la ligue, & pour informer toutes les affaires particulières : elle est simple & sans detours, comme les habitans du pays eux-mêmes.

Le gouvernement établi dans le diſtrict de Davos, eſt ſemblable à celui des petits cantons de la Suiſſe, & abſolument démocratique. Le peuple s'aſſemble dans tous les cas extraordinaires, comme pour créer de nouvelles loix pour juger des appels de la diète générale, & pour faire des levées d'argent. Tout homme a ſuffrage à l'âge de quatorze ans ; cependant le corps du peuple ne s'aſſemble pas pour choiſir les magiſtrats qui ſont élus parmi les députés qu'envoie chaque diſtrict. L'adminiſtration des affaires réſide dans le grand conſeil des quatre-vingt-deux, & dans celui des quinze, qui eſt compris dans le premier ; le grand conſeil règle toutes les affaires qui ont rapport à la finance : les quinze veillent à la police, & jugent définitivement dans les cours civiles & criminelles de juſtice *. Dans les cas de crime on ne peut appliquer à la queſtion, ſans la permiſſion du grand conſeil. Le landamme eſt

---

* C'eſt une choſe remarquable que dans toute la ligue des dix droitures, il n'y ait point d'appel du jugement des cours civiles de juſtice, excepté dans la communauté d'Alvenew. Comme les habitans de ce diſtrict ſont partie catholiques, partie proteſtans, leurs appels ſe portent au tribunal civil de Churwalden, ou à celui de Davos.

choisi tous les deux ans, & préside à l'un & l'autre de ces conseils.

Ce coin de terre presque isolé a produit de grands personnages dans la littérature, nommément les deux historiens des Grisons, Guler & Sprecher.

Jean Culer naquit en 1562, & mourut en 1637, il se rendit fameux par son vaste savoir & publia en 1616, en allemand, « l'histoire » des trois ligues des Grisons & des autres » peuples de la Rhétie. » Dans cet ouvrage, qui est très-estimé par les naturels, l'auteur donne un détail circonstancié de l'origine des anciens Rhètes & de leur émigration de la Toscane en ce pays, sous la conduite de Rhœtus ; il suit le fil de leur histoire sous les Romains, & dans les siècles de barbarie, jusqu'au commencement du quinzième siècle, où l'union des trois ligues fut établie.

Guler a orné son histoire de la Rhétie ancienne & moderne de gravures en bois, & de médailles, reprsentant les villes, les batailles, des tables généalogiques, les habillemens militaires & des cartes, & ces gravures, quoique grossières, n'en sont pas moins curieuses pour leur antiquité : l'auteur avoit aussi médité un second vol. sur l'union des trois ligues, sur la

topographie & l'histoire de tout le pays, & sur les divers événemens du tems où il vivoit.

Guler étoit sans doute doué de toutes les qualités requises pour bien exécuter cette partie de son ouvrage. Son érudition étoit immense; & il avoit étudié avec soin l'histoire des Grisons de Campel *; élevé à divers emplois civils & militaires, & chargé successivement d'ambassades & de plusieurs autres négociations, on n'est pas bien certain qu'il l'ait jamais achevé, ou au moins il est probable qu'elle a été perdue, M. Aporta l'ayant cherchée inutilement dans les bibliothèques & parmi les manuscrits de ses concitoyens **.

La perte de cet ouvrage précieux a été heureusement réparée par Fortunatus Sprecher, contemporain, ami & parent de Guler.

Sprecher, né en 1584, donna, en 1617, au monde littéraire sa *Pallas Rhætica armata & togata*, ou l'histoire civile & militaire des Grisons, depuis les siècles les plus reculés jus-

---

* *Voyez* Lettre 72.

** Aporta, hist. ref. eccl. Ræt. Præfat. — Haller, dans la bibl. Suisse, n°. 814, dit qu'elle étoit déja prête pour l'impression, lorsque par malheur elle fut brûlée.

qu'au tems où l'ouvrage fut publié. Dans cette production, qui est un modèle pour la méthode, & la sagacité de génie, l'auteur donne en dix livres l'histoire de sa nation ; le premier contient l'émigration des Toscans, leur établissement en ce pays, la description des anciens Rhètes & leurs transactions jusqu'au tems d'Auguste ; le second embrasse tout l'espace de tems, qui s'écoula depuis le siècle d'Auguste jusqu'à l'établissement de l'empire des Francs ; le troisième traite des Grisons sous les Francs & les Germains jusqu'en 1476 ; le quatrième entre dans le détail des guerres des Grisons, nommément de celle de Souabe, contre Maximilien Ier, & des campagnes contre Jacques de Médicis, depuis 1525 jusqu'en 1531 ; le cinquième parle des guerres où les Grisons se trouvèrent engagés sous les drapeaux des puissances étrangères ; le sixième trace le tableau de l'union & de l'état politique des trois ligues & de leurs traités avec les Suisses & les autres puissances ; le septième, le huitième & le neuvième décrivent séparément la ligue grise, l'évêché de Coire, la ligue de Cadée & celle des dix droitures ; le dixième finit par l'histoire de la Valteline, de Chiavenne & de Bormio.

Un ſecond volume, qui parut, en 1629, ſous le titre de *Hiſtoria motuum & bellorum poſtremis hiſce annis in Rethia excitatorum & geſtorum*, fait le récit des guerres & des troubles des Griſons, depuis 1617 juſqu'en 1629, tems de révolutions & de querelles.

Un troiſième volume continuoit l'hiſtoire des Griſons, depuis 1627 juſqu'au tems où l'auteur mourut, en 1647; mais il n'a jamais été donné au public.

Vers l'extrémité de la belle vallée de Davos j'arrivai à un petit lac d'environ quatre milles de circonférence, dont l'eau eſt extrêmement claire & profonde, & qui abonde en excellentes truite: il eſt ſitué au pied des montagnes, & fournit un filet d'eau qui, ſe joignant à un autre ruiſſeau venant de la vallée de Flola, & à un autre encore venant de celle de Dieſma, forme cette petite rivière qui arroſe la vallée de Davos, & ſe jette dans l'Albula au-deſſus des bains d'Alvenew. Quelques écrivains le regardent comme formant une des ſources du Rhin.

Des rives de ce lac je deſcendis vers un autre d'environ un demi mille de circonférence, placé dans un ſite ſauvage & tout à fait pittoreſque, & d'où coule un petit torrent qui forme la ſource du Lanquart. Un peu plus avant nous

traversâmes une petite plaine très-agréable couverte de chaumières, qui composent le village de Lower Lera, & au bout de ce village la descente devient tout d'un coup si rude, que je fus obligé de mettre pied à terre pour gagner la vallée de Pretigau; je passai par Closter, Kublis, Jenatsch & Sohiers; suivant dans toute ma route le torrent Lanquart. La campagne est délicieuse & variée à l'infini par toutes sortes de productions; elle fournit plusieurs espèces de grains, de riches pâturages, beaucoup d'arbres fruitiers, & une quantité très-considérable de lin & de chanvre: cette derniere plante y est très cultivée, & paroît y avoir reçu un grand degré de perfection. Les paysans font de ce chanvre une toile grossière, mais très-forte.

Les montagnes de chaque côté sont, en quelques endroits, entiérement couvertes de forêts; & le bois est si commun dans le pays, que les prés sont ou parsemés ou entourés de de mélèses, de pins & de hêtres. Les villages épars çà & là dans la plaine & sur le penchant des montagnes, offrent un aspect charmant, les maisons sont de bois pour la plupart, bâties de même qu'en Suisse & non moins commodes. La route se projète en une pente douce

tout le long de cette vallée, & depuis long-tems je n'ai vu de diſtrict plus agréable, plus fertile & plus peuplé.

Un peu au-delà de Grufch, qui eſt ſitué dans une plaine fertile ſous quelques rochers nus, la vallée de Pretigau ſe reſſerre, & je paſſai par une gorge étroite entre des rochers ſuſpendus au-deſſus de ma tête, & qui laiſſent à peine aſſez d'eſpace pour le torrent & la route. Le contraſte de la fertilité de la campagne que je quittois avec cette plage déſerte, quelque frappant qu'il fût en ſoi-même, le devenoit encore davantage par l'obſcurité de la nuit, qui ajoutoit à l'horreur de la ſcène. La route monta & deſcendit quelque tems le long de précipices affreux, quelquefois au-deſſus du torrent, quelquefois ſur le même niveau. Le chemin étoit ſi étroit & ſi rude, que je donnai mon cheval au guide, préférant marcher; je laiſſai bientôt derrière moi ce ſombre paſſage, & autant que j'en pus juger à la foible lueur des étoiles, je me trouvai au milieu d'une campagne belle & riche, & après avoir traverſé une longue étendue de vignes, j'arrivai à Malantz, dans le diſtrict de Mayenfield.

La haute juridiction de Mayenfield eſt la plus

plus remarquable de tout le pays des Grisons, parce que les habitans sont à la fois souverains & sujets. Ils sont souverains, parce qu'ils sont partie de la ligue des dix droitures, envoient des députés à la diète générale des Grisons, & nomment aux gouvernemens des provinces sujettes. Ils sont sujets, parce que, de même que les provinces sujettes, ils sont gouvernés par un bailli grison, qui est changé tous les deux ans, & en qui réside l'autorité suprême. Ce mélange singulier de soumission & de priviléges dérive des causes suivantes.

La seigneurie de Mayenfield étoit, comme tout le territoire de cette ligue, dépendante des comtes de Toggenburg, & se joignit, en 1436, aux autres communautés pour former une ligue. En 1509, les prérogatives dont jouissoit le comte de Toggenburg furent vendues par ses héritiers, pour la somme de 20,000 florins, aux trois ligues, qui confirmèrent les priviléges des habitans, & en 1537 elles achetèrent aussi, moyennant 10,000 florins, Malantz & Jennius, qui restoient de cette haute juridiction : ainsi, tandis que toutes les autres juridictions qui sont tombées sous la dépendance de la maison d'Autriche, ont acheté leur liberté absolue. Mayenfield & Malantz, quoi-

que faisant partie de la puissance souveraine, sont demeurées dans l'état où elles étoient lors de la formation des ligues. Le bailli ou gouverneur est choisi successivement par les communautés des trois ligues; & les habitans de cette haute juridiction nomment à cette dignité lorsque c'est à leur tour.

Voici le détail des prérogatives du bailli, qui réside à Mayenfield. Il nomme le *stadvogt* ou magistrat principal de cette ville, pourvu que celui-ci soit membre du sénat: lorsqu'il y a une place vacante dans le sénat ou dans le petit conseil, il choisit un nouveau membre: il fait arrêter les criminels, il les examine & compose avec eux, s'il le juge à propos. Il ne peut condamner à la question, ni passer la sentence sans le concours du tribunal criminel *; & il a le pouvoir de faire grace après le jugement; il peut accorder aussi des actes de pardon, de même que le gouverneur de la Valteline **; il reçoit une partie des amendes pour les fautes criminelles & une certaine por-

* Ce tribunal consiste en six juges du district de Mayenfield; en six de celui de Malantz; en trois de Jennius, & en deux de Flæsch.

** *Voyez* Lettre 75.

tion des grandes dîmes. A Malantz il choisit le principal magistrat entre trois candidats présentés par les habitans, qui choisissent tous les autres magistrats. Mayenfield & Malantz ont chacune leur cour civile: de celle de Mayenfield il y a appel au bailli.

De Malantz ville petite, mais jolie, située sur le penchant d'une colline, je suis descendu dans une plaine riche en pâturages, d'environ trois milles de largeur. J'ai passé le Rhin ; & bientôt après je suis monté dans le comté de Sargans à travers des forêts de sapins, de melèses, de bouleaux, de hêtres & de chênes. Du haut de cette éminence j'ai apperçu un point de vue magnifique, formé de l'autre côté du Rhin par des collines qui, s'élevant de ses bords en un doux talus, fuyoient au loin en s'élevant en montagnes, au-dessus desquelles sont situés Mayenfeld, Malantz, Jennius, Flæsch ; au milieu de champs, de prés & de vignobles. Ce canton m'a paru le plus riche de tout le district; à quelque distance au-delà du pays des Grisons, j'ai vu la route* par où je passai, en 1776, en allant d'Appenzel à Wallenstadt.

* *Voyez* Lettre 5.

Arrivé à Pfeffers j'ai laissé mon cheval au village où il y a une abbaye de bénédictins, dont l'abbé est prince du Saint-Empire, & j'ai pris un guide pour me conduire aux bains du même nom. A environ trois milles de là, j'ai traversé une forêt épaisse de hêtres, en descendant un chemin rude & escarpé, qui m'a mené à la maison que l'abbé a fait bâtir pour les étrangers : autrefois il n'y avoit que bien peu de commodités en cet endroit, & on ne pouvoit descendre dans les bains sans s'exposer à beaucoup d'inconvéniens & même à quelque danger : il n'en est pas de même aujourd'hui, les eaux sont dirigées par des robinets dans des bains très-commodes ; & la maison, qui est superbe, est placée dan un site très-pittoresque, sur le penchant de la montagne dans l'obscurité de la forêt, & à côté du Tamina.

Curieux de voir la source d'eau chaude, j'ai traversé le Tamina sur un pont de bois, & je suis entré dans une crevasse d'un rocher de pierre calcaire, à travers lequel ce torrent s'est ouvert un passage ; cette crevasse a depuis dix jusqu'à vingt pieds de largeur, & deux à trois cents pieds de hauteur, dans quelques endroits ; les sommets sont distans l'un de

l'autre & revêtus de buiſſons ; dans d'autres ; les parois convergent & ſe touchent preſque ; dans d'autres enfin elle eſt entiérement couverte de maſſes énormes de rochers, qui ſe ſont écroulés, & qui laiſſent à peine paſſer un foible rayon de lumière. Le paſſage de ce gouffre eſt effrayant; & quand j'y ſonge, un frémiſſement involontaire s'empare de mes ſens. Je ſuivois une eſpèce d'échafaud dreſſé pour ſoutenir un aqueduc de bois, qui porte les eaux de leur ſource dans les bains: les planches ſur leſquelles je marchois étoient appuyées ſur de longues ſolives, ou retenues par des crampons de fer fichés dans le roc ; & pendoient ſur le torrent. J'étois ſouvent obligé de me baiſſer pour me traîner très-loin ſous le rocher qui penchoit ſur ma tête : en quelques endroits je n'ai traverſé qu'une ſeule planche, jetée par-deſſus l'abîme en guiſe de pont tremblant, & ſi étroite que j'étois obligé de marcher de côté : voilà comment il m'a fallu aller pendant près d'un quart-d'heure avant d'arriver aux ſources chaudes, qui coulent en abondance des fêntes du rocher. Les bains étoient autrefois dans cet endroit : les maiſons deſtinées aux malades étoient bâties ſur une plate-forme, ſous la pointe de rochers qui ſe cour-

bent en voûte ; situation si affreuse que je ne trouve pas que les descriptions, que nous en ont laissé les écrivains du dernier siècle, soient exagérées. Voulant donner une idée générale de l'obscurité qui règne en ces lieux, ils disent que jamais les rayons du soleil n'y avoient pénétré, & que ceux qui les habitoient étoient obligés de se servir de flambeaux au milieu même d'un beau jour. L'entrée des bains étoit extrêmement incommode, il falloit y descendre par des échelles perpendiculaires ou en s'attachant à des cordes. Comme les rochers se sont écroulés, & ont écrasé ces maisons souterraines, je n'en ai vu aucuns vestiges, si ce n'est quelques trous dans le roc, où étoient fichées les solives qui soutenoient les maisons.

Ces bains ont été si renommés pour leur efficacité à guérir la goutte, le rhumatisme & les maladies de peau, que suivant l'opinion générale ils contiennent un peu d'or, comme si ce métal devoit les rendre plus propres à guérir les maladies ; les eaux sont transparentes, sans goût ni odeur, & elles ont la chaleur du lait que l'on vient de traire : ceux qui les ont analysées disent qu'elles ne déposent aucun sédiment ; qu'elles sont aussi légères & aussi pures que l'eau de pluie, & impregnées d'une quan-

tité légère d'alcali volatil & de fer, mais qu'elles ne contiennent point de soufre.

Il m'a fallu reprendre le chemin par où j'étois venu, & je n'ai pas été fâché de revoir la lumière du-jour. De là je suis monté au village de Pfeffers, d'où étant descendu dans la plaine du Rhin, je suis revenu à Coire.

LETTRE LXXXIV.

Union des trois Ligues — Diète — Congrès.

LE pays des Grisons est divisé en trois ligues, qui réunies forment une république ; ces trois ligues sont la ligue grise, celle de Cadée ou de la Maison-Dieu, & les dix juridictions ou droitures: les communautés respectives de ces trois ligues ont leur constitution particulière ; jouissent de leurs loix & de leurs usages municipaux, & sont indépendantes dans toutes les affaires qui ne touchent pas à la police de la république, ni aux intérêts de la ligue dont elles sont partie.

C'est une chose remarquable que l'on ne trouve dans les annales de ce pays aucune date précise de la réunion formelle des trois ligues en une seule & grande république. Campel,

le meilleur historien des Grisons, place cet événement vers l'an 1436 *; car quoique les premiers articles d'union, qui nous soient transmis, aient été réglés en 1524, il est évident que d'autres articles les avoient précédés : il y est dit expressément que lesdits articles ont été compilés d'un traité antérieur, auquel on a fait beaucoup d'additions. L'acte de cette union a été renouvellé à diverses périodes, mais les articles qui y sont contenus n'ont subi aucune altération.

La liaison entre les trois ligues est maintenue par une diète qui se tient tous les ans, par le congrès & par les trois chefs.

La diète est composée de soixante-trois députés & des trois chefs : de ces députés la ligue grise en envoie vingt-sept, celle de Cadée, vingt-deux, & celle des dix droitures, quatorze; ils sont choisis dans les diverses communautés, à la pluralité des voix de tous ceux qui sont en âge **.

* Cependant Sprecher dans sa *Pallas Rhætica* fixe l'époque de l'union des trois ligues, en 1471, page 228, Ely. Edit La plupart des historiens grisons suivent son exemple.

** L'age qui donne droit de voter varie dans quelques communautés; il y en a où à quatorze ans on peut donner son suffrage.

La diète s'assemble tous les ans vers le commencement de septembre, à Ilantz, à Coire & à Davos successivement; elle dure trois semaines ou un mois. Le chef de la ligue dans le district de laquelle se tient la diète, en est le président & a voix délibérative, en cas d'égalité de suffrages. L'autorité suprême ne réside pas, à parler exactement, dans la diète, mais bien dans les communautés prises en corps; car dans les affaires d'importance telles que pour déclarer la guerre, pour faire la paix, pour établir des loix, contracter des alliances, & imposer des taxes, les députés sont chargés des ordres positifs de leurs constituans, ou bien ils soumettent à la décision des autres communautés les articles sur lesquels ils ne sont pas suffisamment informés; de sorte que, suivant la constitution du pays, le pouvoir suprême réside en effet dans la masse du peuple, & non dans ceux qui le représentent à la diète. Toutes les questions sont acceptées ou rejettées à majorité de suffrages; & voici la manière dont ils sont recueillis: dans tous les cas où les communautés envoient des observations, les députés les remettent au secrétaire, qui les lit tout haut: si ces observations sont obscures, comme il arrive quelquefois, soit

par hasard, soit à dessein, la diète décide, à majorité de voix, du sens qu'il faut leur donner. Dans les résolutions qui, faute d'avoir été prévues, sont sujettes, après que la diète a prononcé, à être soumises à l'examen des communautés, chaque membre a la liberté de dire son avis. Les trois chefs n'ont point de suffrage lorsque les communautés envoient leurs observations, parce qu'ils ne sont pas représentans : mais dans tous les cas qui ne sont point du ressort des communautés, ou qui doivent dans la suite être soumis à leur décision, ils ont leur voix comme les députés.

C'est une chose digne de remarque que, quoique chaque député ait le droit de faire une proposition ou motion quelconque, il ne peut cependant pas faire part de son dessein à l'assemblée, que par l'intervention du président qui l'expose, sans autre forme préalable, avant la fin de la séance, privilége qui lui donne nécessairement beaucoup d'influence dans la conduite d'une affaire.

Le trésor public accorde aux députés, pendant le tems que se tient la diète, une petite gratification qui ne va jamais au-delà de six livres tournois par jour.

On convoque des diètes extraordinaires à

la réquisition de quelque cour étrangère qui en paie les frais, ou bien dans quelque cas important : cette assemblée extraordinaire est quelquefois composée de tous les députés ; d'autre fois il n'y en a que la moitié, & dans ce dernier cas on l'appelle demi-diète. Les députés sont élus de la même manière que pour une diète générale, & elle est revêtue du même pouvoir.

Le parti aristocratique est encore fortifié par l'autorité accordée au congrès ; assemblée formée des trois chefs & de trois députés de chaque ligue. Dans la ligue grise ces députés sont nommés par le Landrichter, & dans chacune des autres ils sont choisis alternativement dans les diverses communautés.

Ce congrès s'assemble généralement au mois de février ou de mars, mais toujours à Coire ; & c'est pour cela que le chef de la ligue de Cadée en est le président ; sa commission est de recueillir les suffrages de diverses communautés, relativement aux objets soumis dans la dernière diète à leur délibération, & de faire part à chacune d'elles du résultat de la décision générale. Lorsque la réponse d'une communauté n'est pas exprimée en termes clairs, le congrès juge, à la majorité des voix, du sens

qu'il faut lui donner; & cette circonstance seule donne carrière à nombre d'intrigues; car si les chefs de quelque communauté n'ont pas envie de donner une décision positive, ils l'enveloppent de termes obscurs, lorsqu'ils sont certains que la plus grande partie du congrès l'interprètera suivant leurs desirs. Cette assemblée envoie des décrets aux provinces sujettes; si ces décrets plaisent aux gouverneurs, ils les exécutent; mais, dans le cas contraire, s'ils peuvent s'assurer de la majorité des suffrages pour la diète suivante, ils les rejettent sous prétexte que le congrès a été au-delà des bornes de son pouvoir. Les trois chefs & chacun des autres membres du congrès ont 54 florins, c'est-à-dire environ 4 livres sterling, pour se défrayer de leurs dépenses.

Les trois chefs s'assemblent réguliérement trois fois l'année à Coire, & peuvent être convoqués dans l'occasion par le chef de la ligue de Cadée. L'assemblée principale se tient au mois de mai: on envoie des lettres circulaires aux diverses communautés sur les questions qui doivent être agitées à la diète générale: toutes ces lettres circulaires sont écrites en allemand & traduites en italien, ou en roman, par les notaires des districts où on

parle ces langues. Tous les actes & réglemens publics sont compilés en allemand : c'est dans cette langue que les motions sont présentées devant la diète ; mais les députés qui ne l'entendent pas, sont libres de parler italien.

Les théoristes qui desirent si ardemment de réformer la chambre des communes en Angleterre, en transférant *au peuple en général* l'élection de ceux qui le représentent dans le parlement, pourroient peut-être s'imaginer, en examinant avec attention la forme de la diète des Grisons, qu'une assemblée *annuelle* dont les membres sont choisis au suffrage de *chaque citoyen*, & qui, dans toutes les conjonctures de quelqu'importance, peut être *dirigée par les constituans*, doit être *nécessairement* le sanctuaire le plus pur de la liberté : cependant l'expérience est bien loin de répondre à cette assertion ; car il n'y a pas de parlement national où les effets de la corruption & de l'influence soient plus visibles que dans la diète des Grisons.

Quoique ces députés, *élus tous les ans par chaque citoyen d'âge requis, puissent être contrariés dans leurs suffrages par des ordres écrits, de la part de leurs constituans*, néanmoins ils cherchent souvent à éluder cette restriction mise

à leur autorité ; quelquefois, avec le consentement de la communauté, le député a la seule direction des affaires ; d'autres fois il achette de ses constituans l'exemption d'être chargé d'aucun ordre positif, & le pouvoir de voter suivant sa volonté : quelquefois même, lorsqu'il n'est pas assez puissant pour obtenir ce qu'il desireroit, il a l'adresse de se faire donner les ordres dont il doit être muni, en termes si obscurs, qu'ils sont susceptibles d'un double sens.

Par mille intrigues de cette espèce la plupart des députés finissent par acquérir le pouvoir de voter comme il leur plaît ; & comme ils parviennent sur-tout à l'obtenir, en corrompant leurs constituans, ils rendent à leur tour leur suffrage aux chefs de la diète ; car c'est la corruption qui décide dans le plus grand nombre des affaires ; & cela ne peut guères être autrement, si les électeurs sont sans fortune, & si les membres qui ont acheté leur emploi ne sont pas eux-mêmes à l'abri de toute tentation.

Les chefs ont donc une autorité sans borne dans les transactions de la diète ; néanmoins il pourroit sembler que quelqu'influence qu'ils acquièrent en corrompant les députés, comme

cette assemblée ne décide pas définitivement en bien des cas, ils ne peuvent obtenir la même influence dans les affaires qui doivent être soumises au jugement des communautés prises en corps : dans cette circonstance au moins, on s'attend à voir le peuple donner une saine opinion ; mais on peut remarquer en général que le pouvoir délibératif, commis à la masse du peuple, tend toujours à établir une aristocratie réelle, quoique secrète. Une populace *nombreuse* que l'on somme de juger une question, soit politique, soit législative, soit judiciaire, *question bien au-dessus de son entendement*, doit nécessairement s'en rapporter à des hommes plus instruits, sur-tout si ceux-ci ont de l'argent à lui offrir. Comme les députés sont en général les principaux des communautés qu'ils représentent, ils ont naturellement la plus grande influence, & il leur est facile de diriger l'opinion publique en faveur du parti qu'ils ont épousé : en effet, sans cette influence aristocratique la liberté dégénéreroit bientôt en anarchie, & les délibérations nationales seroient accompagnées de débats & de factions continuelles.

Si la corruption & l'influence aristocratique empêchent seules les factions & l'anarchie de

régner dans un pays auſſi pauvre que celui des Griſons, & dans une république à peine connue des autres nations de l'Europe ; quels excès terribles n'engendreroient pas les mêmes maux, ſi le *même* mode d'élire les membres du parlement, & de les charger des intentions de l'état qu'ils repréſentent, avoit lieu en Angleterre ; dans un pays où le luxe & les richeſſes font de jour en jour des progrès ſi rapides, où on agite librement les queſtions les plus importantes pour la conſtitution & le commerce ; & où la déciſion d'une affaire nationale compromet ſouvent le repos & les intérêts de toute l'Europe.

Les ſpéculations en théorie peuvent, autant qu'il leur plaira, s'efforcer de prouver que le meilleur moyen de fermer l'entrée à la corruption eſt d'augmenter le nombre des électeurs, d'après l'idée chimérique qu'un *corps nombreux* ne peut être corrompu; mais s'il eſt permis d'en appeler d'une théorie incertaine à l'évidence des faits, on verra que l'hiſtoire de tous les ſiècles contredit cet argument. Dans les républiques grecques, & les états où les magiſtrats étoient élus par *la maſſe du peuple*, la vénalité a toujours été la ſource des plus grands maux ; & chez les Romains le moyen le plus efficace

efficace que Jules-César, le plus grand politique de son siècle, employa, pour se rendre maître de son pays, fut d'étendre les priviléges & les suffrages des citoyens romains, sur tous les habitans de l'Italie. Les membres de la diète de Pologne *, qui n'est pas moins vénale que celle des Grisons, sont choisis par *un grand nombre* d'électeurs indigens, dont la plupart ne possèdent rien, & qui au lieu de s'opposer *par leur nombre* aux effets de la corruption, tendent nécessairement à en augmenter l'influence.

LETTRE LXXXV.

Vallée de Sopra-Selva — Ilants — Truns — Disentis — Tavetch.

IMPATIENT de retourner en Angleterre, après avoir été si long-tems absent de mes amis, je quittai Coire hier au matin, & je passai par Hubs & sur le pont de Reichenau, dont j'admirai de nouveau la hardiesse : je suivis à che-

* *Voyez* Voyage en Pologne, en Russie, &c. vol. liv. 1, ch. VI & VIII.

val la côte des montagnes, qui séparent le pays des Grisons du canton de Glarus; je traversai Tamins, & je laissai sur ma droite Flims situé à environ un quart de mille de la route, dans une plaine très-agréable: les maisons de ces deux villes ne sont pas éparses comme à Davos, mais bâties en groupes comme dans les bourgs de l'Engadine. Après avoir passé à travers des forêts épaisses de pins, & une campagne très-sauvage, mais richement coupée de champs & de pâturages, je descendis auprès du Rhin, que je traversai à Ilantz.

Ilantz, capitale de la ligue grise, est une petite ville d'environ soixante maisons, & en partie entourée de murailles, ce qui sert à la distinguer; étant la seule ville murée du pays des Grisons, si on en excepte Coire: elle mérite aussi quelque attention, comme étant l'endroit où s'assemble, tous les trois ans, la diète générale des trois ligues. La campagne adjacente est fertile en toute espèce de grains & en pâturages; les points de vue y sont magnifiques, l'œil y découvre une petite plaine couronnée de montagnes en culture, derrière lesquelles s'élève une lisière de rochers nuds qui la séparent de la vallée de Languets. Le

roman que l'on y parle diffère beaucoup, & pour l'ortographe & pour la prononciation, de celui de l'Engadine : par le secours de quelques personnes pour qui j'avois des lettres de recommandation, je me suis procuré plusieurs livres écrits dans le dialecte de cette ligue ; ajoutés à d'autres dont je me suis muni dans l'Engadine, ils ont tellement grossi ma bibliothèque de voyage, que si je continue d'accroître ainsi ma collection, il me faudra louer encore un cheval, pour porter mon bagage littéraire.

L'étendue de pays depuis Reichenau jusqu'au mont Saint-Gothard s'appelle la vallée de Sopra-Selva, & est le district le plus peuplé de la ligue grise.

En quittant Ilants je continuai mon chemin en suivant le pied des montagnes, à travers une plaine couverte de prés & de bois, & en côtoyant le Rhin, qui, dans cet endroit, est creux & rapide. Je passai ensuite par une campagne hérissée de rochers, très-inégale & couverte de vastes forêts. Dans les quatre ou cinq derniers milles, je traversai plusieurs fois le Rhin. Je jugeai, par le bruit de cette rivière, qu'elle formoit plu-

ſieurs cataractes ; car il faiſoit ſi obſcur que je ne pouvois diſtinguer aucun objet.

J'arrivai très-tard à Truns, fameuſe dans l'hiſtoire de ce pays pour avoir été le lieu où s'eſt ratifié pour la première fois l'acte d'indépendance de la ligue, & où s'eſt conclue une alliance entre les chefs & les communautés. J'y ai remarqué un vieux chêne qui, ſuivant la tradition, eſt le même arbre ſous lequel les trois chefs ont confirmé la liberté de la ligue ; & auprès il y a une chapelle ſur les murs de laquelle on a peint cette cérémonie.

J'ai eu auſſi la curioſité de voir l'hôtel-de-ville où s'aſſemble tous les ans la diète de la ligue griſe. La ſalle répond à la grandeur de l'objet auquel elle eſt deſtinée ; elle eſt ornée de beaux tableaux qui repréſentent les armes des divers landrichters, en commençant par celles de Jean de Lambris, le premier qui fut promu à cette charge lors de la formation de la ligue griſe. Cette aſſemblée s'appelle diète de Truns, du lieu où elle ſe tient. Elle eſt compoſée des mêmes vingt-ſept députés qui ſont élus pour la diète générale des trois ligues, des deux lan-

drichters, de l'abbé de Disentis, du représentant de la maison d'Autriche, comme baron de Retzuns & du cau de Saxe. Toutes les affaires de législation, de politique. & de dépense, qui touchent à l'intérêt général de la ligue, sont agitées dans cette assemblée, & les questions se décident à majorité de suffrages.

Il se tient aussi dans le même endroit une cour d'appel composée de seize * députés & du landrichter qui a voix décisive en cas d'égalité. Cette cour connoît & décide en dernier ressort de toutes les affaires civiles

* Ces députés sont choisis dans les huit hautes juridictions de la ligue grise: Voici le nombre que chacune en fournit.

Disentis, ...	4.
Grub, ...	2.
Lugnets, ...	2.
Waltensberg, . . .	3.
Rheinwald & Schams,	2.
Retzuns, ...	1.
Tusis, ...	1.
Masox, ...	1.
	16

excédant une certaine somme, dont on appelle contre le jugement des cours civiles des diverses communautés de la ligue grise.

Disentis, d'où je vous écris la présente, tire son nom d'une abbaye dont l'abbé étoit jadis souverain de cette partie de la ligue grise, & qui, malgré que l'on ait peu à peu retranché une grande partie de ses priviléges, conserve encore une influence considérable dans l'administration générale des affaires. Non-seulement il est suffragant dans la diète de Truns, mais même sa prépondérance est telle que l'on ne peut presque pas agir contre sa volonté; & quoiqu'il ne siège pas dans la cour d'appel, on peut dire qu'il y a quatre voix, les quatre députés de la haute jurisdiction de Disentis étant en général nommés à ses frais. Son ascendant ne se borne pas sur la ligue grise; en nommant tous les trois ans le landrichter, il s'assure quatre *

* Il propose pour landrichter trois candidats, dont un est nommé par les députés; mais ceux-ci ne manquent jamais d'élire celui qu'il désigne de préférence; & comme le landrichter choisit trois députés pour le congrès, & qu'il est lui-même membre de cette assemblée, on peut dire avec raison que l'abbé y dispose de quatre suffrages.

suffrages dans le congrès, & a en outre beaucoup de pouvoir dans la diète générale des grisons par son influence sur les députés de la ligue grise. Son revenu qui est très-mince aujourd'hui, monte à peine à la somme de 100 liv. sterling, mais il a une pension de la maison d'Autriche qui est intéressée à en faire une de ses créatures.

Il est choisi par les bénédictins qui composent le chapitre, & est prince de l'empire Germanique.

L'abbaye située sur le penchant de la montagne est un grand édifice quarré qui offre une très-belle apparence en dominant le village. Je suis fâché que l'abbé ne soit pas ici ; j'ai eu le plaisir de le voir à Coire, & j'ai trouvé que c'étoit un homme fort instruit ; j'ai d'autant plus lieu de regretter qu'il soit absent que c'est lui qui a les clefs des archives, que l'on dit contenir plusieurs papiers très-vieux. Les religieux qui ont eu la politesse de me faire voir l'abbaye n'ont pu me donner que bien peu de renseignemens sur cet article. De la grande église ils m'ont mené dans une petite chapelle que l'on estime la plus ancienne de toutes celles du pays des grisons. Comme je

favois que l'on imprimoit souvent dans cette abbaye des livres en langue romane, à l'usage des catholiques romains, les bénédictins m'en ont donné plusieurs, entr'autres un vocabulaire du roman que l'on parle dans la vallée de Sopra-Selva.

Disentis est un village long, situé sur une pente douce, qui du pied des montagnes se talute jusques sur le bord du Rhin. Les flancs des montagnes sont couverts de forêts de sapins & de petits bouleaux, & la partie inférieure produit de riches pâturages & un peu de froment, de seigle & de millet. Vis-à-vis Disentis se voit la vallée de Medels, d'où descend un torrent appellé le Rhin-moyen ; il se précipite dans le bras supérieur de cette rivière.

Les communautés de Disentis & de Tavels qui forment une haute juridiction, occupent l'extrémité occidentale de la vallée de Sopra-Selva, qui s'étend jusqu'aux frontières du canton d'Uri. Le peuple s'assemble tous les deux ans en plein air pour élire le landamme, confirmer ses magistrats dans leurs charges, & établir des loix. Il nomme aussi aux gouvernemens des provinces sujettes. Les cours de judicature se tiennent à Di-

sentis, & les juges sont choisis par le peuple réuni en districts séparés. L'administration générale des affaires est commise à un conseil composé de seize membres qui donnent les instructions convenables aux députés que les deux communautés envoyent à la diète générale des trois ligues. Le landamme est président de ce conseil, & décide en cas d'égalité de voix. L'abbé a le privilége d'assister à toutes les transactions politiques & de donner son avis. Il a une influence considérable dans ces communautés. Autrefois il touchoit les amendes pour les fautes criminelles; mais un de ses prédécesseurs s'étant départi de ce droit en faveur de la communauté, elles sont partagées aujourd'hui entre les juges.

30 Septembre.

Je suis parti ce matin de Disentis, & au bout de deux heures environ je suis entré dans la charmante vallée de Tavetch, située au pied des Alpes, qui séparent le pays des grisons du canton d'Uri. Les villages de cette vallée qui sont en grand nombre, consistent en maisons éparses çà & là, presque toutes bâties de bois, & ressemblant

assez aux hameaux des petits cantons de la Suisse. J'ai rencontré plusieurs grands troupeaux de bétail qu'on faisoit descendre du haut des Alpes pour les mener aux foires de Tirano & de Lugano.

La vallée de Tavetch produit des pâturages, du chanvre & du lin, avec un peu de seigle & d'orge. Il ne croît guères dans ces cantons que des pins & des sapins, dont le nombre diminue peu à peu à mesure qu'on avance vers la fin de la vallée. Sorti de Tavetch, j'ai monté un petit sentier très étroit, & je suis passé par Selva & Cinnet, dernier village du pays des grisons, où j'ai dit adieu au roman. La campagne devenoit de plus en plus sauvage, j'ai remarqué que le haut Rhin diminuoit de grosseur à mesure que j'avançois vers sa source. Un peu audelà de Cinnet je suis arrivé dans une petite prairie arrosée par deux courans, qui, se réunissant, forment le haut Rhin. J'avois eu intention de voir la source du courant principal qui se jète du haut du mont Radus; mais les habitans de Selva m'ayant dit que je mettrois au moins cinq heures à aller & à revenir, le jour étant d'ailleurs très-avancé, & n'osant plus entreprendre des

marches aussi fatigantes depuis la maladie que je venois d'essuyer, j'ai jugé qu'il étoit plus prudent de continuer mon chemin pour me rendre à Urseren. Un paysan qui a souvent vu cette principale source du Rhin, m'avoit dit à Cinnet qu'elle venoit d'un glacier qui se trouve au sommet du mont Badus, & formoit une pièce d'eau d'environ un demi mille de circonférence, appellée le lac Saint-Thomas. De ce lac sort un torrent qui, se précipitant du haut de la montagne, rencontre dans sa course plusieurs petits ruisseaux avec lesquels il forme le plus gros des deux courans qui se réunissent dans la prairie dont nous venons de parler. En quittant cette plaine, je suis monté le long du courant le plus petit, que j'ai suivi jusqu'à l'endroit où il se détache d'un glacier qui confine au canton d'Uri. Ce chemin, quoique très-rude, ne l'est pas autant que le passage du Muret ou du Braglio. Cette partie des Alpes ne produit point d'arbres, mais elle est couverte d'herbage jusqu'à une très-grande hauteur.

Après avoir monté pendant deux heures depuis la vallée de Tavetch, je suis arrivé au sommet le plus élevé de cette chaîne qui

ſépare le pays des griſons du canton d'Uri; & quelques pas plus loin j'ai vu un poteau ſans nulle inſcription, & qui ſert de borne aux deux territoires. Un peu plus loin j'ai rencontré un lac de forme oblongue & d'environ un mille & demi de circonférence. Ce lac eſt formé en grande partie par un torrent qui tombe de la côte ſeptentrionale de la même chaîne d'où naît le Rhin; il fournit un courant que l'on pourroit regarder comme une des ſources du Reuſſ. Je l'ai ſuivi dans ſon cours à travers une gorge étroite, juſqu'à ce qu'arrivé à une deſcente très-rude, la ſuperbe vallée d'Urſeren, ſe ſoit tout d'un coup déployée devant mes yeux.

LETTRE LXXXVI.

Idée générale des cours de Juſtice — Religion — Revenus — Population.

J'AI eu occaſion de parler dans mes précédentes lettres de la manière dont on procède judiciairement dans quelques-unes des communautés. Je remarquerai ici que les trois ligues ſuivent le code romain auquel

les usages municipaux donnent quelques modifications. Dans chaque communauté les cours de justice sont composées du magistrat principal qui y préside, & d'un certain nombre de jurés choisis par le peuple. Ils n'ont point d'honoraires fixes, mais on leur donne une somme assez mince, déduite, dans certaines communautés, des frais du procès qui sont payés par le criminel, & dans d'autres, du quotient de l'amende. Ils peuvent pardonner la faute & diminuer la peine, ou composer avec le criminel. Ce mode de conduite suppose, ce qui est aussi absurde en théorie qu'il est contraire à l'expérience, que les juges seront disposés à pardonner lorsqu'il leur importera de convaincre, ou bien qu'ils porteront un jugement impartial au détriment même de leur intérêt particulier.

Les prisonniers sont examinés en secret: souvent on les applique à la question pour en arracher un aveu; & alors les juges partagent les amendes ou remettent la peine due au crime, moyennant une contribution. Dans quelques districts, un procès criminel est une espèce de fête pour les juges, à

qui l'on donne un beau repas * aux dépens du malheureux qui est dans les fers, s'il est convaincu ; de manière que cette allusion de Garth, appliquée avec plus d'esprit que de vérité à nos cours de justice, se trouve ici de la plus grande exactitude.

« On pend des malheureux pour *nourrir* les » jurés. *

Cependant les peines capitales sont extrêmement rares ; circonstance qui ne dérive pas du peu de sévérité des loix criminelles ou d'une disposition pacifique dans les juges, mais de ce que ceux-ci trouvent plus d'avantage à condamner le coupable à une amende qu'à le faire exécuter. En un mot, pour me servir de l'expression de Burnet qui est aussi vraie aujourd'hui qu'elle l'étoit de son tems : « bien des crimes sont commis » avec impunité lorsque les coupables ont » ou du crédit ou des richesses. »

C'est une chose digne de remarque qu'on applique plus souvent à la question, & pour de plus petites fautes dans ces républiques

---

* Les frais de ce dîner montent pour l'ordinaire à environ 48 florins.

** « And wretches hang that jurymen moy *dine*. »

indépendantes, que dans les provinces sujettes. Ce supplice dépend entiérement de la volonté des juges qui y condamnent, à majorité de suffrages, pour une faute qui n'est pas capitale, & pour laquelle il n'y a pas même de peine corporelle; de manière qu'il n'est pas rare dans ces communautés où les juges partagent entr'eux les amendes, de mettre à la question des femmes débauchées pour les forcer à avouer avec qui elles ont eu commerce; y ayant des amendes attachées à de pareilles fautes, * plus il se trouve de personnes convaincues, plus la somme que partagent les juges devient considérable. Dans les districts où les amendes entrent dans le trésor de la communauté, on n'abuse pas moins de cet affreux expédient, parce que si le crime du prisonnier n'est pas prouvé, les frais de la procédure retombent sur le public, & les juges n'ont que très-peu d'émolumens.

Dans les cours civiles même, l'intégrité

* Dans plusieurs des communautés on punit l'incontinence entre personnes mariées, par une amende de 200 florins; celle d'une personne mariée & d'une autre

des juges n'eſt pas à l'abri de la corruption, & les appels aux communautés où ces cours ſont établies, ne ſervent preſque qu'à étendre la ſphère de ce vice. Je n'excepte de cette obſervation générale, que Coire & quelques autres endroits; mais cet abus étrange de juriſprudence règne généralement dans tout le pays des Griſons; en effet, comment peut-on s'attendre que les gouverneurs des provinces ſujettes rendront avec impartialité la juſtice, lorſqu'ils jouiſſent d'un pouvoir plus étendu, & qu'ils ont entre les mains de plus grands moyens de s'enrichir; lorſqu'en un mot ils ont continuellement devant les yeux, & dans leur propre pays, des exemples d'injuſtice & de vénalité?

Avant de finir cette hiſtoire des cours de judicature, il eſt à propos de parler du *Straffgericht*, * ou chambre publique de juſtice, qui

qui vit dans le célibat. 150 florins; des perſonnes célibataires, 100 florins.

Une livre ſterling équivaut à 13 florins & demi.

* Paſchal, ambaſſadeur de Henri IV de France, près la république des Griſons, donne dans ſon livre *de Rhaticâ legiſlatione*, la définition ſuivante d'un *Straffgericht*: *Staffgerichtum eſt in hominum paucis exceptis, imperito-*

fut

fut établie dans des conjonctures particulières, & dans la situation la plus alarmante des affaires, du consentement de la diète générale; & qui pendant qu'elle se tenoit, avoit la juridiction sur les trois ligues. Elle s'assembloit surtout dans les cas de haute trahison, & Burnet en donne cette description très-juste.

« Il y a dans cette constitution quelque » chose de terrible & capable de faire trem» bler les premiers membres de l'état : les » paysans s'assemblent quelquefois en troupes, » & demandent à la diète générale une cour » de justice, qui ne peut être réfusée à leurs » réclamations. Cela arrive en général envi» ron une fois tous les vingt ans. Pour l'ordi» naire cette faction des paysans est échauffée » par quelques bourgeois mécontens, & sou» vent bien des victimes lui sont immolées. » Cette cour est composée de dix juges tirés

---

rum, ac tremulentorum consessus, qui rebus turbidis à motâ & lasciviente multitudine, educitur in hoc ut saviat in personas, & fortunas eorum quos vel sua pravitas, si facinorosi homines sint, aut si boni, sua infelicitas his duris capitibus mactandus objicit : igitur ea omnia ibi asperè & violenter, ex rumore & libidine plebis & partis iratæ agit hanc sæviendi occasionem jamdiù aucupantis.

» de chaque ligue, & de vingt avocats, qui
» connoissent de toutes les accusations qu'on
» fait devant eux : elle domine sur la loi même
» & agit comme une cour d'inquisition ; on y
» emploie la question & tous les autres moyens
» imaginables pour tâcher de découvrir la vé-
» rité des accusations qui sont intentées ; &
» jamais on ne vient à un second examen des
» jugemens de cette cour, quoiqu'on ait vu,
» il y a environ un siècle, une cour de justice
» renverser tout ce qu'une cour précédente
» avoit fait ; mais cet exemple est le seul. »

Ces assemblées, très-fréquentes dans le dernier siècle, étoient toujours accompagnées d'effets si terribles, qu'ils menaçoient presque la ruine de toute la république ; mais la génération présente, devenue plus sage par l'expérience, & craignant peut-être les suites funestes de procédés aussi licencieux, ou bien moins agitée de dissensions intestines, n'a jamais eu recours à ces mesures sanguinaires : ces sortes de cours sont par conséquent tellement oubliées aujourd'hui, qu'on ne peut plus les regarder comme faisant partie de la constitution, quoiqu'elles n'aient jamais été abolies par l'autorité de la nation.

Les deux seules religions établies dans le

pays des Grisons, sont la catholique & la réformée : par la religion réformée j'entends la calviniste, quoiqu'elle ne soit pas la même que celle de Genêve, la réformation ayant été opérée dans ce pays, par les disciples de Zuingle : la religion des Grisons protestans, a beaucoup plus de ressemblance avec celle de Zurich qu'avec l'église de Genêve ; quoiqu'à vrai dire il y ait si peu de différence entre ces deux sectes, qu'on peut les regarder comme admettant les mêmes dogmes. Chez les Grisons il se trouve beaucoup plus de protestans que de catholiques, ceux-ci ne formant guères qu'un tiers des habitans, & Stanyan affirme avec vérité *, « que comme les élections » s'y font à pluralité de voix, on peut consi- » dérer la république des Grisons comme un » état protestant. »

Il y a long-tems que la réformation fut introduite dans ce pays pour la première fois : les nouvelles doctrines furent prêchées d'abord en 1524, & reçues à Flasch, petit village de la ligue des dix droitures, sur les frontières du comté de Sargans, d'où elles s'étendirent à Mayenfield & à Malantz, & bientôt après dans toute la vallée de Pretigau : elles firent

* Stanyan, État de la Suisse, page 228.

même des progrès si rapides, qu'avant la fin du seizième siècle elles furent embrassées par toute la ligue des dix droitures, (excepté une partie de la communauté d'Alvenaw) par une grande partie de la ligue de Cadée, & quelques communautés de la ligue grise.

Cette différence de religion a été sur le point d'allumer une guerre civile entre les deux sectes, tant à la première introduction de la réforme, qu'au commencement des troubles de la Valteline: dans le dernier cas les deux partis prirent les armes; mais les catholiques s'étant trouvés les plus foibles, l'affaire s'arrangea à l'amiable. Depuis ce tems, les intérêts de religion se sont réglés avec une cordialité parfaite, du consentement général des trois ligues; chaque communauté, absolue dans son petit territoire, a le pouvoir de choisir le culte qu'elle veut embrasser, & les habitans sont libres individuellement de suivre le catholicisme ou le protestantisme; & comme la religion n'entre pour rien dans l'administration des affaires civiles, les députés de la diète générale peuvent être indifféremment de l'une ou de l'autre communion; il leur suffit d'avoir été choisi par les communautés qu'ils représentent: d'après ce principe de modération &

de tolérance, on a su prévenir les querelles de religion autant qu'il étoit possible, & l'amitié la plus parfaite règne entre les sectateurs des deux cultes.

Dans les affaires spirituelles, les catholiques sont la plupart soumis à la juridiction de l'évêque de Coire ; & pour celles de l'église réformée chaque ligue se divise en un certain nombre de districts, dont les ministres s'assemblent deux fois l'année : ces assemblées s'appellent *colloquia*. Chaque *colloquium* a son président, & chaque ligue un sur-intendant appellé doyen ; l'autorité suprême réside dans le synode, qui est composé des trois doyens & du clergé de chaque ligue : il s'assemble tous les ans alternativement dans chacune des trois ligues ; & examine ceux qui se présentent pour être reçus dans les ordres : il faut savoir l'hébreu, le grec & le latin, mais on n'est pas stricte sur cette règle ; on en reçoit plusieurs qui n'ont pas la moindre connoissance d'aucune de ces langues. Autrefois on ne parloit que latin, tant dans les débats du synode, que dans l'examen des candidats, mais aujourd'hui on ne parle presque plus cette langue à laquelle l'allemand a succédé.

Le nombre des paroisses réformées des trois

ligues monte à 135 ; on en compte 46 dans la ligue grise ; 53 dans celle de la Maison-Dieu, ou de Cadée, & 36 dans celle des dix droitures.

Les ministres de ces églises n'ont que des honoraires très-médiocres, les plus riches bénéfices ne rapportant guères plus de 20 livres sterling, ou tout au plus 25, & les plus pauvres ne valant quelquefois pas 6 livres sterling.

Un revenu aussi modique entraîne bien des inconvéniens ; il oblige ceux du clergé, qui ont famille, de s'attacher à quelque branche de commerce, négligeant à la fois les études de leur état, & dégradant la sainteté de leur caractère : il y a plus ; dans la plupart des communautés les ministres, quoique confirmés par le synode, sont choisis par les paroissiens, & ne vivent que des effets de leur bonté.

Ces raisons réunies font que les candidats qui se mettent sur les rangs, pour recevoir les ordres, sont en général très-ignorans ; ils ne sont pas assez riches pour fournir aux dépenses qu'entraîneroient des cours d'études suivis, ni animés par l'espoir d'une récompense honnête ; & la manière dont ils sont élus

ne peut les encourager à la mériter par une conduite exemplaire.

On trouve pourtant quelques hommes d'un profond savoir, tant dans ce qui a rapport à leur état, que dans d'autres branches d'études: sans compter M. Aporta, que je regarde comme une espèce de phénomène dans le monde littéraire, j'ai trouvé deux ou trois ecclésiastiques d'une grande érudition, & dont toutes les églises ont lieu de s'honorer.

Il est à remarquer que la lithurgie n'est pas exactement la même dans toutes les églises réformées; cette différence est due à l'indépendance de tant de communautés, qui sont absolues dans leurs petits territoires, en tout ce qui n'affecte pas l'union politique des trois ligues.

Les églises des communautés allemandes suivent la lithurgie de Zurich; mais la formule de prières ayant été rectifiée en 1766, quelques ministres ont introduit la nouvelle, tandis que d'autres suivent encore l'ancienne.

Etienne Gabriel, ministre d'Ilantz, personnage d'un grand savoir, qui vivoit au commencement du dernier siècle, a traduit la lithurgie de Zurich dans le roman de la ligue grise; & cette formule adaptée aux divers idiomes

de cette langue*, eſt établie dans la haute & la baſſe Engadine. Les miniſtres des égliſes italiennes ſe ſervent d'une traduction de la liturgie de Genêve **.

Les proteſtans ſuivent l'ancien rite, & les catholiques le nouveau. Il y a quelques années qu'on eſſaya d'établir celui-ci parmi les proteſtans; les habitans de Pregalia l'admirent, & ceux de la haute Engadine offrirent de le recevoir ſi la ville de Coire vouloit donner l'exemple, mais un parti de dévôts s'y étant oppoſé, on le rejetta; & les habitans de Pregalia reprirent le vieux rite ***.

Voici les articles qui forment les revenus des trois ligues.

1°. Droits ſur les marchandiſes qui paſſent par le pays des Griſons, par la Valteline & par Chiavenna, affermés à la ſomme de 17,000

* C'eſt-à-dire le roman que l'on parle dans la haute & la baſſe Engadine. *Voyez* Lettre 89.

** En 1749 on introduiſit une nouvelle formule dans les égliſes de Pregalia; mais comme elle étoit trop longue, on ne tarda pas à l'abandonner.

*** J'apprends que depuis que j'ai quitté le pays des Griſons, pluſieurs communautés proteſtantes ont adopté le nouveau rituel.

florins par an, c'est-à-dire environ 1259 livres sterling.

2°. Un tiers des amendes imposées sur les criminels des provinces sujettes; mais on ne peut en fixer le montant annuel.

3°. Un tribut de 500 philips * que paie la Valteline, & un autre de 100 perçu sur Chiavenna.

4°. Un petit fond placé dans les magasins anglois, dont la portion principale ne monte qu'à 4,000 livres sterling.

Les dépenses nationales sont très-peu considérables; elles ne consistent guères que dans les frais de la diète & dans les honoraires des députés.

Outre ce trésor public, chaque ligue a sa caisse particulière; les pensions qu'on reçoit des puissances étrangères sont payées, tous les ans à l'assemblée de la diète, où elles les partagent également entre les trois ligues, & chaque député remet à la communauté qu'il représente la somme qui lui revient.

Il s'est souvent élevé, parmi les Grisons,

* Un Philip vaut à peu près six livres monnoie de France.

des disputes relativement au privilége de battre monnoie, & plusieurs communautés ont prouvé leurs prétentions à exercer ce droit : le fait est que chaque communauté peut battre monnoie, & lui donner cours dans son petit territoire; mais comme elle pourroit la faire circuler au dehors, cette prérogative devient nulle : la ville de Coire, l'évêque du diocèse & le baron de Haldenstein, sont les seuls qui l'exercent, du consentement unanime des trois ligues *.

On ne bat point, par cette raison, d'autre monnoie, dans le pays des Grisons, qu'une petite pièce de cuivre appellée *Blutsger*, qui ne vaut pas tout à fait un sol monnoie de France ; les pièces d'or & d'argent viennent en grande partie de France & d'Autriche.

J'ai fait toutes les recherches possibles pour connoître au juste la population du pays des Grisons, mais elles n'ont pas été suivies du succès que j'en attendois : je n'ai pu me procurer aucune table certaine du nombre des habitans, & il ne m'a été possible de former que la conjecture suivante.

---

* Et je crois l'évêque de Disentis.

On croit que la ligue grise contient environ . . . . 54,000 ames.

La ligue Cadée	29,000
La ligue des dix droitures.	15,000
	98,000

Si à ce nombre on ajoute celui des habitans de la Valteline, de Chiavenna & de Bormio, toute la population du pays des Grisons & des provinces sujettes, ne montera qu'à 185,000 ames; & en suposant cette supputation trop foible, il est très-probable que la population ne va pas au-delà de 200,000 ames.

LETTRE LXXXVII.

Commerce des Grisons — Canal de l'Adda.

LE commerce des Grisons est très-borné; car excepté les objets qu'exportent les provinces sujettes, ils ne font sortir de leur pays que du fromage & du bétail; ils tirent de Milan du blé, du ris, du sel & des étoffes de soie; du blé de la Souabe & du Tirol; du sel du Tirol & de la Bavière; de beaux draps, sur-tout d'Angleterre, de France & de Silésie,

par l'Allemagne ; de belles toiles & des mousselines, par la Suisse : & comme il n'y a dans tout le pays d'autre manufacture que celle de coton qui est établie à Coire, il est évident que la balance du commerce ne doit pas leur être favorable à beaucoup près : ils parent à cet inconvénient, au moyen des possessions qu'ils ont dans les provinces sujettes ; des sommes que les gouverneurs perçoivent de ces provinces ; des pensions publiques & particulières que paient la France & l'Autriche ; de l'argent que leur produisent les troupes qu'ils envoient chez l'étranger, & des droits imposés sur les marchandises qui passent sur leur territoire.

Comme la plupart des paysans grisons font des draps & de la toile pour leur usage, il ne seroit pas difficile de fonder des manufactures dans plusieurs districts ; mais c'est une chose digne de remarque, que dans ces petites républiques il y a un préjugé étrange contre le commerce, & que plusieurs des principaux personnages du pays s'opposent à l'établissement des manufactures. Il est difficile de découvrir la raison de principes aussi mal vus ; on l'a attribuée à une crainte que le peuple ne devînt moins susceptible d'être gagné, s'il venoit à s'enrichir par le commerce, & que les familles

puiſſantes, qui dirigent aujourd'hui les affaires publiques, ne perdiſſent leur aſcendant. A ces raiſons, qui ſont d'une nature trop délicate pour être avouées hautement, on en a ajouté d'autres un peu plus ſpécieuſes.

Ceux qui s'oppoſent aux progrès du commerce, diſent que, comme les véritables richeſſes d'un pays conſiſtent dans les productions du ſol, toute occupation qui détourne l'attention du peuple de ce grand objet, tourne au détriment du corps de la ſociété, & que dans des états libres ſur-tout, les manufactures tendent à énerver les habitans, à faire naître les pernicieux effets du luxe, à éteindre l'eſprit de liberté, & à détruire la ſimplicité des mœurs.

Ces argumens, quelques ſolides qu'ils paroiſſent, ſe trouveront faux après un mûr examen; ſi dans un pays qui tire de ſon ſol ſes principaux moyens de ſubſiſtance, on néglige les campagnes pour ne s'attacher qu'aux manufactures; ſans doute cette dernière branche de commerce tournera au détriment de la république; mais ce cas eſt très-rare: car, en ajoutant à la conſommation générale, les manufactures tendent pour l'ordinaire à augmenter, au lieu de diminuer, la maſſe des produc-

tions de la terre. Tels sont au moins les effets qu'elles ont occasionnés dans les montagnes de Neuchatel, où les forêts ont été éclaircies, & où la campagne a été semée de grains & couverte de pâturages : de plus, les manufactures & le commerce contribuent à augmenter le nombre des habitans, qui forment les vraies richesses d'un pays; car toutes les fois qu'on trouvera à employer un grand nombre de bras, les enfans ne seront plus une charge pour les paysans, & la population augmentera : le contraire arrivera nécessairement dans les districts où il n'y a que peu d'occupation.

Quant aux Grisons en particulier, comme ils n'habitent qu'un pays montagneux, qui ne produit pas de quoi fournir à la subsistance des habitans, il devient nécessaire d'employer quelques moyens de pourvoir à ce défaut; & sûrement il leur seroit beaucoup plus honorable de s'adonner au commerce, supposé même que cette profession fût accompagnée de plusieurs inconvéniens inévitables, que de devoir leur subsistance à des secours étrangers, d'opprimer & d'épuiser les provinces qui leur sont sujettes, & de donner l'exemple d'un systême de vénalité, qui a presque infesté toute la masse du peuple.

Il n'est point vrai que les manufactures tendent à énerver & à affoiblir l'esprit de liberté : en effet, les manufactures établies dans les états démocratiques, n'ont rien qui ressemble à celles des autres villes, où un grand nombre d'individus sont réunis pour concourir à la même besogne : au contraire, les ouvrages y sont partagés parmi les paysans qui, avec leurs femmes & leurs enfans, font le drap chez eux : de cette manière ils conservent (comme j'ai eu occasion de le remarquer dans le canton d'Appenzel) la simplicité primitive de leurs mœurs ; & l'esprit de liberté, loin de se perdre, prend plus de ressort que dans les endroits où il n'y a pas de commerce. On trouve nombre d'exemples de cette assertion, chez les Grisons mêmes. Les natifs de la haute Engadine, qui sont entiérement adonnés au commerce, sont réellement plus libres & moins susceptibles d'être gagnés, que ceux des autres communautés ; & l'on ne voit pas que les habitans de la vallée de Pretigau se soient énervés depuis qu'ils se sont occupés à filer le coton pour la manufacture de Coire ; de pareilles occupations, en effet, ne détournent pas toujours les paysans d'un genre de vie plus actif. En été ils ont le loisir de cul-

tiver les terres, tandis que leurs femmes & leurs enfans sont occupés du travail des manufactures : pendant l'hiver qui, dans les régions des Alpes, dure six mois sans interruption, les travaux de la campagne sont nécessairement suspendus ; & une occupation plus douce leur succède.

Comme le commerce principal des Grisons & des provinces sujettes se fait avec Milan par le lac de Como, je vous ferai le détail de la navigation intérieure, que l'on vient d'établir pour faciliter ce commerce. J'ai eu la curiosité de voir les divers canaux de communication que je vais décrire.

Le pays des Grisons communique avec Milan, par le moyen du lac de Como, par celui de Lecco qui s'en détache, par l'Adda, & par les canaux de l'Adda & de Trezzo.

Celui de Trezzo, appellé aussi *Canale della Martesana*, commence à Trezzo, ville située sur l'Adda, & va jusqu'à Milan. Ce canal qui a 24 milles de longueur, commencé en 1457, sous le règne de François Sforce, & fini en 1460, ne servit d'abord que deux fois par semaine à la navigation, ayant été destiné principalement à inonder les terres basses, pour faire lever le ris ; en 1573, sous l'administration

tion du duc d'Aberquerque, gouverneur de Milan pour la cour d'Espagne; cette saignée fut aggrandie, & la masse d'eau devint assez considérable pour laisser passer tous les jours des vaisseaux.

Cependant l'Adda n'étoit pas navigable partout, depuis le lac de Lecco jusqu'à Trezzo, & par conséquent il n'y avoit pas de communication entre Milan & le lac de Como. La navigation de cette rivière étoit interrompue pendant un espace d'environ un mille, par des cataractes successives, de manière que la chute d'eau, prise perpendiculairement, se trouvoit d'à-peu-près 80 pieds.

Pour remédier à cet inconvénient, on projetta, en 1519, de couper un canal; cependant, excepté une jetée que l'on fit à travers l'Adda, rien ne fut entrepris jusqu'en 1591; les travaux furent achevés en 1599, & l'Adda ne fut pas plutôt entré dans son nouveau lit, que les rives s'écroulèrent de telle sorte qu'il devint impossible d'y faire aucune réparation.

Ce contretems que l'on a généralement attribué à la violence du courant, venoit surtout de la nature du roc, dans lequel on avoit creusé le nouveau bassin, & d'une faute dans le plan.

Ce roc eſt compoſé de gravier & de ſable, d'une texture molle & d'une ſolidité aſſez inégale; & comme les ouvrages furent commencés trop près du précipice ſuſpendu ſur l'Adda, la partie du rocher qui formoit les rives du canal, ne s'eſt pas trouvée aſſez forte pour ſoutenir les écluſes, & réſiſter au poids de l'eau.

Dès-lors on regarda le projet de faire un canal, comme impraticable, & on l'abandonna; mais il fut repris, il y a quelques années, par ordre de l'empereur d'aujourd'hui, Joſeph II, & pouſſé avec tant de vigueur, qu'il fut fini dans l'eſpace de trois ans.

Ce canal de l'Adda a environ un mille de longueur; il eſt creuſé dans les rochers qui forment les rives eſcarpées de cette rivière; il y a des endroits où l'on a coupé le roc à cent pieds de profondeur, & à deux cents de largeur. La chute d'eau qui a environ quatre-vingts pieds de hauteur perpendiculaire, eſt briſée par ſix écluſes, l'Adda entretient un courant toujours renouvellé dans ce canal, qui a ſoixante-dix pieds de largeur.

Les dépenſes ont déja monté à près de 100,000 livres ſterling; il paroît néanmoins que les ingénieurs ſont tombés dans la même

faute que celle qui avoit fait avorter le premier plan, en faisant leur saignée trop près du précipice; cette inadvertance a été cause que dernièrement l'eau a renversé les digues qu'on lui opposoit; & ce n'est pas sans beaucoup de difficultés & des frais considérables, que l'on est venu à bout de les rétablir.

Malgré la précaution que l'on a prise de laisser échapper la surabondance de l'eau, en ouvrant des écluses ménagées à cet effet, il y a raison de craindre que les nouveaux ouvrages aient aussi peu de solidité que ceux des Espagnols.

En supposant même que le canal reste dans l'état où il est aujourd'hui, & que la navigation n'en soit pas interrompue; il est à croire que les avantages qui en résulteront, compenseront à peine les dépenses qu'il a déja coûté, & que requiéreront encore les reparations. Le commerce entre les Grisons & les Milanois est si borné, que quand toutes les marchandises qui passent de l'un dans l'autre de ces deux pays, seroient transportées par les canaux, les droits qu'elles pourroient payer, seroient bien loin d'être en rapport avec l'intérêt des sommes qu'ils ont couté.

La navigation depuis le lac de Como jus-

qu'à Milan est accompagnée de tant de difficultés, que la plus grande partie des marchandises sont envoyées par terre, comme étant la voie la plus commode & la moins hasardeuse. Le courant de l'Adda est si rapide, qu'il devient très-long & très-dispendieux de remonter cette rivière; elle est même si dangereuse en quelques endroits que les bâteaux chavirent souvent. Les seules personnes qui font passer leurs marchandises dans le lac de Lecco, par l'Adda & les canaux, sont les entrepreneurs qui fournissent aux Grisons des blés & du sel, & que le gouvernement de Milan force à envoyer ces articles par eau.

Lorsque l'on considère, en effet, que Milan ne reçoit du pays des Grisons que des planches, des pierres à bâtir & du charbon de terre, tandis qu'il lui fournit du blé, du ris & du sel, il est évident que les articles d'importation ne peuvent contrebalancer ceux que l'on exporte, & que la navigation, depuis Milan jusqu'au lac de Como, devient plus considérable que celle du lac de Como jusqu'à Milan: il suit de là que le canal de l'Adda, qui n'a fait que faciliter la navigation intérieure depuis le pays des Grisons jusqu'à Milan, & non depuis Milan jusqu'au pays des

Grisons, est une opération qui, par les obstacles dont il a fallu triompher, réfléchit beaucoup d'honneur sur le souverain qui l'a exécutée, mais ne dédommagera pas des frais que sa construction a occasionnés. *

LETTRE LXXXVIII.

Alliances des Grisons avec les cantons Suisses — La France — Venise & la Maison d'Autriche.

Nous avons à examiner les alliances des Grisons avec les puissances étrangères.

Les trois ligues que l'on a toujours regardées comme alliées des Suisses, ne sont cependant pas, à strictement parler, en confédération avec tous les cantons. En 1497, la ligue grise, & l'année suivante, la ligue Cadée, firent un traité d'alliance perpétuelle avec Zu-

* Je renvoie le lecteur curieux à l'histoire des canaux de l'Adda, de celui de Trezzo & des autres canaux navigables du Milanois. *Voyez* Pauli Frisi Opera, tom. 2, Dei canali navigabili di Lombardia, *in*-4°. livre 2, chapitre 3, 4 & 5.

rich, Lucerne, Uri, Schweitz, Underwald, Zug & Glaris. Quoique la ligue des dix droitures n'ait pas été comprise dans ce traité, néanmoins il fut déclaré dans la suite qu'en conséquence de sa liaison avec les deux autres ligues, elle auroit droit aux mêmes secours & aux mêmes bons services. Les trois ligues sont étroitement unies avec Berne & Zurich, & ont souvent eu recours à leur médiation dans des circonstances délicates. Dans ces traités ; les Grisons sont appellés alliés des Suisses; & en conséquence d'une demande adressée aux divers cantons avec lesquels ils sont amis, ils recevroient des secours de toutes les républiques suisses, en cas d'invasion ou de révolte.

Les Grisons ont contracté leur première alliance avec la France, sous Louis XII, en 1509, & en 1516 ils furent compris dans le traité de paix perpétuelle, conclu entre François Ier. & les cantons helvétiques. Depuis ce tems ils ont, dans toutes les occasions qui se sont présentées, renouvellé leur confédération particulière avec les rois de France; ils n'ont cependant pas été compris dans le dernier traité de Soleure, passé entre Louis XVI & & les autres états de Suisse. Le Roi de France

a un envoyé dans le pays des Grisons, & deux de leurs régimens à son service *.

En 1707 il se fit un traité entre les Grisons d'un côté, & la reine Anne & les provinces-unies de l'autre, pour laisser passer les troupes qui iroient en Italie. Cette alliance est la seule que les Grisons aient contractée, comme état particulier, avec l'Angleterre. Autrefois la cour de Saint-James avoit un envoyé dans leur pays, mais depuis quelque tems son ministre pour tous les cantons suisses, résidant à à Berne, a été chargé des affaires de cette république.

Les Vénitiens, pour avoir un passage libre dans la Valteline, avoient souvent sollicité une alliance avec les Grisons; mais leurs projets furent toujours traversés par la politique du cabinet de Madrid, qui possédoit le Milanois; & ils ne purent obtenir ce qu'ils désiroient, qu'à l'extinction de la branche espagnole de la maison d'Autriche, dans la personne de Charles II. Peu de tems après cet événement, lorsque Milan devint un objet de contestation

* Il est probable cependant qu'ils ont depuis contracté séparément un traité avec la France.

entre l'Empereur & les François, les Vénitiens obtinrent des Grisons de faire avec eux un traité de paix & de guerre, qui fut ratifié à Coire, le 17 décembre 1706. Par cet accommodement il fut stipulé entre autres articles que les Vénitiens paieroient, tous les ans aux Grisons, une pension de 711 doublons d'Espagne, & leur fourniroient mille ducats de Venise, par mois en tems de guerre. De leur côté, les Grisons consentirent à permettre le passage des troupes vénitiennes dans la Valteline, & à faire une route qui conduiroit de Morbegno sur le territoire de Venise, par le Mont Saint-Marc, de manière que les marchandises pussent passer de Venise en Allemagne, & d'Allemagne à Venise, sans traverser le Tirol.

Ce traité, conclu pour vingt ans, devoit conserver sa force vingt autres années, à moins que l'une des deux parties ne se dédît avant l'expiration du premier terme; mais quoique les Vénitiens ne l'eussent obtenue qu'avec beaucoup de peine & de dépenses, ni l'une ni l'autre des puissances contractantes ne se piquèrent d'être très-exactes à en remplir les articles. Au bout de quelques années les Vénitiens négligèrent de payer la pen-

sion, & les Grisons oublièrent de pratiquer la route à travers le Mont Saint-Marc. Les deux républiques vécurent cependant en bonne intelligence ; & les Vénitiens, aussi-tôt après l'expiration des quarante ans, curieux de renouveller le traité, offrirent de payer les arrérages de la pension, si les Grisons vouloient ouvrir par le Mont Saint-Marc la communication proposée : ils dépêcherent à cet effet, en 1759, chez les Grisons, un envoyé qui n'épargna aucune promesse pour faire réussir la négociation : mais l'influence de l'impératrice d'Allemagne les fit échouer. Les Grisons rejetèrent les propositions des Vénitiens, & les indisposèrent tellement, par la capitulation de Milan, qu'ils chassèrent tous les Grisons établis dans leurs états, & qu'il n'y a plus maintenant aucune liaison entre eux.

Il nous reste à considérer les alliances que ceux-ci ont faites avec la maison d'Autriche, comme souveraine du Milanois. Je n'ai pas intention de rapporter aucun des traités passés entre les Grisons & les ducs de Milan de la famille de Sforce, ni ceux par lesquels Philippe II & ses successeurs reconnurent leurs droits sur la Valteline, aussi-bien que sur Chiavenna & Bormio ; mais je commencerai

par le célèbre traité, ou comme on l'appelle, la *capitulation* de Milan, conclue en 1639; parce qu'il efface tous les autres, & établit entre les Grisons & la Maison d'Autriche cette union étroite, qui depuis n'a éprouvé que bien peu d'échecs.

Voici les principaux articles de cette capitulation arrêtée entre Philippe IV, roi d'Espagne, comme duc de Milan, & les trois ligues.

Une paix héréditaire & perpétuelle entre les deux puissances contractantes.

Etablir toutes les semaines, dans les villes voisines du Milanois, des foires où les Grisons pussent acheter des grains, & être libres d'exporter & d'importer toute espèce de marchandises & d'armes, en ne payant que les droits accoutumés.

Liberté aux troupes espagnoles de passer par le pays des Grisons, à condition que dans le même jour il ne marchera pas plus de cent cinquante fantassins, ni plus de soixante cavaliers.

Liberté de passage aux troupes des Grisons dans le Milanois, à condition qu'elles ne marcheront pas contre les alliés de l'Espagne, & qu'elles se diviseront par pelotons de deux ou trois compagnies.

Le roi pourra lever à ses frais, en cas de besoin, un corps de troupes qui n'excédera pas 6000 hommes, & qui ne sera pas au-dessous de 2000, pour le servir contre ses ennemis, excepté contre les confédérés des Grisons, & principalement contre la république de Venise.

Toutes les troupes grisonnes, au service de quelqu'état ou de quelque souverain, qui aura intention d'attaquer les possessions du roi d'Espage, seront rappellées sur le champ, & défense sera faite à tous les officiers & soldats, qui se seront enrôlés sous des drapeaux étrangers, de porter les armes contre ce monarque.

Si les Grisons se trouvent engagés dans une guerre, le roi s'engage à fournir dans quinze jours 2000 homme d'infanterie & 200 de cavalerie, & au cas où les Grisons aimeroient mieux recevoir ce secours en argent, à leur payer 1000 écus * par mois, tant que la guerre durera; il s'engage aussi à envoyer dans le district de Chiavenna six pièces de campagne, avec une assez grande quantité de munitions pour faire le service de la guerre.

---

* Un écu milanois vaut environ cinq livres huit sols, argent de France.

Il ne sera permis à aucunes troupes de passer sur le territoire de l'une ou de l'autre des parties contractantes, à leur détriment réciproque.

Le roi promet à chaque ligue une pension de 1500 écus ; il promet aussi à Pavie ou à Milan une bourse pour deux étudians de chaque ligue, outre une gratification de soixante écus pour chaque étudiant.

Tous les anciens traités avec d'autres puissances peuvent conserver leur force, & du côté des Grisons, la continuation de leur traité avec la France est expressément stipulée : ils promettent cependant qu'ils ne le renouvelleront pas en cas de rupture entre les deux couronnes ; & que s'il arrivoit qu'il fût alors renouvellé, il demeureroit suspendu durant tout le tems de la guerre ; qu'en outre ils ne contracteront, à l'avenir, aucune alliance avec une puissance étrangère, au préjudice de cette paix perpétuelle.

Si l'une des parties est attaquée, l'autre, sans avoir égard aux stipulations mentionnées en faveur de ses anciens alliés, s'engage à s'opposer aux progrès de l'ennemi, excepté cependant de la part du roi d'Espagne, contre la branche allemande de la Maison d'Autriche,

en cas qu'elle s'engageât dans une guerre avec les Grisons ; pour le maintien de ses droits sur leur territoire.

Les raisons qui donnèrent lieu à cette capitulation aussi bien qu'aux articles qui regardent la Valteline, ayant été déja rapportées *, il suffit de remarquer que les Espagnols garantirent aux Grisons la possession de leurs provinces sujettes, & à celles-ci la confirmation de leurs priviléges; en cas de différends entre les Grisons & leurs sujets, la dispute doit être soumise à la médiation du roi d'Espagne.

Ce traité signé à Milan, le 3 septembre 1639, par le marquis de Legnes, gouverneur de Milan, pour le roi d'Espagne, & de l'autre, par les députés des trois ligues, fut inviolablement observé ; & les deux parties contractantes demeurèrent en bonne intelligence jusqu'à l'extinction de la branche espagnole de la Maison d'Autriche, dans la personne de Charles II. Durant la guerre de la succession, qui éclata après la mort de ce prince, le Milanois changea plusieurs fois de maître, jusqu'à ce que la possession en fût as-

* *Voyez* Lettre 74.

surée à l'Empereur Charles VI, par la paix d'Utrecht. Charles n'eut pas plutôt établi son pouvoir dans ses nouveaux états, qu'il tourna son attention du côté des Grisons, & les engagea à renouveller la capitulation de Milan : un des principaux motifs qui firent réussir cette négociation, fut la promesse, non-seulement de continuer la pension, mais même d'acquitter les arrérages dus pour vingt & une années.

Ce nouveau traité, dans lequel la branche allemande de la Maison d'Autriche remplaça la branche espagnole, fut conclu, le 24 octobre 1726, par le comte Daun, gouverneur de Milan, au nom de Charles VI, & par les députés des trois ligues, L'ancienne capitulation de 1639 y fut confirmée & ratifiée avec quelques modifications & additions, dont voici les principales.

Les droits sur le blé acheté par les Grisons dans le Milanois, sont diminués des deux tiers.

Le dixième article du premier traité, par lequel il est arrêté que toutes les troupes grisonnes, au service de quelque État qui méditeroit une invasion sur le teritoire de la Maison d'Autriche, seroient rappellées, est annullé;

& les Grisons sont libres de servir tel prince étranger qu'il leur plaira en tems de guerre, sans violer cette nouvelle capitulation.

Le nombre des étudians instruits aux frais de l'empereur, est fixé à douze.

Le 8 février 1763, cette ligue héréditaire fut renouvellée par le comte Firmian, ministre plénipotentiaire au nom de l'impératrice d'Allemagne, comme souveraine de Milan, & par les députés des trois ligues.

Dans ce traité, les capitulations de 1639 & de 1726 sont ratifiées, & lui servent comme de base. Voici seulement les articles qu'on y a ajoutés :

L'impératrice renonce à toute prétention sur le lac de Chiavenna, & sur une petite portion du terrein adjacent qu'elle cède à perpétuité aux Grisons.

Les bornes du Milanois & du territoire des Grisons sont déterminées.

En retour de cette cession, les Grisons consentent de n'élever aucunes fortifications sur le territoire qui leur est cédé, de ne pas imposer d'autres taxes sur le transport des marchandises, de ne pas faire de nouvelles routes ; & suivant la première capitulation, nulles

troupes étrangères ne pourront passer sur leur territoire, au préjudice de l'état de Milan.

L'impératrice promet d'obtenir du pape l'abolition de plusieurs priviléges ecclésiastiques accordés à la Valteline, & très-funestes à la société: elle promet aussi d'empêcher l'évêque de Como d'accorder des priviléges ecclésiastiques à ceux qui, sans entrer dans les ordres, prennent l'habit de clerc, & se trouvent par ce moyen avoir droit aux immunités de l'église; *item*, de corriger plusieurs autres abus qui rendent le clergé de la Valteline indépendant de l'autorité séculière, ne pouvant être accusé que devant l'évêque de Como, tant dans les causes civiles que criminelles.

Les foires hebdomadaires, pour l'achat du blé, sont abolies, & en échange la Maison d'Autriche convient d'en fournir une certaine quantité aux Grisons, & aux provinces qui leur sont sujettes, au taux du Milanois.

Les droits sur les marchandises apportées du Milanois, sont diminuées, & les douanes, tant de ce pays que du territoire des Grisons, sont établies sur un pied permanent, de manière que l'on a joint à ce traité une table des droits.

Aujourd'hui

Aujourd'hui la Maiſon d'Autriche dirige les affaires des Griſons, avec l'autorité la plus étendue. Cette puiſſance a acquis l'empire, preſque ſans borne, dont elle jouit, par ſon exactitude à payer les penſions ; par ſa politique à avoir à ſa ſolde les principaux membres de la diète, & à ſe rendre caution de la Valteline, & médiatrice dans tous les différens entre les Griſons & leurs ſujets.

LETTRE LXXXIX.

Langues des Griſons — ſur-tout le Roman — ſon antiquité — ſon origine — & deux principaux Dialectes.

Les langues que l'on parle dans le pays des Griſons ſont l'italien, l'allemand & le roman; l'italien, qui eſt un jargon ſemblable au dialecte milanois, eſt la langue des habitans de Pregalia, de Puſchiavo, & des vallées de Maſox & de Calanca.

On parle allemand dans toute la ligue des dix droitures, à l'exception de quelques villages; dans la ligue de Cadée, à Avers, à Coire & dans les quatre villages; & dans la ligue

grise, à Splagen, à Cepina, & dans les autres villages du Rheinwald, à Valts, dans la vallée de Saint-Pierre, à Tusis, à Reichenau, à Feldoberg, à Tamins, à Meyerhof, à Versam & à Valendros.

Quelques-uns des auteurs les plus anciens & les plus véridiques, qui ont écrit sur les Grisons, ont affirmé que les natifs de Rheinwald parloient un idiome celtique, qui n'est ni de l'allemand, ni du romans, mais qui a plus de rapport avec la première langue: quoiqu'ils soient entourés de toutes parts de peuples qui parlent un langage différent, & qu'ils ne soient ni voisins de l'Allemagne, ni en grand rapport avec les Allemands. Cette circonstance digne de remarque les induit à conjecturer que les natifs de Rheinwald descendent des *Lepantes*, nation celtique, considérés comme les premiers qui habitèrent ce pays avant l'invasion des Toscans, & ils appuient les preuves de cette assertion sur la quantité de noms de châteaux, qui paroissent dérivés du celte * ou de l'allemand. Cette hypo-

* Cheverius & d'autres auteurs se sont trompés, en avançant que les Goths & les Celtes ne faisoient qu'une *même* nation, & que de leur langue s'étoit formé le teuton

thèse cependant pose sur une base fausse, & est fondée sur deux erreurs ; car d'abord la langue du Rheinwald est l'allemand, & en second lieu, quoique les habitans de ce district soient de toutes parts environnés de peuplades qui parlent italien & roman, ils ne sont qu'à une demi-journée de Roncaglia, de Tusis & de Furstenau, où l'on parle allemand. Il est donc plus probable que le Rheinwald a été peuplé par une colonie d'allemands, qui pénétrèrent dans ces contrées, dans les tems reculés où les allemands sortis de leurs forêts se répandirent dans toute l'Europe. Quant aux noms allemands des places & des villes, on peut remarquer qu'ils ne sont pour la plupart qu'un roman corrompu, & que les autres n'ont été donnés que depuis peu. Une preuve

---

ou l'allemand ; mais le savant traducteur des antiquités septentrionales de Mallet (le docteur Percy, évêque de Dromore) a fait voir, à n'en pas douter, que les Celtes & les Goths étoient deux nations d'origine différente, & qu'il n'y avoit pas la moindre ressemblance dans leur langue ; la celtique ayant donné naissance au vieux gaulois, au breton, à l'erse, &c. &c. & la gothique à l'allemand. Voyez la préface du traducteur des antiquités septentrionales de Mollet.

que la langue romane eſt plus ancienne dans ce pays que l'allemand, c'eſt que la plus grande partie des montagnes, des vallées & des vieux châteaux portent des noms romans, dans les diſtricts même habités par les Allemands *.

Cette circonſtance me mène à l'examen du rhète, ou, comme on l'appelle plus communément, du roman **, qui eſt la langue naturelle de la plupart des Griſons, & qui étoit autrefois plus répandue qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, car on la parloit à Coire, dans les diſtricts adjacens, & dans tout le Tirol juſqu'à Inſpruck.

J'ai eu le bonheur de trouver une traduction allemande de l'excellent Traité de M.

---

* Il y a quantité de noms allemands pris de la langue romane, tels que *Chur* de *Curia* ou *Coire*; *Splugen*, ou *Speluga*, *Cepina*, *Tuſis*, ou *Toſſan*, Davos, Pretigau, ou Rhetigna, Caſtels, &c.

Les noms allemands qui ſuivent ſont évidemment très-ultérieurs aux premiers: *Furſtenau*, *Furſtenberg*, *Haldenſtein*, *Lichtenſtein*, *Heinzenberg*, *Reichenau*, *Rheinwald*, &c. comme tout individu, qui connoît cette langue, ne fera aucune difficulté de l'avouer.

** Les natifs l'appellent *Arumanush*, *Rumanush*; *Romanſch*, *lingua romanſcha*.

Planta, sur le roman des Grisons, dont j'avois vu auparavant l'original dans les transactions philosophiques, pour l'année 1775. La lecture de ce Traité a excité mes recherches, & quoique je me croie obligé de différer quelquefois de sentiment avec l'auteur, je suis redevable à son génie d'avoir beaucoup facilité mes recherches, & de m'avoir donné sur cet objet des connoissances plus exactes que celles que j'aurois pu acquérir ailleurs.

Le roman de ce pays se divise en deux principaux dialectes, dont l'un se parle dans la ligue grise, & l'autre dans la ligue de Cadée. Ces dialectes, quoique très-différens dans la prononciation & l'orthographe, sont assez semblables relativement à l'arrangement général des mots & au tour des expressions, pour devenir très-intelligibles par le moyen d'une bonne théorie.

Il est toujours très-difficile de remonter à l'origine d'une langue, car les étymologistes sont trop sujets à se faire un systême favori en prenant une ressemblance partielle pour une ressemblance générale, & lorsqu'ils trouvent dans deux langues quelques expressions qui ont une même consonnance quoiqu'elles aient une signification souvent dia-

métralement opposée, ils les font dériver de la même racine.

Les écrivains Grisons prétendent néanmoins que les preuves de l'antiquité & de l'origine de leur langue sont trop bien fondées pour être susceptibles du moindre doute. Ils assurent que la langue rhète est dérivée du latin ou d'un dialecte du latin, & les argumens sur lesquels ils fondent leur assertion peuvent se réduire à trois principaux chefs ; 1°. l'histoire du pays ; 2°. les noms des places qui ont évidemment une origine latine ; 3°. la ressemblance avec le latin & avec d'autres langues dérivées indirectement ou immédiatement du latin.

1°. L'histoire du pays. Tite-Live qui a le premier parlé de ces Alpes, nous dit que sous le règne de Tarquin l'ancien, une colonie de Toscans, chassés de Lombardie par les Gaulois, s'établirent dans ces pays de montagnes, & il ajoute que de son tems les Rhètes qui étoient descendus de ces premiers colons, retenoient encore quelques restes de la prononciation toscane, quoique cette prononciation ait été altérée par le laps du tems & par le changement de situation.

Depuis cette époque nous ne savons rien

de positif sur aucune émigration qui ait pu s'être faite, quoiqu'il soit probable que dans diverses circonstances où les Italiens quittèrent leur pays, ils se retirèrent dans ces Alpes & se mêlèrent avec les natifs.

Dans quelques-unes de ces excursions, il y a apparence que les habitans du Latium ou d'autres qui parloient latin ou au moins un dialecte de cette langue qui avoit beaucoup de ressemblance avec le toscan, s'établirent dans ces contrées ; mais on ne peut assurer si cet établissement se fit lors de l'invasion d'Annibal ou depuis.

Vers le tems des Césars, la Rhœtie devint l'objet de l'ambition des romains, & on y fit plusieurs expéditions jusqu'à ce qu'elle fût réduite à l'état de province romaine, & gouvernée par un préteur résidant à Coire. Pendant ce période, plusieurs familles romaines s'établirent dans cette partie des Alpes, & y répandirent la connoissance de leur langue.

Lorsque l'empire Romain commença à pencher vers sa décadence, la Rhœtie tomba sous la domination des Francs, nation germaine. Les nouveaux habitans introduisirent leur langue en plusieurs endroits, & dans

V 4

d'autres ils donnèrent au latin une nouvelle modification, en y ajoutant les verbes auxiliaires & l'usage fréquent des articles.

2°. La seconde preuve que le roman vient du latin, se tire de la quantité de noms de montagnes, de rivieres, de villes & de châteaux qui paroissent évidemment avoir une origine romaine. Pour me servir des expressions de l'historien ecclésiastique * que j'ai souvent cité, les personnes versées dans l'an» tiquité scholastique, qui voyagent chez les » Grisons, croiront d'après la quantité des » noms latins que portent les endroits par » où ils passent, qu'ils sont dans le Latium, » dans l'Etrurie & dans la Campanie. Ils retrou» veront les anciens mots *Ardeates*, *Vettones*, » *Sentinates*, *Samnites*, dans Ardets, Vet» tan, Sent & Samnum. Ils verront le mont » *Mubrie*, la rivière d'*Albula*, les villes d'*An*» *tium*, de *Suse*, de *Lavinium*, de *Tutium*, » de *Scaptia*, de *Silium*, de *Cernetia*, & plu» sieurs autres. Des appellations aussi claires » & aussi fréquentes montrent évidemment » la racine d'où elles sont dérivées ».

* Aporta, Hist. I, pag. 6.

3°. De l'affinité du roman, tant avec le latin qu'avec les langues qui en sont immédiatement formées.

D'abord le nom même qu'il porte est un argument fort en faveur de son origine aussi bien que celui du dialecte particulier à l'Engadine, que l'on appelle *ladin*; ces deux expressions signifiant en effet la même chose, les mots *latin* * & *romain* étant synonimes. Mais sans trop insister sur des conjectures, qu'il nous suffise de renvoyer à un livre écrit en langue grisonne, pour voir l'affinité qu'il y a en général entre son vocabulaire & le vocabulaire latin. Dans cette comparaison, cependant, il faut beaucoup accorder à la différence qui doit nécessairement exister dans une mère langue entre l'idiome écrit dans les meilleurs auteurs & l'idiome qui en est dérivé; idiome qui, pendant plusieurs siècles, n'a servi qu'à la conversation, & qui non-

---

* Ladin & latin ne sont qu'un même mot, prononcé différemment, car ceux qui connoissent plusieurs langues, savent combien de fois ces deux lettres *d* & *t* sont prises l'une pour l'autre. *Quintilien* dit que les anciens Romains, avant d'avoir fixé les règles de l'orthographe, mettoient un *t* au lieu d'un *d*, comme Alexanter pour Alexander.

ſeulement s'eſt trouvé confondu avec pluſieurs autres langages, mais qui a éprouvé de grands changemens dans ſa théorie générale en admettant la ſyntaxe allemande.

Il ne s'en ſuit pas de ce que le roman eſt un dialecte dérivé du latin, comme on n'en peut guère douter, qu'il vienne immédiatement de cette langue telle qu'on la trouve dans les meilleurs auteurs, ou telle qu'elle a été conſacrée par les ouvrages de littérature durant les divers périodes de l'ère romaine. Il eſt plus raiſonnable de croire qu'il a dû ſon origine à la langue vulgaire telle qu'elle étoit dans la bouche du peuple, ou à quelque dialecte de province d'Italie.

Dans toutes les langues vivantes il y a un mode pour la converſation & un mode pour écrire. En effet, quelle différence n'y a-t-il pas entre les deux idiomes anglois & écoſſois ; & même entre les dialectes de Norfolk & de Lancashire? En France, la prononciation pariſienne eſt tout-à-fait différente de l'accent provincial ; & on ne peut comprendre, ſans vocabulaires, les divers patois de la Provence, de la Lorraine & de la Gaſcogne. Il en eſt de même en Allemagne, où un ſaxon, un autrichien & un

souabe s'entendent à peine. L'analogie générale & le témoignage des meilleurs auteurs ne nous permettent pas de douter qu'autrefois, comme aujourd'hui, il en étoit de même en Italie.

On a souvent attribué à l'invasion des Goths, sous Alaric, lorsqu'une nouvelle langue se répandit dans toute l'Italie & dans les provinces romaines, l'origine de l'italien & des autres dialectes qui se sont formés, sur-tout du latin. Mais cette assertion n'est pas vraie à la rigueur, car les divers dialectes avoient été formés de la langue latine primitive corrompue, ou au moins altérée avant l'irruption des Goths, & même dès le tems des Césars. L'Italie étoit alors habitée par plusieurs peuples indépendans d'origine, tels que les *Ombres*, les *Osces*, les *Sammites*, les *Etrusques* & les *Picéniens*, qui tous différoient des Romains en dialecte & même en langage ; mais ceux-ci ne se furent pas plutôt rendus maîtres de l'Italie que la langue latine devint universelle, quoique dans plusieurs provinces elle ne fut pas prononcée comme dans d'autres, les natifs de chaque province différant dans leur mode d'articulation.

Cicéron parle de plusieurs * tours corrompus du latin, qu'il pouvoit à peine comprendre, & Horace fait allusion aux habitans de Canusium dans la grande Grèce, comme parlant une langue mixte. ** Outre les grecs natifs de Canusium, il y avoit dans cette ville plusieurs habitans venus de diverses parties de l'Italie, qui parloient latin, de manière que la langue commune étoit un mêlange de grec & de latin, mais si corrompu qu'il donna lieu au proverbe *Canusini more bibinguis*.

Il dût y avoir en Italie beaucoup d'idiomes de cette sorte auxquels on ne fit pas attention pendant long-tems, car dans les beaux siècles de Rome, la langue de cette capitale étoit regardée comme un modèle pour la pureté, & l'on dédaignoit tous les autres dialectes latins. Néanmoins la langue

* Entre autres exemples, il dit que le peuple, au lieu de prononcer *dium hanc*, prononçoit *di hanc*, & *canneas* au lieu de *cave ne eas*

** Cum pedibus caussas exsudet poplicola atque
Corvinus, patriis intermiscere petita
Verba foris malis, Canesini more *bilinguis*?
Liv. I, sat. X, vers 30.

latine ne tarda pas à perdre de son élégance à Rome même, & à se dégrader comme les mœurs. Suétone rapporte * qu'Auguste affectoit souvent d'écrire les mots comme ils étoient prononcés, sans avoir égard à l'orthographe, & de les abréger en changeant ou en retranchant des syllabes. Si tel étoit l'usage du souverain même dans le siècle le plus brillant de l'orgueilleuse Rome ; il y a lieu de croire qu'il fût beaucoup plus répandu chez le peuple dans les provinces éloignées, & sur-tout lorsque l'empire commença à décheoir de sa grandeur.

Ainsi le latin se corrompoit de plus en plus, & avec le tems il eût perdu presque toute sa pureté primitive, quand bien même Rome eût continué d'être la capitale du monde ; il faut avouer pourtant que l'irruption des Goths en Italie hâta la ruine de cette langue.

Si ces observations sont fondées sur des faits, les Romains doivent avoir laissé des traces de leur langue dans toutes les pro-

* Non litteras modo sed syllabas permutat aut præterit. Communis hominum error.

vinces de leur vaste empire, & les divers dialectes qui en dérivoient, avant de se raffiner & de se polir, doivent avoir eu les uns avec les autres une ressemblance plus frappante en quelques endroits, & en d'autres plus éloignée. Quoique ces dialectes aient été changés & modifiés en partie par l'introduction du gothique & de l'allemand que les conquérans établirent peu à peu dans les provinces romaines; cependant le mêlange qu'éprouvèrent ces idiomes avec l'ancienne langue du pays, n'a pas laissé d'être considérable; tous les divers dialectes s'en sont trouvés affectés, & ce changement n'a pas tant consisté à introduire des expressions étrangères qu'à donner une nouvelle modification à la syntaxe en rendant les cas indéclinables, & en nécessitant l'usage des prépositions & des articles.

Si donc les romains se sont établis dans le pays des Grisons assez solidement pour y introduire leur langue, & si le roman dérivé du latin vulgaire & modifié depuis par l'adoption de la syntaxe allemande, est par la situation particulière des habitans & l'obscurité dans laquelle il étoit resté jusqu'à, il y a environ deux siècles, que l'on commença

à écrire cette langue, demeurée à-peu-près dans son état primitif, il y a lieu de croire qu'il retient encore des marques évidentes de ressemblance avec les autres dialectes qui sont dérivés du latin, & qui ont également reçu certaines modifications de la syntaxe allemande; il s'ensuivra aussi que cette ressemblance sera d'autant plus grande que nous remonterons à des tems plus grossiers, & l'expérience répond parfaitement à cette théorie.

Le vieux langage qui tire certainement son origine du latin, est l'ancienne langue romane appelée *lingua romana*, mère de la langue françoise. On le parloit en Italie, dans la Morée, à Constantinople, & généralement dans tout le midi de l'Europe, dans les onzième & douzième siècle. M. Planta que j'ai cité au commencement de cette lettre a démontré clairement que cette langue ne faisoit qu'une autrefois, avec celle que parlent aujourd'hui les Grisons.

Peut-être ne trouvera-t-on pas une affinité aussi évidente entre le roman & aucune autre langue existante; cependant si on le compare avec l'italien, & sur-tout avec quelques dialectes particuliers à diverses provinces d'Ita-

talie, à l'efpagnol *, au provençal, au gafcon & aux différens patois du Languedoc & de la Lorraine, on s'appercevra aifément que ces jargons fortent de la même fouche, & ne diffèrent entr'eux que par le changement que le tems, la prononciation & le mêlange des autres langues y ont apporté. Quant à l'italien, il faut remarquer que le roman reffemble moins au tofcan pur qu'aux dialectes des provinces, circonftance dont il eft facile de donner la raifon : l'italien a peu à peu acquis de la perfection & de la pureté, de manière qu'il ne reffemble plus en rien à ce qu'il étoit d'abord, au lieu que le roman, qui n'a eu long-tems d'exiftence que dans la bouche du peuple, n'a éprouvé aucun changement.

Je pourrois ajouter à ces langues le vandois que parloient les habitans des vallées du Piémont, dans le feizième fiècle, (fur lequel Leger, dont le manufcrit eft à préfent dans la bibliothèque publique de Cambridge, a donné au public quelques apperçus) & le vallaque. Cette

* Dans cette comparaifon avec l'efpagnol, il ne faut pas comprendre les mots qui ont une prononciation forte & gutturale, & qui viennent de l'arabe.

dernière

dernière langue est dérivée du latin, qui y fut introduit par une colonie romaine, fondée dans ces contrées par Trajan. Les descendans des premiers colons, quoiqu'environnés de toutes parts de nations qui parlent hongrois & esclavon, ont une langue où on reconnoît des traces évidentes du latin dont elle est dérivée : elle ressemble assez en général à l'italien, & M. Aporta, qui a été quelque tems en Hongrie, dit qu'à la prononciation près, il entendoit le langage du pays, & qu'il avoit dans les expressions beaucoup d'affinité avec le roman.

Le romans des Grisons, comme je l'ai observé ci-devant, est divisé en deux principaux dialectes, celui de la ligue grise, & le *ladin* * de l'Engadine.

Ces deux dialectes, qui ont absolument la même grammaire, diffèrent beaucoup pour la prononciation & l'orthographe : le *ladin*, où il entre moins de mots étrangers, est le plus pur, tandis que le roman de la ligue grise est rempli d'expressions allemandes, que quan-

* Il est inutile de parler en particulier du roman des valées de Munster & de Surset.

tité de colonies allemandes, mêlées avec les naturels du pays, y ont introduites.

Le *ladin* se divise dans les deux idiomes de la haute & de la basse Engadine, dont le vocabulaire est le même, avec une petite différence dans l'accent * & dans la prononciation, différence qui vient sur-tout de la manière d'articuler les voyelles. Les habitans de la basse Engadine ont un accent plus ouvert, comme les Doriens parmi les Grecs, tandis que ceux de la haute Engadine, tels que les Ioniens, ont une prononciation plus douce; d'où il arrive que ces deux idiomes varient dans l'orthographe, ce qui n'empêche pas pourtant que les livres imprimés dans l'un des districts, ne soient très-bien entendus dans l'autre.

---

* Pour donner un exemple de cette différence, les habitans de la basse Engadine prononcent l'*a* ouvert comme dans le mot hâle, tandis que ceux de la haute Engadine se servent d'un *æ*, au lieu d'un *a*.

star	stœr
judicar	judicœr
armaint	armœnt
our	or
chiaussa	chiossa

Avant que la réforme se fût introduite parmi les Grisons, le roman étoit regardé comme un jargon si barbare, qu'on croyoit impossible d'y appliquer aucune forme grammaticale *; il ne faut pas être surpris que les moines intéressés à entretenir le peuple dans l'ignorance la plus crasse, aient favorisé cette opinion, mais que les laïques les plus savans du pays, & des étrangers d'une profonde érudition, tels que Tschudi ** & Stumpf, aient défendu une idée aussi contraire au sens commun, c'est ce qui étonne; car quoique ce soit un axiome que toutes les langues vivantes peuvent se réduire à des principes certains, & servir à la littérature, néanmoins le préjugé contre le roman étoit si général, qu'avant le seizième

---

* Aporta, liv. 2, page 403.

** *Rhetica lingua tam perplexa & impedita est, ut scribi nequeat; unde omnes literæ ab antiquis confectæ latinæ scriptæ sunt, & quas hodie parant, germanicè scribi procurant.* Voyez Tschudi Alp. Rhæt. p. 9, & comme Philippe Galicius s'exprime dans sa préface au psautier de Campel — *Parce chia'lg noas languack mæ nun ais stætt scrilt, ne eir crelt brick ch'ell s'poassa scriever insyn avaunt brick b'lear anns, chia'lg saimper deng d'a ngyr cunhunur nummad huom ser Joan Travers da Quotz haa ell impriim scritt in ladin, la noassa guerra.*

ſiècle, perſonne n'a eſſayé d'écrire en cette langue. Celui à qui les Griſons ſont redevables de leur premier ouvrage, c'eſt Jean de Travers, qui réuniſſoit les divers caractères de ſoldat, de politique, de littérateur & de théologien, a rendu les ſervices les plus eſſentiels à ſon pays, par ſa bravoure, par ſon habileté dans les négociations, par la protection qu'il donna aux belles-lettres, & par les ſoins qu'il prit d'introduire la religion réformée.

Ce perſonnage reſpectable d'une famille noble & opulente de Zutz dans la haute Engadine, naquit en 1483. Il n'avoit pas encore huit ans lorſqu'il fut envoyé à Munich pour faire ſes études. De là étant paſſé en Tranſylvanie, il voyagea pendant treize ans, & ne revint à Zutz que vers la vingt-huitième année de ſon âge. Doué d'une intégrité rare *, d'un profond ſavoir, d'une

* Ille quidem anno 1483, natus, his vallis Tellinæ gubernator, epiſcopalis, aulæ curator, plurimis ad exteros principes legationibus clarus, in patria vero omnibus honoris gradibus functus, eruditione, dexteritate & autoritate unus in Rætia florebat; ut reipublicæ lumen ſidus & decus morito habeatur. Eo virtutes quia multam ipſi conciliaverunt famam nulla in republica momenti agebatur,

grande capacité, il mérita l'estime de tous ses compatriotes, & fut élevé à tous les honneurs que leur reconnoissance pût lui conférer; tel étoit en effet le respect qu'ils avoient pour ses talens supérieurs, qu'on ne traitoit dans la république aucune affaire d'importance, sans qu'il fût consulté. Sa connoissance du monde & des langues, jointe à la douceur de ses discours, le rendoit l'instrument le plus propre à négocier avec les puissances étrangères, & il justifia toujours la confiance qu'on eût en lui. Dans le service il s'est signalé comme chef de l'armée des Grisons contre Jacques de Médicis, par la rapidité de ses mouvemens, par sa conduite valeureuse en même tems que prudente, & par le siège du fort de Musson, situé sur le lac de Como, auprès de Gravedona, expédition qui assura & hâta même le succès de ses entreprises.

Il a été d'un grand secours au progrès de la réforme. Quoique disposé à favoriser les nouvelles doctrines, il ne se laissa jamais

---

causa cujus vel arbiter non esset, vel concilium non advocaretur, &c. Aporta, tom. 1, p. 229.

emporter par un zèle inconsidéré. Ne voulant pas renoncer à la religion dans laquelle il avoit été élevé, sans être pleinement convaincu de la superstition de ses rites, il approfondit les objets de controverse, & pesa avec la plus grande attention les argumens des deux partis; mais il n'eut pas plutôt embrassé la nouvelle religion qu'il témoigna autant d'ardeur à la répandre qu'il avoit montré de circonspection avant de l'adopter, & non-seulement il la favorisa par son exemple & son autorité, mais même il la prêcha. Comme il y avoit dans l'Engadine peu de savans théologiens en état de parler au peuple en langue ladine, la réforme ne faisoit pas de grands progrès. Ces raisons engagèrent Jean de Travers, qui avoit déja écrit dans sa langue maternelle, à condescendre à instruire ses compatriotes. Ayant obtenu la permission de l'église, il monta en chair * & mit en évi-

* Stupuit tunc ordo evangelicus, stupuit tota Rætia contemplans eximium inclitumque heroa, inter Rætiæ gentis optimates, diù principem habitum, summis etiam, patriæ honoribus, debito virtutibus premio insignitum, senio nunc confectum suggestu in publica sacra æde conscenso, populum docere & alia ecclesiasticæ munia quando

dence la doctrine du christianisme. Ses talens rares, la noblesse de son rang, son âge vénérable & l'amabilité de son caractère lui attiroient de toutes parts un nombreux auditoire ; en même tems que ses sermons prononcés avec une éloquence noble & simple, ne manquoient jamais de faire l'impression la plus profonde, & d'augmenter le nombre de ses prosélytes. Ce grand homme finit sa carrière en 1563 à l'âge de 80 ans.

Ses écrits en langue ladine, qui ont donné lieu à cette digression, consistent en un poëme rimé, où il chantoit la guerre de Musso, en plusieurs sermons & en drames sacrés, en vers. Son exemple ne tarda pas à être suivi par Philip Salutz, appellé Gallimis, un des premiers réformateur parmi les Grisons, qui, en 1734, traduisit le pater, le symbole des Apôtres & le décalogue dans le dialecte de la basse Engadine, & bientôt après, de l'hébreu dans la

res poscebat, operam suam cum ordinario ministro conjungendo, & laborem participendo, summo audientium applausu undique ex locis circa vicinis, integris turmis, ad ejus sermones audiendos confluentibus, obiit. Aporta, tom. 1, p. 239.

même langue, quelques chapitres de la Genèse & le symbole d'Athanase, qui furent distribués en manuscrits aux habitans.

Huldric Campel écrivit plusieurs drames sacrés, à la représentation desquels il assista lui-même ; il mit aussi quelques pseaumes en vers.

Mais ces ouvrages manuscrits ne pouvoient être généralement répandus, & Jacques Tutschet de Samada, mieux connu sous le nom de Biveronius, a été le premier qui ait hasardé de faire imprimer dans sa langue maternelle. Ce célèbre promoteur de la réforme, voyant que le défaut de livres de religion étoit un grand obstacle aux progrès de la nouvelle doctrine, publia à Puschiavo, en 1560, un petit ouvrage * qui contenoit un alphabet, le pater,

---

* J'ai une copie de cet ouvrage rare, réimprimé à Zurich, en 1621, mais le frontispice manque. Le savant M. Aporta m'a donné un catalogue exact de tous les livres imprimés dans la langue romane, que l'on parle dans l'Engadine & dans la ligue grise, avec plusieurs remarques critiques, dont je me suis servi dans le cours de cette lettre.

J'ai eu intention de mettre au jour ce catalogue, qui porte les titres de 82 ouvrages imprimés en langue ladine, & de 26 en langue romane, telle qu'on la parle dans la ligue grise, mais j'ai renoncé à cette idée, après avoir

le ſymbole des Apôtres, les dix commandemens & pluſieurs autres prières : ce livre ayant été bien accueilli, fut ſuivi d'un autre beaucoup plus important ; c'étoit une traduction du nouveau teſtament. *

En 1562, Huldric Campel publia les pſeaumes de David & des hymnes en vers, à l'uſage de l'égliſe réformée. Cet ouvrage plein de goût & de génie, eſt une preuve frappante que l'auteur avoit pu donner de l'harmonie au mètre & de la variété aux rimes, dans une langue encore ſi imparfaite. Outre le bien que produiſit ce pſeautier enviſagé du côté de la religion, conſidéré comme ouvrage de littérature, il ne laiſſa pas d'être d'une grande utilité, en contribuant à répandre, dans le pays, le goût de la poéſie, & à faire voir que les vérités divines étoient ſuſceptibles d'être revêtues d'une diction agréable.

---

conſidéré que cette table auroit trop groſſi cet ouvrage, & auroit été peu intéreſſante pour la plupart de mes lecteurs ; en conſéquence je me contenterai d'inſérer à la fin de cette lettre les divers titres de la bible, & des autres éditions de ce livre ſaint, qui ſont imprimées dans le ſeizième ſiècle, avec un Vocabulaire de la langue.

* N°. Ier.

M. Aporta, dans son excellente histoire de la réforme chez les Grisons, dit de la langue dans les écrits de Biveronius, que (comme tous les dialectes dans leur enfance) elle est si dure & si grossière, tant pour le tour d'expression, que pour l'orthographe; qu'elle est à peine intelligible aujourd'hui; il ajoute que Campel y a donné beaucoup de perfection, en tâchant, autant qu'il étoit possible, d'en réduire les mots & l'orthographe à la forme du latin, dont elle étoit primitivement dérivée, d'où nous pouvons observer que les ouvrages de Biveronius offrent le tableau le plus curieux du ladin, tel qu'il existoit dans son état primitif, & lorsqu'il étoit presqu'entièrement consacré à la conversation *.

De pareilles autorités n'eurent pas plutôt fait voir qu'il étoit possible d'écrire & d'imprimer en langue ladine, que la presse commença à gémir sous quantité d'ouvrages calculés pour propager la réforme, mais qui, sans en excepter même celui de Campel, ni tous ceux

* On verra au n°. 2, à la fin de cette lettre, un exemple de son langage, c'est le Symbole des Apôtres, publié en 1571.

qui parurent dans le quinzième & au commencement du seizième siècle, n'ont plus de cours aujourd'hui ; ils sont presqu'inintelligibles, sans un vocabulaire, aux naturels mêmes qui n'en ont pas fait l'objet particulier de leur étude.

Il n'y a pas eu de traduction de toute la bible, publiée en ladin avant l'an 1679, où il en parut dans le dialecte de la basse Engadine, à Scuol *, une qui fut réimprimée, en 1743, avec une table & des notes. Outre cette traduction du nouveau testament, par Bivëronius, qui n'est plus lue, on en imprima, en 1640, dans le dialecte de la haute Engadine, une nouvelle †, à l'usage des habitans de ce district, qui n'ont d'autre traduction de l'ancien testament que celle écrite dans le dialecte de la basse Engadine.

Comme il seroit peu intéressant de vous envoyer un long catalogue des divers ouvrages écrits en ladin, je me contenterai d'observer en général, qu'excepté une histoire || des Grisons compilée de divers auteurs par Aporta, les livres écrits en cette langue

---

* N°. 5. † N°. 6. || N°. 7.

ne traitent que de sujets de religion. Quelques-uns de nos traités de théologie, sur-tout du dernier siècle, sont traduits dans leur langue, entr'autres, j'ai remarqué sur ma liste la pratique de piété de Bayley & Baxter sur les voeux.

Il ne nous reste plus qu'à jeter un coup-d'œil sur le roman de la ligue grise.

Le premier écrit publié dans ce dialecte est un cathéchisme * traduit de l'allemand par Daniel Boniface, ministre de Furstenau, & imprimé en 1601. Il ne tarda pas à être suivi d'une traduction en vers de plusieurs pseaumes, † & d'autres hymnes publiées à Coire en 1611.

L'auteur de ce pseautier est Etienne Gabriel, natif de Wettan, dans la basse Engadine, & ministre d'Ilants. C'étoit un homme d'un profond savoir, & son zèle pour la religion réformée l'exposa à la fureur des catholiques, qui, en 1620, pillèrent sa maison, brûlèrent sa bibliothèque & le pendirent en effigie. Gabriel s'étant sauvé à Zurich, fit, durant sa retraite, une histoire

* N°. 8. † N°. 9.

de cette controverse entre les protestans & les catholiques, qui, dans ces tems de trouble, faillit allumer une Guerre civile parmi les Grisons. Ce traité écrit en roman fut imprimé à Zurich en 1625. Un prêtre catholique romain y répondit dans la même langue en 1630, & cet ouvrage est peut-être le premier que les catholiques aient publié en langue romane. Les querelles intestines ayant cessé, Gabriel revint à Ilants, où il coula en paix le reste de ses jours.

Etienne fut remplacé dans son ministère & dans ses occupations littéraires par son fils Lucius-Gabriel, qui, en 1648, a donné une traduction du nouveau testament *, ouvrage très-vanté ; les habitans de la ligue grise, ignorant alors, pour la plupart, toute autre langue que celle de leur pays & ne pouvant comprendre qu'avec bien de la peine la traduction qui étoit imprimée dans le dialecte de l'Engadine.

C'est une chose digne de remarque, que cette version qui ne parut que quarante-huit ans après que l'on avoit commencé à écrire

---

* N°. 10.

en langue romane soit encore en usage; preuve, ou que cette langue n'est point arrivée au degré de perfection qu'a acquise le ladin, ou que les premiers qui ont écrit dans cet idiome se sont donné beaucoup de peine pour établir l'orthographe & arranger la construction grammaticale.

Les livres publiés dans ce dialecte sont beaucoup moins nombreux que ceux écrits en langue ladine auxquels ils cèdent en mérite pour la plupart; car si on en excepte les deux Gabriels, la ligue grise a fourni peu d'hommes qui se soient rendus célèbres par leur savoir supérieur.

Ce ne fut qu'en 1718 que l'on publia une traduction complete de la bible *. Elle fut imprimée à Coire aux frais du clergé de la ligue grise, & dédiée par l'imprimeur à George premier, qui en retour fit un présent de cinquante guinées. Cette somme ayant été remise à l'imprimeur qui la réclama comme son bien, mit celui-ci en procès avec les éditeurs, qui ne purent rien obtenir de la gratification, quoiqu'ils y eussent seuls droit.

* N°. 11.

POSTSCRIPTUM.

Vocabulaire du Roman de la haute Engadine.

Dieu	Dieu	Bois	Gôd	Gras	Grass
Ciel	Cêl, prononcez Tchel	Arbre	Bœrsch	Maigre	Megier
		Cheval	Chiuvalg	Noir	Nair
		Chien	Chiaun	Blanc	Alb
Nuage	Nuvia	Lion	Liun	Rouge	Coatschen
Pluie	Plovgia	Tigre	Tigra	Bleu	Blow
Grêle	Tempesta	Homme	Hom	Verd	Vert
Bouche	Boucchia	Femme	Duona	Jaune	Mellen
Nez	Næs	Mari	Marid	Brun	Brun
Œil	Oelg, pr. Œil	Femme	Muglier	Gris	Grisch
		Fille	Matta	1	Un
Tête	Testa	Fils	Filg	2	Duos
Oreille	Araglia	Fille	Figlia	3	Trais
Main	Maun	Soldat	Sûdo	4	Quater
Pied	Pê	Poëte	Poarta	5	Tschinch
Corps	Chuerp, ou Courp	Vers	Vers	6	Ses
		Aimer	Amær	7	Sett
		Écouter	Tadlær	8	Oach, dans la basse Engadine Ott
Cheveux	Chiapè	Croire	Crair		
Pain	Pain	Aller	Or	9	Nov
Vin	Vin	Venir	Gnir	10	Desch
Eau	Ova	Feindre	Finger	11	Undesh
Feu	Foe, pr. Feu	Battre	Batter	12	Dudesch, &c.
		Tuer	Amazzare		
Air	Aier	Grand	Grand		
Terre	Teatra	Petit	Pitschen		

TITRES *des premiers* LIVRES *& des* BIBLES *imprimés en langue* ROMANE.

N°. 1. Traduction du Nouveau Testament par Biveronius. *L'g Nuof Saint Testamaint da nos Signer Jesu Christi Prais our delg Latin et our d' oters launguax et huossa da noef miss in Arumaunsch très Jachiam Bifrun d'Agnedina.* Psalm. 119. *Tieu uierf es una glimyra*

a mes pes & una liusth à mieu pass. Squischo ilg an 1560.

N°. 2. Un autre ouvrage rare, publié par le même Auteur, en 1571, & qui est en ma possession, contenant un catéchisme & une paraphrase du Pater, par demandes & par réponses, porte le titre suivant. *Una cuorta et fuorma da intraguidar la giuventüna et par lg prüm co es cugnioscche Deus et se d'sues. Alhura üna declaratiun de la Chredinsha dals dischs cumandamains, dalg Pædernus, dals sainchs sacramains, tuot très 'ls Predichiauns da Chuoira in moed da dumanda aschantô, et missa in Aromaunsch*, 1571. J'extrairai de ce Livre le Symbole des Apôtres.

« *Eau craich in Dieu Pædar Omniputaint, creatur dalg tschil et de la terra. Et in Jesum Christum ses sullet filg, nos Signur. L'g qual es concepieu dalg Sainch Spiert, naschieu da la Vergina Maria. Indurô suot Potio Pilato, crucifichiô muort, et sappulieu. Jeu ad ifiern, et aint ilg ters di da muort aresustô. Et es jeu à tschil, et setza dalg dret maun da ses bab celestiel. Innuonder che el vain à gnir à judichier vifs et muorts. Eau craich aint ilg sainc spiert. Eau craich che saia la sainchia fidela christiauna baselgia. Comuniun dals senchs. Remischiun dals pchios. Resustatiun da la chiarn. Et sieva aquuista vita, la vita eterna. Amen.*

N° 3. Titre de la traduction des Pseaumes par Campel, seconde édition. *Un Cudesch Da Psalms Tratts our da'gl Tudaischk, e luguads da chiantar in Ladin. Proa quai alchiunas Spiritualas Chiantzuns: che s'ettuengen cun la vardad è scrittura sainckgia, ed our da quella tuutas, &c. Tras Durich Chiampel, Sarviaint*

de

de l' g' Evangeli da Jesu Christi a Susoh in Ingiadina dsuot. Schquischada a Basel. 1606.

Nº 4. Catechisme par le Rév. Jean Planta de Samada. *Un Cuort Nuzaivel e Bsognius Cathechismus, chi cuntain la sustaunza da l'intyra Cretta, e vaira fa Christiauna, &c. Scrit in Arumauntsch tras Juannem Plantam da Samedan, ministar de la Baselgia da Jesui Christi. Squischo in Puschlæf tras Cornelium et Anthonium Landuolphs.* 1581.

Nº. 5. La Bible dans le dialecte de la basse Engadine. *La sacra Biblia, quai ais Tuot la Sonchia Scrittura in la quala sun comprais tuots Cudaschs dal Velg e Nouf Testamaint cun l' aggiunta dall Apocrypha eschantada, vertida e stampada in lingua Rumaunscha d' Ingadina Bassa tras cumun cuost e lavear da Jacobo Antonio Vulpio, Serviaint dal Pled da Deis in Ftaun, et Jacobo Dorta a Vulpera, Serviaint dal Pled da Deis in Scuol. Stampod in Scuol in Ingadina Bassa tras Jacob Dorza a Vulpara.* 1679. Fol. page 1524.

Nº. 6. Traduction du Nouveau Testament, par Jean Gritti, imprimée à Basle. *'L Nuof S. Testamaint da Noufs Segnier Jesu Christi huossa da nof vertieu in Romanunsch, our da l' originel Greec tras Joann. Gritti da Zuoz, &c. Squitcho in Basel tras George Decker, &c.* 1640. 8°. p. 870.

Nº 7. Chronicle Rhætienne d'Aporta, imprimée à Scuol. *Chronica Rhatica order l'Historia da l'origine, guerras, albeanzas, et Auters evenimaints da nossa chiara patria la Rhetia, our da divers Authurs compomuda da Nott da Porta, V. D. M. et par bain public acuost seis fatta stampar da Nuot N. Schucan tras Jacobo N. Gadina et Jac. Rauchio. in Scuol. an.* 1742. 8°. p. 299.

N°. 8. Le premier Livre écrit dans le Roman de la ligue grise, est un catéchisme par Daniel Boniface, imprimé à Lindau, sous le titre suivant. *Catechismus, custmussameint dels Principals Punctys della Christianeita Religiun par las Baselgias et Skolas da Communas Trees Ligias, tras quell ault amussaa S. Johann Pontisella da Cuira fatg per Tudeschk, ussa da nief tras Daniel Boniface mess ora in Romaunsch, &c. Squitchau a Lindau vid igl Bodenscc tras Johann Ludwig Brem.* 1601.

Les mots ci-après se trouvent dans la Préface « et eint, *et rien*, in noss languagh, *dans notre langage*, mæ na nean, *jamais n'ayant* ne scritts *été ni écrits*, ne squitchens, *ni imprimés*, suffisent pour prouver que ce Catéchisme est le premier Ouvrage qui ait été publié dans la langue romane de la ligue grise, quoiqu'on regarde ordinairement comme antérieur le Pseautier suivant, d'Étienne Gabriel.

N°. 9. Pseautier de Daniel Boniface, imprimé à Coire en 1611, réimprimé en 1649, 1683, 1749, 1768: voici le titre de la dernière édition. *Ilg Ver Sulaz da Pievel Juven: quei anis una curta Summa da la Cardiensths dils Patriarchs, Prophets, ad Apostels: Item, Anzaquontas Uratiuns Tras Steffan Gabriel, &c. Squitchau a Cuera.* 1768.

N°. 10. Version du Nouveau Testament, par Lucius Gabriel, imprimé à Basle. *Ilg Nief Testament da Niess Senger Jesu Christ mess qui en Rumonsch da la Liga Grischa tras Luci Gabriel, &c. Squitchau a Basel*, 1648, *in*-8°.

N°. 11. Traduction de la Bible dans le Roman de la ligue grise, imprimée à Coire, sous le titre qui

fait. La S. Biblia, quei ei, Tut la Soinchia Scartira, ne Tuts ils ludisch dilg Veder a Nief Testament cun ils Apocryphs, mess'a giuent ilg languaig Rumonsch da la Ligia Grischa, tras Anchins Survients dilg plaid da Deus dils Venerands Colloquio Sur a futt il Guault. Cum Privil. Illustr. D. D. Rhator. a Squitchad en Coira tras Andrea Pfeffer Stampadur. 1718. Fol. p. 1148.

LETTRE XC.

DE M. PENNANT A L'AUTEUR.

Sur les Bailliages Italiens de la Suisse — Voyage du sommet du Mont-Saint-Gothard à Milan — Vallée levantine — Bellinzone — Locarno — Ville & lac de Lugano — Lago Maggiore — Isles Borromées.

MONSIEUR,

JE vais tâcher de remplir un petit vide qui manque à votre description de la Suisse & de ses dépendances : mes fautes, j'espère, trouveront une excuse dans ma jeunesse & mon inexpérience; & je m'estimerai heureux si cette esquisse rapide peut exciter votre curiosité ou celle de quelque autre voyageur dont les observations peuvent amuser & instruire. La route que je vais entreprendre de décrire, est dans le cercle de votre ouvrage, & doit intéresser les curieux de toutes les nations qui vous prendront pour guide.

Aux cimes les plus élevées des Alpes, tel que sur le Mont-Saint-Bernard, sur les Jumeaux, le Splugen & le Mont-Saint-Gothard,

on trouve pour l'ordinaire un petite plaine ou bassin. Le 2 août 1786 je commençai à descendre du haut du Mont-Saint-Gothard, & je suivis le cours du Tesin, dont vous parlez dans vos lettres : cette rivière passe par le couvent des capucins, & bientôt après elle est grossie par deux ruisseaux qui descendent des montagnes voisines, près de cet endroit, où on peut dire que finit la Suisse proprement dite, & commence la vallée levantine. La descente du côté de l'Italie est beaucoup plus rude, & les perspectives plus pittoresques sont aussi plus sauvages qu'en montant d'Urseren, & la route est également bien faite. Cette belle horreur est augmentée par le Tesino, qui se précipite en formant des cataractes presque continuelles, tantôt resserré dans un lit étroit, tantôt s'ouvrant un passage à travers des restes d'avalanches, qui, quoiqu'exposées au midi, résistent aux rayons du soleil. Ces masses énormes obstruent le chemin, de manière que l'on emploie continuellement des ouvriers pour les faire fondre ; car si on laissoit les neiges ainsi accumulées pendant quelques Étés, toute communication entre la Suisse & l'Italie seroit bientôt inter-

ceptée : voilà par quels travaux on entretient ces passages.

Après avoir fait trois milles par une descente rapide, au milieu de cette scène de désolation, formée de toutes parts par des précipices, ou par des rochers suspendus sur un abîme, en même tems que la rivière rouloit avec fracas à travers des quartiers de granit détachés des montagnes voisines, nous traversâmes *il Ponte-Tremolo*, le Pont-Tremblant, où l'œil s'étendant au loin, domine une vallée couverte de verdure & de quantité de maisons.

Airolo, le premier petit bourg que l'on rencontre, est situé au bas de la descente; sur la droite est le passage du Mont-Grias pour aller à Munster dans le haut Vallais, passage qui n'est praticable que depuis juillet jusqu'en octobre, pendant lequel tems 300 chevaux transportent toutes les semaines le fromage des diverses parties de la Suisse.

Nous fûmes fort bien traités à Dazio; ce village ne consiste qu'en quelques maisons situées à l'entrée d'un passage qu'il seroit très-facile de défendre contre toutes les forces de l'Italie : on a ajouté à sa fortification naturelle une muraille & une porte, dont l'usage prin-

cipal eſt d'empêcher le commerce interlope, & de lever un petit droit ſur toutes les marchandiſes qui paſſent par cette route : on jouit, juſqu'à une demi-lieue environ de cet endroit, d'une ſucceſſion de perſpectives frappantes & tout-à-fait pittoreſques ; on voit des rochers perpendiculaires, qui laiſſent à peine un paſſage eſcarpé pour la route, & les eaux tranſparentes du Teſino qui, ſe briſant avec fracas ſur de grands quartiers de rochers, rejailliſſent au loin en écume blanchâtre & en une pluie ſubtile que l'on n'apperçoit que parce qu'elle réflète les rayons du ſoleil. Dans cette gorge nous traversâmes le torrent ſur trois ponts jetés de rocher en rocher, & qui pourroient diſputer pour la grandeur, & la hardieſſe de l'exécution au pont du diable, plus fameux parce qu'il eſt plus connu.

Faido eſt le lieu de la réſidence du bailli, qui eſt nommé par le canton d'Uri; il reſte quatre ans en office, & ſon pouvoir eſt preſque illimité. De malheureux ſoulévemens, arrivés en 1712 & en 1755, ont entraîné l'abolition de quelques priviléges que poſſédoit encore un peuple qui luttoit pour obtenir une parfaite liberté.

Giornico, appellé Irnis par les Allemands,

eſt un endroit fameux par la bataille que 600 Suiſſes remportèrent, en 1478, ſur les troupes du duc de Milan, dont le nombre n'étoit pas moindre de 15,000 hommes. Cette bataille aſſura aux vainqueurs une paix honorable & avantageuſe. Dans les environs, nous commençâmes à appercevoir les effets d'un ſoleil plus chaud, & le produit d'un ſol moins élevé au-deſſus du niveau de la mer. Nous vîmes pluſieurs vignobles, des noyers & des châtaigners d'une groſſeur énorme : pluſieurs avoient trente pieds de circonférence. Ce bailliage finit à Polegio.

On prétend que la vallée levantine, ou *la valle leventina*, retient dans ſa dénomination quelques traces de *Lépontes*, anciens habitans des contrées voiſines : à prendre depuis le ſommet du paſſage de Saint-Gothard, elle a environ huit lieues de longueur, mais elle eſt très-étroite ; la partie la plus baſſe eſt extrêmement peuplée, riche en pâturages, & produit beaucoup de chanvre & de lin. Dans le voiſinage de ces montagnes ſourcilleuſes le climat eſt très-variable & ſujet à des pluies fréquentes : pour empêcher que les eaux ne nuiſent à leurs moiſſons, les habitans font ſécher leur blé & leur foin en l'étendant ſur plu-

ſieurs barres, appuyées ſur deux grandes perches placées à environ quinze pieds l'une de l'autre : les maiſons ſont tout-à-fait de bois, & reſſemblent, à l'extérieur, à des maiſons ſuiſſes ; mais le peu de propreté qui y règne, & les mœurs des habitans ſont des marques non équivoques du voiſinage de l'Italie. Ici le Téſino eſt groſſi par le Bromio, torrent qui ſort du mont Uccello ou le Vogelsberg *, près de Slugen. Un pont qui eſt jeté ſur cette rivière ſert de limite aux deux bailliages des vallées levantine & Polèſe, & conduit dans celle de Riviera. Là la vallée commence à devenir très-plate & ſujette à de fréquentes inondations ; on voit quelques villages jetés çà & là ſur les flancs eſcarpés des montagnes ; & au-deſſous tout n'offre qu'une ſcène de déſolation. Oſſogna, lieu de la réſidence du bailli, n'a que très-peu de maiſons ; bientôt la campagne prend une nouvelle face, le ſol s'élève en pente douce en fuyant les bords de la rivière, & nous découvrîmes la belle ville de Bellinzone, ſituée dans une plaine

* Vogelsberg, en allemand, ſignifie montagne de l'oiſeau, Monte-Uccello a en italien la même ſignification.

délicieuse, & entourée de vieilles murailles & de creneaux en bon état; à droite s'élèvent avec majesté les ruines d'un vieux château, & sur la gauche on découvre séparément, au milieu des arbres, les châteaux des baillis des trois cantons régens, d'Uri, de Schweitz & d'Underwald.

Vers le commencement du quinzième siècle, les Suisses se trouvant en paix avec la maison d'Autriche, paroissent avoir eu l'ambition d'étendre leurs états du côté du midi. En 1410, tous les cantons helvetics, excepté celui de Berne, passèrent les barrières que leur avoit imposées la nature, pillèrent la ville de Domo d'Oscella, & la campagne adjacente, & s'en retournèrent, chargés de dépouilles, dans leurs humbles chaumières : enflés de ce succès, l'été suivant, on les vit descendre de nouveau dans les plaines de l'Italie, & ravager le duché de Milan, dépendant alors de la famille des Viscontis. Ils se retirèrent comme la première fois, sans essayer de former aucun établissement. Occupés de ces entreprises, il ne faut pas nous étonner si, en 1422, les trois cantons, les plus anciens, achetèrent la ville de Bellinzone des comtes de Saxe, qui en étoient les propriétaires, &

si Philippe Marie, duc de Milan, fit tous ses efforts pour empêcher qu'une ville aussi importante par sa situation, & par ses fortifications naturelles, ne tombât entre leurs mains. En conséquence, s'en étant emparé par la force des armes, un corps de 8000 Suisses passa les Alpes : les deux armées se rencontrèrent, les Italiens étoient conduits par Carmagnola ; il se donna un combat sanglant, & les deux partis reclamèrent la victoire : les Suisses se retirèrent avec un drapeau pris sur l'ennemi, qui resta maître de la ville.

Si on en excepte quelques incursions, il ne se fit aucune opération importante du côté du midi, jusqu'en 1466, où Galeazzo Maria Sforza, duc de Milan, forma une alliance avec ses voisins de delà les Alpes. Il fut stipulé dans le premier article que la vallée levantine seroit cédée au canton d'Uri ; pour laquelle cession il devoit recevoir tous les ans trois faucons & un arbalète. Cependant dix ans après, lorsque Charles, duc de Bourgogne, menaça la république d'une entière destruction par la rapidité de ses invasions, le duc de Milan, par une trahison lâche, envoya à son secours un déta-

chement qui fut intercepté dans le Valois & écharpé. A la défaite & à la mort de Charles, à la bataille de Nancy, ils résolurent de faire une nouvelle attaque de Bellinzone; mais comme la saison étoit trop avancée pour entreprendre le siége, un corps de 600 suisses prit la résolution d'hiverner à Hiormio. Le duc, ayant ramassé un gros de 15,000 hommes, les attaqua dans leurs retranchemens, mais il fut repoussé après avoir perdu 1400 hommes de l'élite de son armée. Les montagnards emportèrent de riches dépouilles, & cependant aucune attaque régulière ne fut faite au sujet de leur invasion.

Depuis ce tems, les guerres dans lesquelles les Suisses se sont engagés, n'ont plus été pour défendre leur propre cause; ils sacrifioient leur sang aux querelles des étrangers, & les partis opposés tiroient avantage de leur rare bravoure pour tâcher d'établir leurs conquêtes en Italie. En 1500, les trois cantons obtinrent l'objet qu'ils avoient si longtems desiré. Les habitans de Bellinzone, lassés des innovations fréquentes qui se faisoient dans le Milanois, se donnèrent volontairement à eux. En vain les François, après avoir

conquis le duché, réclamèrent cette ville; les Suisses furent sourds à leurs demandes, & Maximilien Sforza leur fit une cession en forme des sept bailliages italiens, en reconnoissance de ce qu'ils l'avoient réintégré sur le siége ducal. Comme ils étoient craints & recherchés de toutes les puissances, ils furent confirmés dans la possession de ce territoire précieux par les François, & ensuite par la maison d'Autriche.

Le bailli reste deux ans en charge. Il est nommé alternativement par les trois cantons, & passe, en général, du gouvernement de Riviera, qui est le plus pauvre, à celui de Bellinzone qui est le plus riche. Il y a appel de son jugement au syndic, & de cette cour aux trois cantons. Dans les affaires ecclésiastiques, l'évêque de Como connoît des affaires de tous les habitans, excepté de ceux de trois paroisses. La plupart des natifs entendent l'italien, mais la langue du pays est un allemand corrompu.

Le dedans de la ville de Bellinzone ne répond aucunement à sa beauté extérieure & à sa situation; les rues sont étroites & les maisons mal bâties. Nous continuâmes notre route au midi, en longeant le Tesino

que nous traversâmes dans un mauvais bac. Ici la rivière est considérablement augmentée par les nombreux tributs qu'elle a reçus dans son cours, sur-tout par la Musa, torrent qui naît sur le mont Saint-Bernardin, & qui, traversant la vallée de Masox, va se jeter dans le Tesino, au-dessus de Bellinzone. Là, cette vallée est unie & dévastée par quantité de torrens ; la route est pratiquée sur le flanc des collines à travers une longue étendue de vignobles. Nous suivîmes le pied de la chaîne occidentale des collines, & à l'est notre vue s'arrêta sur une lisière semblable de montagnes revêtues jusqu'à leur sommet de forêts de châtaigniers & de noyers, à travers la feuillée desquels on entrevoyoit quantité de hameaux dont les clochers s'élevoient en pointe au-dessus de la cime des arbres. Devant nous, nous découvrions au-delà du lac de Locarno ou Lago-Maggiore, une partie du Milanois. Arrivés à l'extrémité du nord-ouest de ce lac, nous côtoyâmes l'espace de deux ou trois milles, & nous arrivâmes à la ville d'où il tire son nom.

Locarno contient environ 1500 habitans. Une partie de la ville consiste en places for-

mées en croissant, avec deux aîles. Vis-à-vis les maisons il y a une rangée d'arbres & la promenade publique. La partie ancienne de la ville est sale & les rues étroites. Il y a trois couvens & un petit monastère de religieux de S. François, planté sur un rocher qui penche sur la vallée, & domine une vue superbe qui s'étend sur tout le lac & ses rives magnifiques. Le dais dans l'église des capucins mérite d'être cité comme un chef-d'œuvre; il est de paille, & la beauté du travail le feroit croire d'or & de velours.

Des quatre bailliages, au-delà des Alpes, qui appartiennent aux treize cantons, Lugano tient le rang principal, & Locarno le second. Le gouverneur ou commissaire, comme on l'appelle, est envoyé successivement par tous les cantons, excepté Appenzel. Il demeure deux ans en charge; dans les affaires criminelles, il juge définitivement, & dans les affaires civiles il y a appel de son jugement au syndic des cantons, régens qui est nommé tous les ans, & de cette cour au corps helvétique assemblé à la diète. Il n'y a pas de grands émolumens attachés à cet emploi; mais malheureusement le casuel, provenant, en grande

partie, des amendes perçues pour des fautes criminelles, dépend trop de la vertu du magiſtrat. Les habitans ont quelques priviléges, & tiennent tous les ans, au mois de janvier, une aſſemblée où ils éliſent vingt conſeillers, dont douze de la ville, trois d'Aſcona & le reſte de la campagne. Le département de ces conſeillers eſt de veiller aux intérêts de la république, en tant qu'ils n'affectent pas l'autorité ſupérieure; d'établir les dépenſes publiques & de lever les ſubſides qui ſont payés au gouverneur. Ces bailliages ne recueillent pas aſſez de blé pour fournir à la conſommation intérieure du pays. Cet article leur eſt fourni par le duché de Milan, en conſéquence d'un traité, & eſt emporté toutes les ſemaines, de Livino, village ſitué ſur la rive oppoſée. La nourriture principale des payſans conſiſte en un pain fait de maïs & de millet. Ceux qui habitent les bords du lac ſe procurent aiſément du poiſſon.

Les pêcheries occupent beaucoup de bras, quoiqu'elles ſoient juſqu'à un certain point ſujettes au monopole. Dans les mois de mai & de juin. On peut prendre dans un jour, depuis 200 juſqu'à 250 livres de poiſ-

ſon. On trouve dans ce lac des truites de 40 livres & des perches de 9 livres.

En 1555, la doctrine de la réforme avoit fait des progrès conſidérables dans ces contrées; mais les cantons catholiques obtinrent à la diète générale un édit par lequel tous ceux qui refuſeroient de rentrer dans le ſein de l'égliſe ſeroient obligés de quitter la ville & la province; de ſorte qu'un grand nombre d'habitans, ainſi chaſſés de leur patrie, furent reçus à bras ouverts par le canton de Zurich, qui tira de grands avantages de leur induſtrie, & qui leur eſt redevable de l'introduction des manufactures de ſoie.

Locarno étoit autrefois ſitué ſur le lac, & avoit un port capable de contenir de grandes barques. Aujourd'hui il en eſt à un quart de mille, circonſtance occaſionnée par l'amoncellement du ſable que traîne avec lui le torrent Maggia.

De cette ville à Magadino il y a une promenade délicieuſe; nous mîmes une heure à traverſer la partie ſupérieure du lac. Les rives de cette belle pièce d'eau s'élèvent noblement, & ſont bien boiſées; Locarno forme un point de vue ſuperbe, & au midi on découvre le paſſage dans le Val-Maggia,

que ferme des montagnes éternellement couvertes de neige. Nous abordâmes dans un endroit où il y a quelques maisons éparses çà & là, où sont déposées les marchandises que l'on débarque & que l'on transporte à Bellinzone sur des chevaux. Le vieux Magadino est plus avant dans les terres, & devoit son existence au voisinage du lac qui, en se retirant, a causé sa ruine. De là la route tourne en montant, le long des flancs escarpés du mont Cenero, à travers des forêts de noyers & de châtaigniers, entremêlés de chênes & de houx; au sommet du passage il y a une petite plaine ovale qui borne les bailliages de Locarno & de Lugano. Nous descendîmes le long des collines à travers des vallons couverts d'une magnifique verdure, & garnis d'une quantité de villages riches en toute espèce de productions. Les branches des ceps chargées de raisins sont conduites d'arbres en arbres, & forment de beaux festons. Une variété successive de perspectives, adoucie par la foible lueur du soleil couchant, & ensuite par le clair de la lune, qui, au loin, jetoit un manteau d'argent sur la surface du lac, augmentoit l'agrément de notre promenade à travers ces champs éliséens.

Lugano eſt dans une ſituation tout-à-fait charmante. Il eſt bâti ſur une courbe formée par une baie, & épaulée par une belle liſière de collines qui s'élèvent en une projection douce, juſqu'à une hauteur conſidérable; vis-à-vis une montagne ſourcilleuſe, hériſſée de forêts, s'avance dans le lac qui l'embraſſe. Dans cet endroit on voit continuellement des bateaux aller & venir, la racine de la montagne étant creuſée de *cantines*, ou trous dans leſquels les habitans envoient leur viande & toutes ſortes de proviſions, qui s'y conſervent ſept ou huit jours, & où le vin prend une fraîcheur délicieuſe. Avec les avantages d'un pays méridional, il n'en a pas les inconvéniens: les chaleurs y ſont modérées par les collines d'alentour, & par les vents frais du lac: il n'eſt pas moins à couvert contre les fléaux des Alpes qui autrement détruiroient la douce température d'un auſſi beau climat. Les olives, les amandes & tous les fruits méridionaux y viennent à une parfaite maturité.

Lugano eſt l'entrepôt de la plus grande partie des marchandiſes, qui paſſent de l'Italie par le Mont-Saint Gothard, ou par le Mont-Bernardin. Vers la fin de l'automne les montagnards de la Suiſſe y amènent quantité de

bétail, en échange de quoi ils reçoivent diverſes commodités de la vie. La ville contient environ 8000 habitans ; une grande partie des maiſons eſt bâtie de *laves*. La demeure du *capitano* ou gouverneur eſt une maiſon baſſe, ſur les murs de laquelle ſont les armes des douze cantons régens : ſur une éminence au-deſſus de la ville eſt l'égliſe principale, où il n'y a à remarquer que les beaux reliefs en pierre qui ſont autour des portes, une fenêtre qui a la forme d'une roſe, & la vue ſuperbe qu'offre la terraſſe. On remarque, dans le cloître des récolets, un tableau ſuperbe que l'on attribue à Luvino ; leur égliſe eſt fort belle, & ſur leur bannière eſt repréſentée une paſſion, par le même maître : il y a auſſi quelques bons tableaux dans le palais du marquis de Riva.

De là nous nous embarquâmes ſur le lac de Lugano *, qui a environ vingt-cinq milles de

* Le lac de Lugano eſt d'environ 190 pieds plus élevé que le lac de Como & le Lago maggiore : ces deux derniers ſont ſur le même niveau, & à environ 240 pieds au-deſſus du plan de la ville de Milan, p. 5, Abb. Friſi Dei Canali Navig. di Lombardia. *in*-4°. p. 465.

longueur, & depuis deux jusqu'à quatre de largeur : il offre une découpure assez irrégulière, & se courbe en sinuosités continuelles. La ville, derrière laquelle les collines s'élèvent en amphitéatre, est un joli point de perspective où l'œil aime à se reposer : les deux rives sont bordées d'une suite de jardins & de maisons de plaisance. Après nous être avancés pour voir la belle branche du lac qui va au nord, nous cinglâmes vers la cantine, & nous continuâmes notre navigation sous des rochers affreux, dont les bases se perdent dans la profondeur du lac. Nous abordâmes à Porto, petit village du duché de Milan, situé à son extrémité méridionale.

En partant de ce point un des bras du lac s'avance du côté du nord, & s'abouche avec le Lago maggiore par le moyen de la rivière de Trisa : il est difficile d'imaginer un genre de beautés plus variées & plus sublimes que celles que l'on rencontre en cet endroit ; une longue lisière de forêts qui pendent sur le lac, le contraste que forment de hauts précipices avec la surface de cette belle nappe d'eau, présentent un tableau où la nature semble avoir épuisé ses ressources.

Depuis Porto le voyageur voit, avec un sen-

timent de satisfaction mêlée de pitié, les effets que produit un gouvernement libre, & ceux d'un gouvernement arbitraire. Les bords du lac qui dépendent de la Suisse n'offrent à l'œil ravi, que maisons, jardins, villages, tandis que cette partie du Milanois ne fait qu'attrister l'imagination, en ne montrant de toutes parts que des plages désertes & presque inhabitées.

En sortant de ce village, on observe que les collines commencent à diminuer de hauteur, & dans l'epace de trois milles elle se perdent entiérement dans les riches plaines de la Lombardie. Varese n'est composé que de maisons appartenantes à la noblesse milanoise : le palais principal est le lieu de la résidence de la duchesse douairière de Modène : les jardins sont faits dans le vieux goût ; la montagne que l'art y a construite, domine une belle vue, s'étendant sur une campagne riante & unie, & sur un petit lac borné par la longue chaîne des Alpes. Dans le salon, qui est magnifique, il y a quelques portraits assez bons, de divers personnages des maisons de Modène & d'Autriche. L'empereur, comme duc de Milan, ayant supprimé les couvens, un riche monastère de religieux de l'ordre de St. François a été envelopé dans ce plan de réforme.

La route de Varèse à Laveno, petit bourg sur le Lago maggiore, est assez variée & la campagne très-riche; à droite sur une éminence est San Sacramento; à gauche nous passâmes auprès de quelques lacs plus petits. De Laveno nous nous embarquâmes sur un canal charmant, pour Isola Bella, une de ces fameuses isles enchantées, que l'évêque Burnet & Teïssler ont pris tant de plaisir à décrire: le dernier dit qu'il ne peut la comparer qu'à « *une* » *pyramide de sucrerie, ornée de festons de ver-* » *dures & de fleurs.* » Le goût s'use avec les ans: je ne l'ai considérée que comme un monument de dépenses folles: des terrasses qui s'élèvent par gradation les unes au-dessus des autres, sont bordées de pots de fleurs, de statues gigantesques, de chevaux, de dieux & de déesses: tout cet ouvrage est supporté sur des arches que l'on a couvertes de terre, tirée sur le rivage. Le palais est magnifique, & contient quantité de marbre & de tableaux: la partie inférieure de l'édifice est suspendue d'un côté sur le lac; il y a plusieurs appartemens où l'on a formé des grottes; le haut, le bas, les colommes & les murailles sont incrustés de pierre, de marbre & de coquillages de diverses couleurs. La perspective qu'offre

ce lieu plein de délices, & le frais qu'on y respire, en font un asyle charmant en Été.

Si quelque chose peut faire appeller avec justice cette isle *enchantée*, c'est la vue que l'on a de la terrasse. La chûte graduée des montagnes depuis ces régions, éternellement soumises à l'empire des neiges, jusqu'à cet atmosphère plus heureux, où leur base vient s'unir avec une plaine riche, les sinuosités du lac, la variété qui règne sur ses rives, ici le bourg de Palanza, plus loin Laveno, une quantité de villages, l'Isola Madre, sur laquelle s'élève un palais appartenant à la famille des Borromés, & une autre isle couronnée de cabanes de pêcheurs, forment un groupe des plus magnifiques. Ces isles, avec toute la côte occidentale du lac, jusqu'au bailliage de Locarno, ont été cédées au roi de Sardaigne, par la dernière impératrice reine, en vertu du traîté de Worms, en considération du secours que lui avoit prêté ce monarque.

Nous rentrâmes dans notre bateau, ennuyés des importunités des mendians, dont les misérables huttes semées autour du palais font honte à l'isle. Belgeritta est un joli village, où il y a quelques bonnes maisons & une belle église. De là nous continuâmes notre voyage

en descendant le lac : toute l'étendue de la campagne sur la droite, depuis Palanza exclusivement jusqu'à dix milles au midi d'Arona, paie à la famille Borromée une petite contribution pour droits seigneuriaux. Cette famille lève une taxe sur toutes les marchandises qui passent sur ses domaines ; elle donne la permission de pêcher, & nomme onze juges dans les divers villages, mais il y a appel de leurs jugemens à un supérieur nommé par le roi de Sardaigne, résident à Palonza, & de ce supérieur à Turin. Les richesses de cette maison opulente s'augmentent de jour en jour du produit des mines d'or qu'il y a dans les parties les moins accessibles des montagnes à trente milles de Margozzo, au-dessus d'Arono ; il y a une école pour quarante enfans, fondée par St. Charles Borromée, & auprès on voit une statue colossale de ce Saint, de 60 pieds de hauteur, placée sur un piédestal de justes proportions ; il est représenté dans son habit de cardinal, la main droite étendue, & un livre sous le bras gauche : cette statue, qui est de bronze, a été faite à Milan, & apportée par morceaux. Charles, neveu du pape Pie IV, étoit né près de l'endroit même où on lui a élevé ce monument ; il fit des pro-

grès précoces dans ses études, & passa de bonne-heure par les diverses dignités de l'église ; il fut fait cardinal & archevêque de Milan : sa charité & ses soins pieux pendant la peste, qui ravagea son diocèse, & qui a fourni le sujet de plusieurs beaux tableaux que l'on voit à Milan, lui assurent une renommée plus générale que sa canonisation célébrée en 1610.

Arona est une petite ville avec un joli port ; elle est dominée par un vieux château ruiné, qui dans les tems les plus reculés de l'histoire du Milanois, paroît avoir été tenu comme une place de grande importance. Dans le tems où il survint de grands débats entre les familles des Visconti & des Torriani, ce château excita bien des mouvemens ; l'archevêque Otho Visconti, qui obtint à la fin la supériorité, en avoit été chassé deux fois. Dans cet endroit il s'avance dans le lac deux promontoires, dont l'un, à l'orient, est couronné par le château d'Anghiera, qui a donné son nom à une belle province : elle fut érigée en comté, en 1397, par l'empereur Wenceslas, pour contenter Galeazzo, second duc de Milan, & a été transférée depuis au roi de Sardaigne. En doublant le promontoire d'Arona le lac s'élargit de nouveau, & forme une baie

dont les rives sont très-basses. Peu de tems après être entrés dans le Tesino, nous prîmes terre à un village de très-vilaine apparence, nommé Sesto, où ayant loué un autre bateau, nous descendîmes comme un trait cette rivière, entre deux hautes rives de gravier, jusqu'au commencement du *Naviglio grando*, (grand canal) qui réunit le Pôt avec l'Adda, & qui a été construit non moins pour transporter à Milan du bois & des marchandises, que pour inonder la partie de la campagne voisine, où on a semé du riz: d'abord il est très-large, mais il s'étrécit à mesure que l'on avance, & le courant n'est presque plus qu'une eau morte *.

* Suivant l'abbé Frisi, le Naviglio a 86,000 *braccia* de longueur, c'est-à-dire 14 milles d'Italie, (Il faut 60 de ces derniers pour faire un degré), à l'endroit où le Tesino vient s'y aboucher, il a d'abord 70 braccia de largeur, & se réduit bientôt à dix toises: la hauteur perpendiculaire de la chute d'eau est de 58 braccia, à raison de 5 par mille en commençant: cette déclivité diminue peu à peu, & au bout des douze premiers milles, n'est plus que d'un braccia par mille; elle augmente ensuite vers les cinq derniers milles, d'un peu plus que 5 braccia par mille. Voyez *Can. Nav. di Lomb. ch.* 1. Le braccia de Milan est au pied anglois, presque comme 22 à 11, sans avoir égard à une petite fraction.

Si le mauvais tems & d'autres circonstances ne m'avoient empêché de donner plus d'étendue à mon voyage, j'eusse visité, suivant que je me l'étois proposé, la baie de Margozzo, Domo d'Oscella, Varallo & les mines d'or qui se trouvent dans le voisinage de cette dernière ville; excursion qui d'après les renseignemens que l'on m'a donnés, n'auroit pu manquer de faire un plaisir infini au philosophe, & à tout homme qui aime à voir la nature dans ses grands traits.

FAUNULA HELVETICA

OU

CATALOGUE

DES

Quadrupèdes, des Oiseaux, des Amphibies, des Poissons & des Animaux testacées de la SUISSE.

Rangés en classes, suivant le Système de LINNÉE, & la dénomination qui leur convient.

Avec des renvois à la Zoologie Britannique de M. PENNANT, aux Ouvrages de M. BRISSON, & à d'autres Auteurs.

Il n'eſt aucune partie de l'Europe où la nature étale tant d'attraits aux yeux du naturaliſte, que la Suiſſe, pays ſi remarquable par la hauteur des Alpes, la grandeur étonnante des glaciers, la beauté des montagnes, des vallées, des lacs, & l'immenſe variété qu'elle préſente dans les règnes minéral, végétal & animal. Auſſi la nation ingénieuſe & ſavante qui l'habite, n'a pas négligé de tirer avantage d'une ſituation auſſi heureuſe; témoins les noms fameux des Geſner, des Haller, des de Sauſſure & de pluſieurs autres grands hommes qui ont enrichi leur génie par l'obſervation des merveilles qu'ils retrouvoient ſans ceſſe autour d'eux. Cependant parmi les autres branches de connoiſſances, la Zoologie ſemble y avoir fait moins de progrès que les autres ſciences naturelles, ſi on la compare avec l'état de perfection qu'elle a acquiſe dans pluſieurs autres parties de l'Europe; car on n'a pas encore une deſcription complète des animaux de ce pays. Il eſt vrai que les ouvrages du laborieux Conrad Geſner contiennent un grand nombre d'obſervations précieuſes ſur les animaux de la Suiſſe, mais elles

ſont ſi noyées dans les œuvres, qu'elles ne peuvent qu'être de très-peu d'utilité à tel qui deſireroit trouver une ſuite d'apperçus ſur ſes productions animales; & les notions vagues & froides de Wagner ne ſont pas capables de ſatisfaire la curioſité des zoologiſtes modernes.

Néanmoins, pluſieurs naturaliſtes ont depuis peu tourné leur attention à faire des recherches ſur le règne animal, dans les diverſes parties de la Suiſſe, & c'eſt à leurs ſoins que je ſuis redevable de pouvoir expoſer aux yeux du naturaliſte le *Faunula Helvetica* ſuivant :

Le lecteur doit avoir la première obligation de ce Catalogue à Thomas Pennant, écuyer. Ce ſavant naturaliſte, m'ayant communiqué une liſte des oiſeaux de la Suiſſe, qu'il avoit tirée du cabinet précieux de M. Sprungli *, m'engagea à prier ce curieux de me donner le nom des oiſeaux qu'il s'étoit procurés depuis 1776, année où M. Pennant voyageoit en Suiſſe: en conſéquence, je haſardai une dé-

* *Voyez* Lettre 58.

marche

marche auprès de M. Sprungli, qui se montra empressé à me fournir un catalogue exact des oiseaux & des poissons de la Suisse; catalogue tracé d'après la méthode de Linnée, & accompagné d'observations & de remarques.

A mon retour de mes voyages, M. Pennant accorda à ma demande les noms de ces oiseaux en anglois, & y joignit des citations tirées de la Zoologie Britannique de Linnée & de Brisson, telles qu'elles sont exposées dans le catalogue.

Dans un second voyage que je fis en Suisse, en 1786, j'ai tâché de me procurer un catalogue des quadrupèdes & des amphibies, afin de former un *Faunula Helvetica*, pièce infiniment essentielle pour l'histoire naturelle de la Suisse.

Le Rev. M. Wittenbach *, à qui je devois déja une description des Alpes & des collines que l'on découvre de Berne, me fit l'amitié de me donner une liste des quadrupèdes & des

---

* *Voyez* Lettre 59.

amphibies, & j'ai reçu de M. Van-Berchem *, de Lausanne, que j'ai cité dans mon histoire du Bouquetin, un catalogue des poissons qui se trouvent dans le lac de Neuchâtel, aussi bien que des amphibies : cette dernière liste se trouve absolument semblable à celle de Wyttenbach.

Le reste de ce *Faunula* appartient aux soins obligeans de M. Studer, ministre du grand hôpital de Berne. Comme je n'ai pu faire entrer dans mon catalogue aucune espèce de coquillages de mer, je crois donner une preuve suffisante de la diligence & de l'activité de ce naturaliste, en disant que son cabinet contient tous les coquillages de terre & d'eau douce, dont je fais ici l'énumération, & parmi lesquels il y en a plusieurs dont aucun écrivain n'a encore fait mention.

M. Studer; s'étant procuré toutes ces espèces dans l'état le plus frais possible, dans l'intention de décrire l'animal aussi-bien que sa coquille, fut induit à les classer, non suivant le systême de Linnée, qui considère

---

* *Voyez* Lettre 41.

moins l'animal que la coquille, mais ſuivant celui que le ſavant & infatigable M. Muller a publié ſous le titre de « *Vermium terreſtrium* » *& fluviatilium ſeu animalium infuſoriorum*, » *helminthicorum*, *& teſtaceorum*, *non marino-* » *rum*, *ſuccincta hiſtoria. Auctore Oth. Frid.* » *Muller. Haunia & Lipſ.* 1773, 4°. » Il a tiré les noms françois de l'ouvrage de M. Geoffroy, « *ſur les animaux teſtacées des environs* » *de Paris*, » & les noms allemands, du magaſin de Berlin, ſous la direction du D. Martini, & des ouvrages de M. Schroeter. Il a lui-même donné aux autres eſpèces des noms tirés de leur reſſemblance, & il ſe propoſe de publier avant peu une deſcription de ſon riche cabinet.

Le catalogue que je préſente a été arrangé dans l'ordre où il ſe trouve, & rédigé par le D. Pulteney, qui a raſſemblé les noms anglois & les citations de Linnée, de Pennant & de Briſſon, dans la ſection des quadrupèdes & des amphibies. Il a auſſi ajouté à la liſte des oiſeaux pluſieurs citations & explications jointes à celles que M. Pennant m'avoit communiquées, & M. Sprungli, ayant revu la table des oiſeaux & des poiſſons, après que ces ad-

ditions furent faites, lui a donné le sceau de son approbation.

Je ne puis finir sans reconnoître combien je suis obligé à ces messieurs ; car c'est grace à leurs soins que je puis offrir aujourd'hui au public la première histoire liée, quoique très-courte, de la Zoologie de la Suisse.

FAUNULA HELVETICA;

OU

CATALOGUE

Des Quadrupèdes, Oiseaux, Amphibies, Poissons & Testacées.

DE LA SUISSE.

Mis en ordre, & préſenté ſelon le ſyſtême de Linnée : avec des renvois à la Zoologie Britannique de M. Pennant, aux Ouvrages de M. Brisson d'autres Auteurs.

CLASSE I.

MAMMALIA.

Ordo I. PRIMATES.

Vespertilio. *Lin. Siſt. Natur.* Edit. xii. p. 47.

V. Auritus. *Lin.* 48.
Oreillard. V. Minor. *Briſſ. Quad.* Ed. ii. p. 160.
Long-eared. Bat. *Br. Zool.* N. 40. t. 13.

V. Murinus. *Lin.* 48.
La Chauve Souris commune. V. Major. *Briſſ.* 158.
Common Bat. *Br. Zool.* N.°. 41.

V. Serotinus.
La Serotine. *Buffon.* 8. p. 129. t. 18.
The Serotine Bat. *Pen. Hiſt. Quad.* N°. 408.

V. Noctula.

A a3

La Noctule. *Buffon.* 8. p. 128. t. 18.

THE NOCTULE BAT. *Br. Zool.* N°. 38. t. 13.

V. Pipistrellus?

La Pipistrelle. *Buffon.* 8. p. 129. t. 19. 2.

THE PIPISTRELLE BAT. *Hist. Quad.* N°. 409.

V. Barbastellus.

La Barbastelle. *Buffon.* 8. p. 130. t. 19. 1.

THE BARBASTELL. BAT. *Hist. Quad.* N°. 400.

V. Ferrum equinum?

La Chauve Souris fer à cheval. *Buffon.* viii. p. 131.

HORSE-SHOE BAT. *Br. Zool.* N°. 39.

ORDO III. FERÆ.

CANIS. *Lin.* p. 56.

C. Familiaris. *Lin.* 56.

Le Chien. C. domesticus. p. 160.

FAITHFUL DOG. *Pennant Brit. Zool.* N°. 10.

C. Lupus. *Lin.* 58.

Le Loup. L. Vulgaris. *Briss.* 170.

THE VOLF. *Br. Zool.* 8°, 1. p. 75. t. 5. *Penn. Hist. Quad.* N°. 137.

Nota. Cette espèce est assez commune dans le Vallais, mais elle est rare dans les montagnes de Gesnay & de Savoie, ainsi que sur le Mont-Jura.

C. Vulpes. *Lin.* 59.

Le Renard. V. Vulgaris. *Briss. Quad.* p. 173.

THE FOX. *Br. Zool.* N°. 11.

C. Alopex. *Lin.* 59.

BLACK-TAILED FOX. *Br. Zool.* N°. 139. *a.*

FELIS. *Lin.* 60.

F. Catus domesticus. Le Chat domestique. *Briss.* 191.
HOUSE CAT.
Catus Sylvestris. *Lin.* 62
Le Chat Sauvage. F. Sylvestris. *Briss.* 192.
WILD CAT. *Br. Zool.* N°. 12.

F. Lynx. *Lin.* 62. —
Le Loup-Cervier. Lynx. *Briss.* 200.
THE LYNX. *Hist. Quad.* N°. 170.

Nota. Il y en a sur les montagnes, proche les Alpes & en Faucigny. On en voit souvent dans le bailliage d'Interlachen & sur le territoire d'Hasli.

MUSTELA. *Lin.* 66.

M. Martes gutture albo. *Lin.* 67.
La Fouine. Foina. *Briss.* 178.
THE MARTIN. *Br. Zool.* N°. 15.
Martes. gutture flavo. *Lin.* 67.
La Marte. Martes. *Briss.* 179.
PINE MARTIN. *Br. Zool.* N°. 16. t. 6.

M. Putorius. *Lin.* 67.
Le Potois. Putorius. *Briss.* 180.
THE FITCHET. *Br. Zool.* N°. 14. t. 6.

M. Furo. *Lin.* 68.
Le Furet. Viverra. *Briss.* 177.
THE FERRET. *Hist. Quad.* N°. 198.

M. Vulgaris
La Belette. *Briss.* 175.
COMMON WEFEL. *Br. Zool.* N°. 17.

M. Erminea. *Lin.* 68.
L'Ermine. Hermineum. *Briss.* 276.

THE STOAT, OR ERMINE. *Br. Zool* N°. 18. t. 7.

Nota. Rare en Suiſſe.

M. Lutra. *Lin.* 66.

L'Outre. Lutra. *Briſſ.* 201.

THE OTTER. *Br. Zool.* N°. 19. t. 8.

Nota. On en voit dans les ruiſſeaux, ſur les montagnes, mais ils ſont rares dans les pays plats.

URSUS. *Lin.* 68.

U. Arctos. *Lin.* 69. Niger. *a.*

L'Ours. Urſus. *Briſſ.* 187.

BLACK BEAR. *Br. Zool.* I. p. 77. *Hiſt. Quad.* N°. 174.

Nota. on en voit quelquefois, mais rarement.

— — Fuſcus.

BROWN BEAR. Ours brun.

Nota. Ils ne ſont point indigènes, mais ſouvent il s'en égare, qui paſſent de Franche-Comté en Suiſſe.

— — albus.

WHITE BEAR. Ours blanc. — Rare.

U. Meles. *Lin.* 70.

Blaireau. Meles. *Briſſ.* 183.

BADGER. *Br. Zool.* N°. 85. t. 8.

TALPA. *Lin.* 73.

T. Europæa.

La Taupe. T. Vulgaris. *Briſſ.* 204.

THE MOLE. *Br. Zool.* N°. 34.

Alba.

Taupe blanche. Talpa alba. *Briſſ.* 205.

WHITE MOLE. — Rare.

SOREX. *Lin.* 73.

S. Araneus. *Lin.* 74.

Musaraigne. Musaraneus. *Briss.* 126.

COMMON. SHREW. *Br. Zool.* N°. 32.

Nota. On en voit communément en plaine.

S. Daubentonii. *Hist. de l'Acad.* an. 1756. p. 11.

Musaraigne d'eau, Musaraneus aquaticus. *Briss.* 127.

WATER SHREW *Br. Zool.* N°. 33.

Nota. Il y en a très-peu en Suisse.

ERINACEUS. *Lin.* 75.

E. Europeus. *Lin.* 75.

L'Hérisson. Erinaceus. *Br.* 128.

THE URCAIN, OR HEDGE-HOG. *Br. Zool.* N°. 35.

ORDO IV. GLIRES.

LEPUS. *Lin.* 77.

L. Timidus α. *Lin.* 77.

Le Lievre commun. Lepus. *Briss.* 94.

THE COMMON HARE. *Briss. Zool.* N°. 20.

Nota. On en voit en grande quantité.

Le Lievre blanc. Lepus variabilis, apice aurium atro, cauda concolore alba. *Pallas Nov. Spec.* 1.

VARYING. OR ALPINE HARE. *Br. Zool.* N°. 21. t. 8. *Hist. Quad.* N°. 242

Nota. Il y a lieu de croire que ce dernier est une espèce distincte; tous deux se trouvent sur les montagnes, mais le Lievre blanc ne descend jamais dans la plaine, il se tient sur le

bord des Glaciers & sur le sommet des Alpes. Les chasseurs Suisses nous assurent, & M. Pennant avec eux, que ces deux espèces ne s'accouplent point, & que la chair du Lievre blanc n'est pas aussi agréable au goût que celle du Lievre commun. *M. Wittenbach.*

CASTOR. *Lin.* 78.

C. Fiber. *Lin.* 78.

Le Castor ou le Bievre. C. sive Fiber. *Briss.* 90.

THE BEAVER. *Br. Zool.* 1. 8°. p. 96. *Hist. Quad.* N°. 251.

Nota. On trouvoit anciennement cet animal dans l'Aar ou dans le lac de Brientz ; mais je crois qu'il n'en existe plus en Suisse.

MUS. *Lin.* 79.

M. Marmota. *Lin.* 81.

Glis Marmota. *Wittenb.*

La Marmotte. Marmota Alpina. *Briss.* 117.

THE MARMOT. *Hist. Quad.* N°. 258.

Nota. Commune sur le penchant des Alpes dans les endroits où l'on trouve beaucoup d'herbes, elle fait un très-grand bruit avec ses sifflemens à l'approche des chasseurs. On en mange la chair, & la graisse se vend aux apothicaires, qui en font un onguent renommé pour la brûlure.

M. Cricetus. *Lin.* 82.

Le Hamster. Marmota Argentoratensis. *Briss.* 117.

THE AMSTER RAT. *Hist. Quad.* N°. 324.

Nota. J'ai appris que, quoique cette espèce fût rare, on en avoit vu autour du Aar & dans le canton de Berne.

M. Rattus. *Lin.* 83.

Le Rat commun. Rattus. *Briss.* 118.

Black Ratt. *Br. Zool.* N°. 25.

M. Amphibius. *Lin.* 82.

Le Rat d'eau M. Aquaticus. *Briss.* 124.

Water Rat. *Br. Zool.* N°. 27.

M. Sylvaticus. *Lin.* 84.

Le Mulot. M. Agrorum. *Briss.* 123.

Field Mouse. *Br. Zool.* N°. 28.

Nota. On en voit communément, non-ſeulement dans les champs, mais dans les bois.

M. Muſculus. *Lin.* 83.

La Souris. Sorex. *Briss.* 119.

Mouse. *Br. Zool.* N°. 30. — Très-commune dans les maiſons.

M. Terreſtris. *Lin.* 82.

Le Campagnal. M. Campeſtris Minor. *Briss.* 123.

Short-tailed Mouse. *Br. Zool.* N°. 31. — Commun.

M. Œconomus. *Pallas.* Cauda ſubſeſquiunciali, auriculis nudis, vellere molli, latentibus palmis ſubtetradactylis, corpore fuſco. tab. 14. A. *Pallas. Pen. Hiſt. Quad.* N°. 313.

Nota. Cette eſpèce eſt connue dans le pays de Vaud, ſous le nom de Mole, & eſt également commune dans les montagnes & dans les plaines de ce diſtrict. M. Van-Berchen fut le premier qui découvrit que c'étoit le M. Œconomus de *Pallas*; il fut auſſi trouvé par M. Amſtein, dans le pays des Griſons.

SCIURUS. *Lin.* 86.

S. Vulgaris. *Lin.* 86.
L'Ecureuil. S. Vulgaris. *Briss.* 104.
COMMON SQUIRREL. *Br. Zool.* N°. 23.

Nota. On en trouve deux différentes espèces en Suisse. L'Ecureuil rouge commun au ventre blanc, & l'Ecureuil noir au ventre blanc. Ce dernier est plus gros & plus rare que l'Ecureuil rouge.

S. Glis. *Lin.* 87.
Le Loir. Glis. *Briss.* 113.
FAT. DORMOUSE. *Hist. Quad.* N°. 287.

S. Avellanarius. Mus avellanarius. *Lin.* 83.
Muscardine. M. Avellanarum minor. *Briss.* 115.
THE DORMOUSE. *Br. Zool.* N°. 24.

S. Quercinus. Mus quercinus. *Lin.* 84.
Le Lerot. Rat blanc. M. Avellenarum major. *Briss.* 114.
GARDEN DORMOUSE. *Hist. Quad.* N°. 288.

Nota. Celui-ci est très-rare.

ORDO V. PECORA.

CERVUS. *Lin.* 92.

C. Elaphus. *Lin.* 93.
Le Cerf. Cervus. *Briss.* 58.
THE STAG. *Br. Zool.* N°. 6.

Nota. Il est rare dans le pays de Vaud; mais on en voit beaucoup dans les plaines & montagnes du district allemand du canton de Berne.

C. Capreolus. *Lin.* 94.
Le Chevreuil. Capreolus. *Briss.* 61.
THE ROE-BUCK. *Br. Zool.* N°. 8. t. 4.

Dans la partie la plus baſſe du Mont-Jura, & en quelques autres endroits dans les plaines.

CAPRA. *Lin*, 94.

Antilope Rupicapra. *Pallas Miſſell. Faſc.* 1. p. 7. & *Faſc.* 12. p. 12.

Capra Rupicapra. *Lin* 95.

Le Chamois. Rupicapra. *Briſſ.* 41.

CHAMOIS ANTILOPE. *Hiſt. Quad.* N°. 17.

Nota. Seulement ſur les Alpes les plus élevées : il n'y a que l'hyver qu'ils deſcendent dans la partie la plus baſſe des montagnes.

C. Hircus. *Lin.* 94.

Le Bouc. La Chevre domeſtique. Hircus & Capra domeſtica. *Briſſ.* 38.

COMESTIC GOAT. *Br. Zool.* N°. 5.

Il y en a qui ſont différens des autres en ce qu'ils ont quatre cornes ; on les trouve ſur le ſommet des Alpes & dans le canton de Berne.

C. Ibex. *Lin.* p. 95.

Le Bouc eſtain. Ibex. *Briſſ.* 29.

Bouquetin. *Buffon. Hiſt. Nat.* xii. p. 136. t. 13. 14.

WILD GOAT, IBEX GOAT. *Hiſt. Quad.* N°. 13.

Nota. Maintenant extrêmement rare en Suiſſe.

ORDO VI. BELLUÆ.

EQUUS. *Lin.* 100.

E. Caballus. *Lin.* 100.

Le Cheval. Equus. *Briſſ.* 69.

THE HORSE.

E. Aſinus. *Lin.* 100.

L'Ane. Aſinus. *Briſſ.* 70.

THE ASS.

Asinus Mulus β. *Lin.* 101.

Le Mulet. Mulus. *Briss.* 71.

THE MULE. *Br. Zool.* N°. 8.

SUS. *Lin.* 102.

S. Scrofa. Aper. *Lin.* 102.

Le Sanglier. Aper. *Briss.* 75.

TPE WILD HOG. *Hist. Quad.* N°. 61.

Sur le mont Jura & dans les pays adjacens.

Scrofa. Sus. *Lin.* 102.

Le Cochon domestique. Sus domesticus. *Briss.* 74.

TAME HOG. *Br. Zool.* N°. 9.

CLASSE II.

AVES.

ORDO I. ACCIPITRES. RAPACIOUS.

VULTUR. *Lin.* 121. VULTURE.

Vultur. Barbatus. *Lin.* 121.

Aureus. *Gesner. Av.* ed. 1620. p. 708.

V. Barbu. *Brisson. App.* p. 26.

BEARDED VULTURE *. *Edwards.* t. 106

---

* Depuis que j'ai envoyé à la presse la description du Vautour barbu, lettre 58, je trouve que M. Latham, dans son supplément à l'Abregé général des oiseaux, p. 1, semble aussi adopter l'opinion de Buffon, en classant le Lamer-geyer & le Condor, sous la même espèce, quoiqu'il avoue qu'il est encore incertain, que le Lamer-geyer soit le même que le Condor, ou si c'est simplement une variation du Vautour barbu : il ajoute aussi avec une franchise qui lui fait honneur : « il y a à craindre que d'autres Auteurs

Nota. Cet oiſeau fréquente les monts Pennins, les Alpes Rhétiennes & du Tyrol; on le trouve encore en Corſe, en Sardaigne, & probablement en Barbarie, auſſi-bien que ſur le Mont-Caucaſe & en Daurie, ou la partie ſud-eſt de la Sybérie. Il a quelque rapport avec le Vautour & l'Aigle: il reſſemble au Vautour par le bec & la forme du corps; mais il differe de cette eſpèce en ce qu'il a la tête ſemblable à celle de l'aiglè & couverte de plumes: il eſt maintenant ſi bien défini, principalement par M. Sprungli, qu'il n'eſt pas poſſible de s'y tromper plus long-tems. Voyez la lettre 58e, les payſans allemands de la Suiſſe nomment cet oiſeau, par excellence, le *Lamer-geyer*, & font des récits auſſi incroyables que fabuleux de ſa taille & de ſa voracité: les payſans françois l'appellent fréquemment le *Vautour jaune.*

FALCO. *Lin.* 124. FALÇON.

F. Oſſifragus. *Lin.* 124.

Le Grand Aigle de Mer. Aquila oſſifraga. *Briſſ.* 1. p. 437.

SEA EAGLE. *Pen. Br. Zool.* N°. 44. t. 17.

Fréquens ſur les bords des lacs.

F. Chryſaëtos. *Lin.* 125.

L'Aigle doré. ſeu Aq. aurea. *Briſſ.* 1. 431.

---

ainſi que moi, n'aient confondu les eſpèces de Vautours: ils vivent comme le Faucon, très-long-tems, leur plumage eſt ſuſceptible de la plus grande variété, ce qui ſuffiroit pour avoir trompé tous ceux qui auroient tenté d'en faire la diſtinction. »

GOLDEN EAGLE. *Br. Zool.* N°. 42. t. 1. Frontispice. — *Nota.* Au Mont-Jura.

F. Fulvus. *Lin.* 125.

L'Aigle. Aquila. *Briss.* 1. 419.

BLACK EAGLE. *Br. Zool.* N°. 43.

Les paysans de la Suisse appellent cet oiseau le *Lammer-geyer brun*; pour le distinguer du Vautour jaune. M. Pennant nous informe sur l'autorité de M. Oedman, que cet oiseau est seulement engendré de celui que Linnée appelle F. Malanætus. p. 124. Voyez le Supplément to *Arctic. Zool.* p. 57.

F. Haliætus. *Lin.* 129.

L'Aigle de Mer. seu Aquila Marina, *Briss.* 1. 440. t. 34.

THE OSPREY. *Br. Zool.* N°. 46. *Flor. Scot.* 17. t. 1.

F. Pigargus. *Lin.* 126.

La Soubuse. Le Faucon à collier. Falco torquatus. *Briss.* 1. 345.

RING-TAILED FALCON. — Tout à fait rare.

F. Milvus, *Lin.* 126.

Le Milan Royal. Milvus regalis. *Briss.* 1. 414. t. 33.

THE KITE. *Br. Zool.*, N°. 53.

F. Subbuteo. *Lin.* 127.

Le Hobreau. Dendrofalco. *Briss.* 1. 375.

THE HOBBY. *Br. Zool.* N°. 61.

F. Buteo. *Lin.* 127.

La Buse. Buteo. *Briss.* 1. 406.

THE BUZZARD. *Br. Zool.* N°. 55. t. 25. Très-commune.

F. Tinnunculus. *Lin.* 127.

La

La Cresserelle. Tinnunculus. *Briss.* 1. 393.
THE KESTRIL. *Br. Zool.* N°. 60.

F. Lanarius. *Lin.* 129.
Le Lanier. Lanarius. *Briss.* 1. 363.
THE LANNER. *Br. Zool.* N°. 51. t. 22.

F. Apivorus. *Lin.* 130.
La Boudrée. Buteo apivorus. S. Vescivorus. *Br.* 1. 410.
HONEY BUZZARD. *Br. Zool.* N°. 56.

F. Palumbarius. *Lin.* 130.
L'Autour. Astur. *Briss.* 1. 317.
GOSHAW. *Br. Zool.* N°. 52. t. 24.

F. Nisus. *Lin.* 130.
L'Épervier. Accipiter. *Briss.* 1. 310.
SPARROW HAWK. *Br. Zool.* N°. 62.

F. Lithofalco. Le Faucon de roche, ou Rochier, *Br.* 1. 349.
STONE FALCON. *Latham.* 1. p. 92.

F. Leucocephalus. Le Faucon à tête blanche. *Briss.* 1. 325. Var. C. & le Faucon patu. F. pedibus pennatis ejusd. 6. *App.* 22. t. 1.
ROUG-LEGGED FALCON. *Br. Zool. App.* 623. t. 1.

F. Circus rufus. Le Buzard roux. *Briss.* 1. p. 404.
HARPY FALCON. *Latham.* 1. p. 51.

F. Peregrinus. Le Faucon pelerin. *Briss.* 1, 341.
PEREGRINE FALCON. *Br. Zool.* N°. 48. t. 20.

F. Æsalon. *Buffon.*
L'Emerillon. *Briss.* 1. 382.
THE MERLIN. *Br. Zool.* fol. xv.

STRIX. *Lin.* 131. OWL.

S. Bubo. *Lin.* 131.
Le Grand Duc. Bubo. *Briss.* 1. 477.
EAGLE OWL. *Br. Zool.* N°. 54.
Nota. Fréquent sur les rochers & sur les montagnes.

S. Otus. *Lin.* 132.
Le moyen Duc, ou le Hibou. Asio. *Br.* 1. 486.
LONG-EARED HORN OWL. *Br. Zool.* N°. 65. t. 30.

S. Scops. *Lin.* 132.
Le petit Duc. Scops. *Briss.* 1. 495. t. 37. f. 1.
SCOPS, OR LITTLE HORN OWL. *Latham* 1. p. 129.

S. Aluco. *Lin.* 132.
La Hulotte. Ulula. *Br. Zool.* 1. 507.
BROWN OWL. or ALUCO. *Latham.* 1. p. 140.

S. Flammea. *Lin.* 133.
L'Effraie, ou la Fresaye. Le petit Chathuant. Aluco. *Briss.* 1 503.
WHITE OWL., OR BARN OWL. *Br. Zool.* N°. 67.

S. Stridula. *Lin.* 133.
Le Chathuant. Strix. *Briss.* 1. 500.
TAWNY OWL. *Br. Zool.* N°. 68.

S. Ulula. *Lin.* 133.
La Chouette, ou la grande Cheveche. Noctua Major. *Briss.* 511.
BROWN OWL. *Br. Zool.* N°. 69 t. 32.

S. Passerina. *Lin.* 133.
La Cheveche. Noctua minor. *Briss.* 1. 514.
LITTLE OWL. *Br. Zool.* N°. 70.

LANIUS. *Lin.* 134. SHRIKE.

L. Excubitor. *Lin.* 134.

La Pie-grieche grise. Lanius cinereus. *Br.* 2. 141.

GREAT SHRIKE. *Br. Zool.* N°. 71. t. 33.

L. Collurio. *Lin.* 136.

L'Ecorcheur. Collurio. *Briss.* 2. 151.

RED-BAKED SHRIKE. *Br. Zool.* N°. 72.

L. Rufus. La Pie grieche rousse. *Briss.* 2. 147.

Eadem cum priori ex sententiâ. *Linnai.*

WOOD-CHAT SHRIKE. *Br. Zool.* N°. 73. *Latham.* 1. p. 169.

ORDO II. PICÆ. PIES.

CORVUS. *Lin.* 155. CROW.

C. Corax. *Lin.* 155.

Le Corbeau. Corvus. *Briss.* 2. p. 8.

THE RAVEN. *Br. Zool.* N°. 74.

C. Corone. *Lin.* 155.

La Corneille. Cornix. *Briss.* 2. p. 12.

CARRION CROW. *Br. Zool.* N°. 75. t. 34.

C. Frugilegus. *Lin.* 156.

Le Freux. La Corneille moissonneuse. Cornix frugilega. *Briss.* 2. p. 16.

THE ROOK. *Br. Zool.* N°. 76.

C. Cornix. *Lin.* 156.

La Corneille moutillée. Cornix cinerea. *Br.* 2. p. 19.

HOODED CROW. *Br Zool.* N°. 77. *Flor. Scot.* t. 2.

Nota. Se voit rarement, & seulement en hiver.

C. Monedula. *Lin.* 156.

Le Choucas. Monedula s. Lupus. *Briss.* 2. p. 24.

The JACK-DAW. *Br. Zool.* N°. 81.

C. Glandarius. *Lin.* 156.

Le Geay. Garrulus. *Briss.* 2. p. 47.

The JAY. *Br. Zool.* N°. 79.

C. Caryocatactes. *Lin.* 157.

Le Casse-noix. Nucifraga. *Briss.* 2. p. 59. t. 5. f. 1.

NUT-BREAKER. *Br. Zool.* 2. *App.* 531. t. 3.

Nota. Commun dans les bois.

C. Pica. *Lin.* 157.

La Pie. Pica varia s. caudata. *Briss.* 2. p. 35.

The MAGPIE. *Br. Zool.* N°. 78.

C. Pyrrhocorax. *Lin.* 158.

Le Choucas. des Alpes. Pyrrhocorax. *Briss.* 2. p. 30. t. 1. f. 2.

ALPINE CROW. *Latham.* 1. 381.

Nota. Fréquent dans les Alpes.

C. Graculus. *Lin.* 158.

Le Coracias. Coracia. *Briss.* 2. p. 3. t. 1. f. 1.

RED-LEGGED CROW. *Latham.* 1. p. 401. *Br. Zool.* N°. 80. t. 35.

Nota. Dans les Alpes, mais moins fréquent que les espèces précédentes.

C. Eremita. *Lin.* 159.

Le Coracias hupé. Coracia cristata. *Briss.* 2. p. 6.

HERMIT CROW. *Latham.* 1. p. 403.

Nota. Cet oiseau est entiérement inconnu à M. Sprungli, quoiqu'il nous assure qu'il est indigène des montagnes de la Suisse: il prit beaucoup de peine, mais en vain, pour le découvrir; après tout il croit que s'il existe, ce n'est qu'une variété de l'espèce ci-dessus.

CORACIAS. *Lin.* 159. ROLLER.

C. Garrula. *Lin.* 159.

Le Rollier. Galgulus. *Briſſ.* 2. p. 64. t. 5. f, 2.
The ROLLER. *Br. Zool.* 2. *App.* p. 624. t. 2.
Nota. Rare & vu ſeulement pendant l'été.

ORIOLUS. *Lin.* 160. ORIOLE.

O. Galbula. *Lin.* 160.
Le Loriot Oriolus. *Briſſ.* 2. p. 320.
The ORIOLE. *Br. Zool.* 2. *App.* p. 626. t. 4.
Nota. Rare en Suiſſe.

CUCULUS. *Lin.* 168. CUCKOW.

C. Canorus. *Lin.* 168.
Le Coucou. Cuculus. *Briſſ.* 4. p. 105.
The CUCKOO. *Br. Zool.* N°. 82. t. 36.

JYNX. *Lin.* 172. WRYNECK.

J. Torquilla. *Lin.* 172.
Le Torcol. Torquilla. *Briſſ.* 4. p. 2. t. 1. f. 1.
The WRY-NECK. *Br. Zool.* N°. 83. t. 36.

PICUS. *Lin.* 173. WOODPECKER.

P. Martins. *Lin.* 172.
Pic noir. Picus niger. *Briſſ.* 4. 21.
BLAK-WOODPECKER. *Pen. Arct. Zool.* p. 176.
Latham. 1. p. 552.
Nota Commun dans les bois où il y beaucoup de ſapin.

P. Viridis. *Lin.* 175.
Pic verd. P. Viridis. *Briſſ.* 4. p. 9.
GREEN WOODPECKER. *Br. Zool.* N°. 84.

P. Norwegicus
Le Pic verd de Norwege. *Briſſ.* 4. p. 19.
Grey-eaded green Woodpecker. *Edw.* t. 65.

GREY-HEADED GREEN WOODPECKER. *Br. Zool.* p. 277. *Latham.* 1. p. 583.

Nota. Habite ſur les montagnes.

P. Major. *Lin.* 176.

Le grand Pic varié. P. varius major. *Briſſ.* 4. p. 34.

GREAT SPOTTED WOODPECKER. *Br. Zool.* N°. 85.

P. Medius. *Lin.* 176.

Le Pic varié. Picus varius. *Briſſ.* 4. 38.

MIDDLE SPOTTED WOODPECKER. *Br. Zool.* N°. 86. t. 37.

P. Minor. *Lin.* 176.

Le petit Pic varié. P. varius minor. *Briſſ.* 4. 41.

LEST SPOTTED WOODPECKER. *Br. Zool.* N°. 87. t. 37.

P. Tridactilus. *Lin.* 177.

THREE-TOED WOODPECKER. *Edw.* t. 114. *Pen. Arct. Zool.* p. 275. *Latham* 1. p. 600.

Nota. Très commun dans les parties montagneuſes du canton de Berne.

SITTA. *Lin.* 177. NUTHATCH.

S. Europæa. *Lin.* 177.

Le Torche-pot. Sitta, ſ. Picus cinereus. *Briſſ.* 3. 588. t. 28. f. 3.

The NUTHATCH. *Br. Zool.* N°. 89. t. 38.

ALCEDO. *Lin.* p. 178. KINGFISHER.

A. Iſpida. *Lin.* 178.

Le Martin peſcheur. Iſpida. *Briſſ.* 4. 471.

KINGFISHER. *Br. Zool.* N°. 88. t. 38.

Nota. Fréquent en Suiſſe, ſur-tout ſur les étangs.

MEROPS. *Lin.* 182. BEE-EATER.

M. Apiaster. *Lin.* 182.
Le Guaspier. Apiaster. *Briss.* 4. 532.
BEE-EATER. *Latham.* 1. p. 667.

CERTHIA. *Lin.* 184. CREEPER.

C. Familiaris. *Lin.* 184.
Le Grimpereau. Certhia. *Briss.* 3. 603.
The CREEPER. *Br. Zool.* N°. 91. t. 39.

C. Muraria. *Lin.* 184.
Le Grimpereau de muraille. C. Muralis. *Briss.* 3. 607. t. 30. f. 1.
WALL-CREEPER. *Latham.* 1. 730. *Edw.* t. 361.
Nota. Commun en été sur les montagnes; en hiver dans les villes & villages.

UPUPA. *Lin.* 183. HOOPEE.

U. Epops. *Lin.* 183.
La Hupe, ou Puput. Upapa. *Briss.* 2. 455. t. 43. f. 1.
The HOOPEE. *Br. Zool.* N°. 90. t. 39.
Not. Commun en été.

ORDO III. ANSERES. WEB-FOOTED.

ANAS. *Lin.* 194. DUCK.

A. Cygnus ferus. *Lin.* 194.
Le Cygne sauvage. C. ferus *Briss.* 6. 292. t. 28.
WILD SWAN. *Br. Zool.* N°. 264.
Nota. Ils n'habitent la Suisse que dans les hivers rigoureux.

A. Anser ferus. *Lin.* 197.
L'oie sauvage. Anser sylvestris. *Briss.* 6. 265.
GREY LAG GOOSE. *Br. Zool.* N°. 266. *Latham.* 3. 459.

A. Clipeata. *Lin.* 200.
Le Souchet. A. Clypeata. *Briss.* 6. 329. t. 32. f. 1.
The SHOVELER. *Br. Zool.* N°. 280.

A. Strepera. *Lin.* 200.
Le Chipau. A. Strepera. *Briss.* 6. 339. t. 3. f. 1.
The GODWALL. *Br. Zool.* N°. 288.

A. Glangula. *Lin.* 201.
Le Garrot. A. Clangula. *Briss.* 6. 416. t. 37. f. 2.
GOLDEN-EYE DUCK. *Br. Zool.* N°. 276.

A. Acuta. *Lin.* 202.
Le Canard à longue queue. A. Longicanda. *Briss.* 6. 369. t. 34. f. 1. 2.
PINTAIL DUCK. *Br. Zool.* N°. 282.

A. Ferina. *Lin.* p. 203.
Le Millouin. Penelope. *Briss.* 6. 384. t. 33. f. 1.
The POCHARD. *Br. Zool.* N°. 284.

A. Penelops. *Lin.* 202.
Le Canard siffleur. A. fistularis. *Br.* 6. 391. t. 35. f. 2.
The WIGEON. *Br. Zool.* N°. 286.

A. Fistularis cristata.
Le Canard siffleur hupé. *Briss.* 6. 398. *Pl. Enlum.* N°. 928.
RED-CRESTED DUCK. *Latham.* 3. 544.

A. Querquedula. *Lin.* 203.
La Sarcelle. Querquedula. *Briss.* 6. 427. t. 39. f. 1. 2.
The GARGANEY. *Br. Zool.* N°. 289. t. 101.

A. Crecca. *Lin.* 204.
La petite Sarcelle. Querquedula minor. *Briss.* 6. 436. t. 40. f. 1.
The TEAL. *Br. Zool.* N°. 290.

A. Boſchas. *Lin.* 288.

Le Canard ſauvage. A. Fera. *Briſſ.* 6. 318.

The MALLARD. *Br. Zool.* N°. 274.

A. Fuligula. *Lin.* 207.

Le petit Morillon. Glaucium minus. *Briſſ.* 411. t. 37. f. 1.

TUSTED DUCK. *Br. Zool.* N°. 274.

MERGUS. *Lin.* 207. MERGANSER.

M. Merganſer. *Lin.* 208.

L'Harle Merganſer. *Briſſ.* 6. 231. t. 22.

The GOOSEAUDER. *Br. Zool.* N°. 260. t. 91.

M. Serrator. *Lin.* 208.

L'Harle hupé. M. Criſtatus. *Briſs.* 6. 237. t. 23.

RED-BREASTED MERGANSER. *Br. Zool.* N°. 261. t. 93.

M. Caſtor. *Lin.* 209.

Le Bievre ou le Harle cendré. M. cinereus. *Briſs.* 6. 254. t. 25.

DUN DIVER, variety. A. *Latham* 3. 421.

M. Albellus. *Lin.* 209.

La Piette ou le petit Harle hupé. M. Criſtatus minor. *Briſs.* 6. 243. t. 24. f. 1. 2.

The SMEW. *Br. Zool.* N°. 262.

Le M. Minutus. *Lin.* eſt la Piette femelle.

PELLECANUS. *Lin.* 215. PELICAN.

P.* Onocratalus. *Lin.* 215.

Le Pelican. Onocratalus. *Briſs.* 6. 519.

GREAT WHITE PELICAN. *Latham.* 3. 575. *Pen. Arct. Zool.* p. 578. *Edw.* t. 92.

Cet oiſeau ſe rencontre rarement en Suiſſe.

P. Carbo. *Lin.* 216.

Le Cormorand. Phalacrocorax. *Briss. 6.* 511. t. 45.

The CORVORANT. *Br. Zool.* N°. 291.

P.* Graculus. *Lin.* 217.

Le petit Cormorand. Phalacrocorax minor. *Briss.* 6. 516.

The SHAG. *Br. Zool.* N°. 292. t. 102.

COLYMBUS. *Lin.* 220. DIVER.

C. Immer. *Lin.* 222.

Le grand Plongeon. Mergus major. *Briss.* 6. 105. t. 10. f. 1.

The IMBER DIVER. *Br. Zool.* N°. 238. t. 84.

Nota. On le voit quelquefois en hiver.

C. Mergus minor. Le petit Plongeon. *Briss.* 6. 108. t. 10. f. 2.

SPECKLED. DIVER. *Br. Zool.* N°. 239. *Latham.* 3. 343.

C.* Arcticus. *Lin.* 221.

Le Plongeon à gorge noire. Mergus gutture nigro. *Briss.* 6. 115.

BLACK-THROATED. DIVER. *Br. Zool.* N°. 241. t. 85. *Latham.* 3. p. 341.

Nota. Très-rare.

C. Cristatus. *Lin.* 221.

La Grebe cornue. Colymbus cornutus. *Briss.* 6 45. t. 5. f. 1.

GREAT-CRESTED GREBE. *Br. Zool.* N°. 223.

C. Auritus. α *Lin.* 222.

La petite Grebe cornue. C. Cornutus minor. *Briss.* 6. 50.

EARED DOBCHICK.. *Br. Zool.* N°. 224. t. 79.

Le Grebe d'Esclavonie. *Pl. Enlum.* 1. t. 404. 2. *Latham.* 3. 288.

Auritus. β La Grebe à oreilles. C. auritus. *Briss.* 6. 54.

EARED GREBE. *Latham.* 3. 285.

Nota. Ils paroissent être d'une autre espèce que l'Auritus α.

Auritus γ. La Grebe de rivière. C. fluviatilis. *Briss.* 6. 59.

Nota. Cet oiseau paroît encore d'une espèce différente.

C. Urinator. *Lin.* 223.

La Grebe. Colymbus. *Briss.* 6. 34. t. 3. f. 1.

TIPPET GREBE. *Br. Zool.* N°. 222. t. 88.

C. Griseus. La Grebe à joues grise, ou le Jougris. *Buff. Ois.* 8. 242. *Pl. Enlum.* 931.

RED-NECKED GREBE. *Arct. Zool.* p. 499. C. *Suppl.* p. 69. *Latham.* 3. 288.

C. Minor. La petite Grebe. *Briss.* 6. p. 56.

Grebion à yeux rouges. *Pl. Enlum.* 742.

DUSKY GREBE. N°. 225. *Latham.* 3. p. 286.

LARUS. *Lin.* 224 GULL.

L. Tridactylus. *Lin.* 224.

La Mouette d'hiver. Gavia hyberna. *Briss.* 6 189.

WINTER MEW. *Latham.* 3. 384.

L. Canus. *Lin.* 224.

La Mouette cendrée. Gavia cinerea. *Briss.* 6. 175. t. 16. f. 1.

COMMON GULL. *Br. Zool.* N°. 249. t. 89.

L. Cinerarius. *Lin.* 224.

La petite Mouette cendrée. *Briss.* 6. 178. t. 17. f. 1.

RED-LEGGED GULL. *Latham.* 3. p. 381. *Br. Zool.* Varié. p. 542.

L. Fuscus. *Lin.* 225.
Le Goeland gris. L. Griseus. *Briss.* 6. 162.
HERRING GULL. *Br. Zool.* N°. 246. t. 88.

L. Atricilla. *Lin.* 225.
La mouette rieuse. Gavia ridibunda. *Briss.* 6. 192. t. 18. f. 1.
LAUGHING GULL. *Catesby* 1. t. 89. *Latham* 3. 383. *Pen. Arct. Zool.* p. 528.

L. Parasiticus. *Lin.* 226.
Le Stercoraire. Stercorarius longicaudatus. *Briss.* 6. p. 155. & p. 150.
ARCTIC GULL. *Latham.* 3. p. 389. *Br. Zool.* N°. 245. t. 87.
Nota. On les voit seulement en hiver.

L. Varius sive Skua. Le Goeland varié ou le Grisard. *Briss.* 6. 167. t. 15. bona.
WAGEL GULL. *Latham.* 3. 375. *Br. Zool.* N°. 247.

L. Cinereus minor, rectricibus albis, remigibus omnibus cinereis, apice albis. L. cinereus minor, seu secundus. *Aldrovand.* iij. p. 35.

STERNA. *Lin.* 227. TERN.

S. Hirundo. *Lin.* 227.
La grande Hirondelle de mer. Sterna major. *Briss.* 6. 203. t. 19. f. 1.
GREAT TERN. *Br. Zool.* N°. 254. t. 90.

S. Fissipes. *Lin.* 228.
L'Hirondelle de mer noire, ou l'Épouvantail. S. nigra. *Briss.* 6. 211. t. 20. f. 1.
BLACK TERN. *Br. Zool.* N°. 256.

S. Nævia. *Lin.* 228.

L'Hirondelle de mer tachetée. S. Nævia. *Briff.* 6. 216. t. 20. f. 2.

SANDWICK TERN. Variety A. *Latham.* p. 358.

ORDO IV. GRALLÆ. WADERS.

PLATALEA. *Lin.* 231. SPOONDBILL.

P. Leucorodia. *Lin.* 231.

La Spatule. Platea. *Briff.* 5. 352.

SPOONDBILL. *Br. Zool.* 2. *App.* 634. t. 9.

Nota. On le voit de tems en tems fur les marais.

ARDEA. *Lin.* 233. CRANE.

A. Grus. *Lin.* 233.

La Grue. Grus. *Briff.* 5. 374. t. 33.

The CRANE. *Br. Zool. App.* 629. t. 6.

Nota. On ne les voit que dans le printems, à l'inftant de leur paffage.

A. Ciconia. *Lin.* 235.

La Cicogne blanche. Ciconia alba. *Briff.* 5. 365. t. 32.

The STORK. *Latham.* 3. 47. *Pen. Arct. Zool.* p. 455.

Nota. Commune dans les marais & les bas fonds.

A. Nigra. *Lin.* 235.

La Cigogne brune. Ciconia fufca. *Briff.* 5. 362. t. 31.

BLACK STORK. *Latham.* 3. p. 50. *Arct. Zool.* p. 456.

Nota. Moins commune que la précédente.

A. Nycticorax. *Lin.* 235.

Le Bihoreau. Nycticorax. *Briff.* 5. 403. t. 32.

ASH-COLOURED CRANE, or NIGHT RAVEN, male. *Latham.* 3. 52. *Arct. Zool.* p. 450

A. Purpurea *Lin.* 236.

Le Heron pourpre hupé. A. criſtata purpuraſcens. *Briſſ.* 5. t. 36. f. 2.

CRESTED PURPLE HERON. *Latham.* 3. p. 95.

A. Major. *Lin.* 236.

Le Heron hupé. A. criſtata. *Briſſ.* 5. 396. t. 35.

COMMON HERON, male. *Latham.* 3. 83. *Br. Zool.* N°. 173. t. 61.

A. Cinerea. *Lin.* 236.

Le Heron. Ardea. *Briſſ.* 5. 392. t. 34. & le Heron cendrée. p. 403.

COMMON HERON, female. *Lath.* ib. *Br. Zool.* ib.

Nota. Très-commun en Suiſſe.

A. Garzetta. *Lin.* 237.

L'Aigrette. Egretta. *Briſſ.* 5. 431.

The LITTLE EGRET. *Br. Zool.* 2. *App.* 631. t. 7. *Latham.* 3. 90.

A. Stellaris. *Lin.* 239.

Le Butor. Botaurus *Briſſ.* 5. 444. t. 37. f. 1.

The BITTERN. *Br. Zool.* N°. 174.

A. Alba. *Lin.* 239.

Le Heron blanc. A. candida. *Briſſ.* 5. 428.

WHITE HERON. *Br. Zool.* N°. 175.

Nota. On le voit rarement.

A. Minuta. β. *Lin.* 240.

Le Blongios. Ardeola. *Briſſ.* 497. t. 40. f. 1.

LITTLE BITTERN. *Br. Zool.* 2. *App.* 633. t. 8.

Nota. Commun.

A. Griſea. *Lin.* 239.

Le Heron gris, A. grisea. *Briss.* 5. 412. t. 36. f. 1.
ASH COLOURED CRANE, or Night Raven, female. *Latham.* 3. 53.

A. Huppé de Mahon. *Pl. Enlum.* t. 348.
MAHON HERON.

TANTALUS. *Lin.* 240. IBIS.

T. Fascinellus. *Lin.* 241.
Le Courly verd. Numenius viridis. *Briss.* 5. 326. t. 37. f. 2.
BAY IBIS. *Latham.* 3. 213. *Arct. Zool.* p. 460.
Nota. On voit tous les ans quelques-uns de ces oiseaux en Suisse.

SCOLOPAX. *Lin.* 242. CURLEW.

S. Arquata. *Lin.* 242.
Le Coury. Numenius. *Briss.* 5. 311.
The CURLEW. *Br. Zool.* N°. 176. t. 63.

S. Phæopus. *Lin.* 243.
Demi-Courly. Le petit Courly, ou le Corlieu. *Briss.* 5. 317. t. 37. f. 1. Numenius minor.
The WHIMBRIL. *Br. Zool.* N°. 177. t. 64.

S. Rusticola. *Lin.* 243.
La Beccasse. Scolopax. *Briss.* 5. 292.
WOODCOCK. *Br. Zool.* N°. 178. t. 65.
Nota. Ils habitent les montagnes des Alpes.

S. Gallinago. *Lin.* 244.
La Beccassine. Gallinago. *Briss.* 5. 298. t. 26. f. 1.
COMMON SNIPE. *Br. Zool.* N°. 187. t. 68.

S. Gallinula. *Lin.* 244.
La petite Beccassine. Gallinago minor. *Briss.* 5. 303. t. 26. f. 2.

JACK SNIPE. *Br. Zool.* N°. 189. t. 68.

S. Glottis. *Lin.* 245.

La grande Barge grise. Limosa grisea major. *Briss.* 5. 273. t. 24. f. 2.

GREEN SHANK. *Br. Zool.* N°. 183.

S. Limosa. *Lin.* 245.

Le Barge. Limosa. *Briss.* 5. 262.

LESSER GODWIT. *Br. Zool.* N°. 182.

S. Totanus. *Lin.* 245.

La Barge grise. Limosa grisea. *Briss.* 5. 267. t. 23. f. 1.

SPOTTED SNIPE. *Latham.* 3. 148. *Br. Zool.* N°. 186.

S. Calidris. *Lin.* 245.

Le Chevalier. Totanus. *Briss.* 5. 188. t. 17. f. 1.

RED SHANK. *Br. Zool.* N°. 184. t. 65.

S. Fusca. *Lin.* 243.

La Barge brune. Limosa fusca. *Briss.* 276. t. 23. f. 2.

DUSKI SNIPE. *Latham.* 3. 155. *Arct. Zool.* p. 471?

TRINGA. *Lin.* 247. SANDPIPER.

T. Pugnax. *Lin.* 247.

Le Combattant, ou Paon de Mer. Pugnax. *Briss.* 5. p. 240. t. 22. f. 1. 2.

The RUFFE. *Br. Zool.* N°. 192. t. 69.

T. Vanellus. *Lin.* 248.

Le Vanneau. Vanellus. *Briss.* 5. 94. t. 8. f. 1.

The LAPWING. *Br. Zool.* N°. 190.

T. Interpres. *Lin.* 248.

Le Coulon chaux. Arenaria. *Briss.* 5. 132.

HEBRIDAL

HEBRIDAL SANDPIPER. *Br. Zool.* N°. 200. *Fl. Scot.* t. 3.

T. Morinella. *Lin.* 249.

Le Coulon chaux cendré. Arenaria cinerea. *Briss.* 5. 137. t. 11. f. 2.

The TURNSTONE. *Br. Zool.* N°. 199.

T. Lobata. *Lin.* 249.

Le Phalarope. Phalaropus. *Briss.* 6. p. 12.

GREY PHALAROPE. *Latham.* 3. 272. *Br. Zool.* N°. 218. t. 86.

T. Alpina. *Lin.* 249.

L'Alouette de mer à collier. Cinclus torquatus. *Briss.* 5. 216. t. 19. f. 2.

The DUNLIN. *Br. Zool.* N°. 205. *Latham.* 3. 185.

T. Cinclus. *Lin.* 251.

L'Alouette de mer. Cinclus. *Briss.* 5. 211. t. 19. f. 1.

The PURRE. *Br. Zool.* N°. 206. t. 71.

T. Helvetica. *Lin.* 250.

Le Vanneau de Suisse. Vanellus helveticus. *Briss.* 5. 106. t. 10. f. 1.

SWISS SANDPIPER *Arct. Zool.* p. 478.

Nota. Peu commun en Suisse.

T. Ocrophus. *Lin.* 250.

Le Beccasseau, ou Cul blanc. Tringa. *Briss.* 5. 177. t. 16. f. 1.

GREEN SANDPIPER. *Br. Zool.* N°. 201.

T. Hypoleucos. *Lin.* 250.

La Guignette. Guinetta. *Briss.* 5. 183. t. 16. f. 2.

COMMON SANDPIPER. *Br. Zool.* N°. 204.

T. Arenaria. *Lin.* 251.

La petite Maubeche grise. Calidris grisea minor. *Briss.* 5. 236. t. 20. f. 2.

SANDERLING PLOVER. *Latham.* 3. p. 197. *Br. Zool.* N°. 212. t. 73.

T. Calidris. *Lin.* 252.

La Maubeche. Calidris. *Briss.* 5. 226. t. 20. f. 1.

DUSKY SNIPE. *Latham.* 3. 174.

T. Calidris grisea. La Maubeche grise. *Briss.* 5. 233. t. 21. f. 2. *Pl. Enlum.* 366.

GRISLED SANDPIPER. *Latham.* 3. 175.

T. Cinclus minor. La petite Alouette de mer. A. *Briss.* 3. 215.

Nota. Variété du T. Cinclus. *Lin.* ou *Purre* (*Br. Zool.* N°. 206.) apppelé en Suisse GRILLET.

T. Striata. *Lin.* 248.

Le Chevalier rayé. Totanus striatus. *Briss.* 5. 196. t. 18. f. 1.

STRIATED SANDPIPER. *Arct. Zool.* p. 472. *Latham.* 3. 176.

T. Squatarola. *Lin.* 252.

Le Vanneau gris. Vanellus griseus. *Briss.* 5. 100. t. 9. f. 1.

GREY PLOVER. *Br. Zool.* N°. 191.

CHARADRIUS. *Lin.* 253. PLOVER.

C. Hiaticula. *Lin.* 253.

Le petit Pluvier à collier. Pluvialis torquata. *Briss.* 5. 63. t. 5. f. 2.

RINGED PLOVER. *Br. Zool.* N°. 211.

C*. Morinellus. *Lin.* 254.

Le Guignard. Morinellus. *Briss.* 5. 54. t 4. f. 2.

The DOTTEREL PLOVER. *Br. Zool.* N°. 210. t. 73.

C. Apricarius. *Lin.* 254.

Le Pluvier doré à ventre noir. Pluvialis aurea Freti Hudſonis. *Briſſ.* 5. 51.

ALWARGRIM PLOVER. *Arct. Zoöl.* p. 483. *Latham.* 3. p. 198. Taché P. *Edw.* t. 140.

C. Pluvialis. *Lin.* 254.

Le Pluvier doré. P. aurea. *Briſſ.* 5. 43. t. 4. f. 1.

GOLDEN PLOVER. *Br. Zool.* N°. 208. t. 72.

C. Oedicnemus. *Lin.* 255.

Le grand Pluvier, ou Courly de terre. Pluvialis major *Briſſ.* 5. 77. t. 7. f. 1.

THICK-KNEED BUSTARD. *Br. Zool.* N°. 100.

C. Hymantopus. *Lin.* 255.

L'Echaſſe. Hymantopus. *Briſſ.* 5. 33. t. 3. f. 1.

LONG-LEGGED PLOVER. *Br. Zool.* N°. 209. *Fl. Scot.* 35. t. 4.

Nota. Rarement vu en Suiſſe.

C. Pluvialis Morinellus flaveſcens. *Gerini ornithol à Florence.* t. 474. Courvite. *Pl. Enlum.* 795.

CREAM-COLOURED PLOVER. *Latham.* 3. 217

Nota. Très-rare.

RECURVIROSTRA. *Lin.* 256. AVOSET.

R. Avocetta. *Lin.* 256.

L'Avocette. Avocetta. *Briſſ.* 6. 538. t. 47. f. 2.

SCOOPING AVOSET. *Br. Zool.* N°. 228. t. 80.

HÆMATOPUS. *Lin.* 257. OYSTER-CATCHER.

H. Oſtralegus. *Lin.* 257.

L'Huitrier, ou Pic marine. Oſtralega. *Briſſ.* 5. 38. t. 3. f. 2.

PIED OYSTER-CATCHER. *Br. Zool.* N°. 213. t. 74.

FULICA. *Lin.* 257. COOT.

F. Fusca. *Lin.* 257.

La petite Poule d'eau. Gallinula minor. *Briss.* 6. p. 6.

BROWN GALLINULE. *Latham.* 3. 260.

F. Atra. *Lin.* 257.

La Foulque, ou Morelle. *Briss.* 6. 23. t. 2. f. 1.

COMMON COOT. *Br. Zool.* N°. 220. t. 77.

F.* Aterima. *Lin.* 258.

La grande Foulque, ou la Macroule. F. Major. *Briss.* 3. 28. t. 2. f. 2.

GREAT COOT. *Br. Zool.* N°. 221.

F. Chloropus. *Lin.* 258.

La Poule d'eau. Gallinula. *Briss.* 6. p. 3. t. 1. f. 1. 2.

COMMON GALLINULE, or WATER HEN. *Br. Zool.* N°. 217. t. 77.

RALLUS. *Lin.* 261. RAIL.

R. Crex. *Lin.* 261.

Le Roi de Caille. Rallas Geniftarum. S. Ortygometra. *Briss.* 5. 159. t. 13. f. 2.

The CRAKE GALLINULE. *Br. Zool.* N°. 216. t. 85.

R. Aquaticus. *Lin.* 262.

Le Rosle d'eau. Rallus aquaticus. *Briss.* 5. 151. t. 12. f. 2.

WATER RAIL. *Br. Zool.* N°. 214. t. 75.

R. Porzana. *Lin.* 262.

La Marouette. Ralus aquaticus minor S. Maruetta. *Briss.* 5. 155. t. 13. f. 2.

SPOTTED GALLINULE. *Br. Zool.* N°. 215.

GLAREOLA. *Briss.* V. p. 141. GENUS 73.

PRATINCOLE.

G. Pratincola. La Perdrix de mer. Glareola. *Briss.* 5. 141. t. 12. f. 1.

Hirundo Pratincola. *Lin.* 345.

AUSTRIAN PRATINCOLE. *Latham.* 3. p. 222. t. 85.

OTIS. *Lin.* 264. BUSTARD.

O. Tarda. *Lin.* 264.

L'Outarde. Otis. *Briss.* 5. 18. *Edw.* t. 73. 74.

GREAT BUSTARD. *Br.* N°. 98. t. 44.

Nota. Se trouve quelquefois en Suisse, sur-tout en hiver.

ORDO V. GALLINÆ. GALLINACEOUS.

TETRAO. *Lin.* 273.

T. Urogallus. *Lin.* 273.

Le grand Coq de Bruyeres. Urogallus major. *Briss.* 1. 182.

WOOD GROUS. *Br. Zool.* N°. 92. t. 40. 41.

T. Tetrix. *Lin.* 274.

Le petit Coq de Bruyeres, à queue fourchue. *Briss.* 1. 186.

BLACK GAME, or GROUS. *Br. Zool.* N°. 93. t. 42.

T. Lagopus. *Lin.* 274.

La Perdrix de Niege. La Gelinotte blanche. Lagopus. *Briss.* 1. 216.

PTARMIGAN. *Br. Zool.* N°. 95.

T. Bonasia. *Lin.* 275.

La Gelinotte. Bonasa. *Briss.* 1. 191.

HASEL GROUS. *Latham.* 2. 744. *Arct. Zool.* p. 317.

T.* Attagen. La Gelinotte hupée. *Briss.* 1. 209.

RED. GROUS. *Latham.* 2. 746. *Br. Zool.* N°. 94.

T. Rufus. *Lin.* 276.

La Bartavelle, Perdix græca. *Briss.* 1. 241. t. 23. f. 1.

GREEK PARTRIDGE. *Latham.* 2. 767.

Nota. Fréquent dans les Alpes.

T. Perdix rubra. La Perdrix rouge. *Briss.* 1. 236.

GUERNSEY PARTRIDGE. *Latham.* 2. 768.

An ? Varietas rufæ, quærit Linnæus.

T. Perdix. *Lin.* 276.

Perdrix grise. Cinerea. *Briss.* 1. 219.

COMMON PARTRIDGE. *Br. Zool.* N°. 274.

T. Coturnix. *Lin.* 278.

La Caille. Coturnix. *Briss.* 1. 247.

The QUAIL. *Br. Zool.* N°. 97.

ORDO VI. PASSERES. PASSERINE.

COLOMBA. *Lin.* 279. PIGEON.

C. Oenas. *Lin.* 279.

Le Pigeon sauvage. Oenas, S. Vinago. *Briss.* 1. 86.

COMMON WILD PIGEON. *Br. Zool.* N°. 101.

C. Palumbus. *Lin.* 282.

Le Pigeon ramier. Palumbus. *Briss.* 1. 89.

RING DOVE. *Br. Zool.* N°. 102.

C. Turtur. *Lin.* 284.

La Tourterelle. Turtur. *Briss.* 1. 92.

TURTLE DOVE. *Latham.* 2. 644.

ALAUDA. *Lin.* 287. LARK.

A. Arvensis. *Lin.* 287.
L'Alouette. Alauda. *Briss.* 3. 335.
SKY-LARK. *Br. Zool.* N°. 136. t. 35.

A. Pratensis. *Lin.* 287.
L'Alouette de prés. Forlouse. A. Pratensis. *Briss.* 3. 343.
TIT-LARK. *Br. Zool.* N°. 138.

A. Arborea. *Lin.* 287.
L'Alouette de bois, A. arborea. *Briss.* 3. 340. t. 20. f. 1.
WOOD-LARK. *Br. Zool.* N°. 137.

A. Campestris. *Lin.* 288.
Alouette de champs. A campestris. *Briss.* 3. 349.
MEADOW LARK. *Br. Zool.* N°. 378.

A.* Cristata? *Lin.* 288.
L'Alouette hupée, ou le Cochevis. A. cristata. *Briss.* 3. 357.
CRESTED LARK. *Latham.* 2. 389.

A. Trivialis. *Lin.* 288.
L'Alouette de buisson. A. sepiaria. *Briss.* 3. 347.
GRASSHOPPER LARK. *Br. Zool.* N°. 156. hue spectat.

A. Curruca grisea nævia. La Fauvette grise tachetée. *Briss. Suppl.* 112. t. 5. f. 2.
Alauda minima Locustæ voce. Locustella. D. Johnson. *Raii. Av.* p. 70. N°. 7. *Latham.* 2. 429.

STURNUS. *Lin.* 290. STARLING.

S. Vulgaris. *Lin.* 290.
L'Etourneau. Sturnus. *Briss.* 2. 439.
The STARLING. *Br. Zool.* N°. 104. t. 46.

S. Cinclus. *Lin.* 290.

Le Merle d'eau, ou Merle aquatique. Merula aquatica. *Briff.* 5. 252.

WATER OUSEL. *Br. Zool.* N°. 111. — Très-commun.

TURDUS. *Lin.* 291. TRUSH.

T Viscivorus. *Lin.* 291.

La grosse Grive. T. Major. *Briff.* 2. 200.

MISSEL TRUSH. *Br. Zool.* N°. 105.

T. Pilaris. *Lin.* 291.

La Litorne. ou Tourdelle. Pilaris. S. Turdula. *Briff.* 2. 214.

The FIELD FARE. *Br. Zool.* N°. 106.

T. Iliacus. *Lin.* 292.

Le Mauvis. T. Iliacus. *Briff.* 2. 208. t. 20. f. 1.

RED-WINGED TRUSH. *Br. Zool.* N° 108.

T. Musicus. *Lin.* 192.

La petite Grive. T. Minor. *Briff.* 2. 205.

The THROSTLE. *Br. Zool.* N°. 107.

T. Saxatilis. *Lin.* 294.

Le Merle de Roche, ou Moineau solitaire de la Suisse. L'oiseau de Brisson est le même que le Lanius infaustus. *Lin.* 138.

ROCK SHRIKE. *Latham.* 1. 176.—Rare.

T.* Roseus. *Lin.* 294.

Merle couleur de rose. Merula rosea. *Briff.* 2. 250.

ROSE-COLOURED OUSEL. *Latham.* 2. 50. *Br. Zool.* 2. *App.* 627. t. 5. — Très-rare.

T. Merula. *Lin.* 295.

Le Merle. Merula. *Briff.* 2. 227.

BLACK BIRD. *Br. Zool.* N°. 109. t. 47.

T. Torquatus. *Lin.* 296.

Le Merle à collier. M. torquata. *Briss.* 2. 235.

RING OUSEL. *Br. Zool.* N°. 100. t. 46.

Nota. Commun sur les montagnes.

T.* Arundinaceus. *Lin.* 296.

La Rousserolle, ou Roucherolle. T. arundinaceus. *Briss.* 2. 219. t. 21. f. 1.

REED TRUSH. *Latham.* 2. 32.

AMPELIS. *Lin.* 297. CHATTERER.

A. Garrulus. *Lin.* 297.

Le Jaseur de Bohême. Bombicilla bohemica. *Briss.* 2. 333.

WAXEN CHATTERER. *Br. Zool.* N°. 112. t. 48.

Nota. Très-commun par momens.

LOXIA. *Lin.* 299. GROSSBEAK.

L. Curvirostra. *Lin.* 299.

Le Bec croisé. Loxia. *Briss.* 3. 329. t. 17 f. 3.

GROSS-BILLED GROSSBEAK. *Br. Zool.* N°. 115. t. 49.

L. Coccothraustes. *Lin.* 299.

Le Gros Bec. Coccothraustes. *Briss.* 3. 219.

HAW GROSSBEAK. *Br. Zool.* N°. 113.

L. Pyrrhula. *Lin.* 300.

Le Bouvreuil. Pyrrhula. *Briss.* 3. 308.

The BULL-FINCH. *Br. Zool.* N°. 116.

L. Chloris. *Lin.* 304.

Le Verdier. Chloris. *Briss.* 3. 190.

GREEN GROSS-BEAK. *Br. Zool.* N°. 117.

EMBERIZA. *Lin.* 308. BUNTING.

E. Miliaria. *Lin.* 308.

Le Proyer. Cynchramus. *Briss.* 3. 292.
COMMON BUNTING. *Br. Zool.* N°. 118.

E. Hortulanus. *Lin.* 309.
L'Ortolan. Hortulanus. *Briss.* 3. 269.
The ORTOLAN. *Latham.* 2. 166. *Arct. Zool.* p. 367.

E. Citrinella. *Lin.* 310.
Le Bruant. Citrinella. *Briss.* 3. 258.
YELLOW BUNTING. *Br. Zool.* N°. 119. t. 50.

E. Cia. *Lin.* 310.
Le Bruant de prés. E. pratensis. *Briss.* 3. 266.
MEADOW BUNTING, or FOOLISH BUNTING. *Latham.* 2. 191.

E. Cirlus. *Lin.* 311.
Le Bruant de haie. E. sepiaria. *Briss.* 3. 263.
CIRL BUNTING. *Latham.* 2. 190.

E. Schœniclus. *Lin.* 311.
LOrtolan de roseaux. Ortulanus arundinaceus. *Briss.* 3. 274.
REED BUNTING. *Br. Zool.* N°. 120.

FRINGILLA. *Lin.* 317. CHAFFINCH.

F. Cælebs. *Lin.* 318.
Le Pinçon. Fringilla. *Briss.* 3. 148.
COMMON CHAFFINCH. *Br. Zool.* N°. 125.

F. Montefringilla. *Lin.* 318.
Le Pinçon d'Ardennes. Montifrigilla. *Briss.* 3. 155.
The BRAMBLING. *Br. Zool.* N°. 126.

F. Carduelis. *Lin.* 318.
Le Chardonneret. Carduelis. *Briss.* 3. 53.
The GOLDFINCH. *Br. Zool.* N°. 124.

F. Serinus. *Lin.* 320.
Le Serin. Serinus. *Briss.* 3. 179.
The SERIN FINCH. *Latham.* 2. 296.

F. Citrinella. *Lin.* 320.
Le Serin d'Italie. Serinus italicus. *Briss.* 3. 182.
Nota Commun en Suisse.

F. Spinus. *Lin.* 322.
Le Tarin. Ligurinus. *Briss.* 3. 65.
The SISKIN. *Br. Zool.* N°. 129. t. 53.

F. Cannabina. *Lin.* 322.
La grande Linotte de vignes. Linaria rubra major. *Briss.* 3. 135.
REDHEADED LINNET. *Br. Zool.* N°. 131. t. 54.

F. Linaria. La Linotte. Linaria. *Briss.* 3. 131.
The LINNET. *Br. Zool.* N°. 130. *Latham.* 2. p. 302.

F. Linaria. *Lin.* 320.
La petite Linotte de vignes. L. rubra minor. *Briss.* 3. 138.
LESSER RED HEADED LINNET, or RED-POLE. *Br. Zool.* N°. 132. t. 54.

F.* Linaria minima. Le Cabaret. *Briss.* 3. 142.
The TWITE. *Latham.* 2. 307. *Br. Zool.* N°. 133.

F. Petronia. *Lin.* 322.
Le Moineau de bois. Passer sylvestris. *Briss.* 3. 88. t. 5. f. 1.
RING SPARROW. *Latham.* 2. 254.

F. Montana. *Lin.* 324.
Le Moineau de montagne. Passer montanus. *Briss.* 379.
TREE SPARROW. *Br. Zool.* N°. 128. t. 52.

F. Domeſtica. *Lin.* 323.

Le Moineau. P. Domeſticus. *Briſſ.* 3. 72.

The HOUSE SPARROW. *Br. Zool.* N°. 127. t. 51.

F. Nivalis. *Lin.* 321.

La Niverolle. Paſſer nivalis. *Briſſ.* 3. 162. t. 15. f. 2.

SNOW FINCH. *Latham.* 2. 264.

MUSCICAPA. *Lin.* 324. FLY-CATCHER.

M. Atricapilla. *Lin.* 326.

Le Gobe-mouche noir. M. nigra. *Briſſ.* 2. 381.

PIED FLY-CATCHER. *Br. Zool.* N°. 135.

Nota. Très-commun.

MOTACILLA. *Lin.* 328. WARBLER.

M. Luſcinia. *Lin.* 328.

Le Roſſignol. Luſcinia. *Briſſ.* 3. 397.

The NIGHTINGALE. *Br. Zool.* N°. 145.

M. Modularis. *Lin.* 329.

La Fauvette de haie, ou Paſſe-buſe. Curruca ſepiaria. *Briſſ.* 3. 394.

HEDGE SPARROW. *Br. Zool.* N°. 150.

M. Curruca *Lin.* 329.

La Fauvette babillarde. Curruca Garrula. *Briſſ.* 3. 384.

BABBLING WARBLER. *Latham.* 2. 417.

M. Hippolais. *Lin.* 330.

La Fauvette. Curruca. *Briſſ.* 3. 372.

PETTY-CHAPS. *Br. Zool.* N°. 149.

M. Salicaria. *Lin.* 330.

La Fauvette de roſeaux. Curruca arundinacea. *Briſſ.* 3. 378.

SEDGE BIRD. *Br. Zool.* N°. 155. t. 52.

M. Sylvia. *Lin.* 330.

La Fauvette grise, ou la Grisette. Curruca cinerea. seu cineraria. *Briss.* 3. 376.

WHITE THROAT. *Br. Zool.* N°. 160. *Latham.* 2. 428.

M. Alpina. La Fauvette des Alpes. *Buffon. Pl. Enlum.* 668. f. 2.

ALPINE WARBRER *Latham.* 2. 434.

Nota. Il est fréquent sur les hautes montagnes & sur les Alpes.

M. Alba. *Lin.* 331.

La Lavandière. Motacilla. *Briss.* 3. 461.

WHITE WAGTAIL. *Br. Zool.* N°. 142. t. 55.

M. Flava. *Lin.* 331.

La Bergeronette du Printems. M. Verna. *Briss.* 3. 468.

YELLOW WAGTAIL. *Br. Zool.* N°. 143. t. 55.

M. Boarola. *Lin. Mant.* p. 527.

La Bergeronette jaune. M. flava. *Briss.* 3. 471. t. 23. f. 3.

GREYW AGTAIL. *Br. Zool.* N°. 144.

M. Cinerea. La Bergeronette grise. *Briss.* 3. 465. t. 25. f. 1.

CIRENEOUS WARBLER. *Latham.* 2. 397.

M. Oneanthe. *Lin.* 332.

Le Cul blanc, ou Vitrec. Vitiflora. *Briss.* 3. 449.

WHEAT EAR. *Br. Zool.* N°. 157.

M. Rubetra. *Lin.* 332.

Le grand Traquet, ou le Tarrier. Rubetra major. s. Rubicola. *Briss.* 3. 432. t. 24. f. 1.

WHIN-CHAT. *Br. Zool.* N°. 158.

M. Rubicola. *Lin.* 332.

Le Traquet. Rubetra. *Briss.* 3. 428. t. 23. f. 1.

STONE-CHATTER. *Br. Zool.* N°. 159.

M. Atricapilla. *Lin.* 332.

La Fauvette à tête noire. Atricapilla. *Briss.* 3. 380.

BLACK-CAP. *Br. Zool.* N°. 148.

M. Phænicurus. *Lin.* 335.

Le Rossignol de muraille. Ruticilla. *Briss.* 3. 409.

RED-TAILED WARBLER. *Latham.* 2. 425.

M. Suecica. *Lin.* 336.

La Gorge bleue. Cyanecula. *Briss.* 3. 413.

BLUE-THROATED WARBLER. *Latham.* 2. 444. *Arct. Zool.* p. 417.

M. Rubecula. *Lin.* 337.

La Rouge-gorge. Rubecula. *Briss.* 3. 418.

RED-BREAST. *Br. Zool.* N°. 147.

M. Troglodytes. *Lin.* 337.

Le Roitelet. Regulus. *Briss.* 3. 428.

The WREN. *Br. Zool.* N°. 154.

M. Regulus. *Lin.* 338.

Le Poul, ou Soucy. Calendula. *Briss.* 3. 479.

YELLOW-WREN. *Br. Zool.* N°. 151.

β. Le grand Pouillot. *Briss.* 3. 482. A. *Latham.* 2. 514.

PARUS. *Lin.* 340. TITMOUSE.

P. Cristatus. *Lin.* 340.

La Mesange hupée. P. Cristatus. *Briss.* 3. 558.

CRESTED TITMOUSE. *Latham.* 2. 545. *Arct. Zool.* p. 427.

P. Major. *Lin.* 341.

La grosse Mésange, ou la Charbonniere. Fringillago. *Briss.* 3. 539.

GREAT-TITMOUSE. *Br. Zool.* N°. 162. t. 57.

P. Cæruleus. *Lin.* 341.

La Mésange bleue. P. Cæruleus. *Briss.* 3. 544.

BLUE TITMOUSE. *Br. Zool.* N°. 163. t. 57.

P. Ater. *Lin.* 341.

La Mésange à tête noire. P. atricapillus. *Briss.* 3. 551.

COLEMOUSE. *Br. Zool.* N°. 164. t. 57.

P. Palustris. *Lin.* 341.

La Mésange de marais, ou la Nonete cendrée. P. Palustris. *Briss.* 3. 555.

BLACK-CAP, or MARSH TITMOUSE. *Br. Zool.* N°. 165. t. 57.

P. Caudatus. *Lin.* 341.

La Mésange à longue queue. P. longicaudatus. *Briss.* 3. 570.

LONG-TAILED TITMOUSE. *Br. Zool.* N°. 166.

P.* Biarmicus. *Lin.* 342.

La Mésange barbue, ou la Moustache. P. barbatus. *Briss.* 3. 567.

HIRUNDO. *Lin.* 343. SWALLOW.

H. Rustica. *Lin.* 343.

L'Hirondelle de cheminée. H. domestica. *Briss.* 2. 486.

CHIMNEY SWALLOW. *Br. Zool.* N°. 168. t. 58.

H. Urbica. *Lin.* 344.

Le Martinet à cul blanc. H. minor. s. rustica. *Briss.* 2. 490.

The MARTIN. *Br. Zool.* N°. 169.

H. Riparia. *Lin.* 344.

L'Hirondelle de rivage. H. riparia, ſive Drepanis. *Briſſ.* 2. 506.

SAND MARTIN. *Br. Zool.* N°. 170.

H. Apus. *Lin.* 344.

Le Martinet. H. Apos. *Briſſ.* 2. 512.

The SWIFT. *Br. Zool.* N°. 171. t. 58.

H. Melba. *Lin.* 345.

La grande Hirondelle d'Eſpagne. H. major. Hiſpanica. *Briſſ.* 2. 504.

WHITE-BELLIED SWIFT. *Latham*, 2. 586. *Edw.* t. 27.

CAPRIMULGUS. *Lin.* 346. GOATSUSCKER.

C. Europæus. *Lin.* 346.

La tête-chevre, ou Crapaud volant. Caprimulgus. *Briſſ.* 2. 470. t. 44.

NOCTURNAL GOAT-SUCKER. *Br. Zool.* N°. 170. t. 59.

CLASSE III.

MAMMALIA.

ORDO I. REPTILES.

RANA. *Lin.* 354.

R. Bufo. *Lin.* 354.

Rubeta, ſive Phrymum. *Geſ. aquat.* p. 807. Le Crapaud.

The TOAD. *Br. Zool.* 3. N°. 4.

R. Rubeta. *Lin.* 355.

NATTER JACK. *Br. Zool.* 3. N°. 5.

R. Bombina

R. Bombina. *Lin.* 355.

BLACK-BACKED FROG.

R. Temporaria. *Lin.* 357.

Aquatica innoxia. *Gesf. Quad. ovip.* p. 46. *aquat.* p. 805.

COMMON FROG. *Br. Zool.* 3. N°. 2.

R. Verrucosa. Dorso subangulato, palmis retradactylis fissis, plantis hexadactylis palmatis tuberculatis. *Nova species.*

Nota. Il est extrêmement ressemblant aux précedens; il fut découvert dans le *pays de Vaud*, par le *comte Rasomofsky*, qui le décrira particulièrement dans son *Histoire naturelle de Jorat*, ouvrage qui paroîtra bientôt.

R. Esculenta. *Lin.* 357.

Rana, sive Rubeta gibbosa. *Gesf. Quad. ovip.* 63 *aquat.* 4. 5. p. 809.

EDIBLE FROG. *Br. Zool* N° 3.

R. Arborea. *Lin.* 357.

Ranunculus viridis. f. Rana Calamite seu Dryopeta. *Gesf. Quad. ovip.* 60. *aquat.* 800.

TREE FROG. *La Reine Grenouille de St. Martin.*

LACERTA. *Lin.* 359.

L. Agilis. *Lin.* 363. *Le Sauteur.*

The EFT, or SWIFT.

L. *Varia.* Cauda verticillata longa, subter lutea, supra viridi cinerea, ex nigro; albo, cæruleoque varia. *Nova.*

Nota. Celui-ci a beaucoup de rapport à l'*Agilis*, & sera pareillement décrit dans l'ouvrage déja mentionné, du comte *Razomofsky.*

L. Vulgaris. *Lin.* 370

Lacerta vulgaris. *Raii Quad.* 264.

Salamandre de terre. Brown Lizard. *Br. Zool* 3. N°. 9.

The NEWT.

L. Aquatica. *Lin.* 370.

Lacertus Aquaticus. *Gesſ. ovip.* 31.

Salamandre d'eau.

L. Paluſtris. *Lin.* 370.

Salamandra aquatica. *Raii Quad.* 273.

The WATER EFT, or NEWT.

L. Salamandra. *Lin.* 371.

Salamandra. *Geſ. Quad. ovip.* 80.

Salamandre fluvine.

ORDO II. SERPENTES.

COLUBER. *Lin.* 375.

C. Berus. *Lin.* 377.

Vipera. *Geſn. Serp.* p. 124. *Raii Quad.* 285.

La Vipere ordinaire.

The VIPER. *Br. Zool.* 3. N°. 12. t. 4.

C. Natrix. *Lin.* 380.

Natrix torquata. *Geſn. Serp.* 110. *Raii Quad.* p. 334.

Couleuvre à collier.

The SNAKE. *Br. Zool.* 3. N°. 13. t. 4.

ANGUIS. *Lin.* 390.

A. Fragilis. *Lin.* 392.

Cæcilia, ſeu Typhlops. *Geſn. Serp.* 60. *Raii Quad.* 289. *Orvert.*

The BLINDWORM. *Br. Zool.* 3. N°. 36. t. 4.

ORDO III. NANTES

PETROMYZON. *Lin.* 394. LAMPREY.

P. Marynus. *Lin.* 394. Lampret. Meerneurauge.
Lampetra. *Raii Pisc.* p. 35.
SEA LAMPREY. *Br. Zool.* vol. 3. N°. 27. t. 8.
Nota. Il remonte le Rhin jusqu'à Basle, & quelquefois au-dessus, mais rarement.

P. Fluviatilis. *Lin.* 394. Das *Neunauge Ger.* Perce-Pierre Lamprillon. *Fr.*
Lampetræ medium Genus. *Ray.* p. 35.
LESSER LAMPREY. *Br. Zool.* N°. 28. t. 8.
Nota. On en prend quelquefois dans le Rhin, dans le lac de Neuchâtel. Mr. Van Berchem.

P. Branchialis. *Lin.* 394. Der. *Querder.*
Lampetra parva & fluviatilis. *Ray.* 35.
PRIDE LAMPREY. *Br. Zool.* N°. 29. t. 8.
Nota. On en voit dans les rivières, & dans les ruisseaux assez fréquemment.

ACIPENSER. *Lin.* 403. STURGEON.

A. Sturio. *Lin.* 403. *Der. Stoer.*
Sturio. *Ray.* 112.
The STURGEON. *Br. Zool.* N°. 53. t. 19.
Nota. Il a quelquefois remonté le Rhin jusqu'à Basle, mais rarement.

CLASSE IV.

PISCES.

ORDO I. APODES. APODAL.

MURÆNA. *Lin.* 425. EEL.

M. Anguilla. *Lin.* 426. *Der. Aal.* Ger. L'Anguille. *Fr.*

Anguilla. *Ray.* 37.

The EEL. *Br. Zool.* N°. 53.

Nota. Très-commune dans presque tous les lacs ; & dans le lac de Neuchâtel. Mr. Van Berchem.

ORDO II. JUGULARES. JUGULAR.

GADUS. *Lin.* 435. CODFISH.

G. Lota. *Lin.* 440. Die *Quappe. Treischen. Aalraupe.* Ger. Lotte. *Fr.*

Mustela fluviatilis. *Ray.* 67.

The BURBOT. *Br. Zool.* N°. 86.

Nota. Très-commun dans les lacs, il est quelquefois si gros qu'il pese dix-huit livres. Lac de Neuchâtel. *Br.*

ORDO III. THORACICI. THORACIC.

COTTUS. *Lin.* 451. BULL-HEAD.

C. Gobio. *Lin.* 452. Der. *Kaulkopf Gropp.* Ger. Chassot. *Fr.*

Gobius fluviatilis. *Ray.* 76.

RIVER BULL-HEAD. *Br. Zool.* N°. 97. t. 39.

Nota. Très-commun dans les rivières & les ruisseaux.

PERCA. *Lin.* 481. PERCH.

P. Fluviatilis. *Lin.* 481. Der *Barsch*. *Egli*. Ger. Perche. *Fr.*

Perca fluviatilis. *Ray.* 97.

The PERCH. *Br. Zool.* N°. 124. t. 48.

Nota. Dans le lac de Neuchâtel.

GASTEROSTEUS. *Lin.* 489. STICKLEBACK.

G. Aculeatus. *Lin.* 489. Der *Stichling*.

Pisciculus aculeatus. *Ray.* 145.

THREE-SPINED STICKLEBACK. *Br. Zool.* N°. 129. t. 50.

G. Pungitius. *Lin.* 491.

P. Aculeatus minor. *Ray.* 145.

TEN-SPINED STICKLEBACK. *Br. Zool.* N°. 130. t. 50.

Nota. L'un & l'autre communs dans les ruisseaux.

ORDO IV. ABDOMINALES. ABDOMINALE.

COBITIS. *Lin.* 499. LOACK.

C. Barbatula. *Lin.* 499. Die *Schmerk*.

Cobitis fluviatilis barbatala. *Ray.* 124.

BEARDED LOACH. *Br. Zool.* N°. 142. t. 58.

Nota. Commun dans tous les ruisseaux.

C. Tænia. *Lin.* 499. Der *Steinpizger*.

C. Barbatula aculeata. *Ray.* 124.

The SMERLIN LOACH.

C. Fossilis. *Lin.* 500. Der *Schlampizger*. *Meergrundel*.

Misgurn, seu Fisgurn, Piscis Lampetriformis. *Ray.* 70.

LAMPREY LOACH. *Phil. Trans.* vol. 44. p. 451 t. 2. f. 1.

Nota. Dans le Rhin.

SILURUS. *Lin.* 501. SHEAT-FISH.

S. Glanis. *Lin.* 501. Der *Wells.* Ger. Le Salut. *Fr.*
Silurus. *Ray.* p. 70
The SHEAT-FISH.

Nota. Dans quelques lacs de la Suiffe & dans celui de Neuchâtel.

SALMO. *Lin.* 509. SALMON.

S. Salar. *Lin.* 509. Der *Lachs.* Le Saulmon. *Fr.*
Salmo. *Ray.* 63. In the fpring it is called. *Dalm.*
The SALMON. *Br. Zool.* N°. 143. t. 58.

Nota. Il remonte par le Rhin, dans les rivières de la Suiffe, au printems; on en prend une grande quantité à Bafle.

S. Trutta. *Lin.* 509. Truitte. *Fr.*
Trutta. Salmonata. *Ray.* 63.
Salmon Trout. SEA TROUT. *Br. Zool.* N°. 145.

Nota. Dans le lac de Neuchâtel. *M. Berchem.*

S. Lacuftris. *Lin.* 510 Der Rhein-oder *Ilanken.*
Trutta lacuftris magna. *Gefn. Pifc.* p. 1003. *Ray.* p. 64. *fub* N°. 4.
LAKE SALMON.

Nota. Commun dans les lacs, quelquefois il pefe foixante livres.

S. Fario. *Lin.* 509. Die *Bachforelle.*
Trutta fluvialis. *Ray.* 65.
The TROUT. *Br. Zool.* N°. 146. t. 59.

Nota. Dans prefque toutes les rivières, ruiffeaux & torrens.

S. Umbla. *Lin.* 511. Der *Ritter*. Ger. L'Ombre chevalier. *Fr.*

Umbla prior. *Ray*. 64.

The UMBLE.

Nota. Dans le lac de Geneve, il croît jusqu'au poids de vingt livres & au-dessus, & dans le lac de Neuchâtel.

S. Alpinus. *Lin.* 510. Das *Roteli*.

Umbla minor. *Ray*. 65.

The CHARR. *Br. Zool.* N°. 149. t. 60.

Nota. Commun dans les lacs, celui du lac de Zug excelle en saveur: dans le lac de Neuchâtel.

S. Thymallus. *Lin.* 512. Die *Aesche*. Ger. Ombre. *Fr.*

Thymallus. *Ray*. 62.

The GRAYLING. *Br. Zool.* N°. 150. t. 61.

S. Lavarettus. *Lin.* 512. La Pallée. *Fr.*

Lavarettus Allobrogum. *Ray*. 61.

The GWINIAD. *Br. Zool.* N°. 152. t. 62.

Nota. Linnée comprend plusieurs variétés sous cette espèce. Je suis encore incertain si ceux qui suivent sont d'espèce différente ou non. Lac de Neuchâtel.

α. *Adelfelch.* Dans le lac de Constance.

β. Der *Gangfisch.* Dans le même lac.

γ. Albula cærulea. *Blauling. Allbok.*

S. Albula. *Lin.* 512. *Hagling.*

Albula minima. *Ray*. 62. *Gesn. Pisc.* p. 34.

The HERRING SALMON.

E S O X. *Lin.* 515. P I K E.

Esox Lucius. *Lin.* 516. Der *Hecht* Ger. Brochette. *Fr.*

Lucius. *Ray.* 12

The PIKE. *Br. Zool.* N°. 153. t. 63.

Nota. Très-commun dans les lacs de Zug & de Geneve, ils croissent jusqu'au poids de cinquante livres; & dans celui de Zurich il s'en est trouvé un de soixante & dix livres. Les maïeurs se trouvent dans le lac de Joux. Lac de Neuchâtel. *Br.*

CYPRINUS. *Lin.* 525. CARP.

C. Carpio. *Lin.* 525. Die *Karpfe.* Ger. Carpe. *Fr.*

Cyprinus. *Ray.* 115

The CARP. *Br. Zool.* N°. 165. t. 70.

Nota. Commun dans le lac de Zug; on y en prend de cinquante & de soixante-dix livres. Lac de Neuchâtel.

C. Barbus. *Lin.* 528. Die *Barbe.* Ger. Barbian. *Fr.*

Barbus. *Ray.* 121.

The BARDEL. *Br. Zool.* N°. 166. t. 71.

Nota. Fréquens dans les rivières de la Suisse; à Zurich on en prend de dix à douze livres. Dans le lac de Neuchâtel.

C. Gobio. *Lin.* 526. Der *Grundling.* Ger. Gougeon. *Fr.*

Gobius fluviatilis Gesneri. *Ray.* 123.

The GUDGEON. *Br. Zool.* N°. 168.

Nota. Abonde dans les lacs & les rivières; mais n'est pas estimé pour son goût. Lac de Neuchâtel.

C. Tinea. *Lin.* 526. Die *Schleye.* Ger. Tanche. *Fr.*

Tinea. *Ray.* 117.

The TENCH. *Br. Zool.* N°. 167.

Nota. Commun dans les lacs ; dans celui de Genêve on en prend de trois livres. Lac de Neuchâtel.

C. Cephalus. *Lin.* 527. Der *Aland.* Ger. Chevenore. *Fr.*

Capito five Cephalus. *Ray.* 119.

The CHUB. *Br. Zool.* N°. 175. t. 73.

Nota. Dans plusieurs des rivières & des lacs de la Suisse. Lac de Neuchâtel. *M. Van Berchem.*

C. Nasus. *Lin.* 530. Die *Nasc.* Ger. Nazoz. *Fr.*

Nasus Alberti. *Ray.* 119.

The NASE.

Nota. Si abondant dans les rivières, que quelquefois, dans le mois d'avril, on en a pêché dans le Birs cent milliers. Lac de Neuchâtel.

C. Brama. *Lin.* 531. Der *Bley.*

Cyprinus latus five Brama. *Ray.* 116.

The BREAM. *Br. Zool.* N°. 169. t. 70.

C. Ballerus. *Lin.* 532. *Die Guster.*

Ballerus. *Ray.* 117.

The BREAM BLEAK, or BALLER.

Nota. Commun dans le lac.

C. Dobula. *Lin.* 528. Der *Doebel.*

Mugilis vel Cephali fluviatilis species minor. *Ray.* 122.

The HASLER. — Fréquens dans les rivières.

C. Leucifcus. *Lin.* 528. Der *Lauben.*

Leucifcus. *Ray.* 121.

The DACE. *Br. Zool.* N°. 173.

Nota. Commun dans le lac.

C. Grislagine. *Lin.* 529.

Grislagine Angustæ dictus Gobii fluviatilis species. *Ray.* 123.

Gresling. *Germ.* Vaugeron. *Fr.*

Nota. Dans le lac de Neuchâtel. *M. Berchem.*

C. Rutilus. *Lin.* 529. Das *Rothange.* Ger. Rotte. *Fr.*

Rutilus f. Rubellus fluviatilis. *Ray.* 122

The ROACH. *Br. Zool.* N°. 172. Figure en frontispice.

Nota. Abondans l'un & l'autre dans les lacs & rivières, & dans le lac de Neuchâtel.

C. Alburnus. *Lin.* 531. Der *Ukeley Weiss-fisch.* Ger. Able. *Fr.*

Alburnus Ausonii. *Ray.* 123.

The BLEAK. *Br. Zool.* N°. 176. t. 73.

Nota. Celui-ci est parmi le plus commun de tous nos poissons.

C. Bipunctatus. Die *Alandebleke.* Bloch. tab. 8. f. a. bené.

C. Erythrophtalmus. *Lin.* 530. Die *Ulgete.* Bloch. tab. 1.

Rutilus latior, seu Rubellio fluviatilis. *Ray.* 118.

The RUD. *Br. Zool.* N°. 170. t. 72.

Nota. Commun dans les rivières.

C. Phoxinus. *Lin.* 528. Die *Elrize.* Bambele.

Varius seu Phoxinus levis. *Ray.* 125.

The MINNOW, or PINK. *Br. Zool.* N°. 177. t. 5. f. 6.

Nota. Fréquent dans les rivières & ruisseaux. *M.* Van *Berchem* n'a pas pu fixer de synonymes aux trois poissons suivans.

Boudelles.

Cormontant.

Zizes. *

CLASSE VI.

VERMES.

ORDO III. TESTACEA.

UNIVALVIA.

HELIX. MULLER. Vermium. *Gen.* 23. vol. II. p. 12.

Vermis cochleatus, Tentaculis quatuor linearibus; oculis apice majorum.

H. Chryſtallina. MULLER. N°. 223. Chriſtal Snail.

H. Lapicida. MULL. 240. LIN. *Syſt. Nat.* N°. 656.
LIST. *Syn.* t. 69. f. 68.
La Lampe. *Fr.* Die Lampe. *Ger.* Lamp Snail.
DA COSTA. *Br. Conch.* p. 55. t. 4. f. 9.
PEN. *Zool.* t. 83. f. 121.

---

* Claſſe V. Inſecte, eſt omis dans ce Faunula; 1°. à cauſe de l'étendue qu'il auroit; & 2°. parce que je ne puis fournir aux érymologiſtes, rien de plus que ce qui eſt dans les livres; je renvoie le lecteur curieux à Johann Caſpard Fueſslin's *Verzeichnis der ihm Bekannten ſchweitzeriſchen inſecten.* A Zurich, 1775, grand *in*-4°., avec gravures, ou John Gaſpar Fueſsli's; Catalogue des inſectes de la Suiſſe. Ce catalogue fait mention de 1200 eſpeces, diviſées en 152 genres; à peine la moitié de ces inſectes eſt-elle connue pour appartenir à la Suiſſe; en quelque lieu qu'il ſoit poſſible, le nom allemand y eſt mis; le lieu où on le trouve,

H. Rotundata. MULL. 231. ARGEN. *Conch.* 2. t. 9. f. 10.

Le Bouton. *Fr.* Der. Knopf. *Ger.* The Button Snail.

H. Minuta. Nouvelle eſpèce.

H. Iſognomoſtomos. SCHROETER. 2. p. 194.

H. Obvoluta. MULL. 229. GUALT. *teſt.* t. 2. f. 5.

La veloutée à bouche triangulaire. *Fr.* Die Sammet Schnekemmit Dreyeckigte munde. *Ger.* Triangular-mouthed Snail.

H. Coſtata. MULL. 233. Serpentuli exigui. BERLIN. *Mag?* 4. B. ? Ribbed Snail.

H. Pulchella. MULL. 232. GEOFR. *Conch.* 6.

La petite Striée. *Fr.* Die Kleine geſtreiſte Schneke. *Ger.* Small. White Snail.

H. Nitida. MULL. 234. PETIV. *Gaz.* t. 93. f. 14. ARG. t. 28. 4.

La Luiſante. *Fr.* Die glanzende Wieſen. *Ger.* Shining Snail.

& s'il eſt rare. Depuis la publication de cet ouvrage, l'auteur a raſſemblé diverſes obſervations & additions, qu'il donne dans ſes *Entomologiſched Magazinen;* ou Magazin Etimologique. Ce qui manque à cet ouvrage, eſt en grande partie complété par John Henrick Sultzer's *Abekguertze Geſchichte der Inſecten*, nach dem Linnæiſchen ſyſtem. Winterthur, 1776, 2 vol. grand *in*-4°. avec pluſieurs eſtampes d'inſectes coloriés; & une deſcription abrégée des inſectes, ſelon le ſyſtême de Linné, par Henri Sultzer. Cet ouvrage particuliérement donne l'énumération des inſectes de la Suiſſe, décrits par Sultzer, gravés & coloriés par Fueſsli; il contient pluſieurs obſervations curieuſes & inſtructives.

Le ſavant auteur eſt médecin de Winterthur.

H. Villosa. Nouvelle espèce.

H. Ericetorum. MULL. 236 ♂. Alba fascus novem. GUALT. t. 2. L.

Le Ruban plat. *Fr.* Der grosse Bund. *Ger.* Heath Snail.

H. Striatula. MULL. Nouvelle espèce, n'est point le Striatula de *Muller*, p. 24.

H. Hispida. MULL. 268. LIN. *Syst.* 675. LIST. *Ang.* t. 2 f. 12.

La Veloutée. Die Samtschneke. *Ger.* Bristly Sail. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 58. t. 5. f. 10.

H. Succinea. Nouvelle espèce, n'est point le Succinea de *Muller*, p. 97.

H. Incarnata. MULL. 259. SCHROETER, p. 174. t. 2. f. 18. Carnation-mouthed Snail.

H. Fruticum. MULL. 267. SCOROETER, p. 178. t. 2. f. 19. Bush Snail.

H. Hortensis. MULL. 247. Garden Snail.

H. Nemoralis. MULL. 246. LIN. *Syst.* 691. LIST. *Ang.* t. 2. f. 3.

La Livrée. *Fr.* Die Waldschneke. *Ger.* Wood Snail. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 76. t. 5. f. 1.—8. 14. 19. PENN. *Zool.* N°. 131.

H. Montana. Vouvelle espèce.

H. Arbustorum. MULL. 248. LIN. *Syst.* 680. LIST. *Ang.* t. 2. f. 4. Hedge Snail. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 75. t. 17. f. 6. PENN. *Zool.* N°. 130. t. 85.

H. Aperſa. MULL. 253. ARG. I. t. 28. f. 11.

Le Jardinier. *Fr.* Die Gartenſchneke. *Ger.* Speckled Snail.

H. Pomatia. MULL. 243. LIN. *Lyſt.* 677.

Le Vigneron. *Fr.* Die Weinbergs Schneke *Ger.* Edible Snail. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 67. t. 4. f. 14. PENN. *Zool.* N°. 128. t. 84.

H. Fulva. MULL. 249. Topaz Snail.
H. Sericea. MULL. 258. Silky Snail.
H. Aculeata. MULL. 279. Prickly Snail.
H. Rupeſtris. Nouvelle eſpèce.
H. Muſcorum. MULL. 304. LIN. *Syſt.* 651. Turbo Muſcorum.

Le petit Barillet. *Fr.* Das Kleine Faſchen. *Ger.* LIST. *Ang.* t. 2. f. 6. Moſs Snail. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 89. t. 5. f. 16. PENN. *Zool.* t. 82. N°. 118.

H. Coronata. Geoffroy. Par. N°. 19.

Le grand Barillet. *Fr.* Das groſſe Faſſchen. *Ger.* Rundlet Snail.

H. Quadridens. MULL. 406. LIST. *Syn.* t. 40. f. 38.

L'Anti Barillet. *Fr.* Das Linuſgedrehte Faſſchen. *Ger.* Four-toothed Snail.

H. Coclea. Nouvelle eſpèce.
H. Exigua. Nouvelle eſpèc.
H. Lubrica MULL. 303. LIST. *Ang.* t. 2. f. 7.

La Brillante. *Fr.* Das granzende Spitzschneke. *Ger.* Glossy Snail.

H. Obscura. MULL. 302. LIST. *Ang.* t. 2. f. 8.

Le grain d'Orge. *Fr.* Das Gerstenkorn. *Ger.*

H. Sylvestris. Nouvelle espèce.

H. Detrita. MULL. 300. GUALT. *Test.* t. 5. N.

H. Cylindrica. GEOFR. N°. 16.

Le grain d'Avoine. *Fr.* Das Haferkorn. *Ger.* Cylindrical Snail.

H. Bidens. MULL. 315. LIN. *Syst.* 649. LIST. *Syn.* t. 41. A.

Die glatte Erdschraube. *Ger.* Bidentated Snail. PENN. *Zool.* N°. 117. t. 81. sine numero.

H. Muscosa. Nouvelle espèce.
H. Roscida. Nouvelle espèce.
H. Perversa. MULL. 316. Turbo perversus. LIN. *Syst.* 650. LIST. *Ang.* t. 10. f. 10. *Syn.* t. 41. f. 39.

La Nompareille. *Fr.* Die gestrikte Erdschraube. *Ger.* Contrary-mouthed Snail. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 107. t. 5. f. 15. PENN. *Zool.* t. 82. N°. 116.

H. Muralis. Nouvelle espèce.
H. Parvula. Nouvelle espèce.
H. Acicula. GEOFR. N°. 21.

L'Aiguillette. *Fr.* Der Senkel die Nadel. *Ger.* Needle Snail.

H. Pellucida. MULL. 215.

La Transparente. *Fr.* Die Durchsichtige Schneke. *Ger.* Pellucid Snail.

H. Virescens. Nouvelle espèce.

H. Imputa. Nouvelle espèce.

H. Putris. MULL. 296. LIN. *Syst.* 705. LIST. *Ang.* 140. t. 2. f. 24.

L'Amphibie: L'Ambrée. *Fr.* Die Beydlebige. Kahuschneke. *Ger.* Amphibious Snail. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 92. t. 5. f. 13. PENN. *Zool.* t. 86. N°. 137.

H. Elongata. Nouvelle espèce.

H. Angusta. Nouvelle espèce.

POMATIAS. STUDER. MS.

Vermis cochleatus, tentaculis duobus linearibus oculis ad basin externe.

P. Elegans. Nerita elegans. MULL. 363. LIST. *Ang.* t. 2. f. 5. *Syn.* t. 27. f. 25.

L'Élegante Striée. *Fr.* Die Feingestrickte Deckel-schenke. *Ger.* Nerite-Pomatias.

P. Variegatus. Nouvelle espèce.

VERTIGO. MULLER. *Gen.* 24. p. 124.

Vermis cochleatus Tentaculis duobus linearibus. apice oculatis.

V. 8-dentata. Nouvelle espèce.

V. 5-dentata Nouvelle espèce.

V. 6-dentata. Nouvelle espèce.

CARYCHIUM.

CARYCHIUM. MULLER. *Gen.* 25. p. 125.

Vermis cochleatus, tentaculis duobus truncatis, oculis ad basin postice.

C. Minimum. MULL. 321.

ANCYLUS MULLER. *Gen.* 30. p. 199.

Vermis cochleatus, tentaculis binis truncatis; oculis ad basin interne.

A. Lacustris. MULL. 385. Patella lacustris. LIN. *Syst.* 769. ARG. 1. t. 27. 1.

Ancille; Patelle. *Fr.* Die Schüssel, Napfmuschell. *Ger.* Lake Limpet. DA COSTA. *Conch.* p. 1. t. 2. f. 8.

A. Fluviatilis. MULL. 386. LIST. *Ang.* t. 2. f. 32.

Patelle à bec. *Fr.* Die Dragonet. Mutze. *Ger.* River Limpet.

BUCCINUM. MULLER. *Gen.* 26. p. 126.

Vermis cochleatus, tentaculis duobus triangularibus, oculis ad basin interne.

B. Papilla. Incertain.

B. Auricula. MULL. 322. Helix Auricularia. LIN. *Syst.* 708. LIST. *Ang.* t. 2. f. 23.

Le Radix. *Fr.* Die Wurzel. *Ger.* Wide-mouthed Snail; or Buccinum. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 95. t. 5. f. 17. PENN. *Zool.* t. 86. N°. 138.

B. Fossarum. Incertain.

B. Medium MULL. 324.

B. Rivale. Incertain.

B. Lacuſtre. Incertain.

B. Fragile. Incertain.

B. Albidum. Incertain.

B. Stagnale. MULL. 327. Helix Stagnalis LIN. *Syſt.* 703. LIST. *Ang.* t. 2. f. 21.

Le grand Buccin. *Fr.* Das groſs Spizhorn. *Ger.* Lake Buccinum; or Helix. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 93. t. 5. f. 11. PENN. *Zool.* t. 86. N°. 136.

B. Paluſtre. MULL. 326. LIST. *Ang.* t. 2. f. 22.

Le petit Buccinum. *Fr.* Das Kleine Spizhorn, Der Raab. Marsh Buccinum, or Helix.

B. Truncatulum. MULL. 325 ?

PLANORBIS. MULLER. *Gen.* 27. p. 152.

Vermis cochleatus, tentaculis binis ſetaceis oculis ad baſin interne.

P. Turritus. MULL. 354.

P. Bulla. MULL. 353. Bulla fontinalis. LIN. *Syſt.* 386. LIST. *Ang.* t. 2. f. 25.

La Bulle aquatique. *Fr.* Die Waſſerblaſe. *Ger.* Lake Bulla, or Plane-orb. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 96. t. 5. f. 6.

P. Contortus. MULL. 348. Helix contorta. LIN. *Syſt.* 673. PETIV. *Gaz.* t. 92. f. 8.

Le petit Planorbe. *Fr.* Die Kleine Teller-schnecke. *Ger.* Lunaten Plane-orb, or Helix.

P. Purpura. MULL. 343. Helix cornea. LIN. *Syst.* 671. LIST. *Ang.* t. 2. f. 26.

Le grand Planorbe. *Fr.* Das vertiefte Post-horn. *Ger.* Horny Helix, or Plane-orb. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 60. t. 4. f. 13. PENN. *Zool.* t. 83. N°. 126.

P. Albus. MULL. 350. PETIV. *Gaz.* t. 92. f. 7. Small white Plane-orb.

P. Spirorbis. MULL. 347. Helix Spirorbis. LIN. *Syst.* 672. Concave Plane-orb.

P. Imbricatus. MULL. 351. Turbo Nautileus. LIN. *Syst.* 654.

Le Planorbe tuile. *Fr.* Die Zieglformize Teller schenecke. *Ger.* Imbricated Plane-orb.

P. Tenellus. MULL. 345. Sive Vortex. Helix Vortex. LIN. *Syst.* 667. LIST. *Ang.* t. 2. f. 28. Whirl Plane-orb. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 65. t. 4. f. 12. PENN. *Zool.* t. 83. N°. 124.

P. Complanatus. MULL. 346. sive umbilicatus. Helix complantata. LIN. *Syst.* 663. Umbilicated Plane-orb. An? DA COSTA *Br. Conch.* p. 66. t. 4. f. 11.

P. Carinatus. MULL. 344. Helix Planorbis. LIN. *Syst.* 662. LIST. *Ang.* t. 2. f. 27. Carinated Plane-orb. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 63. t. 4. f. 10. & t. 8. f. 8. PENN. *Zool.* 1. 83. N°. 123.

VALVATA. MULLER. *Gen.* 29. p. 198.

Vermis cochleatus, tentaculis binis setaceis, oculis ad basin postice.

V. Cristata. MULL. 384. Crested Valvate: or feathered Nerite.

V. Pulchella. GEOFR. N°. 4.

Le Port-Plumet. *Fr.* Der Federbuschtrager. *Ger.*

NERITA. MULLER. *Gen.* 28. p. 170.

Vermis cochleatus, tentaculis binis setaceis, oculis ad basin externe.

N. Obtusa. MULL. 358. sive Piscinalis. Obtuse Nerite.

N. Jaculator. MULL. 372. Helix Tentaculata. LIN. *Syst.* 707. LIST. *Ang.* t. 2. f. 19.

La petite Operculée *Fr.* Der Thürthüter. *Ger.* Bomb. Nerite, or Helix DA COSTA. *Br. Conch.* p. 91. t. 5. f. 12. PENN. *Zool.* t. 86. N°. 140.

BIVALVIA.

TELLINA. MULLER. *Gen.* 31. p. 202.

Vermis conchaceus, siphone duplici longo.

T. Cornea. MULL. 387. LIN. *Syst.* 72. LIST. *Ang.* t. 2. f. 31.

Came de Ruisseaux. *Fr.* Die Kleine Brettmuschel. *Ger.* Horny Tellen. DA. COSTA. *Br. Conch.* p. 173. t. 13. f. 2. PENN. *Zool.* t. 49. N°. 36.

T. Amnica. MULL. 389.
T. Minima. Nouvelle espèce.

MYTILUS. MULLER. *Gen.* 32. p. 207.

Vermis conchaceus, siphone duplici brevi.

M. Cygneus. MULL. 394. LIN. *Syst.* 257.

Le Moule d'Etang. *Fr.* Die grosse grüne Theismuschel. *Ger.* Great Pond. Muscle.

M. Anatinus. MULL. 393. LIN. *Syst.* 258. Common River Muscle.

MYA. MULLER. *Gen.* 33. p. 210.

Vermis conchaceus, siphone nullo.

M. Pictorum. MULL. 397. β. Testa elongata crassa fusca. GUALT. *test.* t. 7. E. Long Painter's Muscle.

M. Ovata. MULL. 397. γ? Testa crassa radiata flavovirente. LIST. *Syn.* t. 146. 1. 147. 3. 147. 2. Oval Mya.

M. Rivorum. MULL. 397. *α.* Testa crassa rudi fusca. Mya Pictorum. LIN. *Syst.* 28. LIST. *Ang.* t. 2. f. 30. Painter's Muscle, or Mya. DA COSTA. *Br. Conch.* p. 228. t. 15. f. 4. PENN. *Zool.* t. 43. f. 17.

APPENDIX
AU
TROISIEME VOLUME.

APPENDIX

AU

TROISIEME VOLUME.

N°. 1.

LA Table ſuivante préſente l'ordre des treize Cantons, & l'époque de leur réception dans la confédération helvétique.

Les huit anciens Cantons.	Zurich............	Religion réformée.	1350
	Berne............	Religion réformée.	1352
	Lucerne............	Catholique......	1332
	Uri............	Catholique......	1315
	Schweitz............	Catholique......	1315
	Underwald............	Catholique......	1315
	Zug............	Catholique......	1352
	Glaris............	Les deux religions.	1351
Les 5 nouv. Cantons.	Baſle............	Religion réformée.	1501
	Fribourg............	Catholique......	1481
	Soleure............	Catholique......	1481
	Schaffouſe............	Religion réformée.	1501
	Appenzel............	Les deux religions.	1513

La quotité des troupes qui doit être fournie par chacun des Cantons, en cas de guerre, est comme il suit: elle fut fixée en 1668, à l'effet de former une armée confédérée de 9600 hommes; la même proportion seroit observée, si l'augmentation des Troupes étoit jugée nécessaire.

Zurich	1400.
Berne	2000.
Lucerne	1200.
Uri	400.
Schweits	600.
Underwald	400.
Zug	400.
Glaris	400.
Basle	400.
Fribourg	800.
Soleure	600.
Schaffouse	400.
Appenzel	600.
	9600.

N°. 2.

JE n'ai rien négligé pour rendre la carte générale de la Suisse, qui est jointe à cet ouvrage, aussi complete qu'il a été possible; & parce qu'il n'y avoit aucune carte complete de toute la Suisse, de publiée, j'ai rassemblé les meilleures des différentes parties de

la Suisse, que j'ai pu me procurer. Aidé des autorités, qui sont citées ci-après, MM. Palmer & Baker ont formé la carte de cet ouvrage, & le public leur en est redevable; j'estime qu'elle peut être considérée comme la meilleure de la Suisse, de toutes celles qui ont paru.

1. Carte de la Suisse romande qui comprend le pays de Vaud & le gouvernement d'Aigle, dépendant du canton de Berne, divisés en leurs bailliages, où l'on a distingué ceux qui appartiennent au canton de Fribourg, & ceux qui sont possédés en commun par ces deux républiques, ainsi que les états & pays adjacens. Levée géométriquement, sous la permission du souverain. *Par le S. H. Mallet*, ingénieur géographe, 1781. 4 feuilles. Carte excellente & très correcte.

2. Canton Basel. Daniel Bruckner Auctor, Emanuel Büchel Délénéavit. *Gravé à Basle*, par P. L. Auvray, parisien. *Sous les soins de* M. de Mechel, 1766. Carte très-correcte.

3. Carte chorographique de la partie occidentale de l'Oberland, ou le comté de Gruyères, divisé en quatre bailliages ou gouvernemens; savoir, Gruyères, Sanen, Ober Sibenthal, & Nider Sibenthal, où se trouve le gouvernement d'Aigle & le bailliage de Vevay: avec les frontières de la république de Walais & des pays circonvoisins; observée sur les lieux, & dressée sur le manuscrit de *Samuel Loup de Rougemont*. A Londres, publiée par acte du parlement, 1754. *Assez correcte*.

a. Topographische tabelle des untern Amtes der Lucernerischen Vogtei Entlibuch Samt dem Markt zu Wolhausen begreiffend die Pfarreien Entlibuch, Romos, Hasti, Doplischwand, und Theils, Wolhausen und Malters, 1782.

b. Topographische tabelle der beiden Entlibucher-Æmter Schupfheim und Eschlismatt im canton Lucern.

c. Carte de la partie supérieure de l'Entlibuch.

d. Besondere Vorstellung der ganzen Tandschaft Entlibuch, samt einen Theil des benachbahrten Obwalden und Brienzerlandes. *Ces cartes exactes du petit district d'Entlibuch, furent publiées à Lucerne, par M. Schnider, auteur de la* Geshichte der Entlibucher, *ou Histoire d'Entlibuch.*

5. *Charte de Vier Walstatter Sees;* publié sans date ni lieu, en 1785: représentant le lac de Lucerne, partie des cantons de Schweits & d'Underwald, & du district d'Engelberg. Cette petite carte, imprimée avec des types mobiles, m'a paru correcte.

6. Canton Solothurn sive pagus Helvetiæ Solodurensis cum confinibus recenter delineatus per Gabrielem Walserum, V. D. M. edentibus Homann Heredib. Norimbergæ, 1766. C. P. S. C. M. *Les erreurs de cette carte, qui est très-imparfaite, ont été corrigées autant que possible.*

7. Route de Basle à Bienne par la vallée de Moitier, & Pierre Pertuis, dans l'évêché de Basle, 1788, *très-correcte.*

8. Nouvelle carte du pays des Grisons, avec ses dépendances, la Valteline, le comté de Chiavenne & Bormio.

Rhætia Fœderata cum subditis ei terris. Amstelodami Joannis Simen. A°. 1771. Johannes van Lugtenburg geographi, Deline. & sculp. *Lors de mon voyage chez les Grisons, j'ai trouvé cette carte assez fidelle.*

9. Mappa della linea e dei termini di confini tirata fra lo stato di Milano e dominio Rheto, 1764, *très-correcte.*

10. Carta delli baliaggii Suizzeri, di Lugano e di Mendrisio, Dessta di G. Conr. Finsler di Zurigo, gravé par Clausner à Zug, 1786. In Schintz Beytraege zur naehern Kenntniss des Schweitzerlandes.

11. *Die Landschaft - Livenen valle Leventina J. H. Meyer del.* 1784. Clausner sculp. in Zug. In Schintz Beitraege. N'ayant jamais visité les parties dessinées sur cette carte, je ne puis assurer, d'après mes connoissances, qu'elles sont exactes; mais j'ai beaucoup de raisons pour prononcer qu'elles ne sont pas incorrectes.

12. *Helvetia pagi seu cantones* 13, &c. *Nova Helvetia tabula geographica*, &c. a Jh. Jacobo Scheuchzero Tigurino Med. D. Math. Prof. 1712. *Quatre feuilles, pour le nord-est de la Suisse.*

Cette carte, quoique imparfaite à plusieurs égards, fut nécessairement suivie, pour compléter le tout

& particuliérement pour la partie nord-eſt : elle eſt reconnue pour être la meilleure & la plus étendue.

13. *Carte topographique d'Allemagne*, faite par J. W. Laeger, à Francfort-ſur-le-Mein, ſe vend chez l'auteur, avec P. de S. M. G. *en pluſieurs feuilles*.

Le tout a été corrigé autant que poſſible, d'après mon journal, & les obſervations que j'ai faites pendant mes voyages réitérés en Suiſſe.

N°. 3.

ITINÉRAIRE des quatre voyages en Suiſſe, en 1766, 1779, 1785, & 1786; avec la diſtance marquée par lieues & milles anglois. Il n'eſt pas inutile de prévenir le lecteur, que, quoique je n'aie épargné aucunes peines pour m'aſſurer des diſtances reſpectives, cependant en pluſieurs endroits, & particuliérement dans les diſtricts montagneux, il étoit impoſſible d'obtenir un degré parfait d'exactitude : car dans cette partie, les diſtances n'étant pas meſurées, ne peuvent être eſtimées que par le tems que l'on a employé à les parcourir.

APPENDIX.

Dates.	VOYAGE en 1776.	Distances. Lieues.	Milles.
JUILLET. 20	*ENTRÉ en Suisse par* STRASBOURG *& Doneschingen.*		
21	à SCHAFFOUSE		
	Lauffert	1	3 ¼
	à la Cataracte		
	SCHAFFOUSE	1	3 ¼
23	Diffenhoffen.	2	6 ½
	Stein	2	6 ½
	Par eau, à l'île de Reichenau	4 ½	14 ¾
	CONSTANCE	1 ½	5
24	*Isle de Meinau*	5	16 ½
	CONSTANCE	5	16 ½
	Roshach	9	30
25	*Par terre, à* ST. GAL	2 ⅛	7
	Tuffen	1 ¼	4
26	Appenzel	2 ½	8 ¼
	Oberried	3	10
27	*Saletz*	3	10
	Werdenberg	2	6 ½
	Trivabach	3	10
	Sargans	1	3 ¼
28	Wallenstadt	3	10
	Par eau, à Wesen	4	13
29	*Par terre, à* GLARUS	2	6 ½
	Schewanden	1 ½	5
	Au Panten-Bruck	2 ¾	9
30	GLARUS	4 ¼	14
	Bilten	2 ¾	9
	Sibnen	1 ½	5
31	Einsidlin	4 ¼	14

Dates.		Distances.	
		Lieues.	Milles.
AOUST.			
1	Rapperschwyl	4	13
2	*Par eau, à* ZURICH	7½	25
4	Par terre, à Albis	2½	8¼
	Cappel	1½	5
	ZUG	1½	5
	Par eau, à Immenses	2	6½
	Par terre, à Kussnacht	½	1½
5	*Par eau, à* LUCERNE	3	10
	Fluelen	8½	28
7	*Par terre, à* ALTDORF	½	1½
	Am Steg	2½	8¼
8	*Wasen*	2	6½
	Pont du Diable	1½	5
9	*A Spital sur St. Gothard*	2¾	9
	Hopital	2	6½
	Realp	1¼	5¾
	Au-dessus de Furca		
	Obergestelen	4½	14¾
10	*Munster*	1½	5
	Obergestelen	1½	5
11	*Spital sur le Grimsel*	2½	8¼
	Haudeck	2	6½
12	MEYRINGEN	4	13
13	*Grindelwald*	4½	14¾
14	*Lauterbrunnen*	3	10
	Leisingen	3	10
	Æschi	1	3¼
16	*Frutigen*	2¼	7½
	Kandersteg	3	10
	Winteregg	2	6½
17	*Sur le Gemmi Bains de Leuk*	3¼	12¼
	LEUK	3	10
	Siders	3	10
	St. Leonard	2	6½
19	SION	1½	5
	Ridda	2	6½
	MARTIGNY	2½	8¼

Dates.		Distances. Lieues.	Milles.
AOUST.			
20	St. Maurice	$2\frac{1}{4}$	$7\frac{1}{2}$
	A Bex	1	$3\frac{1}{4}$
	Martigny	$3\frac{1}{4}$	$10\frac{1}{2}$
22	*Trient*	$2\frac{1}{2}$	$8\frac{1}{4}$
	Valorsine	$1\frac{3}{4}$	$5\frac{3}{4}$
23	*Le Prieuré dans la vallée de Chamouny*	3	10
	Salenche	4	13
25	*Cluse*	3	10
	Bonneville	3	10
	Arthas	2	$6\frac{1}{2}$
	Chene	2	$6\frac{1}{2}$
26	GENEVE	$\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{2}$
	Versoix	$1\frac{3}{4}$	$5\frac{3}{4}$
SEPT.	Copet	$\frac{3}{4}$	$2\frac{1}{2}$
1	*Crassi*	$1\frac{1}{2}$	5
	Nyon	$1\frac{1}{4}$	4
	Rolle	$2\frac{1}{4}$	$7\frac{1}{2}$
	Morges	$2\frac{3}{4}$	9
[illegible]	LAUSANNE	$2\frac{1}{4}$	$7\frac{1}{2}$
	Lutri	1	$3\frac{1}{4}$
	Cuilli	$\frac{3}{4}$	$2\frac{1}{2}$
	Vevay	2	$6\frac{1}{2}$
	LAUSANNE	$3\frac{3}{4}$	$12\frac{1}{4}$
	Cossonex	3	10
6	*Abbaye*	$3\frac{1}{2}$	$11\frac{1}{2}$
	Romain-Motier	3	10
	Orbe	$1\frac{1}{4}$	4
8	Yverdun	$2\frac{1}{4}$	$7\frac{1}{2}$
	A Clendi	$\frac{1}{4}$	$\frac{3}{4}$
	Granson	1	$3\frac{1}{4}$
	St. Aubin	3	10
	Boudri	$1\frac{3}{8}$	$4\frac{1}{2}$
9	NEUCHATEL	$1\frac{1}{2}$	5
	Vallongin	1	$3\frac{1}{4}$
	Chaux-de-Fond	$2\frac{1}{4}$	$7\frac{1}{2}$
10	*Locle*	$1\frac{3}{4}$	$5\frac{3}{4}$

Dates.		Distances. Lieues	Milles.
SEPT.			
11	NEUCHATEL	$3\frac{1}{4}$	$10\frac{1}{2}$
	Thielle	$1\frac{3}{4}$	$5\frac{3}{4}$
	Anet	1	$3\frac{1}{4}$
	Walperschwyl	$2\frac{1}{2}$	$8\frac{1}{4}$
	Morat	4	13
13	Avenches	$1\frac{1}{2}$	5
14	FRIBOURG	$2\frac{3}{4}$	9
	Neunec	3	10
15	BERNE	$2\frac{3}{4}$	9
	Worb	$1\frac{1}{2}$	5
	Signau	3	10
18	*A Langeneau*	$1\frac{1}{2}$	5
	BERNE	6	20
	Riederen	$1\frac{1}{4}$	4
	Gimmenen	$1\frac{3}{4}$	$5\frac{3}{4}$
	Morat	2	$6\frac{1}{2}$
	Avenches	$1\frac{1}{2}$	5
21	Payerne	2	$6\frac{1}{2}$
	Marnaw	$1\frac{1}{2}$	5
	Moudon	$2\frac{3}{8}$	$8\frac{1}{2}$
	Montpreveires	$2\frac{3}{8}$	$7\frac{3}{4}$
22	LAUSANNE	2	$6\frac{1}{2}$
	Morges	$2\frac{1}{4}$	$7\frac{1}{2}$
	Rolle	$2\frac{3}{4}$	9
	Nyon	$2\frac{1}{4}$	$7\frac{1}{2}$
23	*Crassi*	$1\frac{1}{4}$	4
	Copet	$1\frac{1}{2}$	5
	Genthod	$1\frac{1}{8}$	$3\frac{3}{4}$
24	GENEVE	$1\frac{3}{8}$	$4\frac{1}{2}$
OCT. 21	D'AVIGNON *retourné à* GENEVE.		
	Copet	$2\frac{1}{2}$	$8\frac{1}{4}$
	Crassi	$1\frac{1}{2}$	5
	Nyon	$1\frac{1}{4}$	4
	Rolle	$2\frac{1}{4}$	$7\frac{1}{2}$
	Morges	$2\frac{3}{4}$	9
	LAUSANNE	$2\frac{1}{4}$	$7\frac{1}{2}$

Dates.		Distances. Lieues.	Milles.
OCTO.			
	Echalens	2 7/8	9 1/2
24	Yverdun	3 1/4	10 1/2
	Granson	1	3 1/4
	St. Aubin	3	10
	Boudri	1 3/8	4 1/2
25	NEUCHATEL	1 1/2	5
	St. Blaise	1	3 1/4
	Neuville	1 7/8	6 1/4
26	BIENNE	3	10
	Grenche	2 1/2	8 1/4
27	SOLEURE	2 1/4	7 1/2
	Wietlisbach	2	6 1/2
	Balstal	2	6 1/2
	Waldenburg	2 1/2	8 1/4
	Leichstall	2 7/8	9 1/2
	A Auguste	1 3/4	5 3/4
29	BASLE	2	6 1/2

VOYAGE EN 1779.

JUILL.	*ENTRÉ en Suisse par* MILAN.		
	Como	8	26
	Mendrisio	2 1/4	7 1/2
	Como	2 1/4	7 1/2
	Par eau, à Pliniana	1 1/4	4
19	*Clarice*	2 1/4	7 1/2
	Domasio	2 3/4	9
	Colico	3/4	2 1/2
	Par terre, au Fort Fuentes .	3/4	2 1/2
	Par eau, à Riva	2 1/4	7 1/2
20	*Par terre, à* Chiavenna . . .	2	6 1/2
	Bondo	2 1/4	7 1/2
	Casaccia	2 1/2	8 1/4
	A Siglio	2	6 1/2

Ff 2

Dates.		Distances.	
		Lieues.	Milles.
JUILL.			
31	*A St. Morezzo*	1 ½	5
	Selva Piana	¾	2 ½
	Colonnes Juliennes	2 ½	8 ¼
	A Bivio	1 ½	5
	St. Morezzo	4 ¾	15 ½
AOUST.	*Bevers*	1 ¼	4
1	Zuth	1 ½	5
2	*Scampt*	½	1 ½
4	*Cernetz*	2 ¾	9
	Lavin	1 ¾	5 ¾
	Ardetz	1 ½	5
5	*Scuol*	1 ½	5
	Remus	1 ¼	4
	Nauders	3 ¼	10 ½
6	*Craun*	2 ¼	7 ½
	Lat	2 ¼	7 ½
	Sainte-Marie	2 ⅛	7
	Sur le Bralio		
7	Bormio	4 ½	14 ¾
	Sondalo	2 ¼	7 ½
	Tirano	3	10
	Teglio	1 ¾	5 ¾
	Sondrio	2 ¾	9
	P. St. Piedro	1 ½	5
	Morbegno	2 ¼	7 ½
	A Dalebio	1 ¼	4
	Morbegno	1 ¼	4
	Sondrio	4 ¼	14
	Chiesa	1 ¾	5 ¾
	Casaucia	5	16 ½
SEPT.	*Bondo*	2 ½	8 ¼
17	Chiavenna	2 ¼	7 ½
	Isola	3	10
18	*Splugen*	3 ⅜	11
	Andeer	2 ¾	9
19	Tusis	2 ½	8 ¼
	Reicheneau	2 ¾	9

Dates.		Distances.	
		Lieues.	Milles.
SEPT.			
20	COIRE	1 3/4	5 3/4
	A Haldenstein	5/8	2
	COIRE	5/8	2
	Churwalden	1 3/4	5 3/4
	Fatszerol	2 1/4	7 1/2
24	*Alvenew*	1 3/4	5 3/4
	An der Wiesen	1 1/2	5
	Glaris	1 1/2	5
25	*Davos*	1 3/8	4 1/2
	Laret	1	3 1/4
	Kublis	3 1/4	10 1/2
	Schiers	2 1/2	8 1/4
26	*Malans*	2 1/4	7 1/2
	Pfeffers	1 1/2	5
	Aux Bains	3/4	2 1/2
	Pfeffers	3/4	2 1/2
	Zizers	1 1/2	5
27	COIRE	1 1/2	5
	Reichenau	1 3/4	5 3/4
	Trins	1	3 1/4
	Ilantz	3	10
28	*Truns*	2 7/8	9 1/2
29	*Disentis*	2 1/4	7 1/2
	Ciamut	3 1/4	10 1/2
30	*Urseren*	2 3/4	9
	Wasen	1 3/4	5 3/4
OCTOB.	*Am Steg*	2	6 1/2
1	ALTDORF	2 1/2	8 1/4
	Fluelen	1/2	1 1/2
	Par eau, à Brunnen	2 1/4	7 1/2
	Par terre, à SCHWEITZ	1	3 1/4
2	*Par eau, à* GERISAU	1 1/2	5
	Buochs	1 1/4	4
	Par terre, à STANTZ	1 1/4	4
	Standzstad	1/2	1 1/2
3	*Par eau, à* LUCERNE	2 1/4	7 1/2
	Par terre, à Honxu	2 1/2	8 1/4

Dates.		Distances. Lieues.	Milles.
OCTOB.			
	Knonau	2 3/4	9
	Albis	2 1/4	7 1/2
4	ZURICH	2 1/2	8 1/4
	Bafferstorf	2 1/4	7 1/2
	Winterthur	1 3/4	5 3/4
5	A Frauenfield	3 1/4	10 1/2
6	ZURICH	7 1/4	24
	Dieticon	2 1/4	7 1/2
	BADE	2 1/8	7
	Konigsfeld	1 3/4	5 3/4
	Aux Bains de Schintznach	1	3 1/4
	Hapsburgh	1/4	3/4
	Bruck	1/2	1 1/2
	Stille	7/8	2 3/4
	Klingnau	2	6 1/2
7	Waldshut	1	3 1/4

VOYAGE EN 1785.

JUILL.	ENTRÉ *en Suisse.*		
	DE MUNICH		
18	A SCHAFFOUSE.		
19	*De la Cataracte à Lauffen*	1	3 1/4
	SCHAFFOUSE	1	3 1/4
	Lotstetten	2 3/4	9
	Eglisau	2 1/4	7 1/2
	Bulach	1 1/4	4
20	*Klotten*	2	6 1/2
	ZURICH	1 3/4	5 3/4
	Meile	2	6 1/2
	Par eau, à Weddenschweil.	1 1/2	5
24	*Par terre, à Richliswick*	1	3 1/4
	Par eau, à l'île de Ufnau	1 1/2	5
	Rapperschwyl	1	3 1/4
	Par terre, à Grunengen	2 7/8	9 1/2

Dates.		Distances. Lieues.	Milles.
JUILL.			
25	*Ustar*	2 7/8	9 1/2
	Par eau, à Falanden	1	3 1/4
26	*Par terre, à* ZURICH	1 1/2	5
	Regensberg	3	10
	Au sommet du Lagerberg	1	3 1/4
AOÛ. 2	ZURICH	4	13
	Par eau, à BADE	4	13
	Par terre, à Windish	1 1/2	5
	Konigsfeld	1/4	3/4
	Aux Bains de Schintznach	1	3 1/4
	Hapsburgh	1/4	3/4
4	BRUCK	1/2	1 1/2
	Par eau, à Lauffenburgh	8	26
5	BASLE	6 3/4	21 1/2
6	*A* STRASBOURG *retourné à* BASLE		
	Par terre, à Arlesheim	1 1/2	5
12	BASLE	1 1/2	5
	Reinach	1 1/2	5
	Grellingen	1	3 1/4
	Lauffen	1 1/2	5
	Delmont	3	10
	Corrandelin	1	3 1/4
	Munster	1 1/2	5
15	*Mollerai*	2 1/2	8 1/4
	Pierre Pertuis	1	3 1/4
	Reuchnete	2	6 1/2
	BIENNE	2	6 1/2
	Grenche	2 1/8	7
16	SOLEURE	2 1/2	8 1/4
	Kilchberg	2 3/4	9
	Hindelbank	1 1/4	4
18	BERNE	2 3/4	9
	Worb	1 1/2	5
	Signau	3	10
	Langenau	1 1/2	5
	Eschlismat	3	10

Dates.		Distances.	
		Lieues.	Milles.
AOUST.			
	Shuepfen	1 ½	5
21	Entlibuch	2 ½	8 ¼
	Wolhausen	2 ⅛	7
	Malters	2	6 ½
22	LUCERNE	2 ⅛	7
	Winke	1	3 ¼
	Par eau, à Alpnach	2	6 ½
	Par terre, à Sarne	1 ½	5
	Par eau, à Saxelen	½	1 ½
	Par terre, à Kernwald	1 ½	5
24	STANTZ	2	6 ½
	Graffenort	2 ¼	7 ½
25	Engelberg	2	6 ½
26	Au-dessus des Alpes Suren à ALTDORF	5	16 ½
	Am Steg	2 ½	8 ¼
	Wasen	2	6 ½
	Urseren	1 ¾	5 ¾
27	*Hôpital*	1	3 ¼
	A Spital sur St. Gothard	1 ¾	5 ¾
28	*Hospital*	2	6 ½
	Realp	1 ¾	5 ¾
29	*Sur le Furca & Grimsel à Spital*	5 ½	18
	Handeck	2	6 ½
30	Meyringen	4	13
31	*Grindelwald*	4 ½	14 ¾
SEPT. 1	*Lauterbrunnen*	3	10
	Leisingen	3	10
	Æschi	1	3 ¼
3	*Frutigen*	2 ¼	7 ½
	Kaudersteg	3	10
	Winteregg	2	6 ¼
4	*Sur le Gemmi aux Bains de Leuck*	3 ¾	12 ¼
	Siders	5	16 ½
	St. Léonard	2	6 ½

Dates.		Distances.	
		Lieues.	Milles.
SEPT.			
5	SION	1 1/2	5
	Ridda	2	6 1/2
	Martigny	2 1/2	8 1/4
6	*Trient*	2 1/2	8 1/4
7	*Le Prieuré*	3 3/4	12 1/4
8	*Monté sur le Montanvert*		
	Valorsine	3	10
	Trient	1 3/4	5 3/4
10	Martigny	2 1/2	8 1/4
	St. Maurice	2 1/4	7 1/2
	Bex	1	3 1/4
	A Bevieux	1/2	1 1/2
11	Bex	1/2	1 1/2
	Aigle	1 1/2	5
	Villeneuve	2 1/8	7
	Vevay	2 1/8	7
12	*Par eau, à Meillerie*	2 1/4	7 1/2
	Ouchy	2 3/4	9
13	*Par terre, à* LAUSANNE	1/4	3/4
	Morges	2 1/4	7 1/2
	Rolle	2 3/4	9
	Nyon	2 1/4	7 1/2
	Copet	1 3/4	5 3/4
16	GENEVE	2 1/2	8 1/4
27	*A* LYON. — *Retourné à*		
OCT. 6	PONTARLIER		
	St. Pierre	1	3 1/4
	Verrieres	1 3/4	5 3/4
	Motiers	2 3/4	9
	Travers	1	3 1/4
	Rochefort	2 1/4	7 1/2
7	NEUCHATEL	1 3/4	5 3/4
	Thielle	1 3/4	5 3/4
	Anet	1	3 1/4
8	*Walperschwyl*	2 1/2	8 1/4
	Morat	4	13
9	FRIBOURG	4	13

Dates.		Distances. Lieues.	Distances. Milles.
OCTO.			
	Morat	4	13
	Greng	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
	Par eau, à Motier	$\frac{5}{8}$	2
	Au Mont Vuilly	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
	Greng	$\frac{3}{4}$	2 $\frac{1}{2}$
21	*Par terre, à Conjouvaux*	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
	Morat	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
	Arberg	3 $\frac{1}{2}$	11 $\frac{1}{2}$
	Nidau	1 $\frac{3}{4}$	5 $\frac{3}{4}$
13	BIENNE	$\frac{3}{8}$	1 $\frac{1}{4}$
	Reuchnete	2	6 $\frac{1}{2}$
	Pierre Pertius	2	6 $\frac{1}{2}$
	Tavannes	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
	Bellelay	1 $\frac{1}{2}$	5
	Glovillier	3	10
14	PORENTRU	4	13
	Grandvillard	3	10
	Beffort	2 $\frac{1}{4}$	7 $\frac{1}{2}$
	Altkirch	6 $\frac{1}{4}$	20 $\frac{1}{2}$
15	BASLE	6	20
	Blotzheim	2 $\frac{3}{4}$	9
	Mulhausen	3 $\frac{3}{8}$	11

VOYAGE EN 1786.

SEPT.	*ENTRÉ en Suisse; de* PARIS *à* DIJON, par PONTARLIER		
	St. Pierre	1	3 $\frac{1}{4}$
	Joigne	2 $\frac{3}{4}$	9
81	Orbes	3 $\frac{3}{8}$	11
91	*St-Bathelemi*	2 $\frac{3}{4}$	9
20	Morges	3 $\frac{5}{8}$	12
	Rolle	2 $\frac{3}{4}$	9
	Nyon	2 $\frac{1}{3}$	7 $\frac{1}{2}$

Dates.		Distances.	
		Lieues.	Milles.
SEPT.			
	Copet	1 ¾	5 ¾
23	A GENEVE	2 ½	8 ¼
	Copet	2 ½	8 ¼
	Nyon	1 ¾	5 ¾
	Rolle	2 ¼	7 ½
29	Morges	2 ¾	9
30	*St. Barthelemi*	3 ⅝	12
OCT. 1	Orbe	2 ¾	9
	Yverdun	2 ¼	7 ½
	Granſon	1	3 ¼
	St. Aubin	3	10
2	Boudri	1 ⅜	4 ½
3	NEUCHATEL	1 ½	5
	St. Blaiſe	1	3 ¼
	Neuville	1 ⅞	6 ¼
	Par eau, à l'île St. Pierre	1 ¼	4
	Neuville	1 ¼	4
4	*Par terre, à* NEUCHATEL	2 ¾	9
	Thielle	1 ¾	5 ¾
	Anet	1	3 ¼
	Walperſchwyl	2 ½	8 ¼
	Morat	4	13
	A Villars	½	1 ½
	Morat	½	1 ½
5	*Greng*	½	1 ½
	Par eau, à Motier	⅝	2
	Greng	⅝	2
	Par terre, à Conjouvaux	¼	¾
9	A FRIBOURG	3 ⅝	12
11	*Greng*	4	13
	Morat	½	1 ½
	Gimmenen	2	6 ½
	Riederen	1 ¾	5 ¾
13	BERNE	1 ¼	4
	Maſſic	2 ½	8 ½
17	A Thun	3 ½	11 ½
	Maſſic	3 ½	11 ½

Dates.		Distances. Lieues.	Milles.
OCTO.			
	Worb	1 3/4	5 3/4
18	BERNE	1 1/2	5
	Hindelbank	2 3/4	9
	Kilchberg	1 1/4	4
	Burberg	3 3/4	12 1/4
	Murgenthal	1 1/2	5
19	Zoffingen	2 1/4	7 1/2
	Tagmersellen	2	6 1/2
	Sursec	1 3/4	5 3/4
	Aldelwil	2 3/4	9
20	LUCERNE	2 1/4	7 1/2
	Honau	2 1/2	8 1/4
	Knonau	2 3/4	9
	Albis	2 1/4	7 1/2
21	ZURICH	2 1/2	8 1/4
	Bassersdorf	2 1/4	7 1/2
	Winterthur	1 3/4	5 3/4
	Islikon	2 1/4	7 1/2
24	Frauenfield	1	3 1/4
	Mulheim	2	6 1/2
	CONSTANCE	3 1/2	11 1/2
	Zell	5 1/2	18
25	Schaffouse	5 1/2	18
	Neunkirch	2	6 1/2
	Lauchingen	3	10
26	Waldshut	3	10
	Lauffenburgh	3	10
	Seckingen	1 1/2	5
	Rheinfeld	2	6 1/2
28	BASLE	3	10

TABLE DES LETTRES

Contenues dans ce Troisième Volume.

Fin de la Table du troisième & dernier Volume.


CANTON DE VAUD
BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
LIBERTÉ ET PATRIE





